



République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique

جامعة جيجل

Université de Jijel

كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير

Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et Sciences de Gestion

قسم العلوم الاقتصادية

Département des Sciences Économiques



Thèse en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat L.M.D troisième Cycle, en Sciences
Économiques : Spécialité : Économie des Services et Développement des Territoires

Intitulé de la thèse :

**Gouvernance des Territoires Côtiers et Aires
Protégées en Algérie : De La Conservation au
Développement Durable Intégré**

Réalisée par :
MAKHLOUF Sara

Dirigée par :
Pr. CHAKOUR Saïd Chaouki

Devant le jury composé de :

MEBIRUK Mohammed Bachir	Professeur	Université de Jijel	Président
CHAKOUR Saïd Chaouki	Professeur	Université de Jijel	Rapporteur
DJELLIT TAHAR	Maître de conférences A	Université de Jijel	Examineur
HIMRANE Mohammed	Maître de conférences A	Université de Jijel	Examineur
BOUZNIT Mohammed	Maître de conférences A	Université de Bejaia	Examineur
BOURIHANE Farouq	Maître de conférences A	Centre Universitaire de Mila	Examineur

Année universitaire : 2019/2020



République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique

جامعة جيجل

Université de Jijel

كلية العلوم الاقتصادية والتجارية وعلوم التسيير

Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et Sciences de Gestion

قسم العلوم الاقتصادية

Département des Sciences Économiques



Thèse en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat L.M.D troisième Cycle, en Sciences
Économiques : Spécialité : Économie des Services et Développement des Territoires

Intitulé de la thèse :

**Gouvernance des Territoires Côtiers et Aires
Protégées en Algérie: De La Conservation au
Développement Durable Intégré**

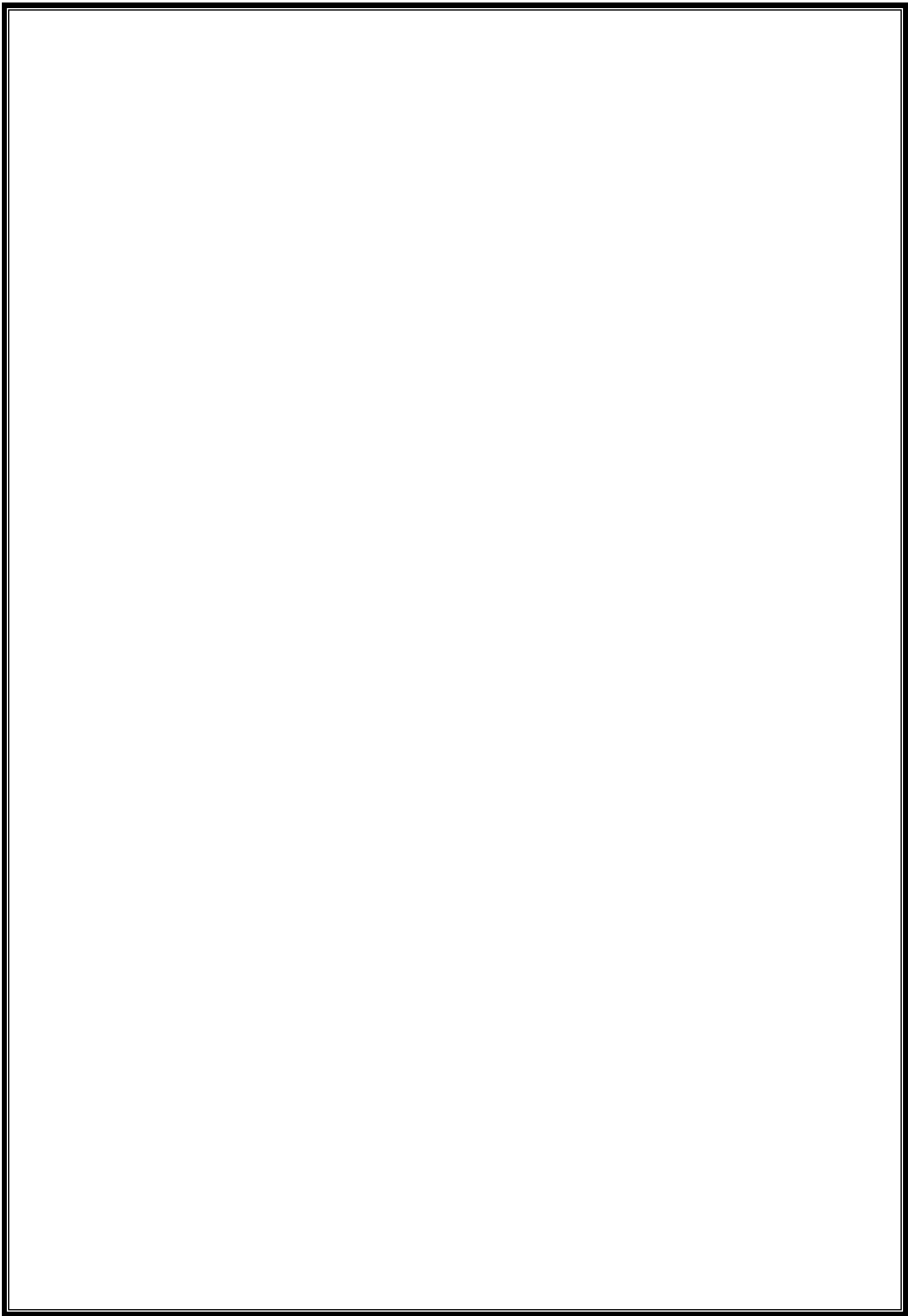
Réalisée par :
MAKHLOUF Sara

Dirigée par :
Pr. CHAKOUR Saïd Chaouki

Devant le jury composé de :

MEBIRUK Mohammed Bachir	Professeur	Université de Jijel	Président
CHAKOUR Saïd Chaouki	Professeur	Université de Jijel	Rapporteur
DJELLIT TAHAR	Maître de conférences A	Université de Jijel	Examineur
HIMRANE Mohammed	Maître de conférences A	Université de Jijel	Examineur
BOUZNIT Mohammed	Maître de conférences A	Université de Bejaia	Examineur
BOURIHANE Farouq	Maître de conférences A	Centre Universitaire de Mila	Examineur

Année universitaire : 2019/2020



Dédicaces

Je dédie cette thèse:

A mes très chers parents qui ont su croire en moi et qui m'ont apporté toute leur aide quand j'en ai eu besoin.

A mon mari pour son soutien, son aide précieuse et sa patience à mon égard.

A mon bébé qui a illuminé ma vie : Adem.

A mes frères Sami et Aissam

A tous mes amies.

Remerciements

Il est certainement difficile de témoigner ici, brièvement et derrière un clavier, de sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Je tiens tout d'abord à remercier le professeur CHAKOUR Said Chaouki qui a donné la possibilité à cette recherche d'avoir lieu, malgré ses responsabilités il a été toujours accueillant, ses conseils précieux et sa confiance m'ont guidée tout au long de ce travail.

Je tiens aussi à exprimer ma vive gratitude aux membres du jury :

Monsieur Mohammed Bachir MEBIROUK, professeur à l'université de Jijel qui m'a fait l'honneur d'accepter la présidence du jury. Que monsieur Taher DJELIT, professeur à l'université de Jijel, monsieur Mohammed HIMRANE, professeur à l'université de Jijel, monsieur Mohammed BOUZNIT professeur à l'université de Bejaia et monsieur Farouq BOURIHANE professeur au centre universitaire de Mila trouvent ici mes sincères remerciements pour avoir accepté de juger cette thèse.

Sur le « terrain » aussi, de formidables rencontres m'ont permis d'avancer et il est difficile, au terme de cet exercice, d'en dresser la liste exhaustive. Je remercie :

- Monsieur Omar KHBAR, directeur du CNL
- Madame Farida MEDJAHED, chef de département de la protection et du DD du littoral.
- Madame Malika HAMANA, du ministère de l'agriculture
- Madame Hala CHENIBET, du ministère de l'environnement.
- Monsieur Abd El Amine IDIR, de la DGF.
- Madame Nadia RAMDANE, directrice de la pêche ainsi que tout le personnel du PNTaza.

Je tiens à exprimer aussi mes remerciements à monsieur Abdelhak MOULAI pour ses relectures et corrections, ainsi que monsieur Mohamed Sofiane CHAOUI pour son aide précieuse tout au long de la rédaction de cette thèse.

Un énorme Merci à ma chère amie Dr. Fethia GHERIBI pour son aide lors de la finalisation de ce document et surtout pour ses encouragements infinis. Aussi j'exprime ma gratitude pour mon amie Dr. Sihem LAIB pour son aide précieuse.

Mes remerciements vont aussi à tous mes collègues et amis de la promotion de doctorat « Economie des Services et Développement des Territoires », qui ont tous soutenu des thèses de qualité, à savoir : Ithem, Warda, Wissem, Mounria, Fatma, Safia, Sarah, Salah Eddine et Mohammed. Mes remerciements s'adressent également à toutes mes amies, notamment : Amel, Hadjira, Selma, Nesrine et Mouna. Je veux adresser un merci tout spécial à mon cher ami Abderahim BENCHAMMED de m'avoir procuré plusieurs références.

Un grand merci je l'adresse à tous mes professeurs tout au long de mon parcours scolaire et universitaire, notamment Dr. Saleh HAMIMDAT, Dr. Fayçal KEMIHA, Dr. Souahila KIRAT et Dr. Abdelhafid MESKINE. Je tiens à remercier aussi le staff administratif : Taher, Samia, Rahima et tous les employés au niveau de la faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion.

Je ne remercierai jamais assez mon mari pour son soutien, encouragement et patience, ainsi que toute ma famille particulièrement mes oncles Aziz Abdellah et Djamel Abdellah. Et puis merci aussi à ma belle famille surtout mes beaux parents pour leur encouragements. Un immense merci rempli de gratitude à tata Safia et Ammi Youcef pour leurs accueils réguliers sur Alger qui m'ont permis de collecter les données dont j'avais besoin.

Et parce qu'on garde le meilleur pour la fin....MERCI MILLE MERCI à mes chers parents pour leurs sacrifices et encouragements tout au long de ma vie, merci à mes frères Sami et Aissam.

Afin de n'oublier personne, j'adresse mes excuses à tous ceux que je n'ai pas cités, mais trouvent ici l'expression de mes sincères remerciements.

Table des matières

Remerciements	-
Table des matières	I
Liste des figures	VII
Liste des tableaux	X
Liste des encadrés	XI
Liste des acronymes	XII
Introduction Générale	A
Chapitre I : LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES COTIERS EN ALGERIE	1
Introduction	3
I- Territoires côtiers : Repères théoriques	4
I-1 Notion de territoire	4
I-1-1 Territoire-Espace en géographie	4
I-1-2 Territoire-Espace en économie	5
I-2 Notion de zone côtière	7
I-3 Le territoire côtier	10
II- Caractéristiques des zones côtières en Algérie	12
II-1 Richesse et attractivité des territoires côtiers	12
II-2 Menaces et pressions sur les territoires côtiers	13
II-2-1 La littoralisation	13
II-2-2 L'extraction des agrégats	14
II-2-3 L'industrialisation	15
II-2-4 La surexploitation des ressources halieutiques	15
II-2-5 Le tourisme	16
II-2-6 L'agriculture	17
II-3 Conséquences et impacts de la surexploitation des territoires côtiers algériens	17
II-3-1 L'érosion côtière	19
II-3-2 La pollution marine	19
II-3-3 L'affectation de la qualité des eaux de baignade & la surexploitation des ressources en eau	19
II-3-4 Dégradation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers	20
III- Conflits et concurrences sur le littoral	20
III-1 Des conflits entre une exigence de plus en plus forte	20
III-2 Des conflits d'ordre économique et social	20
III-3 Des conflits d'échelle et de compétence	21
IV- Mesures et outils de gestion des territoires côtiers en Algérie	21

Table des matières

IV-1 Outils législatifs un cadre juridique pour la protection et la valorisation des territoires côtiers en Algérie.....	21
IV-1-1 Conventions et accords relatifs à la protection de l'environnement ratifiés par l'Algérie.....	21
IV-1-2 La législation nationale.....	22
IV-2 Outils organisationnels de gestion et d'aménagement des territoires côtiers en Algérie.....	23
IV-2-1 Organismes dédiées à la gestion des territoires côtiers en Algérie.....	23
IV-2-2 Outils de gestion et d'aménagement du littoral.....	24
V- Gouvernance des territoires côtiers.....	26
V-1 Définition de la notion de gouvernance.....	26
V-2 La gouvernance territoriale un moyen de coordination entre les différents acteurs.....	28
V-2-1 La prospective.....	30
V-2-2 La participation.....	31
V-2-3 L'animation.....	31
V-2-4 La négociation.....	32
VI- Gestion intégrée des zones côtières (GIZC).....	33
VI-1 Définition de la notion d'intégration.....	33
VI-2 Définition de la GIZC.....	34
VI-3 Etapes de la mise en œuvre de la GIZC.....	35
VI-4 La stratégie de la GIZC en Algérie.....	37
VI-4-1 La stratégie Nation de Gestion Intégrée de Zones Côtières (SN GIZC).....	37
VI-4-2 Processus de GIZC en Algérie.....	38
VI-4-3 La stratégie nationale de la GIZC : Défis & Perspectives.....	39
Conclusion.....	41
Chapitre II : Les Aires Protégées : De La Conservation De La Nature Au Développement Durable Intégré	42
Introduction.....	44
I- Protection, préservation et conservation de la nature.....	45
I-1 Protection et Conservation.....	45
I-2 Les prémices de la conservation de la nature	45
I-3 Conservation de la nature : une panoplie de paradigmes.....	45
I-3-1 Le paradigme préservationniste.....	46
I-3-2 Le paradigme conservationniste.....	47

Table des matières

I-3-3 Entre préservationniste et conservationniste L'hésitation des ONG internationales.....	47
I- 3-4 Vers une conservation intégrée et l'avènement du développement durable.....	49
I-3-4 -1 La genèse du développement durable.....	51
I-3-4-2 Création des AP action préconisée pour la conservation de la nature.....	52
I-3-4-3 Les aires protégées et la notion de « développement durable ».....	52
I-4 L'homme et la question de protection de la nature de l'exclusion à l'intégration.....	55
I-5 Le programme MAB et le concept de « réserve de la biosphère».....	56
II- Aires protégées Définition, évolution et catégorisation.....	56
II-1 Définition d'une Aire Protégée (AP).....	56
II-2 Evolution des aires protégées.....	58
II-3 Une redéfinition des AP et leurs motifs de création.....	62
II-4 Typologie des aires protégées depuis la conférence de Rio.....	63
III- En quête de légitimer les actions de conservation l'émergence des services écosystémiques.....	66
III-1 L'émergence du concept de services écosystémiques.....	66
III-2 Pourquoi évaluer les services écosystémiques ?.....	67
III-3 Quels impacts sur les projets de conservation et création des aires protégées?.....	68
IV- Effets et bénéfices de la création des aires protégées marines et côtières.....	70
IV-1 Effets Biologiques des AMP.....	70
IV-2 Tourisme et AMP.....	71
IV-3 AMP et effets plus larges.....	73
Conclusion.....	75
Chapitre III : Les Aires Protégées en Algérie	76
Introduction.....	78
I- Les efforts consentis par l'Algérie en matière de conservation de nature.....	79
I-1 L'Algérie et les conventions internationales et réglementation nationale....	79
I-2 Les politiques de conservation de nature ne Algérie.....	80
I-2-1 Le schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT).....	80
I-2-2 Le schéma directeur d'aménagement des aires protégées et espaces naturels.....	80
I-2-3 La stratégie et le plan d'action national d'utilisation durable de la diversité biologique (SPANB).....	81

Table des matières

II- Les Aires protégées en Algérie : un état des lieux.....	82
II-1 historique des parcs nationaux en Algérie.....	82
II-2 L'état Actuel des Aires Protégées en Algérie.....	84
II-3 Les catégories d'aires protégées en Algérie.....	85
II-3-1 Les parcs nationaux.....	86
II-3-1 -1 Présentation des parcs nationaux.....	86
II-3-1 -2 Missions des parcs nationaux.....	87
II-3-2 Les réserves naturelles.....	88
II-3-3 Les réserves de chasse.....	89
II-3-4 Autres catégories des aires protégées.....	90
II-4 Zonages des aires protégées.....	91
II-5 Processus de classement d'aires protégées en Algérie.....	93
II-5-1 La commission nationale des aires protégées.....	93
II-5-2 Etape de classification d'aires protégées.....	94
III- Les aires marines protégées en Algérie.....	96
III-1 Le plan d'action pour les AMP en Algérie.....	97
III-2 Objectifs et cadres des AMP en Algérie.....	97
III-3 Historique des aires marines et côtières protégées en Algérie.....	99
III-4 Répartition des AMP algériennes.....	101
Conclusion.....	104

Chapitre VI Valorisation d'une Aire Protégée Algérienne : Le Parc National De Taza

105

Introduction.....	107
I- Présentation du PNTaza.....	108
I-1 Localisation & Superficie du PNTaza.....	108
I-2 Objectifs du PNT.....	111
I-3 Niveaux de protection de l'AMP du PNTaza.....	113
II- Les projets structurants du PNTaza.....	115
II-1 Le Projet de Proximité de Développement Rural intégré (PPDRI).....	115
II-1-1 Le cadre conceptuel de la politique du renouveau rural et les prémices des PPDRI.....	115
II-1-2 Présentation des PPDRI.....	118
II-1-3 Démarche des projets PPDRI.....	119
II-1-4 Diversification économique et sédentarisation.....	120
II-1-5 Valorisation et patrimonialisation.....	123
II-2 Le projet MedPAN Sud.....	124
II-2 -1 Présentation du projet.....	124

Table des matières

II-2-2 Etat de mise en œuvre du projet.....	126
II-3 Projet SEA MED “ Sustainable Economic Activities in Mediterranean MPAs.....	127
II-3 -1 Présentation du projet.....	127
II-3 -2 Objectifs du projet SEA Med.....	129
II-3 -3 Le projet pilote SEA-MED PNTaza.....	129
II-3-4 Les activités Alternatives génératrices de revenus (AAGR) développées dans le cadre du projet SEA-Med.....	130
III- Création de l’AMP du PNTaza : quels effets sur le développement territorial.....	135
III-1 Les effets de l’AMP du PNTaza sur l’activité de pêche.....	136
III-1-1 L’activité de pêche dans le territoire de l’AMP: une régression de la production en dépit de l’augmentation de l’effort de pêche.....	136
III-1-2 L’impact de l’effet réserve sur la biomasse	139
III-1-3 L’impact de l’effet réserve sur les captures totales.....	140
III-1-4 L’impact de l’effet réserve sur le rendement biologique.....	141
III-1-5 L’impact de l’effet réserve sur la rente halieutique et sur le bien-être de la communauté des pêcheurs.....	143
III-2 Les effets de l’AMP du PNTaza sur l’activité touristique	145
III-2-1 L’activité touristique dans le territoire de l’AMP : un tourisme saisonnier à fortes pressions sur le littoral.....	145
III-2-2 Les effets de l’AMP sur la demande touristique	149
III-2-3 Effets de l'AMP sur le chiffre d'affaires de l'activité touristique.....	150
Conclusion.....	152
Chapitre V : Le rôle De l’aire protégée PNTaza dans la patrimonialisation et la valorisation des ressources	153
Introduction.....	155
I- Essai d’évaluation des effets des actions entreprises par le PNTaza sur la dynamique du territoire et la valorisation des ressources :Résultats d’enquête	156
I-1 Les effets économiques des projets du PNTaza.....	156
I-1-1 Diversification des activités économiques.....	156
I-1-2 Valorisation des ressources locales.....	157
I-1-3 Activité agricole.....	158
I-1-4 Elevage, apiculture et arboriculture hors oléiculture.....	159
I-1-5 Artisanat.....	160
I-1-6 Marché et débouché.....	162
I-1-7 Revenus des activités rurales.....	163
I-1-8 Activité touristique.....	164

Table des matières

I-1-9 Effet de la diversification.....	165
I-2 Les effets sociaux des projets du PNTaza.....	166
I-2-1 Bien-être.....	166
I-2-2 Transport, commodités et éducation.....	167
I-2-3 Extension habitat rural.....	169
I-2-4 Bénéfice d'aide de l'Etat.....	170
I-2-5 Implication de la femme.....	171
I-2-6 Acceptation des touristes	172
I-3 Effets environnementaux des projets du PNTaza et relation parcs-riverains	173
I-3-1 Participation à la protection des ressources.....	173
I-3-2 Conflits avec le PNTaza.....	175
I-3-3 l'implication de la société civile.....	176
I-4 Des effets globaux des activités du PNTaza en dehors de ces périmètres....	177
II-Les enseignements à tirer de l'expérience du PNTaza : les démarches adoptées à l'origine du succès de l'expérience de Taza.....	177
II-1 L'approche participative, la concertation et la solidarité des acteurs une condition nécessaire pour la réussite de tels projets..	178
II-2 La patrimonialisation un élément de conciliation entre les objectifs de protection des ressources et du patrimoine et les objectifs de développement économique et social.....	181
II-2-1 Comment le PNTaza peut-il contribuer à la patrimonialisation et à la valorisation des ressources naturelles locales ?	182
II-2-2 Contribution du PNTAza à la réhabilitation de l'économie rurale et à la patrimonialisation.....	183
Conclusion	186
Conclusion Générale.....	188
Références Bibliographiques.....	197
Glossaire.....	208
Annexes.....	211

LISTE DES FIGURES

Figure n°	Intitulé	page
1	Représentation schématique de l'éco-socio-système.....	10
2	L'évolution de la population littorale en Algérie.....	13
3	Etat, pression et impacts de la concentration anthropiques sur les territoires côtiers.....	17
4	Type d'intégration locale sur les territoires côtiers.....	32
5	Etape de la mise en œuvre d'une Stratégie GIZC.....	35
6	Processus d'élaboration de la SN GIZC.....	37
7	Système GIZC.....	39
8	Réseau AP et AMP dans le monde.....	57
9	Evolution des aires protégées terrestres et marines dans le monde.....	58
10	Classification des BSE selon le MEA.....	66
11	Les BSE et le bien être humain.....	68
12	Effets des AMP sur la pêche.....	70
13	Les différents activités liées au tourisme dans et autour les AMP.....	71
14	Les aires protégées en Algérie.....	84
15	Les catégories des AP en Algérie.....	85
16	Les objectifs des réserves de chasses.....	89
17	Répartition des AMP en Algérie.....	101
18	La zone d'étude et le zonage de l'AMP de Taza.....	110
19	Objectifs du PNTaza.....	112
20	Les axes de la politique du renouveau rural.....	117
21	Animaux d'élevage dans le cadre du PPDRI	121
22	Plantations fruitières (PSD PNTaza).....	121
23	Le projet MedPAN Sud.....	124
24	Carte des Projets Pilotes du projet Sea-Med.....	128
25	Le sentier sous-marin.....	135
26	Répartition de la flotte par type de métier et par port de pêche.....	137
27	Structure de la flotte dans la wilaya (en %)......	138
28	Production Halieutique entre 2004-2014.....	138
29	L'impact de l'effet réserve sur la biomasse au future AMP du PNTaza.....	139
30	Les effets réserves sur les captures totales.....	140
31	L'impact de l'effet réserve sur le rendement biologique de	

LISTE DES FIGURES

	l'AMP.....	142
32	Les effets réserves sur la rente halieutique.....	143
33	L'effet de l'AMP et le bien-être des pêcheurs	144
34	L'évolution des arrivés touristiques.....	146
35	Résultat de l'enquête sur le tourisme au territoire Jijelien...	147
36	Les effets de l'AMP sur la demande touristique.....	150
37	Evolution du chiffre d'affaire du tourisme.....	151
38	Les effets des projets du PNTaza sur la diversification des activités économiques.....	156
39	Les effets des projets du PNTaza sur l'état de valorisation des ressources locale.....	157
40	Les effets des projets du PNTaza sur l'activité agricole.....	158
41	Les effets des projets du PNTaza sur les activités d'élevage, d'apiculture et d'arboriculture.....	159
42	Les effets des projets du PNTaza sur l'artisanat.....	161
43	Les effets des projets du PNTaza à la création des débouchés du marché.....	162
44	Les effets des projets du PNTaza sur les revenus des activités rurales.....	163
45	Les effets des projets du PNTaza sur l'activité touristique...	164
46	Les effets de la diversification économique sur les revenus des riverains	165
47	Les effets des projets du PNTaza sur le bien-être des riverains.....	166
48	Les effets des projets du PNTaza sur les Commodités, transport et éducation.....	168
49	Les effets des projets du PNTaza sur la fourniture des aides concernant l'habita rural.....	169
50	Les effets des projets du PNTaza sur la fourniture des aides étatiques.....	170
51	Les effets des projets du PNTaza sur l'implication de la femme rurale.....	171
52	Les effets des projets du PNTaza sur l'acceptabilité des touristes et visiteurs.....	172
53	Les effets des projets du PNTaza sur la participation des populations à la protection des ressources naturelles.....	174
54	Les effets des projets du PNTaza sur la diminution des	

LISTE DES FIGURES

	conflits.....	175
55	Les effets des projets du PNTaza sur l'implication de la société civile dans les actions de conservation.....	176
56	figure expliquant comment peut-on atteindre l'objectif de patrimonialisation et de valorisation des ressources locales.	182
57	Les effets de la démarche entreprise par le PNTaza sur la réhabilitation de l'économie rurale et à la patrimonialisation dans la région de Chréa-Ain Djenane.....	184
58	Schématisation Synthétique de l'apport de la thèse, de la démarche et des résultats phares	193

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°	Intitulé	page
1	Tableau récapitulatif de la méthodologie adoptée	G
2	Les activités développées sur le territoire côtier national.....	13
3	Conventions & Protocoles du droit international ratifiés par l'Algérie.....	22
4	Institutions d'encadrement de la gestion des territoires côtiers en Algérie.....	24
5	Programmes d'Actions pour l'aménagement des territoires côtiers en Algérie.....	25
6	Dix orientations stratégiques de la SN GIZC.....	39
7	L'évolution sémiotique des termes renvoyant à la nature.....	54
8	L'homme au cœur de la problématique de la protection de la nature.....	55
9	Evolution du concept des aires protégées.....	62
10	Les catégories des aires protégées de l'UICN.....	64
11	Bénéfices des aires marines protégées.....	73
12	Principales conventions ratifiées par l'Algérie.....	79
13	Les parcs nationaux durant l'époque coloniale.....	83
14	Présentation sommaire des parcs nationaux en Algérie.....	86
15	Présentation des réserves naturelles en Algérie.....	88
16	Présentation des réserves de chasse en Algérie.....	90
17	Les autres catégories des aires protégées selon la loi 11-02	90
18	Zonage des AP.....	92
19	Les membres composant la commission nationale des aires protégées.....	93
20	Objectifs des AMP et des AMCP en Algérie.....	98
21	Repères Historiques Du Classement Des Aires Marines Et Côtieres En Algérie.....	99
22	Localisation Géographique Et Etendue Des Espaces A Protéger.....	102
23	Représentation des objectifs de classement de la zone marine du PNTaza définis dans le cadre du projet pilote MedPAN Sud-PNTaza 2009-2012.....	113

LISTE DES TABLEAUX

24	Description des différents niveaux de protection de la future AMP du PNTaza.....	114
25	Le développement de l'arboriculture et de l'apiculture.	122
26	Principales actions visant protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel.....	123
27	Objectif du projet SEA MED.....	129
28	Le concept de pécaturisme.....	132
29	Tableau résumant l'identification des acteurs, de leurs rôles et de l'approche adoptée par le PNTaza.....	178

LISTE DES ENCADRES

Encadré n°	Intitulé	page
1	Les objectifs communs des aires protégées	57
2	Objectifs du projet MED PAN Sud	125
3	Fonctions attribuées aux AAGR	131
4	Définition d'un sentier sous-marin et ses objectifs	134

LISTE DES ACRONYMES

AAGR : Activité Alternative Génératrice de Revenus.

AMP : Aire Marine Protégée.

AP : Aire Protégée.

ASPIM : Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne.

CNL : Commission Nationale du Littoral.

BSE : Biens et services Ecosystémiques.

CAR /ASP : Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées.

CDB : Convention sur la Diversité Biologique.

DD : Développement durable.

DGF : Direction générale des forêts.

GIZC : Gestion Intégrée de Zones côtières.

MAB: Man And Biosphere.

MedPAN : Réseau des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées de la Méditerranée.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique.

OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

ONG: Organization Non Governmental .

ONU: Organisation des Nations Unies.

PAC: Plan D'aménagement Côtier.

PDAU Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

PNAE-DD Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable.

PNTaza : Le Parc National de Taza.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

POS: Plan d'Occupation du Sol.

PSD : Plans Sectoriels de Développement.

SNAT Schéma National d'Aménagement du Territoire.

UICN : Union International pour la Conservation de la Nature.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

VET : Valeur Economique Totale.

WDPA : World Database on Protected Areas (Base de données sur les Aires Protégées).

WWF: World Wildlife Fund.

ZET: Zones d'Extensions Touristiques.



INTRODUCTION GENERALE

Les enjeux environnementaux dans les zones côtières.

Sensibles, attractifs et centre des activités humaines, les écosystèmes côtiers, offrent 1/3 des services naturels de la planète¹. Le rendement de leurs biotopes et leur production sont très importants.² Ils produisent environ 80% des captures mondiales de la pêche.³

Ces écosystèmes subissent des pressions diverses dont l'origine est démographique, économique et écologique. Faut-il rappeler que la majorité de la population mondiale est concentrée dans les zones côtières, alors que 70% de la population habite dans des territoires situés à 50 Km du littoral.⁴

Ces pressions semblent être la source principale d'appauvrissement de la diversité des écosystèmes. En effets, contrairement à ce qui est admis par certains spécialistes, la biodiversité représente un patrimoine essentiel pour l'Homme, pour son développement économique et social, pour son bien-être socioculturel présent et futur dans une perspective de développement durable.

L'enjeu socioéconomique et l'intérêt de la recherche

Depuis la nuit des temps, l'Homme, pour survivre, agit pour satisfaire ses besoins nutritifs et alimentaires. Pour ce faire, il doit développer un effort physique ou intellectuel, qui est le travail, pour capturer, cueillir, exploiter ou produire des biens et services marchands donc économiques⁵.

L'utilité des biens économiques et leur rareté, leur confère une valeur marchande. C'est cette valeur marchande qui incite l'homme à exploiter les ressources naturelles pour en tirer le maximum de profits donc en maximisant son utilité.

Par ailleurs, les ressources naturelles sont certes utiles mais rares. C'est cette rareté qui nourrit le comportement, compréhensible et légitime, des acteurs, à savoir la course vers l'exploitation de ces ressources.

¹ Myers, R.A., Worm, B., 2003, **Rapid worldwide depletion of predatory fish communities**. Nature, 423 (697).

² Constanza et al, 1997, **Principles for sustainable governance of oceans**. Science, 281 (5374).

³ Sherman et al, 2009, **Accelerated warming and emergent trends in fisheries biomass yields of the world's large marine ecosystems**. Ambio, 38(4).

⁴ Bonnin M et al, 2017, **Aires marines protégées ouest africaine –défis scientifiques et enjeux sociétaux-** Edition IRD, Marseilles, p7

⁵ Un bien économique est un bien qui est utile et rare.

INTRODUCTION GENERALE

Dés lors, il naquit un conflit d'usage amplifié par un conflit d'intérêt. Cette problématique est souvent posée avec acuité dans les territoires riches par leurs ressources naturelles qui en font l'attractivité des hommes et des entreprises.

A cet effet, le territoire en question, qui possède une capacité de charge anthropique, devient objet d'une formidable pression anthropique qui affecte négativement le rendement des différents écosystèmes et par effet cascades, dégrade, graduellement et progressivement, le bien-être des ménages et des différents acteurs du territoire.

Pour ce faire, des approches purement écologiques avec des dispositifs techniques, ont été proposées pour pallier à cette problématique. Ces approches ont, certes, relativement donné des résultats intéressants selon l'objectif assigné à savoir la protection par la « restriction » mais à travers une solution « radicale » qui est l'interdiction. Malheureusement, les retombées de cette restriction sur le développement local et global sont de taille et méritent discussion et réflexion.

Or, la restriction pour les acteurs signifie « réduction » dans l'exploitation des ressources donc une baisse des revenus qui conduit à une dégradation de leur bien-être. Cette situation a suscité des résiliences qui ont conduit les chercheurs et les pouvoirs publics à la recherche d'autres approches plus équilibrées qui doivent tenir compte aussi bien de la « protection » des ressources naturelles, que du bien-être de l'Homme.

Approche, démarche et Méthodologie : L'approche par les territoires, le rôle et la contribution de la thèse à la gouvernance de ces territoires sensibles,

A ce stade, l'économie étant que « Science des choix efficaces » doit intervenir pour organiser l'exploitation, par la réglementation et par la mise en place de dispositifs de répartition équitables et durables.

A ce titre, s'impose une interrogation sur la possibilité et la faisabilité de concilier l'action de protection et l'objectif de développement local dans les territoires sensibles à haute densité anthropique.

Dans ce sens, les territoires littoraux et les territoires côtiers éprouvent de grosses difficultés à se développer compte tenu des entraves souvent atypiques qui ralentissent voire « bloquent » le processus de développement du territoire en question.

INTRODUCTION GENERALE

Dans ce cas, le recours voire la recherche et la proposition d'approches et d'outils à des fins de développement durable, devient incontournable pour faire barrage aux conséquences des, indésirables des approches techniques et uni-disciplinaires. Souvent, ces dernières n'intègrent pas l'Homme comme acteur –sujet et semblent avoir omis la maîtrise et la prise en compte de la relation Homme-Nature.

Problématisation : les fondements contextuels, conceptuels et méthodologiques de notre thèse.

Mer semi-fermée, la Méditerranée présente des spécificités écologiques, environnementales et socioéconomiques qui rendent ses territoires des espaces vulnérables et objets de conflits d'intérêts et de conflits d'usage.

En effet, les retombées négatives écologiques et socioéconomiques, d'une telle situation, sont diverses et complexes, alors que leur maîtrise et leur gestion deviennent de plus en plus compliquées.

L'aménagement des territoires côtiers a longtemps été abordé comme une problématique uni disciplinaire dont l'objectif principal est la protection de l'environnement côtier et de ses ressources biophysiques notamment marines et terrestres. Des approches purement écologiques ont été prônées comme modes opératoires pour protéger les ressources et les écosystèmes marins et terrestres.

Les trois dernières décennies, une prise de consciences a été couronnée par l'appel à une reconfiguration des réflexions pour « repenser » la conservation par la protection et tenir compte de ses limites.

Une prise de conscience qui a permis, par la suite, de constater et de mettre en évidence l'inefficacité des choix publics dans la mise en place d'un système de protection efficace en mesure de doter les collectivités locales d'instruments, de dispositifs et de modes opératoires réalistes, faisables et efficaces.

Notre thèse s'inspire et part de ces constats inquiétants qui attestent de l'échec de certaines politiques publiques dans la quasi-totalité des interventions qui visent la protection du littoral, des côtes ou de la mer.

INTRODUCTION GENERALE

Notre analyse est également issue d'une approche historique que nous avons menée dans la présente recherche à travers une exploration et une synthèse. L'analyse est également renforcée par une conceptualisation et la contextualisation et un étayage de la genèse, de l'origine, des raisons et de l'intérêt de la protection.

Cette exploration nous a orienté vers une conceptualisation et une perception assez originales qui renvoient à des questionnements méthodologiquement logiques et scientifiquement légitimes dont les réponses nécessitent une investigation multidimensionnelle pluridisciplinaire et intersectorielle.

En effet, les approches simplistes ont souvent donné des recommandations standards, techniques et générales dont les effets n'étaient souvent « pas opérationnels » donc inapplicables.

C'est le noyau dur , même , de notre thèse qui tente d'apporter des éclairages et des arguments probants pour , d'abord , « faciliter » la compréhension de la problématique de la protection des écosystèmes côtiers , en proposant une autre approche adaptée aux spécificités de cet espace et tirant les enseignements nécessaires des expériences d'aménagement des espaces côtiers, des lacunes et des limites des approches adoptées.

Dans ce contexte, nous partons du postulat selon lequel :

- ✓ Fautes de méthodes et d'outils, l'approche territoriale est en mesure d'apporter un apport considérable à la problématique de la protection des espaces côtiers.
- ✓ Dans ce sens, nous considérerons le territoire comme un couple (ressources naturelles, ressources humaines) à la recherche d'une combinaison optimale entre ces deux composantes. Une optimisation à modèle complexe dont les contraintes endogènes sont en réalité les spécificités énumérées plus haut de cet espace, les conflits d'usage, les conflits d'intérêts, l'interférence des prérogatives et les statuts juridiques de certains biens et services.
- ✓ L'Homme, le grand absent dans l'approche classique, sa relation avec son environnement naturel et socioéconomique, les stratégies des acteurs locaux, tous ces éléments plaident pour une approche :

INTRODUCTION GENERALE

- consultative, participative, inclusive et non pas exclusive, de partage et non pas de possession
- basée sur la concertation, la solidarité locale, le consensus et l'arbitrage.

La base de notre réflexion et l'apport attendu de la thèse.

Il est temps, dans le contexte actuel, de «repenser» le Développement Durable et de montrer que les spécificités et la complexité des espaces côtiers, renvoient à l'adoption d'une approche pertinente qui doit poser la problématique en :

- ✓ en termes de gouvernance des territoires plutôt qu'en termes de « gestion » ou de « gestion intégrée » des zones cotières.
- ✓ en termes de développement intégré sur le plan sectoriel, et durable sur le plan socioéconomique et environnemental, plutôt qu'en termes de développement global.
- ✓ en considérant l'Homme comme « acteur-sujet » plutôt qu'un simple acteur seulement,
- ✓ en considérant la protection de la nature non pas comme « une fin » mais plutôt comme un moyen, un outil, un mode ou un comportement dont l'objectif est, au final, de protéger l'Homme et d'assurer la continuité de sa progéniture et de ses droits futurs,

Telles sont les principales préoccupations de notre thèse, qui bien que complexes, permettront néanmoins de défricher le terrain pour produire des outils, des méthodes et des approches efficaces qui aideraient à :

- passer de la conservation des espèces et des ressources à l'investissement en capital naturel à travers les AP.
- passer d'une restriction synonyme d'interdits, à une gouvernance du territoire par les aires protégées,
- passer d'une relation conflictuelle entre les usagers des territoires à une relation de solidarité, de complémentarité et de mutualité entre les acteurs locaux,
- passer d'un mode de gestion à des fins écologiques de protection au détriment du développement local, à un mode de gouvernance dont la fin est la conciliation

entre les objectifs écologiques et environnementaux et l'amélioration du bien-être et des situations socioéconomiques des acteurs locaux des territoires.

- de passer d'une aire protégée de protection qui interdit l'accès, à une aire protégée de gestion durable des ressources naturelles,
- faire des Aires Protégées des outils de gouvernance des territoires côtiers en tenant compte aussi bien de la dimension socioéconomique que de la dimension environnementale.
- considérer la création des Aires Protégées comme un investissement en capital naturel plutôt qu'une dépense publique à des fins d'interdictions,

Notre thèse s'articule autour des fondements cités plus haut et se veut d'abord, une contribution à l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques en matière de l'environnement et du développement durable des territoires côtiers. L'objectif est également méthodologique, en proposant une approche par les territoires basée sur la gouvernance des ressources et des territoires écologiquement vulnérables et sensibles.

Le contexte algérien

A l'instar des autres pays méditerranéens, l'Algérie s'est engagée, ces dernières années, dans la gestion durable des écosystèmes côtiers. En dépit des moyens déployés, les démarches restent sectorielles et loin d'être transversales. Ce qui expliquerait dans une certaine mesure l'inefficacité de certains instruments de gestion et d'aménagement de ces territoires sensibles et dont l'usage est souvent commun.

Contribuer à la résolution de ces problèmes, nécessite d'abord une démarche participative et intégrée devant impliquer tous les acteurs concernés dans un contexte de concertation donc de gouvernance. Dans ce sens, les Aires Protégées pourraient jouer un rôle essentiel dans le développement durable et intégré des zones côtières

C'est dans cette optique que s'inscrit la présente recherche intitulée : « *Gouvernance des territoires côtiers en Algérie et aires protégées : de la conservation au développement intégré durable* » et qui tentera de répondre à la question principale suivante :

INTRODUCTION GENERALE

Quelle serait la contribution des Aires Protégées à la gouvernance des territoires côtiers en Algérie ?

Pour répondre à cette question nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- **Hyp. 1** : Les Aires Protégées (AP) peinent à jouer leur rôle en tant qu'outil de gouvernance des territoires sensibles en l'occurrence des territoires côtiers. Cette difficulté pourrait principalement s'expliquer par l'existence d'interférences de prérogatives entre les différents organismes institutionnels et sectoriels usagers des territoires côtiers.
- **Hyp. 2** : Bien pensées, les AP seraient en mesure de contribuer à la gestion durable intégrée des écosystèmes côtiers et au bien-être des usagers à travers la concertation et l'implication des parties prenantes dans la prise de décision.
- **Hyp. 3** : Les AP sont en mesure de jouer un rôle déterminant dans la revitalisation des territoires ruraux. Dans ce sens, les AP pourraient constituer un instrument efficace de patrimonialisation et de mise en valeur des ressources locales à travers l'adoption d'un processus de concertation, de participation et d'implication des différents acteurs concernés par l'AP en leur fournissant des Activités Alternatives Génératrices de Revenus dans leur territoire.(AAGR).

❖ *Outils d'analyse et techniques d'investigation.*

Afin de vérifier les hypothèses formulées dans la présente recherche, on fera recours aux moyens décrits dans le tableau suivant.

Tableau. 01 : Tableau récapitulatif de la méthodologie adoptée

Hypothèses	Moyens de vérification
Hyp. 1	Une approche historique conjuguée à une approche analytique.
Hyp. 2	Analyse des données récoltées auprès des institutions concernées et des études empiriques réalisées dans le cadre du projet Med-PAN Sud PNTaza
Hyp. 3	Approche empirique fondée sur une enquête auprès des riverains vivant dans les localités du PNTaza

Source : Réalisation personnelle.

❖ Méthodologie de la recherche

Pour mener à bien notre recherche, nous l'avons scindée en cinq chapitres.

Le premier chapitre aborde les notions de territoire-espace, des zones côtières et littorales en précisant leurs significations. Il étale également les caractéristiques des territoires côtiers, leur richesse et leur multi-vocation. Il tente de mettre en évidence la nécessité d'une approche par les territoires à travers une gouvernance afin de gérer convenablement les territoires et mettre fin à aux conflits d'usages et aux conflits d'intérêts.

Le deuxième chapitre se veut un cadrage conceptuel, quant à lui, est dédié à la mise en évidence du rôle que pourraient jouer les Aires Protégées tant qu'outil, longtemps négligé, au développement durable et intégré. Ce chapitre examine, également les différents paradigmes d'évolution du concept et du rôle des aires protégées partant de la protection, la conservation au développement durable et les causes de ces changements, leur étendue dans le monde et leurs bénéfices et leurs effets sur les différentes dimensions du développement durable intégré.

Le troisième chapitre aborde les aires protégées en Algérie, leur historique, leur évolution, leur typologie et tente l'identification et la présentation des points faibles et des points forts, des contraintes et des opportunités. Comment créer une AP et comment la gérer et élaborer son plan de gestion. Le chapitre tente une identification des principaux acteurs sectoriels et institutionnels pour une contribution à la compréhension des stratégies des acteurs. Cette approche historique faciliterait la compréhension des logiques développées par ses acteurs afin de réduire les conflits existants.

Le quatrième chapitre examine le projet pilote de classement de la partie marine à travers la création d'une aire Marine Protégée par le Parc de Taza (PNTaza).

En effet, ce chapitre sera dédié à sa présentation et à la présentation de l'approche dynamique adoptée. Les objectifs et les résultats serviront à la valorisation de l'expérience du PNTaza. Il s'agira en fait de montrer le rôle indiscutable que jouerait le Parc National de Taza dans le développement local à travers ses Aires Protégées. Il s'agira également, dans ce chapitre, de mettre en évidence les effets de la protection sur la dynamique

INTRODUCTION GENERALE

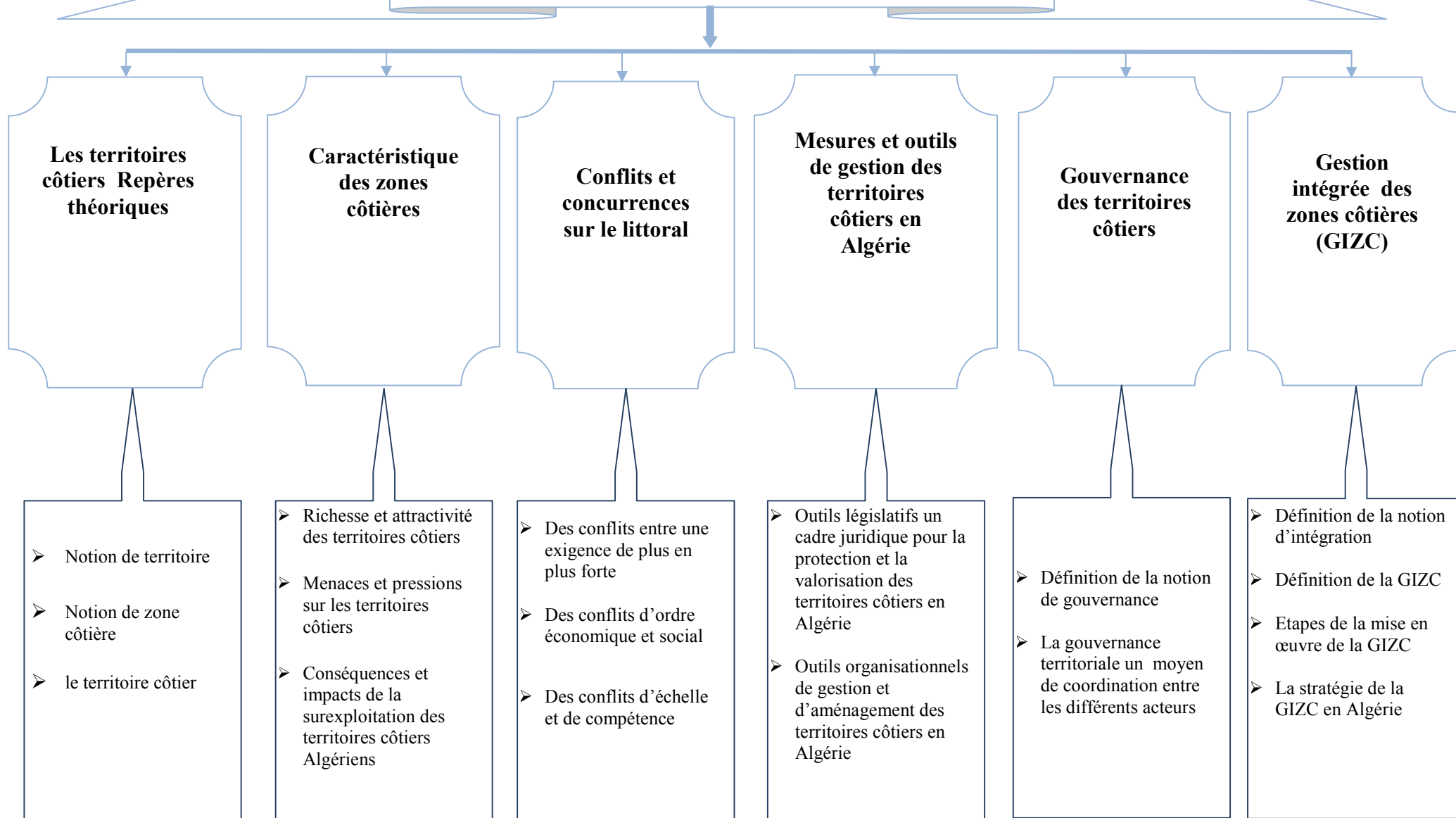
économique et la création des activités génératrices de revenus afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des riverains vivant dans et autour cette aire protégée.

Le dernier chapitre tente, à travers une analyse basée sur une enquête qui a ciblé les riverains du PNTaza ; de mettre en exergue le rôle que pourrait jouer une AP afin d'évaluer le rôle que joue le parc à travers ses projets dans la diversification des activités économiques et des revenus de ces riverains.

La thèse est couronnée enfin, par des orientations et des recommandations dont l'urgence de faire recours à la gouvernance des ressources naturelles et du patrimoine dans la mesure où les biens communs sont des sources de conflits d'usage et nécessitent un arbitrage, une concertation et un consensus pour leur allocation et leur exploitation.

CHAPITRE I :
LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES COTIERS
EN ALGERIE

La Gouvernance des territoires côtiers en Algérie



Introduction

Les zones côtières sont des lieux de développement des nations. C'est une règle mondiale que tout pays se développe par le littoral quand il en a un. Le monde moderne s'est engagé dans ce mouvement de maritimisation, c'est-à-dire l'utilisation de toutes les formes d'activités et d'exploitation qu'offrent les zones côtières.

En effet, 70 % de la population mondiale vit à proximité des zones côtières et l'Algérie n'échappe pas à ce phénomène planétaire de littoralisation. 40 % des Algériens vivent dans la partie côtière du pays qui ne représente que 4 % du territoire national dont 70% de la population des communes côtière vivent dans la bande de 3 km de rivage.

Cette concurrence d'habiter les territoires côtiers est justifiée par leur multivocation et richesse en ressource qui donne lieu à la possibilité de développer plusieurs activités : tourisme, pêche, agriculture, industrie, etc.

Or, la forte concentration des habitants et des activités, bien qu'elle génère des retombés sur la sphère économique elle cause néanmoins des répercussions négatives sur l'état des ressources naturelles et les services écosystémiques qui leurs sont liés (pollution, érosion côtière, et urbanisation), menaçant ainsi la pérennité même de ces activités.

Compte tenu de la multiplicité d'acteurs impliqués aux zone côtières, ces derniers semblent être victimes de leur richesse en ressources naturelles source de conflits d'usage et de course vers l'exploitation et l'occupation de ces territoires sensibles. De ce fait, le littoral est un lieu de conflits où s'affrontent des acteurs publics et privés aux intérêts souvent divergents.

Ce chapitre ambitionne de traiter la problématique des territoires côtiers Algériens en mettant l'accent sur leurs caractéristiques, vulnérabilités pour le double objectif :

- Mettre de la lumière sur les formes concurrentielles et conflictuelles qui s'exercent sur un territoire à forte pression et attraction ;
- Analyser les outils de gouvernances et leurs pertinences dans la protection-valorisation rationnelle des territoires côtiers.

I- Territoires côtiers : Repères théoriques

Au cours du XIX^e siècle, les zones côtières n'étaient pas des espaces fortement convoités ; En effet, l'intérêt pour les zones côtières était limité à certains points précis, (ports et certaines stations balnéaires). Alors qu'en début de XXI^e siècle, On assista à un extraordinaire engouement pour ces zones devenant de plus en plus recherchées constituant ainsi un bien rare et cher.

Aujourd'hui, 60% de l'humanité vit à moins de 60 km d'une côte, soit presque 4 milliards d'habitants. D'après le PNUE, la progression d'ici 2030 serait d'un milliard. Elle sera très forte dans les pays moins développés.¹

I-1 Notion de territoire

Le territoire peut s'interpréter de plusieurs façons. Le terme apparaît dans la géographie des années 1980 et devient vite à la mode. Pour l'essentiel, il est un espace que des acteurs tentent et /ou réussissent à s'approprier. A cet effet, la notion de territoire souligne le rôle déterminant du lieu de vie, de la force du sentiment d'appartenance ; c'est aussi le lieu de l'action d'une société.² Chaque discipline construit ses propres visions de l'espace en fonction des problèmes qu'elle a à résoudre.³

I-1-1 Territoire-Espace en géographie :

En se référant au dictionnaire de géographie (Pierre George et Fernand Verger), le territoire est un espace géographique qualifié par une appartenance juridique (on parle ainsi de territoire national) ; ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Quelle que soit sa nature, un territoire implique l'existence de frontières ou de limites.⁴

Les géographes utilisent le terme de « territoire » pour désigner une étendue géographique, il est un fragment d'espace approprié par une société (groupe d'individus) et

¹ Bardo C, 2008, Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain, Pearson Education France, Paris, p 186.

² Christian B, Op-cit, p 181

³ SAMSON I, 2009, Leçon d'économie contemporaine, 2^{eme} édition, éditions dalloz , paris, p 24.

⁴ Grenouillet JM., 2015, Le territoire, un produit comme un autre ? La Ressource territoriale comme facteur clé du développement durable local, thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, France, p 60.

perçu par ce groupe en tant que tel (intégré dans ses structures mentales). C'est d'abord donc une réalité administrative ou institutionnelle. Ce fragment d'espace a, bien sur, un fonctionnement économique, mais il a également une structuration politique (maillage) et, semé de lieux de mémoire et de lieux symboliques, il a une dimension, une identité culturelle. Au-delà de ses composantes matérielles, il correspond donc à un niveau de représentation mentale.

I-1-2 Territoire-Espace en économie :

L'intégration de l'espace dans l'analyse économique s'avère tardive et abstraite ; cette intégration est récente et incomplète. La plupart des mercantilistes, certains physiocrates, Adam Smith et David Ricardo avaient introduit implicitement l'espace dans leurs réflexions sur le pouvoir des nations sur leur espace, sur les déplacements des Hommes, des capitaux et des produits entre capitale et provinces. Mais ensuite, majoritairement, l'économie classique et néoclassique ignore l'espace.

Pour *les économistes* ; « l'espace » est plus abstrait que chez les géographes. En effet, si on se réfère à la définition de **B. Pecqueur**, le territoire est perçu comme « *une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme* »⁵.

Pour sa part, **Bernard Billaudot** le définit comme un « conteneur de ressource », alors d'autres auteurs stipulent qu'il est même un espace-lieu générateur de ressources (compétences, relations, voire images).⁶

Le territoire est une approche de la région et de l'espace. C'est un espace-lieu générateur de ressources (compétences, relations, voire images). Mais c'est surtout un espace vécu dans le temps, doté d'une cohésion sociétale. Adayot 1986 parle du « passé des Hommes enraciné dans un territoire ». Il n'y a pas de territoire sans acteurs (économiques, sociaux, institutionnels) qui se le représentent et le construisent.⁷

⁵ Ferguène A, avril 2003, Introduction du colloque international, Gouvernance locale et développement territorial, 26-27, Constantine. P 5.

⁶ Bennacer N, 2010, Gouvernance des territoires littoraux et gestion durable des ressources renouvelables : Cas de la ressource halieutique dans la baie de Béjaia, Mémoire de magister, Faculté des sciences économiques, de gestion et sciences commerciales, Université de Béjaia, p 30.

⁷ Idem.

Sur un territoire se réalise une proximité entre les acteurs : proximité géographique (distance de voies de communication), proximité économique (relations), proximité institutionnelle (normes, références, comportement). Le territoire est porteur d'externalités spatiales spécifiques, non transférables, qui lui confèrent une compétitivité particulière.

A la lumière de ces définitions, on peut considérer le territoire comme étant une construction sociale ayant une identité, qui se compose d'acteurs (économiques, sociaux, institutionnels) doté d'une cohésion sociétale autour du projet de développement territorial dans l'objectif.

Quelle qu'en soit la définition, espace-distance, espace-lieu ou espace-vécu, il s'agit moins d'une étendue géographique que d'un élément de différenciation spatiale à partir d'une dimension économique. Le territoire est la rencontre de l'histoire et la géographie dans le champ de l'économie. Il s'agit d'un lieu de potentialités économiques (ressources, compétences, relations) et d'externalités porté par une histoire partagée qui fonde la proximité des acteurs. Comme chez les géographes, il y a une dimension subjective du territoire qui renvoie à cette identité collective, mais il y a surtout pour les économistes la projection collective par l'action dans le futur autour du projet de développement territorial. Ce ciment est assuré chez les géographes par la dimension politico-institutionnelle du territoire. Cette dimension n'est pas absente chez les économistes, mais c'est beaucoup plus le jeu d'acteurs qui constitue l'élément de « bouclage » du territoire.

Avec la notion de développement territorial, les sciences sociales, dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire, se donnent les moyens de reconnaître l'importance du territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une *construction sociale*.⁸

L'abondance des travaux sur la nouvelle géographie économique NEG est un bon exemple de cette volonté d'inscrire le territoire au cœur des processus de développement des régions.

Dans cette nouvelle perspective, le développement des régions est attribué aux dynamismes des territoires, contrairement aux perspectives plus anciennes de

⁸ Chiasson G et al, 2008, **Territorialiser la gouvernance du développement : Réflexions à partir de deux territoires forestiers**, Revue Canadienne des Sciences Régionales, 489-506, p 491.

développement régional centrées sur les politiques publiques de rééquilibrage spatial ou encore sur la logique des marchés.⁹

Comme le laisse entendre cet énoncé, le territoire est perçu comme un espace où la proximité géographique et les liens de confiance permettent des dynamiques de collaboration entre les acteurs. Cette perspective qui situe le potentiel de développement dans les relations de collaboration des acteurs territoriaux interpelle largement la question de la gouvernance.

I-2 Notion de zone côtière :

Définir le littoral n'est pas une chose évidente. En effet, il y a un refus de délimitation spatiale laissant ainsi toute liberté à chaque champ d'étude à travers le monde, l'un des premiers problèmes se révèle d'ordre linguistique. Véhiculé sous la vocale de « *Coastal zone* » en anglais, que l'on traduit par « zone côtière » qui apparaît en français une notion plus restrictive que celle de littoral.¹⁰ Le terme littoral¹¹ vient du latin « *litus, litoris* » désignant la côte ; il apparut au XVIII^{ème} siècle¹² pour remplacer progressivement les mots bord, rive et rivage¹³.

La zone côtière n'existe pas en tant qu'entité mesurable et clairement définie, mais comme une idée, un concept d'un espace où la terre et la mer se confondent.¹⁴ Les définitions sont donc très larges permettant à chaque étude de déterminer l'espace qui lui convient suivant la problématique adoptée. Dans ce qui suit, nous allons présenter quelques unes :

⁹ **Idem.**

¹⁰ Bordiguel M, 1997, Le littoral entre nature et politique, Ed. L'harmattan, Paris. P 58.

¹¹ **Précisions dès à présent que les termes « littoral » et « zones côtières » seront utilisés dans le cadre de ce travail comme synonymes.**

¹² BRIGAND L, 2001, La zone côtière : définitions, acteurs, usages et enjeux, in : Activités halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière: Actes des 5e rencontres halieutiques de Rennes 16-17 mars 2001. Actes de Colloques – IFREMER.1

¹³ Belaidi T, 2011, Contribution à l'évaluation de l'efficacité des instruments de la politique environnementale littorale en Algérie : cas de Bejaia, Mémoire de Magister, faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, université Abderrahmane Mira, Bejaia. P 45.

¹⁴ David G, 2005, Territoire et littoral, approches méthodologiques. In Cherubini, B. (dir.) Le Territoire littoral, tourisme, pêche et environnement dans l'océan Indien. Paris-Saint Denis, L'HarmattanUniv. de La Réunion, p 33.

UNESCO via SCI :

« La zone côtière- l'endroit où la terre rejoint la mer et où l'eau douce et l'eau salée se mélangent et qui remplit la fonction de tampon et de filtre entre la terre et la mer »¹⁵

Il s'agit là quasiment d'un refus de délimitation spatiale laissant ainsi toute liberté à chaque champ d'étude à travers le monde. La même imprécision préside à une réflexion effectuée par un groupe de travail partenaire du programme CSI afin d'élaborer un guide relatif à la gestion intégrée des zones côtières :¹⁶

« L'espace occupé par la zone côtière situé à l'interface terre/mer conduit à la notion de territoire. Ce territoire à part entière est considéré comme étant systématiquement constitué d'une double frange terrestre et marine. Ce territoire, issu du caractère indissociable des franges limitrophes de ces deux domaines, illustre bien les imbrications des environnements à la fois naturels et humains et des composantes respectives qui s'y rapportent. »

Dans le même ordre d'idées, le programme général de la commission Océan Indien (COI) de l'UNESCO définit ainsi le littoral :

« Zone marquant la limite entre les biotopes continentaux et marins [...]portion « terrestre » de la zone côtière en relation fonctionnelle avec la côte et dans laquelle s'exercent divers activités (les conditions locales permettent seules de délimiter cet espace, de quelques mètres à plusieurs kilomètres de profondeur) ».

La position la plus nette est sans doute celle adoptée par l'OCDE:

"On s'accorde à reconnaître que le terme "côtier" véhicule la notion d'interface terre-mer. Cette interface s'étend selon deux axes : l'un parallèle au rivage (axe littoral), l'autre perpendiculaire au rivage (axe terre-haute mer). La définition de l'axe littoral suscite relativement peu de controverses, puisqu'en général il ne recoupe aucun écosystème si ce n'est des bassins hydrographiques. En revanche, la définition de l'axe terre haute-mer donne

¹⁵ Bordiguel M, 1997, **Le littoral entre nature et politique**, Ed. L'harmattan, Paris, P12.

¹⁶ **Idem.**

*lieu à de nombreux débats, par exemple, vers l'intérieur des terres, la zone côtière peut s'étendre, selon la définition retenue, à des bassins hydrographiques entiers ou simplement à la bande de terre située en bordure immédiate de la mer. Vers le large, elle peut s'étendre jusqu'à la limite de la zone économique exclusive d'un pays (c'est-à-dire 200 miles marins). [...] Les limites de la zone côtière dépendent de l'objectif visé. Du point de vue de la gestion et de la science, cette zone sera plus ou moins étendue selon la nature du problème. Elle devra s'étendre aussi loin vers le large et vers l'intérieur des terres que l'exige la réalisation des objectifs de gestion ».*¹⁷

Cette approche pragmatique du littoral en terme d'interface terre/estran, appréhendé conjointement comme nature et société et délimité en fonction du problème à traiter, est ainsi explicitée par j. Catanzano et O. Thébaud :

*"Cette définition du littoral comme interface tient compte des caractéristiques et des dynamiques particulières du milieu, des modes d'usage et régimes de droits de propriété qui résultent des interactions entre deux grands ensembles, terrestre et marin. Les délimitations spatiales résultent de l'identification des relations composant le système et de leurs durées, l'objectif étant de comprendre quels moyens peuvent permettre d'assurer la régulation des usages des ressources littorales (espace, ressources vivantes et minérales, eau, paysage, etc.)"*¹⁸

La zone côtière, au sens politique de la conservation, est la zone qui comprend à la fois la zone terrestre influencée par la mer et la zone marine influencée par la terre, dans les domaines environnemental, social et économique. Il s'agit aussi d'un espace biogéographique sensible qui comprend la partie maritime et terrestre proche de la ligne de rivage, jouant un rôle dans le fonctionnement global de l'écosystème côtier et marin. Sa dimension est variable en longueur, en largeur et en profondeur. La ligne de rivage concentre l'essentiel de la richesse écologique des océans. La partie maritime des écosystèmes côtiers marins ne représente pourtant que 1 % de la surface des océans.¹⁹

¹⁷ Bordiguel M., **Op-cit**, P13.

¹⁸ **Idem.**

¹⁹ Shine C, Lefebvre C, 2004, **La conservation du littoral -éléments de stratégie politique et outils réglementaires**, ED Comité français pour l'UICN, France 2004, P 33.

I-3 Le territoire côtier :

Ce territoire est considéré comme étant systématiquement constitué d'une double frange terrestre et marine, issue du caractère indissociable des franges limitrophes de ces deux domaines. A cet effet, il se présente comme :

« Un lieu géographique où se situe l'ensemble des activités humaines, soit qui s'exercent obligatoirement en mer ou sur le trait côtier (i.e l'interface terre-mer), soit qui sont profondément et durablement conditionnées et influencées par la présence de la mer, ou qui influencent celle-ci. »²⁰

Cette définition, concentrée sur le point de vue de la **géographie humaine**, atteste les interrelations « espace-homme » ou « nature-société » sur le territoire côtier, vu que ce dernier se compose d'un espace naturel - l'écosystème - et d'un espace anthropique - le socio-système -. La combinaison de l'écosystème et du socio-système *via* le système d'interface forme l'éco-socio-système, lequel s'inscrit dans l'espace et le temps sous la forme d'un géo-éco-socio-système.²¹

Penser le littoral en tant que système permet de mieux cerner les liens entre aspects environnementaux et humains. Cette approche favorise la mise en œuvre des principes de la gestion intégrée des zones côtières qui pourrait se résumer de la manière suivante :²²

« Processus dynamique qui réunit gouvernements et sociétés, sciences et décideurs, intérêts publics et privés en vue de la protection et du développement des systèmes de ressources côtières. Ce processus vise à optimiser les choix à long terme privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable »

La zone côtière est un espace multifonctionnel, où se concentrent les hommes et les activités, où les programmes de gestion territoriale sont nombreux. De plus, elle possède un système écologique singulier et menacé. L'interface terre-Mer attire de multiples

²⁰ Zaoual H, 1998, **La socio-économie des territoires : expériences et théories**, Ed l'Harmattan, Paris. P 89.

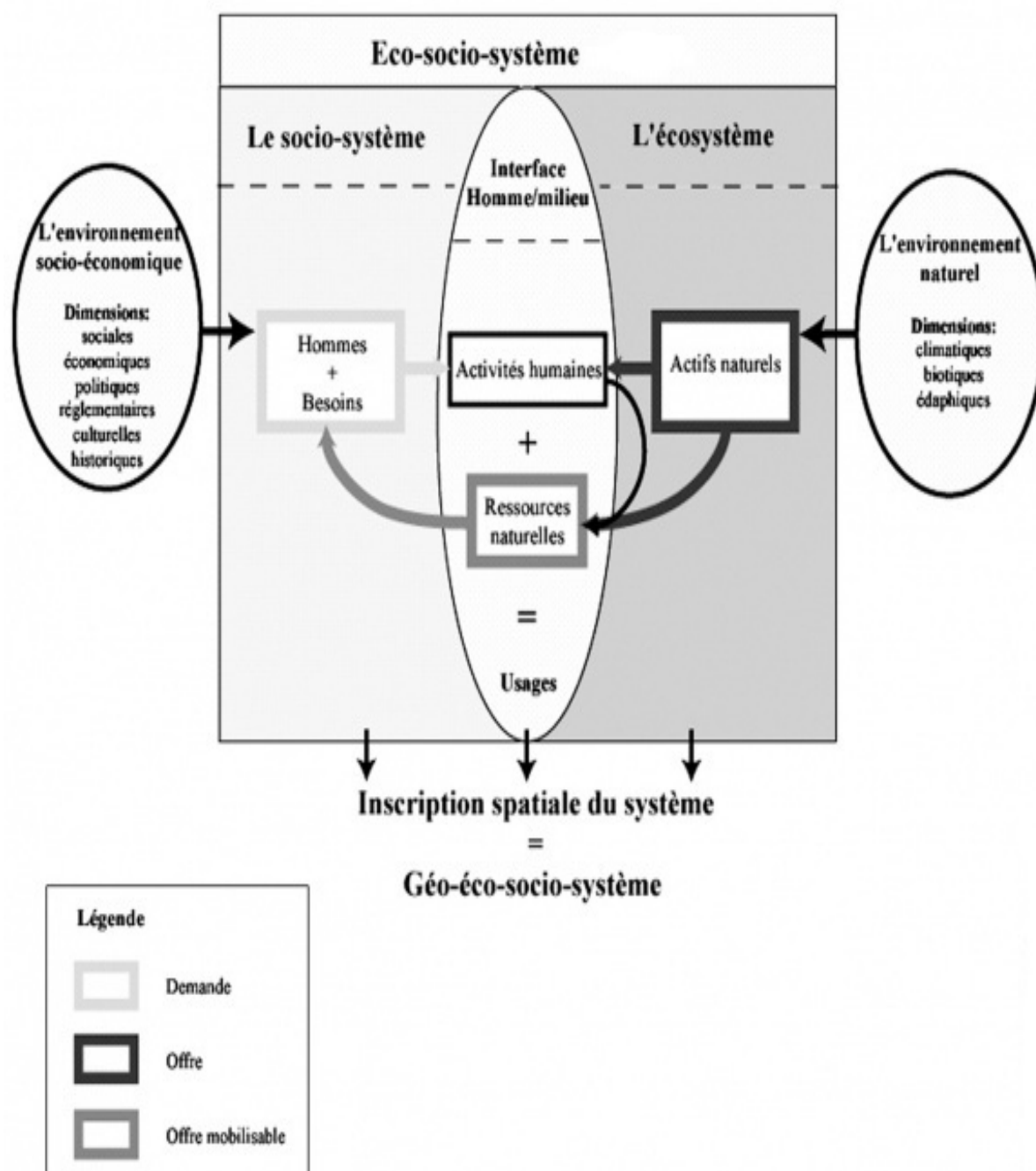
²¹ Vallega A, 1995, « **Définition de la zone côtière dans les mers régionales, la géographie face aux aspects institutionnels : le cas de la méditerranée** », cahais Nantais : Littoral 95, n° 47-48, P 473-488

²² Brigand L, 2001, **La zone côtière : définitions, acteurs, usages et enjeux**, In Activité halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière, p 32.

acteurs suscitant d'importantes interactions entre le milieu naturel et la société qui l'occupe et correspond à un espace sous tensions où les conflits d'usage sont multiples.

La zone côtière correspond à un système socio-spatial fortement convoité et soumis à de nombreux enjeux (démographiques, politiques, économiques, environnementaux).

Figure 1 : Représentation schématique de l'éco-socio-système



Source : Mirault E, et Gilbert D, 2009, « Fonctions et logiques d'interface des récifs coralliens sur le littoral de la Réunion », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, P 575.

Selon la figure ci-dessus, on peut noter une interaction entre les services écosystémiques fournis par les actifs naturels et les besoins anthropiques. A cet effet, ce système d'interface assure deux fonctions principales : les fonctions de ressources et les fonctions de support spatial, qui sont associées dans la notion *d'espaces-ressources*.

De plus, des changements de perception de l'espace et de pratiques spatiales semblent s'opérer et influencer les stratégies d'acteurs. Le littoral constitue donc un espace-enjeux où les mutations de fond de la société entraînent des répercussions fondamentales sur l'espace.

Par ailleurs, les politiques publiques évoluent elles aussi pour répondre aux attentes des acteurs. Ces derniers se mobilisent de plus en plus pour exprimer leur avis et leur volonté de participer à la gestion de leur territoire.

Circonscrire les limites de l'espace littoral n'est pas une tâche aisée bien qu'elle soit essentielle. Les raisons pour lesquelles on n'arrive pas à trouver un consensus concernant la délimitation du littoral peuvent s'expliquer par le fait que l'on se trouve en présence :²³

- D'une entité qui inévitablement, fluctue dans l'espace et dans le temps en fonction de facteurs naturels (marées, érosions, sédimentation..) et humains (aménagements, endiguements...)
- Une notion téléologique dont le contenu varie selon la finalité qu'on lui assigne. Les limites que l'on affecte au littoral dépendent avant toute chose des objectifs que l'on se fixe.

II- Caractéristique des zones côtières en Algérie:

Le territoire côtier national compte 14 wilayas s'étendant sur un linéaire de 1622 km²⁴ où plusieurs acteurs et une panoplie d'activités coexistent sur le territoire côtier algérien.

II-1 Richesse et attractivité des territoires côtiers

La richesse et l'attractivité des territoires côtiers expliquent la pluralité d'usages et d'activités se développant dans ces territoires, à titre d'exemple :

²³ Mirault E , 2006, Approche socio-économique du territoire littoral récifal de l'île de La Réunion : une contribution à sa gestion intégrée, Documentation Ifreco, p 65.

²⁴ Ministère de L'Aménagement du Territoire et de L'Environnement, 2015, la stratégie nationale de GIZC pour l'Algérie, MATE, Alger, p 45.

Tableau 2 : Les activités développées sur le territoire côtier national

Activités	Caractéristiques
Tourisme	78 % des ZET nationales sont prévue au littoral. 40% des hôtels et complexes touristiques se concentrent sur le littoral.
Pêche	Avec 1280 km de côtes l'Algérie dispose d'un important potentiel marin
Agriculture	Les terres de la zone côtière sont connues par leur fertilité (la SAU est estimée à 1632000 hectares)
Industrie	51% des unités industrielles nationales se localisent aux zones littorales

Source : Réalisation personnelle, sur la base des données de « Office National des statistiques (ONS), 2015, Statistiques sur l'environnement, Direction Technique Chargée des Statistiques Régionales et de la Cartographie, Alger. »

II-2 Menaces et pressions sur les territoires côtiers :

Les atouts que comptent les territoires côtiers Algériens sont à l'origine de plusieurs externalités négatives qui mettent en péril l'attractivité dont ils recèlent.

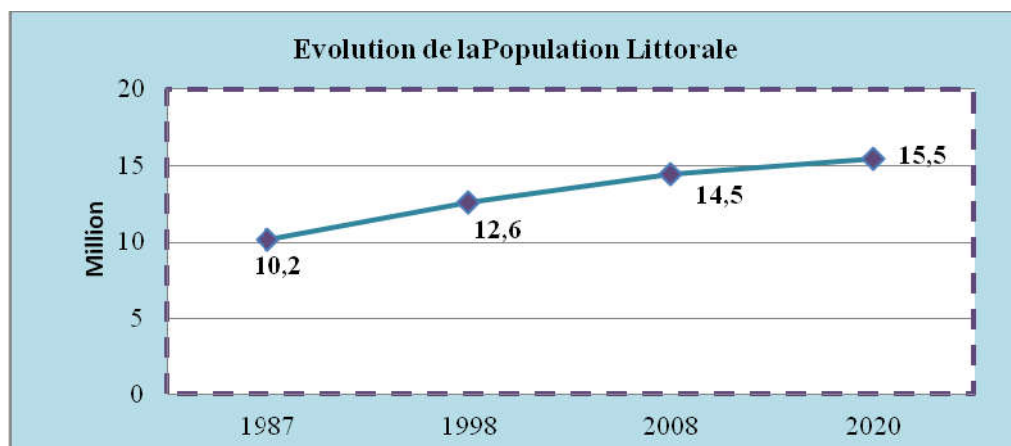
II-2-1 Littoralisation :

Même si de nombreux espaces, disséminés le long du littoral algérien demeurent remarquables, il est utile de rappeler que la littoralisation et l'intensification des activités humaines le long de cette côte constituent une menace et un risque sérieux pour les paysages et les écosystèmes côtiers et littoraux.

Comme beaucoup d'espaces littoraux méditerranéens, la population est caractérisée par une répartition déséquilibrée sur le territoire national, environ les deux tiers $\frac{2}{3}$ de la population Algérienne sont concentrés sur le littoral qui représente 4% de territoire seulement.²⁵

²⁵ Kasmi M , 2008, La loi de Protection et de Valorisation du Littoral en Algérie : Un Cadre Juridique Ambitieux Toujours en Attente Le Cas Du Pole Industriel d'Arzew (Oran- Algérie) , Acte du colloque International pluridisciplinaire « Le littoral : Subir, dire, agir » - Lille, France, p8.

Figure 2 : L'évolution de la population littorale en Algérie



Source : Etablit par nos soins sur la base des statistiques de l'ONS, 2015

L'ONS prévoit une hausse de la population littorale qui atteindra 15.5 millions d'ici 2020 soit près de 40% environ de la population nationale sur un territoire représentant à peine 1,9% de la superficie totale du pays.

Arrivée à une disparité de 20 fois plus que la population interne, la densité des territoires côtiers avoisine 244.4 hab/km² contre seulement 12.22 hab/km² en territoires internes du pays.

Les villes littorales rejettent chaque année, d'énormes quantités d'eaux usées à la mer, renfermant des milliers de tonnes de matières en suspension. Il est à craindre que les populations animales (*Patella ferruginea*, *Pinna nobilis*, *Larus audouinii*) ou végétales (*Lithophyllum hchenides*, *Corallina elongata*, *Brassica spinescens*...) subissent les effets de cette littoralisation et d'une utilisation irrationnelle de l'espace marin côtier.

II-2-2 L'extraction des agrégats

L'extraction des agrégats marins actuellement concerne surtout l'extraction du sable des plages ou des dunes maritimes. L'extraction du sable de plage se traduit par un double impact sur la biodiversité: - impact direct et immédiat : destruction des peuplements d'invertébrés de plage, c'est à dire de la biodiversité des étages médiolittoral et infralittoral

supérieur. - impact indirect à moyen et à long terme sur la dynamique sédimentaire des plages et des petits fonds entraînant une altération de la biodiversité.²⁶

II-2-3 Industrialisation :

Très souvent les industries préfèrent s'implanter dans des zones qui donnent directement sur des sites côtiers pour y déverser directement leurs déchets et aussi pour faire refroidir leurs machines.

A cet effet, 51% des unités industrielles algériennes sont localisées sur la côte et plus particulièrement dans l'aire métropolitaine algéroise où 25% des unités industrielles du pays sont implantées soit 5568 unités industrielles.²⁷

L'industrialisation connaît une augmentation spectaculaire dans l'ensemble du pays avec un accroissement des industries lourdes. La tendance à la localisation des installations industrielles sur le littoral, se renforcera, ce qui rend la situation encore plus préoccupante.

Une proportion importante de l'industrie nationale est localisée sur le littoral, on note la présence d'environ 42 700 unités industrielles le long de la bande littorale.

En ce qui concerne la pollution des eaux par les métaux lourds, la quasi-totalité des grands ports présentent des pics qui dépassent de loin les normes de référence de même que la pollution par le mercure dans les sédiments est largement élevée dans les ports pétroliers.

II-2-4 Surexploitation des ressources halieutiques :

Le code de conduite pour les pêches responsables de la F.A.O introduit les stratégies de réduction des menaces de la surexploitation.

La biomasse halieutique en zone côtière algérienne est de l'ordre de 500000 tonnes et le stock de pêche est évalué à 18000 tonnes par an. Selon le secteur de la pêche, la production annuelle est passée de 91000 tonnes en 1990 à 137000 tonnes en 2004.

²⁶ Ministère de L'Aménagement du Territoire et de L'Environnement, 2010, **Elaboration de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique**, 5^{ème} rapport , p 52.

²⁷ Idem.

Nous pêchons aujourd'hui deux fois de poissons qu'il y a cinquante ans, Etant donné la diminution rapide des stocks halieutiques, les pêcheurs prennent des poissons de plus en plus jeunes et petits afin de couvrir la demande-laissant ainsi peu de chance aux stock de se reproduire et de se renouveler.

L'impact sur les ressources halieutiques du développement des pêches en Algérie est difficile à apprécier en l'absence de suivi méthodique de l'évolution de ces ressources et d'approfondissement des connaissances de leur diversité. Même si l'Algérie ne pêche que le tiers autorisé du stock disponible, il est fort probable que cette activité ait déjà causé d'importants préjudices à la faune et à la flore marine compte tenu des méthodes de pêche appliquées (usage fréquent de la dynamique) et du nombre très limité d'espèces ciblées.

La préservation des usages liés à la mer et leur développement est une condition nécessaire à la vitalité du littoral.

II-2-5 Tourisme :

Le tourisme est marqué par son caractère national et sa concentration spatio-temporelle. En effet, outre la forte concentration de la population permanente, le littoral algérien constitue la destination privilégiée d'une population supplémentaire d'estivants. Cette forte concentration démographique a entraîné une urbanisation démesurée. Le taux d'urbanisation est passé de 26% en 1962 à 61,4% en 2010.²⁸

Le tourisme est reconnu comme l'une des activités les plus prometteuses pour les aires protégées, Il peut jouer à la fois un rôle positif (apport de financement aux AMP, sensibilisation des touristes, maintien des paysages) et un rôle négatif (source de dégradation et de pollution).

Les impacts des activités touristiques sont pour l'instant, relativement limités en importance et dans l'espace (le piétinement des dunes et des plages par les baigneurs, et les ordures laissées par les touristes). Sur le plan des espèces, le corail rouge et les éponges du genre *Spongia* voient leur exploitation augmenter en raison du développement du tourisme étranger.

²⁸ **Idem.**

Sous l'effet de l'amélioration des aires protégées (extension au domaine maritime), le danger provient d'un développement probable du tourisme pour lequel des mesures préventives doivent être prises rapidement.

II-2-6 L'agriculture

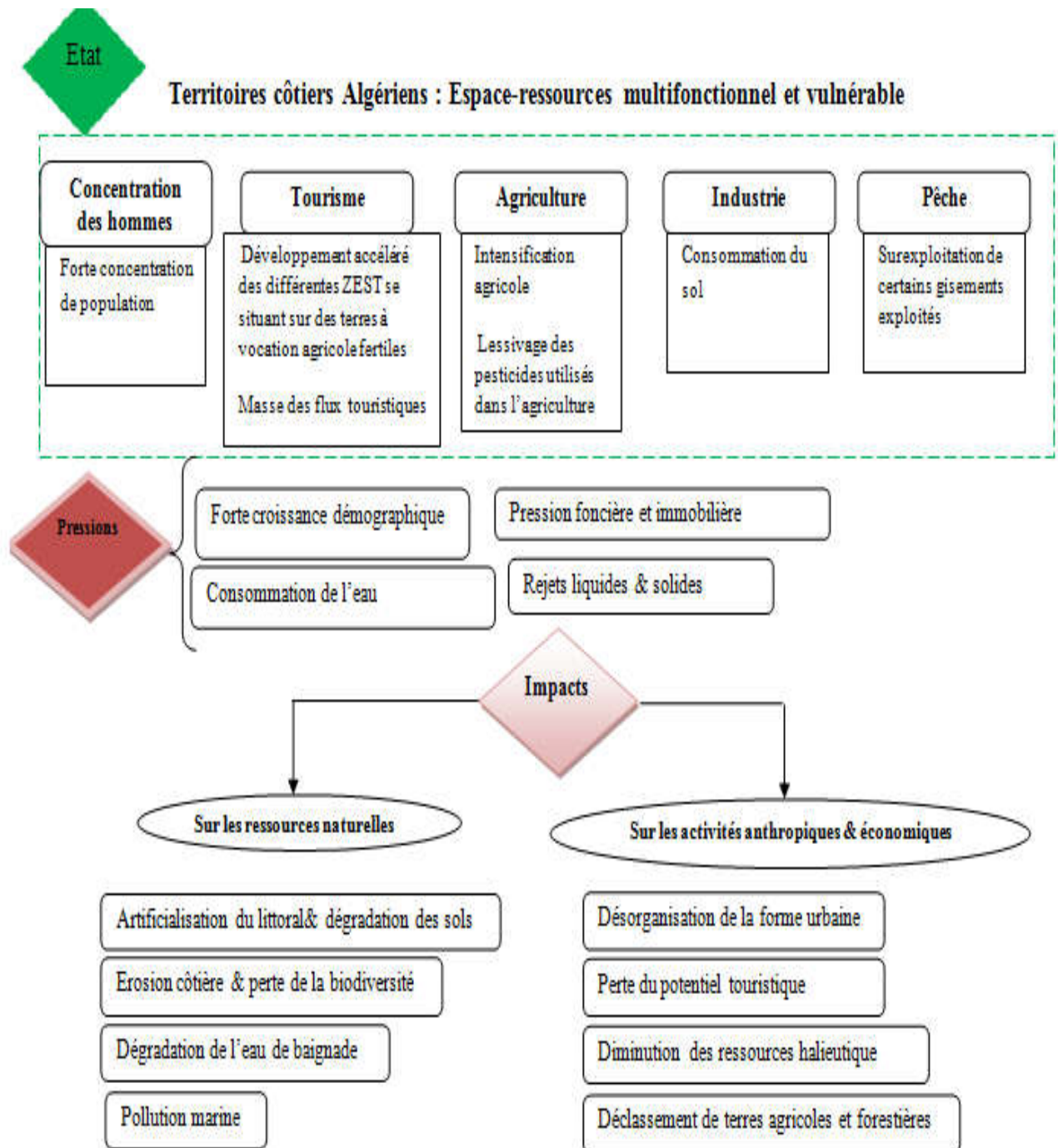
Les structures foncières agricoles ont enregistré des pertes considérables générées par le développement urbain et économique. Notons que les meilleures terres (soit 1632000 hectares) sont situées dans la région littorale et drainent une population relativement importante attirée par les emplois agricoles.²⁹

II-3 Conséquences et impacts de la surexploitation des territoires côtiers Algériens

Le territoire côtier algérien recèle d'innombrables atouts favorisant la mise en place de plusieurs activités économique. Ces mêmes activités usent des ressources de territoires et engendrent des externalités négatives affectant ainsi le bien-être de la population comme le démontre la figure suivante :

²⁹ **Idem.**

Figure 3 : Etat , pression et impacts de la concentration anthropiques sur les territoires côtiers



Source : Réalisation personnelle, sur la base de :

- Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement , **Op-cit**, p 8-14.
- Grimes S, 2012, « **Stratégie Nationale De La Gestion Intégrée des Zones Côtières Pêche, Biodiversité Marine & Conservation Des Habitats Côtiers Remarquables** », Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Alger, p 15-20.

Il est ressort de la figure ci-dessus que les activités exercées sur les territoires côtiers ont des impacts sur les ressources naturelles générant ainsi de sérieuses répercussions menaçant la pérennité des mêmes activités.

Parmi ces impacts les plus pesants on cite :³⁰

II-3-1 L'érosion côtière :

Bien qu'elle soit due à des causes naturelles, les pressions anthropiques – tels que la forte occupation sur le rivage, pollutions et extraction du sable ...) sont en grande partie responsable du rythme accéléré de ce phénomène.

II-3-2 La pollution marine :

Faute de systèmes d'épuration adéquats et suffisants, les rejets liquides sont souvent déversés soit directement à la mer soit dans les cours d'eau menaçant gravement les nappes aquifères. Toutefois, il faut préciser que la majeure partie de la pollution marine est causée par des sources d'origine telluriques provenant des polluants solides et liquides d'origines ménagères, industrielles ainsi que le lessivage des pesticides utilisés dans l'agriculture.

II-3-3 L'affectation de la qualité des eaux de baignade & la surexploitation des ressources en eau :

Le ministère de l'Environnement avance que 175 plages sont interdites à la baignade sur 545 plages ayant fait l'objet d'analyse en 2014. Par conséquence les autres plages vont avoir une surfréquentation des estivants dépassant leurs capacités de charge ce qui menace leurs écosystèmes.

En ce qui concerne les ressources en eau, leur consommation par les touristes est estimée à 350 L/jour soit cinq fois plus qu'un résident permanent, chose qu'il faut prendre en considération surtout que l'Algérie fait face à un sérieux stress hydrique.

³⁰ Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville, 2013, **Stratégie Nationale De La Gestion Intégrée des Zones Côtières, Phase 1 Bilan & Diagnostic**, & Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement, 2002, Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)

II-3-4 Dégradation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers

La surexploitation des ressources halieutiques par l'activité pêche, la forte pression foncière due à l'urbanisation et la concentration de population permanente (population) et temporaires (touristes), altère les écosystèmes marins et côtiers.

Les dégâts causés par la dégradation des paysages côtiers de haute valeur visuelle et la pollution des écosystèmes marins écologiquement sensibles contribuent en grande partie dans la diminution de l'attrait pour le tourisme et les loisirs causant ainsi une baisse des revenus des populations locales.³¹

III- Conflits et concurrences sur le littoral

Bien rare, convoité, soumis à des concurrences d'usage, les territoires côtiers sont des espaces de conflits sans cesse aggravés par la mise en œuvre de solutions partielles voire sectorielles. Ces conflits sont de trois ordres :³²

III-1 Des conflits entre une exigence de plus en plus forte

Fortement médiatisée, la protection de l'environnement prend de l'ampleur. Ainsi, assiste-t-on à des conflits entre associations de protection de l'environnement et des collectivités locales aspirant au développement synonyme d'artificialisation des sols. Or, il faut arriver à rendre développement et environnement non compatibles.

III-2 Des conflits d'ordre économique et social

On assiste à une image de crise littorale, alors qu'il existe non seulement des potentialités mais aussi des dynamiques de développement nombreuses, mais trop sectorielles, juxtaposées les unes aux autres dans un contexte d'antagonisme (en particulier conflits d'usage du sol et de la mer).

³¹ **Programme d'Actions Prioritaires** –Centre d'activités Régionales-, 2006, Programme d'Aménagement Côtier (PAC).

³² Vallega A, **Op-cit**, p 473-488.

III-3 Des conflits d'échelle et de compétence

Le littoral se caractérise par un nombre très élevé d'acteurs intervenant à des échelles très différentes (communes, wilayas, Etat...), ayant comme résultat une lourdeur des structures.

Cette situation implique à faire des choix, parfois des arbitrages, par l'intermédiaire d'une régulation publique pour la gestion de l'espace (et des autres ressources naturelles). A cet effet, le besoin s'affirme de plus en plus de l'intervention de l'Etat (et autres acteurs concernés) à mettre en place des procédures de gestion de ces espaces sensibles.

IV- Mesures et outils de gestion des territoires côtiers en Algérie :

IV-1 Outils législatifs : un cadre juridique pour la protection et la valorisation des territoires côtiers en Algérie :

Même si l'Algérie a ratifié les conventions et accords ayant traités de la protection de l'environnement du milieu marin et côtier, l'intérêt accordé à la protection et à la valorisation du littoral se révèle récent. En effet, la loi 02-02 portant sur la thématique du littoral n'a été promulguée qu'en février 2002.

IV-1-1 Conventions et accords relatifs à la protection de l'environnement ratifiés par l'Algérie :

L'intérêt porté à la protection des territoires côtiers algériens est illustré par la ratification de plusieurs conventions internationales ayant l'objectif de protéger les espaces côtiers et réglementer leurs usages comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 3 : Conventions & Protocoles du droit international ratifiés par l'Algérie

N°	Convention internationale	Année	Décret national d'exécution de la convention
1	La convention de Ramsar	1971	Décret n° 82-439 du 11 décembre 1982
2	La convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution.	1976	Décret n° 80-14 du 26 janvier 1980
3	le protocole relatif aux aires spécialement protégées de la méditerranée	1982	Décret n° 85-01 du 5 janvier 1985
4	La convention cadre des Nations Unies pour les changements climatiques	1992	Décret n° 93-99 du 21 avril
5	Convention sur la diversité biologique	1992	1993Décret n° 95-163 du 14 juin 1995
6	Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la méditerranée (Amendement de la convention de Barcelone)	1995	Décret n° 04-141 du 25 juin 2004
7	protocole relatif aux aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée	1995	Décret n° 06-405 du 14 novembre 2006
8	Convention des nations unie sur le droit de la mer	1996	Décret n° 96-53 du 22 janvier 1996
9	Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée.	2002	Décret n° 05-71 du 13 février 2005
10	Le Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières	2008	Signé seulement (non ratifié encore)

Source : Réalisé sur la base des décrets cités ci-dessus.

Ces conventions traduisent la volonté politique à gérer les problèmes du littoral à travers une gouvernance environnementale. Elles sont en mesure de garantir une gestion/conservation durable du milieu et de ses ressources.

IV-1-2 La législation nationale

La loi 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, sans aucun doute, témoigne de la volonté politique d'instaurer les conditions nécessaires au développement intégré durable des zones côtières. En effet, cette loi a souligné l'importance, voire l'exigence, d'impliquer tous les acteurs. Or, la coordination des

actions entre l'État, les collectivités territoriales, les organisations et les associations qui doivent œuvrer dans ce domaine y est clairement définie.³³

Il s'ajoute à cette loi, d'autres lois ayant un impact sur la gestion des territoires littoraux, à l'exemple de :

- ❖ Loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- ❖ Loi n°3-03 du 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques.
- ❖ Loi n° 03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages.
- ❖ Loi n°1-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.
- ❖ Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- ❖ Décret exécutif n° 04-274 du 5 septembre 2004 fixant les conditions et les modalités d'exploitation touristique des plages ouvertes à la baignade.

IV-2 Outils organisationnels de gestion et d'aménagement des territoires côtiers en Algérie

Afin d'appliquer les lois mentionnées ci-dessus, des organismes, programme et plans d'action ont été instaurés à cette fin.

IV-2-1 Organismes dédiés à la gestion des territoires côtiers en Algérie :

Suite à loi 02-02, plusieurs décrets ont été promulgués donnant lieu à de nouveaux organismes (tableau 4) ayant pour but l'application des objectifs de la loi citée plus haut.

³³ Kasmi M , **Op-cit**, p 9.

Tableau 4 : Institutions d'encadrement de la gestion des territoires côtiers en Algérie

Organismes	Décret exécutif n°	Principales missions
CNL (Commissariat national du littoral)	04-113 du 13/4/2004	Veiller sur la préservation du littoral, mettre en œuvre les mesures de sa protection, restaurer les espaces terrestres et côtiers, assister les collectivités locales et sensibiliser le public
Fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières	04-273 du 2 septembre 2004	Financement des : actions de dépollution, de protection et de mise en valeur du littoral et des zones côtières ; études et des programmes de recherches, étude et expertises sur le littoral et les zones côtières ; interventions d'urgence en cas de pollution marine accidentelle.
Conseil de coordination côtière	06-424 Du 22 novembre 2006	Mobiliser l'ensemble des moyens requis pour la protection des zones littorales ou côtières sensibles ou exposées à des risques environnementaux particuliers

Source : Etablit par nos soins sur la base des décrets exécutifs cités.

Ces institutions sont les instruments de gestion du littoral mis en place par la loi relative à la valorisation du littoral

IV-2-2 Outils de gestion et d'aménagement du littoral

Afin de mettre en œuvre la stratégie algérienne de développement durable, des programmes d'actions sont mis en application :

Tableau 5 : Programmes d’actions pour l’aménagement des territoires côtiers en Algérie

PNAE-DD ³⁴	PAC ³⁵	PDAU ³⁶ & POS ³⁷
Il englobait la réalisation de : - Cadastre d’occupation du littoral - Etudes sur la maîtrise de l’urbanisation sur le littoral - Actualisation du SNAT³⁸ - Soumission des ZET.³⁹	C’est un outil de GIZC⁴⁰ ayant pour objet la délimitation de l’espace littoral et l’identification des sources de pollution et d’érosion	Instaurés par la loi 90-29 du 01/12/190 relative à l’aménagement et l’urbanisme, le PDAU détermine les orientations d’aménagement de territoire ainsi que la destination des sols conformément à la loi 02-02 et le PAC. Quand au POS il fixe en détails les droits d’usage du sol tout en respectant les dispositions du PDAU

Source : Réalisation personnelle sur la base des données du PNAE-DD, ministère de l’environnement 2001, **Op-cit;** & Kacemi M, 2008, **Op-cit.**

En matière de législation et de réglementation, il existe de nombreux textes relatifs à la protection des zones littorales et de leurs différentes ressources. L’application des diverses mesures qui découlent de ces textes est cependant difficile à envisager, en raison :

- De l’inadaptation également de ces textes aux réalités socio-économiques et environnementales du littoral, dans la mesure où ces dernières sont mal cernées ne serait-ce que parce que le domaine lui-même n’est pas réellement défini.
- Et surtout, de la multiplicité des usagers du littoral et donc de la difficulté sinon de l’impossibilité d’arbitrer entre les interprétations sectorielles de ces textes, sans coordonner d’abord les actions de ces usagers.

Les problèmes liés au développement relèvent de la même problématique de cohérence et de coordination, dans la mesure où les pressions et les surexploitations que subit cette zone sensible relèvent d’une logique de confrontation des intérêts sectoriels, tandis que les actions de développement consacrées aux zones marginalisées (promotion de l’agriculture

³⁴ Plan national d’action pour l’environnement et le développement durable

³⁵ Plan D’aménagement Côtier

³⁶ Plan Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme

³⁷ Plan d’Occupation du Sol

³⁸ Schéma National d’Aménagement du Territoire

³⁹ Zones d’Extensions Touristiques

⁴⁰ Gestion Intégrée de Zones côtières

surtout), sont peu efficaces, du fait de leur orientation strictement sectorielle et de leur caractère sporadique et essentiellement techniciste.

La stratégie que nécessite ce milieu sensible implique donc une vision multisectorielle et intégrée qui :

- prenne en compte la délimitation précise de ce milieu (à travers ses spécificités physiques particulières) et donc les bases de ses équilibres écologiques fondamentaux ainsi que les caractéristiques socio-économiques de chacun de ses sous-ensembles.
- et solidarise l'ensemble des actions et de programmes de développement dans la même optique d'utilisation mesurée des ressources et de promotion générale de toutes les vocations.

Il s'agit en effet, dans le strict respect du milieu naturel qu'impose le développement durable, de faire **cohabiter harmonieusement** sur ce littoral des activités multiples (industrie, agriculture, tourisme, pêche, commerce maritime...), des établissements humains et des infrastructures et donc, de coordonner leurs évolutions et promotions respectives dans le sens des complémentarités qui doivent obligatoirement s'imposer.

Outre la **coordination** et la législation renouvée et adaptée qu'exigent des actions obligatoirement solidarisées par les objectifs indissociables de protection et de valorisation que couvre l'aménagement du territoire, les disparités de cet ensemble littoral impliquent la spécification de ces actions dans des programmes différenciés de protection et d'utilisation mesurée des ressources.

V- Gouvernance des territoires côtiers

V-1 Définition de la notion de gouvernance :

Venant du monde de l'entreprise, le terme « *governance* » a été d'abord utilisé par « Coase » ⁴¹(1937) pour désigner les mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants.

Ce terme revêt aujourd'hui de multiples significations selon l'approche que l'on adopte. En ce qui concerne cette recherche, nous allons prendre la notion de gouvernance dans sa déclinaison locale ou territoriale comme l'avait défini B.Pecqueur :

⁴¹ Bennacer N, **Op-cit.** p 50.

*« Le processus de structuration d'une mise en compatibilité de différentes modalités de coordination entre les acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement ».*⁴²

Dans ce sens, la gouvernance apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre acteurs notamment productifs et institutions locales. En outre, cette régulation, qui nécessite la compréhension des logiques des différents acteurs et leurs interrelations, ne peut se faire qu'avec l'adoption d'une approche intégrée.

La notion de gouvernance est tournée vers des transformations des formes d'action publique dans les transformations de l'action publique en analysant les modes de coordination entre différents lieux de concertation et de prise de décision.⁴³

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) donne la définition suivante *"La gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends ».*

L'institut pour la gouvernance⁴⁴ la définit comme *« les interactions entre les structures, les processus et les traditions qui déterminent de quelle manière le pouvoir est exercé, les décisions sont prises, et comment les citoyens et les autres acteurs s'expriment »*⁴⁵

La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité, mais aussi par l'efficacité et l'équité. Elle assure la primauté du droit. La bonne gouvernance veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société et à ce que les voix des plus

⁴² Leloup F, Moyart L, t Pecqueur B, 2005, **La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?**, Géographie, économie, société 7, p 321-332.

⁴³ Chakour SC., Dahou T, 2011, **Gouverner une AMP, une affaire publique? Exemple SudMéditerranéens**, In : Duchemin, E. La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques. Canada: Les éditions en environnement VertigO.

⁴⁴ L'institut sur la gouvernance est une organisation canadienne à but non lucratif fondée en 1990

⁴⁵ Institute of governance, 2002, **« Governance principles ffor protected areas in the 21st century »**, A discussion paper, Parks Canada.

démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décision relatives à l'allocation des ressources nécessaires au développement."

Les nations unies ont également tenté d'encadrer la notion en publiant une liste de principes devant guider la « bonne gouvernance »⁴⁶. Parmi ces derniers figurent les principes de participation, de transparence, d'équité ou de vision stratégique

En fait la gouvernance peut se décliner à des niveaux géographiques différents, on parlera de « gouvernance mondiale » pour la réflexion sur la réforme des Nations-Unies, et la maîtrise de la mondialisation. On parlera de « gouvernance européenne » pour traiter de la réforme des institutions européennes et des relations qu'entretiennent les collectivités locales et les partenaires du développement local avec ces institutions dans un contexte où les Etats jouent évidemment un rôle central. On parlera enfin de « gouvernance locale » pour qualifier des pratiques territoriales nouvelles alliant développement endogène et exogène, articulant la mobilisation des acteurs de développement local avec les politiques menées par les Etats.

Devant des échelles si différentes, on peut se poser la question suivante : la gouvernance est-elle "fractale" ? C'est-à-dire aurait-elle les mêmes caractéristiques à chacun des niveaux géographiques ? La réponse n'est pas simple. Chaque niveau de décision a ses problèmes et ses enjeux, mais on peut trouver des points communs entre les pratiques : transparence et évaluation, jeu multi-acteurs et négociation dans la recherche de consensus, approches de la complexité.

V-2 La gouvernance territoriale : un moyen de coordination entre les différents acteurs

Suite au déclin du rôle de l'état dans le pilotage des projets de développement et l'émergence du développement local comme un mode de développement personnalisé, élaboré et exécuté au niveau local, avec la participation de tous les acteurs locaux ainsi que les pouvoirs centraux, le concept de gouvernance à cette échelle apparaît comme un levier de taille pour la coordination et l'encadrement du processus de développement local.

Bernard Pecqueur définit la gouvernance comme étant :

⁴⁶ PNUD, 1997, Gouvernance et développement humain durable, Document de politique générale du PNUD, p 43.

« Le processus de structuration d'une mise en compatibilité de différentes modalités de coordination entre les acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement »⁴⁷

Le concept de gouvernance locale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales. Dans cette approche, le territoire contribue à réduire les coûts de transaction entre les firmes et constitue de ce fait un niveau pertinent pour coordonner les actions collectives. Au-delà de la seule efficacité comptable, est alors mis en évidence le fait que les institutions non économiques peuvent faciliter la coordination entre agents, sont donc acteurs à part entière des coordinations et décision, des coalitions et négociations. La gouvernance implique une nouvelle philosophie de l'action publique qui consiste à faire du citoyen un acteur important du développement de son territoire

Nous avons retenu celles de Le Galès, Ricordel et Gilly-Wallet, en fonction de leur complémentarité, et dans ce qui suit nous allons donner quelques définitions :

- Le Galès: *« La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts, discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité »*.⁴⁸

Cette définition met d'abord l'accent sur le concept de coordination et ensuite sur l'idée que la gouvernance doit mettre en synergie un ensemble complexe d'acteurs, de règles et de normes.

- Gilly-Wallet (2005) : *« La gouvernance territoriale est un processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels*

⁴⁷ Pequeur B, 2003, **Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement**, Actes de colloque Gouvernance locale et développement territorial ; le cas des pays du Sud, Constantine, p 28.

⁴⁸ Le Galès P, 2010, **Gouvernance**, Dans : Laurie Boussaguet éd., Dictionnaire des politiques publiques: 3e édition actualisée et augmentée, Paris: Presses de Sciences Po. P 300.

*entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement ».*⁴⁹

La réalisation d'un projet de développement et la résolution d'un problème productif invitent à retenir le concept de proximité des acteurs, sachant cependant que la proximité est, certes géographique mais aussi institutionnelle, culturelle, informationnelle etc.

L'enjeu est de renforcer la capacité des acteurs à maîtriser la réflexion prospective, à appuyer des projets et à utiliser les outils d'accompagnement et d'évaluation. La démarche relève des processus d'apprentissage qui s'organisent autour de la mobilisation de l'information dans des mécanismes de participation, de négociation et d'animation, constituant ainsi le processus de la gouvernance territoriale – de mise en compatibilité entre les acteurs- :⁵⁰

V-2-1 La prospective :

L'un des objectifs de la prospective en terme de développement local est de mettre en cohérence les initiatives locales, individuelles ou collectives, avec des options de développement régionales, Cet objectif doit s'inscrire dans une réflexion stratégique destinée à appuyer les décisions quotidiennes sur une vision à long terme. Bien entendu nous sommes dans le domaine de l'incertain, du probable et des choix multiples.

La prospective permet de dépasser les conflits quotidiens mais surtout d'asseoir des choix alternatifs à long terme. C'est la définition de ces choix qui permet de dépasser la stricte gestion d'opportunités.

Il est ainsi crucial que la prospective se fonde sur des éléments qui seront repris dans la prise de décision, donc ensuite dans le suivi et l'évaluation des actions de développement. L'équilibre entre cette vision à long terme et les besoins des acteurs du développement n'est pas simple : il repose sur des connaissances transversales et une vision globale complétée d'une perception de la réalité locale. C'est à la prospective de

⁴⁹ Gilly J, Wallet F, 2005, **Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale**. Les processus d'innovation institutionnelle dans la politique des Pays en France. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, décembre(5), P 72.

⁵⁰ Rey-Valette H, Mathé S, 2012, **L'évaluation de la gouvernance territoriale. Enjeux et propositions méthodologiques**, Revue d'Économie Régionale & Urbaine, décembre(5), P 98.

préparer la mise en œuvre du désormais célèbre adage penser globalement, agir localement.

V-2-2 La participation :

La participation des acteurs est un élément clé du développement, mais le concept est flou. La simple consultation des gens par l'intermédiaire de questionnaires ou d'enquête plus au moins formelles est parfois perçue comme de la participation.

La participation va en réalité au-delà. Il ne s'agit pas simplement de consulter les gens, mais de faire en sorte qu'ils s'approprient le processus de prise de décision puis l'accompagnement par un mécanisme de suivi.

La participation a pour but la création de nouveaux schémas de développement, la mise en place de structures fonctionnelles de négociation et de décision fondées sur des réalités changeantes. Ici plus qu'ailleurs, les connaissances à acquérir devront tenir compte du caractère multi-dimensionnel du développement durable, à savoir la santé écologique, la compétitivité économique et l'équité sociale. Une approche diversifiée de développement est indispensable et il faut, avec la sociologie constructiviste, tenir compte de la pluralité des phénomènes, des situations et des logiques d'action, sans néanmoins sombrer dans un populisme dangereux sur les vertus prétendues universelles de la participation.

V-2-3 L'animation

L'animation pour le développement est une démarche à part entière, Le terme sous-entend un espace de dialogue, de réflexion, de partage des pratiques existantes et de prospective, au service des projets des différents acteurs.

Le concept repose sur le principe d'un accompagnement de la prise de décision par les acteurs locaux en proposant un cadre et des informations permettant à cette décision d'émerger de la manière la plus intégrée possible aux réalités locales. Ce cadre doit prendre en compte la valorisation des connaissances et des compétences locales, la mise en situation concertée des différents acteurs, le suivi et l'évaluation des actions entreprises, la logique de réseaux d'acteurs. Il s'agit de partir d'expériences en cours, mobiliser des compétences et des connaissances, gérer et faire circuler l'information, définir des cadres de réflexion et de référence, élaborer des cahiers de charges, accompagner et évaluer.

Le niveau d'action est intermédiaire entre la programmation classique et l'animation d'accompagnement : susciter des synergies, organiser des cohérences, faciliter des initiatives accompagnées de références indiscutables à un corpus minimum d'informations contextualisées, cette animation est sensée répondre à des situations changeantes et aux incertitudes économiques que caractérisent les évolutions rapides actuelles.

Dans un contexte de partenariat entre les acteurs et de transdisciplinarité, certains des acteurs institutionnels qui accompagnent ces actions de développement, notamment des chercheurs, deviennent, par les actions d'animation qu'ils entreprennent, des médiateurs, et des facilitateurs. D'autres travaux ont proposé le terme de courtier en développement. Ces deux termes présentent bien le processus d'animation nécessaire à l'accompagnement du développement local.

Une définition de la gouvernance illustre bien l'importance de ce processus d'animation : à l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseaux des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseaux des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques.

V-2-4 La négociation

La connaissance et l'accompagnement des processus de négociation(ou de conflit) entre acteurs font partie de l'animation. De nombreuses initiatives de développement, pour être, durable, gagnent à être collectives ou, au moins, négociées entre acteurs en interaction à propos de ressources communes, d'espaces partagés.

Ceci est exacerbé par la multiplication des acteurs, conséquence précisément du processus de décentralisation.

La négociation entre acteurs fait partie du processus de prise de décision décentralisée. Elle découle de la constatation que les objets du développement territorial sont des systèmes, c'est-à-dire des ensembles d'éléments en relations entre eux. Qui dit système dit analyse systémique, c'est-à-dire approche interdisciplinaire des sous systèmes

compensant le système considéré. Cette approche interdisciplinaire passe nécessairement par la coordination d'activités de personnes diverses et par du travail d'équipe, donc par des processus de négociation. En gros, il faut que les décideurs du développement local sachent qu'il n'y a de bonne gouvernance que négociée, concertée entre les différents acteurs.

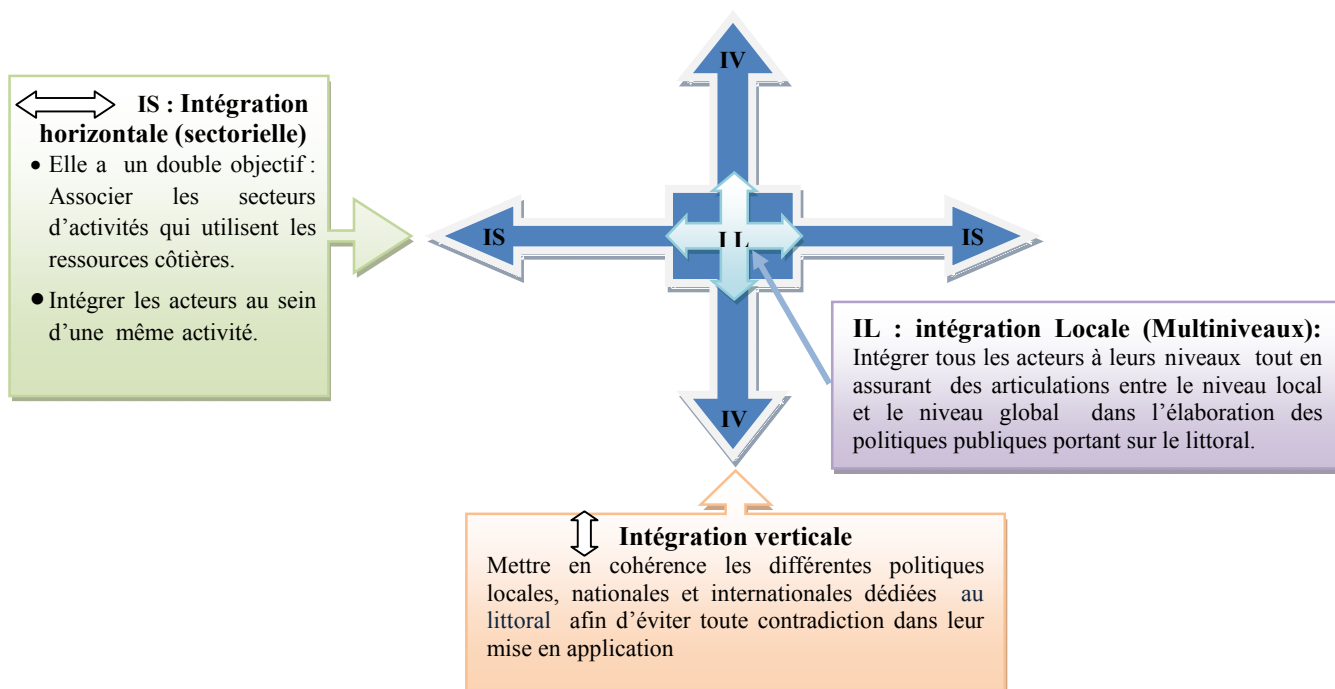
VI- Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

VI-1 Définition de la notion d'intégration :

Le terme « intégrer » venant du latin « integrare », (synonyme à réparer, remettre en état) désigne le fait de « faire entrer dans un tout ».⁵¹

L'intégration se décline à plusieurs niveaux : horizontal, vertical et en associant ces deux formes on obtient une intégration locale « Gouvernance multiniveaux- Gestion partagée » comme le témoigne la figure suivante :

Figure 4 : Type d'intégration locale sur les territoires côtiers



Source : Réalisation personnelle sur la base de : Meur-Ferec C, 2006 , De La Dynamique Naturelle À La Gestion Intégrée De L'espace Littoral : Un Itinéraire De Géographe, Document Présenté En Vue De L'habilitation A Diriger Des Recherches, Université De Nantes, France.

⁵¹ Meur-Ferec C, **Op-cit**, p 80.

D'après la figure ci-dessus l'intégration locale est la résultante synergétique de la combinaison des intégrations horizontale et verticales. Il s'agit de mettre en avant ; l'approche Bottom-up face à l'approche top down. Cette intégration crée un processus de régulation redéfinissant le rôle de chacun dans la gestion de la zone côtière.

Naissant de ces sillages, que le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières (**GIZC**) s'est fait naître dans le but de répondre aux besoins spécifiques que requièrent les territoires côtiers.

VI-2 Définition de la GIZC

La notion de GIZC a été inscrite dans le droit international en 1992 lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro.

La GIZC est définie par Cicin-Sain et Knecht⁵² comme étant :

« Processus dynamique qui réunit gouvernements et sociétés, sciences et décideurs, intérêts publics et privés pour la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée et développée en vue de la protection et du développement des systèmes de ressources côtières. Ce processus vise à optimiser les choix à long terme privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable. La gestion intégrée des zones côtières apparaît ainsi comme l'instrument privilégié du développement durable de cet «éco-socio-système» complexe, en réconciliant développement et équilibre biologique des ressources sur le long terme et en liant définitivement les questions environnementales et sociales .»⁵³

On peut définir le concept de gestion intégrée de la zone côtière également comme suit :

« Un processus continu et dynamique visant à rapprocher les intérêts du gouvernement et des communautés, de la science et de la gestion, des acteurs économiques et du public, par l'élaboration et la mise en place des plans de gestion intégrée pour la protection, le développement des ressources et des éco-socio-systèmes côtiers ».⁵⁴

⁵² Cicin-Sain B, Knecht R.W, 1998, Integrated coastal and ocean management, concepts and practices, Island press, Washington D.C, p 36.

⁵³ Brigand L, **Op-cit**, p 42.

⁵⁴ Mirault E, 2006, **Op-cit**, p59.

La gestion intégrée est en d'autres termes l'application au littoral du concept de développement durable. Cette forme de gestion n'a d'autre ambition que de ménager la ressource afin que le développement économique et social soit durable.

Cette approche intégrée du littoral induit la mise en place de nouveaux modes de gestion de ce territoire rappelant la gouvernance multiniveaux. C'est pourquoi les définitions ne sont ni fixes ni précises, permettant ainsi de déterminer l'espace qui convient le mieux selon l'approche et surtout le problème à régler. De ce constat découle la nécessité de dépasser, dans un premier temps, le simple cadre spatial pour privilégier les tenants et les aboutissants de la problématique selon une approche systémique.

Par ailleurs, la notion de *GIZC* se base sur deux concepts principaux :⁵⁵

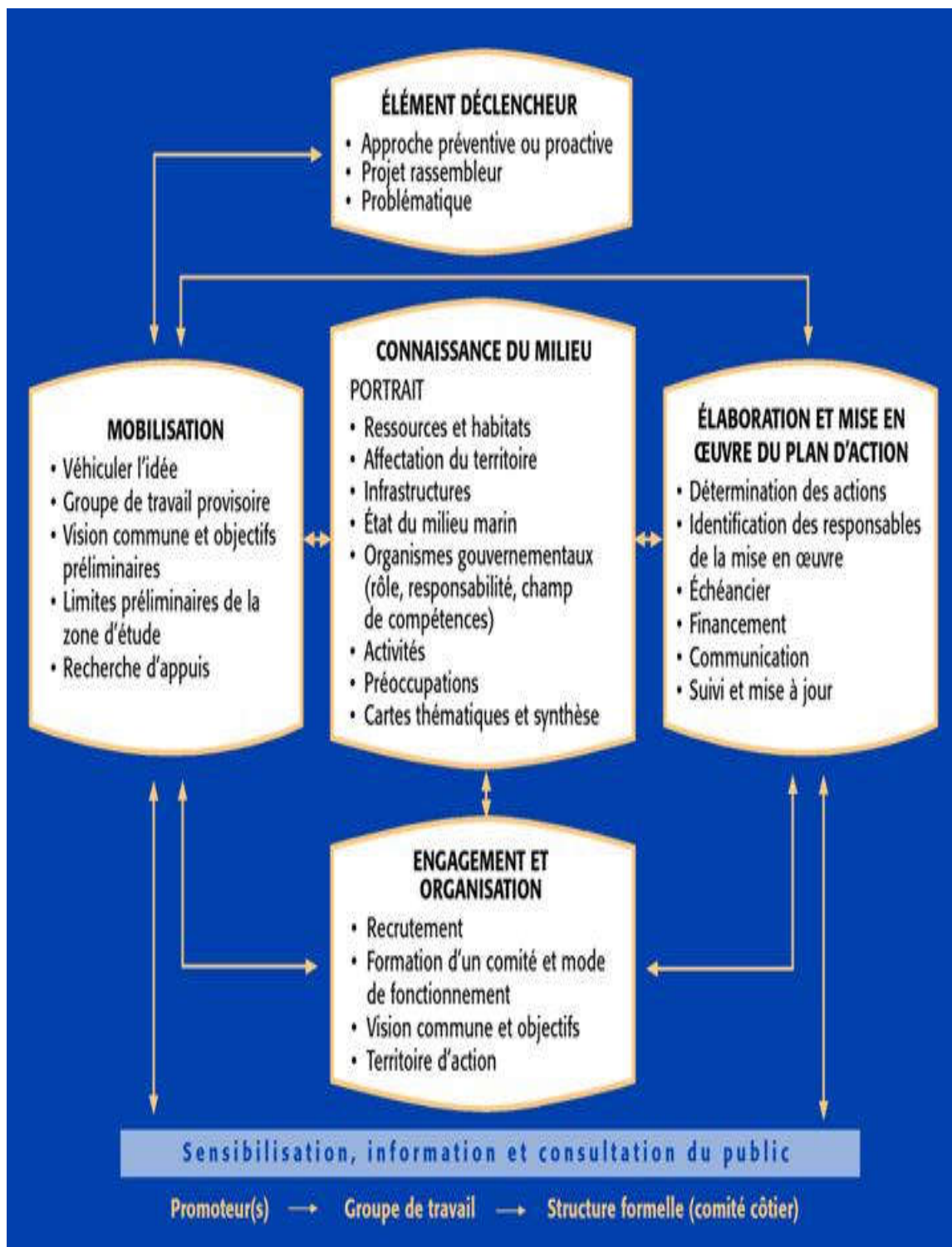
- Celui de **développement durable** visant un développement équitable et solitaire des territoires ;
- et celui d'intégration qui a pour objectif la prise en compte de la multiplicité des aspects économiques, sociaux et environnementaux de ces mêmes territoires.

VI-3 Etapes de la mise en œuvre de la GIZC

Pour la mise en place d'un processus GIZC, il faut tenir compte des étapes suivantes (figure 5):

⁵⁵ **Idem**

Figure 5: Etape de la mise en œuvre d'une Stratégie GIZC



Source : Hazel F & al, 2006 , La gestion intégrée de la zone côtière au Québec : un regard sur 10 ans de pratique, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 7 Numéro3.

La figure ci-dessous illustre la démarche nécessaire pour amorcer un processus de concertation et de mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières. Ce modèle

s'avère très flexible à tous les niveaux ayant comme objectif de susciter l'intérêt pour la gestion intégrée aux communautés, aux groupes et aux individus.

VI-4 La stratégie de la GIZC en Algérie

N'échappant pas à la tendance mondiale et méditerranéenne de la mise en place du processus GIZC, l'Algérie a affiché sa volonté d'instaurer un processus de GIZC lors de la signature du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières dans le cadre de la convention de Barcelone en 2008 - rentrée en vigueur en 2013- .

VI-4-1 La stratégie Nationale de Gestion Intégrée de Zones Côtières (SN GIZC)

La SN GIZC s'inscrit dans le cadre mis en place par les pouvoirs publics pour assurer le développement équilibré et équitable des territoires. Cette vision est déclinée dans le Schéma national d'aménagement du territoire qui a pour horizon temporel 2025.⁵⁶ La SN GIZC s'est donc fixée la même échéance en 2025, avec une échéance intermédiaire en 2020 pour faire le point sur les acquis et les consolidations.

Dans ce contexte, n° 02-02 relative à la protection et la valorisation du littoral est un support à la SN GIZC dans le sens où elle a déjà défini le territoire concerné par la GIZC, les acteurs concernés, et les délimitations juridiques comprenant ainsi une partie marine couvrant les eaux territoriales et une composante terrestre qui s'étendra jusqu'aux limites administratives des wilayas côtières.

De ce fait, la SN GIZC vise à créer les conditions de l'optimisation des services écosystémiques, comme la régulation du climat, la protection des ressources en et la prévention de l'érosion et de la pollution, les contrôles biologiques, la protection des ressources génétiques ainsi que l'optimisation de la rentabilité économique sur la côte et l'amélioration de la performance environnementale des industries côtières.⁵⁷

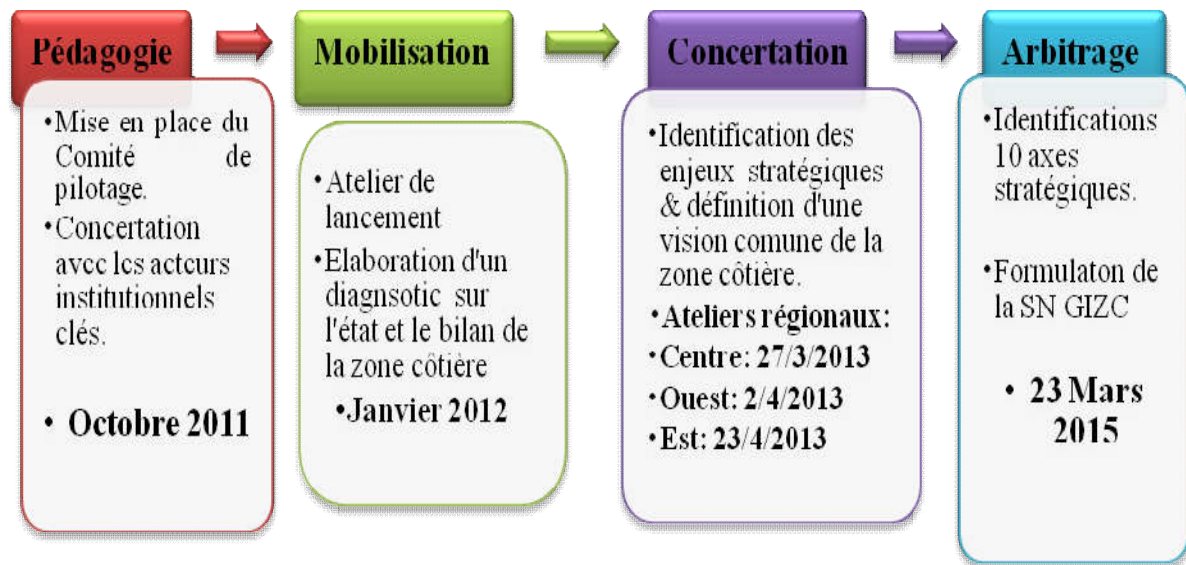
⁵⁶ Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2015, **Op-cit**, p 65.

⁵⁷ **Idem.**

VI-4- 2 Processus de GIZC en Algérie

L'élaboration de la SN GIZC a été le fruit d'une démarche participative et concertée chapotée par le ministère d'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Ce processus est décrit dans la figure ci-dessous :

Figure 6 : Processus d'élaboration de la SN GIZC



Source : Réalisation personnelle sur la base de : Hadj Aissa R , Evers V, 2015, Stratégie nationale de gestion intégrée de zones côtières.

Le processus de la formulation de la SN GIZC en Algérie a identifié dix orientations stratégiques qui détermineront les domaines d'intervention prioritaires. Ces orientations stratégiques se déclinent comme suit :

Tableau 6 : Dix orientations stratégiques de la SN GIZ

Orientations stratégiques	Contenu
Orientation stratégique 1	Consolider le cadre institutionnel et législatif, améliorer leur efficacité et renforcer la gouvernance
Orientation stratégique 2	Adapter les modes de consommation et d'utilisation des ressources naturelles littorales et des zones côtières et les modes de production.
Orientation stratégique 3	Prendre appui sur le savoir et la concertation pour asseoir la décision
Orientation stratégique 4	Renforcer la veille, l'alerte, le suivi et l'évaluation environnementale dans les zones côtières
Orientation stratégique 5	Assurer la connectivité des aires marines et côtières protégées à travers un réseau national effectif, efficace, dynamique et durable
Orientation stratégique 6	Renforcer les capacités humaines et adapter les formations aux besoins de la GIZC
Orientation stratégique 7	Impliquer et appuyer la société civile pour une appropriation des mesures de protection et de développement durable des zones côtières.
Orientation stratégique 8	Innover, diversifier et optimiser le financement
Orientation stratégique 9	Optimiser le cadre de la coopération internationale et régionale.
Orientation stratégique 10	Intégrer les risques liés aux changements climatiques dans la planification du développement socio-économique

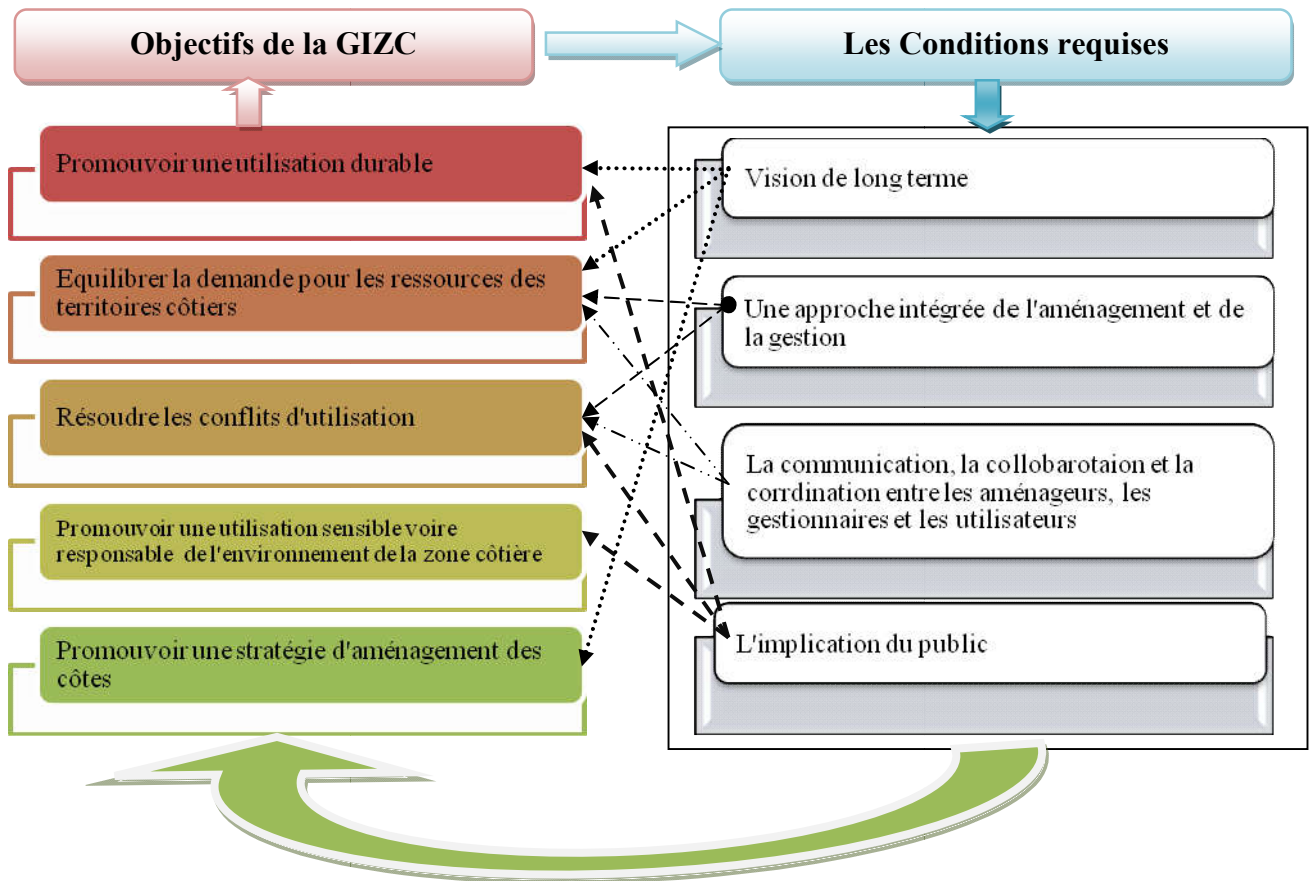
Source : Ministère chargé de l'environnement -PAP RAC/ PAM, 2015, **Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières en Algérie**. (Appui PAM-MedPartnership, UNESCO).p 94.

Ces orientations stratégiques exigent des préalables, en particulier ceux liés au fonctionnement et à la communication institutionnels, à la performance réglementaire, à la planification financière et aux mécanismes de coordination.

VI-4-3 La stratégie nationale de la GIZC : Défis & Perspectives :

Bien que la SN GIZC est venue pallier aux interférences de prérogatives définies par les lois aux différents organismes et institutions participant à la gestion des territoires côtiers, et qu'elle a respecté les règles d'intégration des acteurs dans sa conception tout en assurant la coordination des activités sectorielles au sein d'un cadre de gestion commun et acceptable pour tous les acteurs impliqués, elle reste cependant tributaire de plusieurs conditions pour qu'elle réalise les attentes qui lui sont liées.

Figure 7 : Système GIZC



Source : Réalisation personnelle.

Par ailleurs, la mise en application de la SN GIZC requiert les conditions mentionnées ci-dessus pour atteindre les objectifs/résultats escomptés - qui sont entre autres :-

- Promotion d'un développement rationnel et d'une utilisation durable des ressources de la côte tout en préservant et protégeant la productivité et la biodiversité des écosystèmes côtiers.
- Meilleure gestion des territoires côtiers : Reconnaissance des interrelations inhérentes à l'utilisation des territoires côtiers ; anticipation et résolution de conflits d'usage ce qui permet de renforcer la coopération sectorielle.
- Efficience en terme de coûts que pourraient engendrer des situations conflictuelles ; à ce niveau la GIZC est un moyen de prévention.

Conclusion

Le territoire côtier algérien est un lieu où se concentrent des activités et des acteurs ayant des logiques et stratégies souvent divergentes, mais aussi il est considéré comme une ressource attractive suscitant d'important mobilisation et /ou conflits.

En effet, la zone côtière est un espace multifonctionnel, où les programmes de gestion territoriale sont nombreux. De plus, elle possède un système écologique singulier et menacé. L'interface terre-mer attire de multiples acteurs suscitant d'importantes interactions entre le milieu naturel et la société qui l'occupe et correspond à un espace sous tensions où les conflits d'usage sont multiples.

L'Algérie a instauré un cadre législatif et organisationnel important et a mis en place également des structures d'encadrement et de financement pour ses territoires côtiers, pourtant ces efforts assignés à la gestion des milieux côtiers n'ont pas aboutis aux résultats voulus.

Cela revient notamment à la non prise en compte de l'intersectorialité qui caractérise le système littoral conjuguée à l'absence d'une structure institutionnelle avec une véritable mission de transversalité. Le CNL, qui détient une partie de cette transversalité, sur le plan théorique, n'a pas de vraies compétences exécutives qu'il lui permette de mener des arbitrages institutionnels et techniques quand il s'agit de conflits d'usage ou de planification dans les zones côtières et littorales.

De plus, les textes régissant les zones côtières tels que formulés, y compris les décrets d'application de la loi 02-02 ne règlent pas de manière définitive la question de la coordination et de l'arbitrage dans les zones côtières. Dans l'état actuel, ces compétences sont morcelées entre divers acteurs institutionnels.

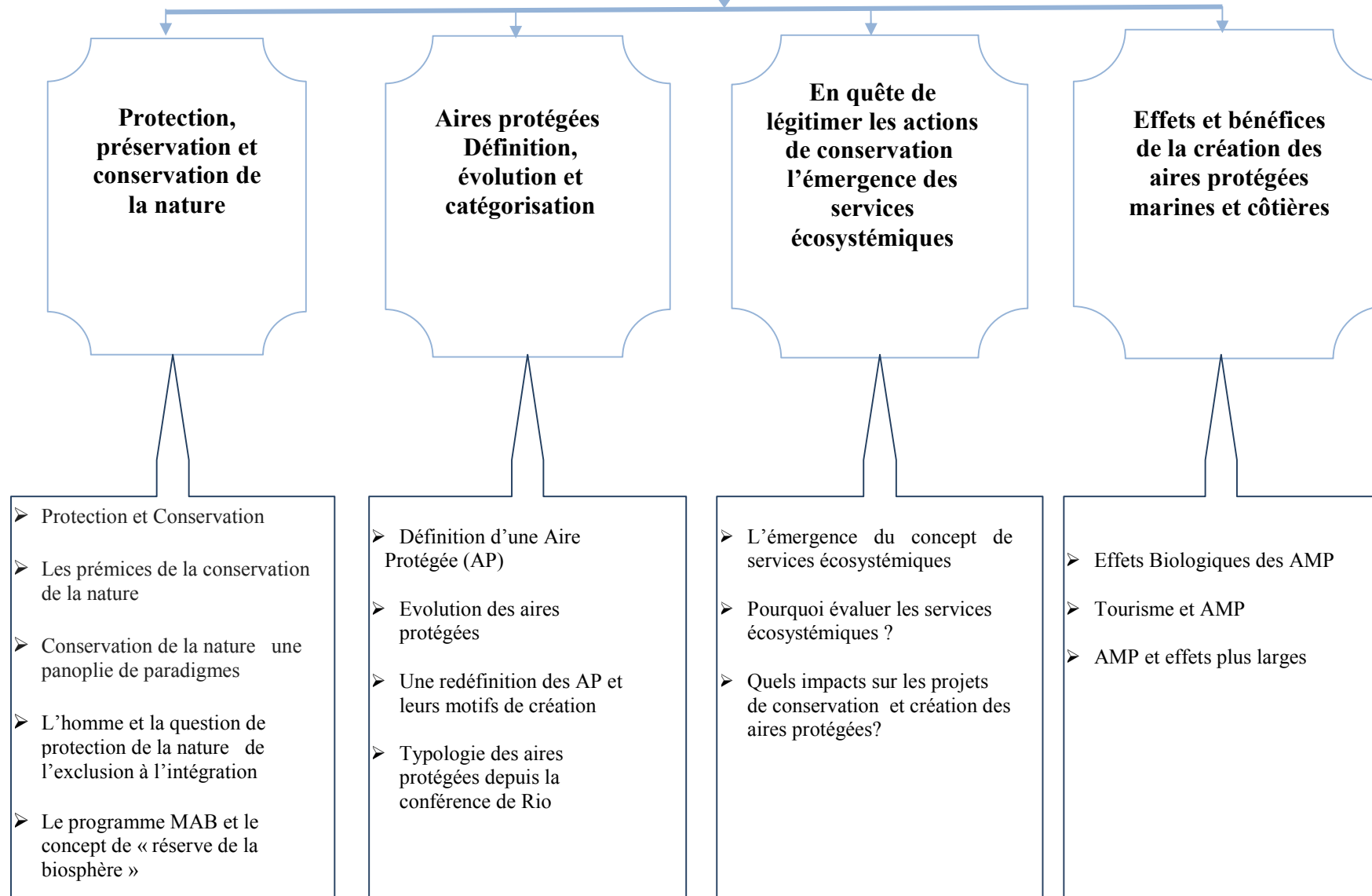
Partant du constat de l'échec des approches classiques portant sur la gestion et l'aménagement des territoires côtiers en Algérie, ce chapitre a traité la problématique de ces territoires caractérisés par leurs multi-usages et conflits d'intérêt entre les différents secteurs et acteurs. Dans ce contexte, il s'avère impératif de faire appel à de nouveaux outils qui prennent en compte la transversalité des actions et la multiplicité des acteurs concernés dans la gestion des territoires côtiers à savoir la gouvernance et la gestion intégrées appliquées aux zones côtières.

Les aires protégées seraient elles un des moyens pour assurer la gestion des territoires côtiers ?

CHAPITRE II :

**LES AIRES PROTEGEES : DE LA
CONSERVATION DE LA NATURE AU
DEVELOPPEMENT DURABLE INTEGRE**

Les Aires Protégées De La Conservation De La Nature Au Développement Durable Intégré



Introduction :

L'intérêt porté à la protection et/ ou gestion de la biodiversité n'est pas récent. En effet, bien que les raisons aient changé selon les paradigmes de pensée justifiant la nécessité de protéger ce « *patrimoine naturel* », les justifications sont multiples.

Cette importance accordée à la biodiversité à travers la gestion des espèces et des espaces peut être justifiée habituellement par des justifications d'ordre éthique ou culturel, biologiques ou écologiques et enfin par des justifications économiques

Nous tentons, à travers ce chapitre aussi, de montrer l'évolution du concept d'"aire protégée" et ses déclinaisons à travers le temps et l'espace. Ce chapitre qui, comme nous l'avons dit, prolonge l'introduction générale, vise d'abord à définir une aire protégée et ce qu'elle représente. Ensuite, il s'agit de montrer comment ce concept s'est construit au fil du temps et suivant les lieux. Enfin, de le décliner face à d'autres concepts proches ou synonymes (protection, conservation) face aux enjeux de la biodiversité et du développement durable. Pour y parvenir, nous allons d'abord partir des ouvrages spécialisés et solliciter les disciplines qui utilisent le concept.

I- Protection, préservation et conservation de la nature :

I-1 Protection et Conservation :

On peut entendre par « *Protection de la Nature* » la sauvegarde de l'ensemble du monde vivant, milieu naturel de l'Homme. Cet ensemble renferme les ressources naturelles renouvelables de la terre, facteur primordial de toute civilisation.¹

Alors que la « conservation » est perçue comme : « l'utilisation de la biosphère par l'Homme de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes, tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux besoins et aux aspirations des générations futures ».

I-2 Les prémices de la conservation de la nature :

Même si des actions de protection de la nature étaient effectuées depuis l'antiquité pour la valeur esthétique et paysagère de certains espaces, la tendance de protection de la nature n'a connue de l'ampleur que suite à la prise de conscience des effets négatifs de la révolution industrielle et agricole du XIV^{ème} siècle en Europe et aux Etats-Unis, ce qui a confirmé la théorie de *Malthus* qui stipulait un déséquilibre entre les besoins humains caractérisé par une constante augmentation et les ressources naturelles limitées.

De plus, les autres continents ne sont pas restés à l'abri des répercussions néfastes de cette révolution industrielle. A cet effet, les échanges internationaux se sont développés accompagnés d'un mouvement colonialiste, notamment en Afrique, ce qui a amplifié l'appauvrissement en ressources naturelles, problématique désormais planétaire.

I-3 Conservation de la nature : une panoplie de paradigmes :

Compte tenu de la complexité des relations Homme- nature à travers l'histoire humaine, la protection de la nature avait de multiples raisons, partant des raisons religieuses et ludiques vers des raisons purement utilitaristes (économiques).²

¹ Blandin P, 2009, De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité, Versailles, France: Editions Quæ, p 45.

² Raffin J, 2005, De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité, *Écologie & politique*, 30(1), p25.

En effet, plusieurs courants ont marqués l'évolution de la considération de la valeur de la biodiversité, protéger la nature pour sa valeur intrinsèque ou bien pour sa valeur d'usage pour les êtres humains a connu bien de controverse.³

La culture conservationniste a émergé en se fondant sur de nombreux paradigmes souvent divergents, voire antagonistes :

I-3-1 Le paradigme préservationniste :

La distinction sémiotique entre protection et conservation revêt une grande importance. L'idée de protection contenue dans le terme de conservation renvoie à celle d'une exclusion et donc une discrimination.

Ce courant de pensée est marqué par l'idée de *wilderness* ou nature sauvage présentée par J. Muir⁴, partant d'une vision esthétique de la beauté des paysages naturels et de la faune sauvage. C'est cette conception qui va guider les premiers pas du mouvement protectionniste, que les anglo-saxons dénomment préservationniste⁵ où toute action de protection de nature est établie pour sa valeur intrinsèque.⁶

Dans ce contexte idéologique, l'Homme apparaît comme un perturbateur de la nature.⁷ C'est dans cette perspective que les premières aires protégées ont été créées, souvent sous formes de parcs nationaux, conçues comme des espaces naturels sauvages à l'abri d'impacts anthropiques.

Les avancées scientifiques contribuent également à la remise en cause, au cours des dernières décennies, de cette politique de mise en réserve des espaces dits « naturels ». De nouveaux modes de protection voient le jour associant conservation de la biodiversité et gestion du milieu.

³ Arnould P, Laurent S, 2007, **Géographie de l'environnement**, Belin Paris, P 76.

⁴ (1838-1914) militant de la protection de la nature.

⁵ C'est un concept bio centré reconnaissant des obligations éthiques à respecter envers les écosystèmes en tant que tels (Faucheux S et Noël JF, 1995 ; Economie des Ressources Naturelles et de l'Environnement. Armand Colin, 1995, Paris.).

⁶ Aubertin C, Rodary E. (Eds.) 2009. **Aires protégées, espaces durables ?** Marseille : IRD Éditions, P33.

⁷ Bergandi D, Galangau-Quérat F, 2008, **Les développement durable : les racines environnementalistes d'un paradigme** », n° 46 , aster, pp31- 43. & Bergandi D, Blandin P, 2012, **De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique**, Revue d'histoire des sciences, tome 65(1), P 55.

I-3-2 Le paradigme conservationniste :

Contrairement au paradigme préservationniste, le paradigme conservationniste favorise une approche anthropocentrique d'une perspective utilitariste où le premier facteur essentiel à la conservation et qu'il s'agit d'un synonyme de développement.

Dans le même ordre d'idées, Pinchot⁸, l'un des premiers fondateurs de ce courant de pensée, a mis en avant la notion de « *l'utilité publique* » (*public good*) soulignant l'importance d'une utilisation rationnelle « *wise use* » des ressources nationales. Concevant la conservation des forêts sur une base économique, il les considérait comme des capitaux investis, productifs et susceptibles d'être accrus. Il avance :

*« Avant même de conserver les ressources naturelles pour les générations à venir, les générations présentes avaient le devoir de les utiliser pour elles-mêmes, mais en évitant le gaspillage, lequel entravait le développement efficace de l'économie et réduisait leur bien-être ».*⁹

D'autres approches profondément anthropocentrées sont apparues à la suite du paradigme conservationniste, notamment, le « *ressourcisme* » désignant une démarche de protection plus étroite, dans laquelle la nature est considérée uniquement pour son intérêt pour l'Homme, et protégée dans le seul but du renouvellement de la ressource, sans prise en compte globale des enjeux écosystémiques.¹⁰

I-3-3 Entre préservationniste et conservationniste : L'hésitation des ONG internationales

La montée accélérée des ONG internationales, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, atteste la « mondialisation » de la problématique environnementale. Ces institutions sont l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture), l'UICN, d'abord appelée UIPN (Union Internationale pour la Protection de

⁸ (1865-1946) Ingénieur Forestier, il joua un rôle fondamental dans la structuration du Service forestier aux USA, en 1910, de son testament philosophique, *The Fight for conservation*.

⁹ Bergandi D, Blandin P, 2012, **Op-cit**, P 66.

¹⁰ Depraz S, Héritier S, 2012, **La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord**, L'Information géographique, vol. 76(4), P 45.

la Nature), voient le jour en 1945 puis en 1948. Le WWF (World Wild Fund for Nature) en 1961 et le PNUE (Programme des Nation-Unies pour l'Environnement) en 1972.

Initialement, l'Unesco et l'UIPN (qui deviendra UICN) sont porteuses des idées « préservationnistes » associées à une conservation « excluante ». Une idée qui restera longtemps au cœur de leurs programmes. Dans ce contexte, la définition de la **protection** au sens de l'UIPN le démontre amplement :

*« C'est la sauvegarde dans toutes les parties du monde de la vie sauvage et de son milieu naturel, sols, eaux, forêts, y compris les réserves et les zones de protection, les objets, animaux et plantes qui présentent un intérêt scientifique, historique ou esthétique ; cette action pourra notamment s'exercer par des mesures législatives créant des parcs nationaux, instituant des réserves et des monuments naturels, des refuges pour la vie sauvage, et s'attachant spécialement à protéger de l'extinction les espèces menacées ».*¹¹

Mais, peu après, dans un document élaboré par l'UIPN en 1949, le premier secrétaire général de l'Union, Jean-Paul Harroy, témoignait d'une hésitation entre préservationnisme et conservationnisme, avec néanmoins un infléchissement vers la seconde attitude en donnant une définition pour la « protection de la nature » au sens de Pinchot en se penchant vers l'utilitarisme :

*« Le temps est passé où les protecteurs de la nature parlaient seulement au nom de la morale et de l'esthétique. Il n'est guère à l'honneur de l'homme de devoir ainsi admettre que ces deux valeurs humaines, parmi les plus pures et les plus élevées, n'ont cependant sur son comportement qu'un pouvoir déterminant incontestablement faible. Aujourd'hui, l'heure est venue d'invoquer en faveur d'une vaste action **conservatrice** des sols, des couverts végétaux et des faunes sauvages, un ensemble d'arguments à caractère anthropocentriquement utilitaire, donc convaincants pour les masses ».*¹²

Il n'est donc pas surprenant qu'en 1956, et sous la pression d'Anglo-Saxons selon lesquels, en anglais, « *Protection of Nature* » renvoyait à un objectif sentimental, irréaliste et négatif, le nom de l'organisation fut changé en Union Internationale pour la

¹¹ Bergandi D, Blandin P, 2012, **Op-cit**, P 67.

¹² Blandin P, 2009, **Op-cit**, p 18.

Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (UICN). Ce changement faisait venir au premier plan les préoccupations économiques.

Ce changement d'orientation idéologique des ONG, qui coïncidait avec le mouvement de décolonisation des pays africains, pourrait s'expliquer par leur volonté de la mise en place d'un nouveau rapport de force géopolitique entre anciennes puissances coloniales et nouveaux pays du Tiers-Monde. En effet, l'indépendance de nombreux pays rendait la conservation aléatoire et soumise aux aléas politiques de leurs dirigeants. C'est la raison pour laquelle les ONG ont commencé à présenter les arguments économiques concernant les bénéfices de la conservation afin de convaincre les pays du sud.¹³

I-3-4 Vers une conservation intégrée et l'avènement du développement durable :

Alors que le développement économique et la protection de l'environnement étaient perçus comme antinomiques, l'UICN publie dès 1951 le premier rapport sur l'état de l'Environnement dans le monde qui tente déjà de réconcilier économie et écologie.

Vers la fin des années cinquante jusqu'au début des années soixante-dix, les premiers avertissements concernant la pollution ont cédé la place à une prise de conscience que la croissance économique exponentielle ne peut durer indéfiniment, engendrant ainsi ce que la nouvelle approche « new environmentalism » dénomme « crise environnementale ».¹⁴

Au fur et à mesure de la prise de conscience internationale croissante de la dégradation de la nature, les sciences, notamment écologiques, évoluent¹⁵ et tentent d'expliquer comment entretenir « l'équilibre naturel » où le concept de « climax »¹⁶ s'est fait introduire comme réponse aux causes de destruction de l'environnement d'origine

¹³ Rodary E, 2003 , **Pour une géographie politique de l'environnement**, Écologie & politique, 27(1), p 91-111.

¹⁴ Bürgenmeier B, 2004, **Economie du développement durable**, Bruxelles, de Boeck, Collection Questions d'économie et de gestion.

¹⁵ A cette époque, de nombreuses publications ont apparu pour soutenir la cause environnementale : le livre « Fundamentals of Ecology » de l'écologue américain Eugène P. Odum .

¹⁶ Le « climax » est décrit comme une « association stable d'espèces », ultime phase de développement d'une biocénose, ayant une capacité homéostatique (c'est-à-dire de maintien de son état grâce à des mécanismes régulateurs) plus élevée que celle de tout autre communauté pouvant exister au même endroit.

anthropique, comme le qualifie G. Hardin de « Boom démographique » dans son ouvrage « *The tragedy of the commons* » renforçant ainsi le discours des « préservationnistes », en faveur d'une nature vide d'Hommes.¹⁷

A partir des années 1970, un changement de paradigme dans la science écologique elle-même a contribué à l'émergence de l'écologie du paysage puis l'écologie des perturbations, qui ont avancé des critiques au modèle traditionnel de préservation -axé sur l'exclusion de la population des espaces protégés- en révélant même des résultats scientifiques sur une influence positive de l'Homme sur les écosystèmes.¹⁸

L'ampleur et la complexité de cette crise environnementale et les divers paradigmes tentant de la résoudre expliquent la multiplication des congrès et conférences scientifiques internationaux sur la protection de la nature qui ont avoisiné les 400 congrès en 20 ans (1950-1970). Dans les sillages de ces conférences et sous l'égide des grandes ONG, une nouvelle tendance de « *conservation intégrée* » qui articule la logique économique avec les dynamiques écologiques apparaît et met sur le devant de la scène mondiale les notions d'écodéveloppement puis de développement durable.¹⁹

Dans ce contexte, la communauté internationale reconnaît des limites à la croissance économique –notamment grâce au rapport de Meadows « Halte à la croissance » lors de la conférence de Stockholm tenue en 1972 ayant pour objectif d'afficher une « *conception commune et des principes communs qui inspireront et guideront les efforts des peuples du monde en vue de préserver et d'améliorer l'environnement* ». Cette conférence a abouti également à la création du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) destiné à traiter l'ensemble des questions liées aux équilibres écologiques mondiaux.

À la suite de la conférence de Stockholm, l'UICN s'engagea dans la préparation, avec le PNUE et le WWF, de la stratégie mondiale de la conservation. Publiée en 1980, la *Stratégie* fut le premier document international officiel où apparut l'expression « d'écodéveloppement » avant d'être remplacée par celle de « développement durable » avec le rapport Brundtland (1987).

¹⁷ Blandin P, 2009, **Op-cit**, p 40.

¹⁸ Rodary E, 2003 & Arnould P, 2007, **Op-cit**, p146

¹⁹ **Idem.**

En 1982 la "*Charte Mondiale Pour La Nature*" reconnaît que l'humanité est partie de la nature, que chaque forme de vie est unique et mérite d'être respectée sans référer à son utilité pour l'Homme. La pérennité des bénéfices des ressources biologiques repose sur le maintien (continuité) des processus écologiques essentiels, des systèmes supportant la vie et sur la diversité des formes vivantes. La charte incite à développer des stratégies pour conserver la nature, développer la recherche scientifique, surveiller (monitoring) les espèces et écosystèmes et des actions de coopération internationales pour assurer la conservation.²⁰

Puis la conférence de Rio, en 1992. L'idée d'une utilisation plus raisonnée des ressources naturelles de sorte à assurer le développement des générations présentes mais aussi celui des générations futures et d'une meilleure gestion des écosystèmes dont elles proviennent, se dessine en adoptant la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Désormais, l'enjeu du développement durable est fondé sur un double constat : l'existence d'une crise à la fois environnementale et économique qui menace l'intégrité des systèmes écologiques et la santé des populations humaines . Afin de surmonter cette crise, les programmes de développement ne peuvent plus se limiter à la seule dimension économique, mais devraient intégrer les dimensions écologique et sociale pour garantir le bien-être des populations humaines.

I-3-4 -1 La genèse du développement durable

La conférence des Nations-unies (du 5 au 16 juin 1972) à Stockholm constitue l'acte initial de la genèse du développement durable. Il voit naître le concept d'écodéveloppement retenu par l'ONU, qui veut ainsi mettre l'environnement au centre des préoccupations de la communauté internationale. Pour elle, l'environnement regorge de ressources naturelles indispensables au développement et l'amélioration des conditions de vie, notamment dans les pays du Sud, ne devrait pas se faire au détriment de la préservation de cet environnement. Il s'agit donc de concilier environnement et développement en promouvant une approche éco-centrée du développement, c'est-à-dire un développement « écologiquement viable », basé sur l' « utilisation rationnelle » des

²⁰ Blandin P, 2009, **Op-cit**, p43.

ressources fournies par l'environnement. La création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 1972 est un des principaux résultats de cette conférence.

I-3-4-2 Création des AP action préconisée pour la conservation de la nature

Afin de concrétiser les buts de conservation et/ou protection²¹, l'action préconisée était la création des Aires Protégées²², s'inspirant au début de la *wilderness*, qui ne tient pas compte des zones à l'extérieur des zones protégées, en se limitant à conserver les écosystèmes et les espèces à l'intérieur des réserves, lesquelles deviennent ainsi des îlots écologiques détachés de l'extérieur, ainsi que de procéder à des actions d'exclusion des autochtones

▪ Création du premier « parc national » de Yellowstone :

Les « préservationnistes » américains, ont créé la première aire protégée : le parc national de Yellowstone, aux Etats-Unis en 1872, et leurs idées vont largement dominer la scène internationale jusqu'aux années 1950.

Dans le processus de création de ce parc national, la population autochtone a été exclue puisqu'il s'agit d'un espace délimité, dont l'accès est réglementé, et où toute activité humaine hormis les activités non extractrices comme le tourisme, l'éducation et la recherche scientifique, est strictement interdite.

I-3-4-3 Les aires protégées et la notion de « développement durable »

Au début des années 1970, les conceptions traditionnelles des aires protégées sont encore d'actualité. En effet, pour les conservationnistes, l'Homme est l'ennemi de la Nature. Lorsqu'il interfère avec elle, il porte atteinte à sa virginité, empêchant ainsi la Nature d'évoluer vers un « climax » ou une situation d'équilibre caractérisée par une grande biomasse et une riche biodiversité. Pour cela, les activités humaines doivent être proscrites dans les parcs et les réserves. Pour les tenants de cette philosophie, les aires

²¹ En anglais, *protection* signifie en quelque sorte « mise sous cloche » et *conservation* implique la réintégration de l'homme dans la nature, En français, c'est l'inverse! Un conservateur est presque par définition quelqu'un qui veut garder en l'état (on parle de la conservation des monuments historiques), un protecteur admet au contraire un éventail de mesures qui vont de l'absence d'intervention à une gestion active (Rodary, 2003)

²² C'est ainsi que l'UIPN à ses débuts a déclaré: «Le but de la protection de la nature consiste en gros, à réglementer l'action de l'Homme sur la nature ou à conserver des territoires spécialement délimités, en dehors de toute intervention humaine » (Raffin, 2005).

protégées seraient menacées et se dégraderaient lorsque la pression anthropique s'accroîtrait autour ou sur elles.

La Conférence de Stockholm est toutefois restée centrée sur les questions écologiques ; les vraies questions de développement n'ayant pas été considérées. Tout porte à croire que les conservationnistes, en mettant l'écosystème au centre de leur préoccupation, ont voulu faire de Stockholm une tribune officielle de promotion de la sanctuarisation des aires protégées. La faible portée du concept d'écodéveloppement au profit de la notion de développement durable, en constitue la preuve irréfutable.

L'impact direct de la déclaration de Stockholm sur l'évolution de la gestion ou de la perception des aires protégées n'est pas très visible. En effet, la conception des aires protégées excluant toute proximité et toute présence humaine allait être mise à mal dans les années 1970 avec la publication des travaux d'anthropologues décrivant les conséquences sociales de la création et de la gestion parfois autoritaire des aires protégées : expulsion et éloignement des populations locales, dépossession des terres, interdiction ou limitation des activités traditionnelles, etc.

Les critiques faites par les anthropologues ont pour effet d'amener le monde de la conservation à mettre en œuvre une conservation de la nature qui intègre l'Homme et ses activités. La première expérience dans ce sens est le programme MAB (*Man and Biosphere*) de l'UNESCO qui a lancé en 1974 le concept de « *réserve de biosphère* » avec une protection graduelle qui décroît du cœur de la réserve vers la périphérie où sont acceptées les populations et leurs activités. C'est la mise en place de la notion de conservation « intégrée ».

L'évolution des paradigmes et visions concernant la protection de la nature a donné lieu à une évolution sémiotique des termes renvoyant à la « nature » et qui sont indiqués dans le tableau suivant :

CHAPITRE II : LES AIRES PROTEGEES : DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE INTEGRE

Tableau 7 : L'évolution sémantique des termes renvoyant à la nature

Termes	Année et événement d'apparition	Définition
Environnement ²³	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement en 1972.	Ensemble des milieux d'influences, milieux humains, naturels, économiques, qui agissent sur l'individu à tous les instants de sa vie quotidienne et déterminent en grande partie son comportement dans toutes les dimensions de l'être sociale, intellectuelle, affective, spirituelle et culturelle.
Biodiversité	La Conservation de la Diversité Biologique (CBD) en 1992	La diversité des organismes vivants quelle que soit leur origine, ainsi que des processus et des fonctions qui permettent leur survie. Elle inclut la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes.
Patrimoine	L'UNESCO La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel 1972	Ensemble des richesses non produites par l'Homme et situées sur le territoire d'un Etat considéré. Il comprend les ressources minérales, hydrauliques, les paysages, les espèces animales et végétales constituant des écosystèmes diversifiés et fonctionnels. Comme tout patrimoine, il sera légué à nos descendants désignés par l'expression "générations futures".
Services écosystémiques	Millennium Ecosystem Assessment (MEA), 2005	Désigne les productions des fonctions des écosystèmes qui contribuent au bien-être humain.

Source : Réalisé par nos soins sur la base de Pasquier R, *et al*, 2011, « Dictionnaire des politiques territoriales », Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), p 585-592.

²³ Même Si les premières références à "l'environnement" remontent aux années 1968-1970, il faut attendre 1972 pour que le concept soit internationalement reconnu lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm (Suède).

CHAPITRE II : LES AIRES PROTEGEES : DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE INTEGRE

Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des considérations de la nature. Au départ plutôt « biocentrée » (la nature biologique sert l'Homme), L'approche économique des SE accentue le glissement de sens les SE tendent à se centrer sur l'homme : renommés « services environnementaux » ils deviennent les externalités positives des activités humaines, symétriquement aux nuisances qui sont les externalités négatives. L'internalisation des externalités se réalise par des dispositifs réglementés (lois de compensation environnementale, fiscalité) ou négociés (PSE, contrats...) promus au niveau politique.

I-4 L'Homme et la question de protection de la nature : de l'exclusion à l'intégration

La place de l'homme au cœur de la problématique environnementale a connu bien de controverses, et ce, selon les diverses considérations des paradigmes qui se sont apparus, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 8 L'Homme au cœur de la problématique de la protection de la nature

	Protection contre l'Homme	Protection avec l'Homme	Protection pour l'Homme
Approches	Biocentrées	Ecocentrées	Anthropocentrées
Paradigmes/courants	Préservationnisme	Conservationnisme	Ressourcisme
Description	*Une protection stricte de la nature (pour sa valeur intrinsèque). *Absence de tout usage économique par l'Homme	*Usage limité de la nature (activités durable). *Protection de la nature incluant l'Homme	*Usage régulé de la nature. *Plans de gestion des ressources. *Restriction par anticipation.

Source : Réalisé par nos soins sur la base de Depraz, H, **Op-cit**, p67.

Considéré tout d'abord comme un réel « agent perturbateur » ayant une influence hostile sur la nature chez les préservationnistes, où la nature a été considérée pour sa valeur paysagère ou intrinsèque, l'Homme a été exclu des espaces protégés. Alors que les conservationnistes ont considérés la nature pour son utilité pour l'Homme et ils ont parlé

de la gestion raisonnable des ressources. Quand aux ressourcistes, ils donnent la priorité à l'Homme et à son bien-être et que la protection ne doit être assurée que pour la continuité des profits tirés des ressources naturelles.

I-5 Le programme MAB et le concept de « réserve de la biosphère »

Les « réserves de la biosphère » sont des instruments du droit international qui sous-tendent les protections d'inspiration environnementales. Elles émanent de l'influence internationale, à l'exemple des "sites du patrimoine" de l'Unesco et des "sites Ramsar" et trouvent leur fondement dans le programme international de recherche « L'Homme et la biosphère » (MAB) de l'UNESCO, engagé en 1970.

Ce dispositif aura anticipé la notion de développement durable, puisque les espaces sélectionnés devaient l'être en raison de leur intérêt écologique, sans pour autant interdire les activités humaines. Les réserves ont été dotées d'un statut international en 1995. Toutefois, celui-ci n'est guère contraignant à l'égard des Etats. Les réserves, qui constituent un réseau mondial, supposent une protection de l'espace concerné en droit interne, la délivrance de qualificatif « réserve de la biosphère » s'analysant comme un label. Cependant, les espaces labélisés qui ne sont autres que des sites d'aires protégées existantes, demeurent avant tout un instrument de conservation de la biodiversité. Cette position sera d'ailleurs réaffirmée au sommet de la Terre à Rio en 1992.

II- Aires protégées : Définition, évolution et catégorisation

II-1 Définition d'une Aire Protégée (AP)

La Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN²⁴ désigne l'aire protégée comme étant :

*« Une aire terrestre et/ou marine dédiée à la protection et à la conservation de la diversité biologique et de ses ressources naturelles et culturelles associées, et gérée à travers des instruments juridiques ou d'autres moyens appropriés ».*²⁵

²⁴ Union Internationale de Conservation de la Nature Organisation internationale regroupant des représentants des gouvernements et des ONG.

²⁵ UICN, 1994, Guidelines for Protected Areas Management Categories, Cambridge, UK and Gland, Switzerland, p 149.

Quand au concept d'AMP, il a été généralisé par la Convention sur la diversité biologique (CDB), signée à Rio de Janeiro en 1992. A ce titre, un travail engagé conjointement par le MedPAN et le CAR/ ASP et validé par le conseil scientifique de MedPAN a donc conduit à adapter cette définition au milieu marin; est donc considéré comme aire marine protégée :

*« tout espace marin géographique clairement défini - notamment une région subtidale, intertidale et supratidale ou un lagon/lac côtier continuellement ou temporairement lié à la mer, de même que les eaux la recouvrant - reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées ».*²⁶

La définition de l'UICN autorise une certaine latitude quant au caractère normatif de la protection, en ne restreignant pas automatiquement l'usage du terme aux seuls espaces protégés de type réglementaire. Sous une appellation générique, l'espace naturel protégé est en fait bel et bien une notion multiforme.

La mise en place des aires protégées vise à atteindre les objectifs suivants :

Encadré 1. Les objectifs communs des aires protégées

- Préserver les caractéristiques significatives du paysage, sa géomorphologie et sa géologie;
- Fournir des services écosystémiques régulateurs, y compris l'effet tampon contre les impacts des changements climatiques;
- Conserver les zones naturelles et scéniques d'importance nationale et internationale à des fins culturelles, spirituelles et scientifiques;
- Distribuer aux communautés locales et résidentes des bénéfices en accord avec les autres objectifs de la gestion;
- Offrir des avantages récréatifs dans le respect des autres objectifs de la gestion;
- Faciliter les activités de recherche scientifique qui ont un faible impact, et un suivi écologique lié et cohérent par rapport aux valeurs de l'aire protégée;
- Utiliser les stratégies de gestion adaptative pour améliorer peu à peu l'efficacité de gestion et la qualité de la gouvernance;
- Aider à fournir des opportunités éducatives (y compris au sujet des approches de gestion);
- Aider à gagner le support général de la protection.

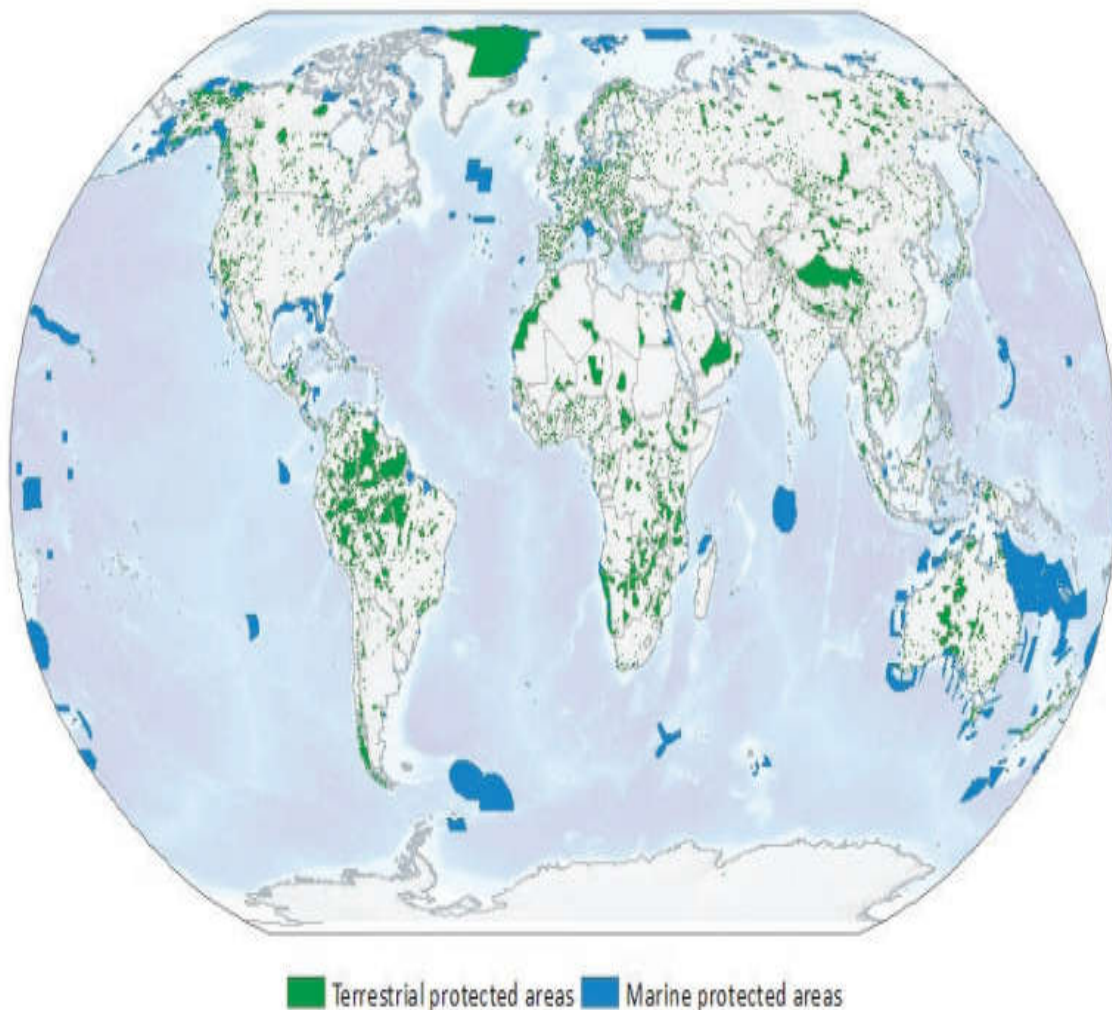
Source : Dudley N, 2008, *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, Suisse : UICN.

²⁶ MED PAN, 2012, **op-cit**, p 66.

II-2 Evolution des aires protégées

Le taux de création des aires protégées est en augmentation, comme le démontrent les figures suivantes :

Figure 8 : Réseau AP et AMP dans le monde



Source : UICN, 2014

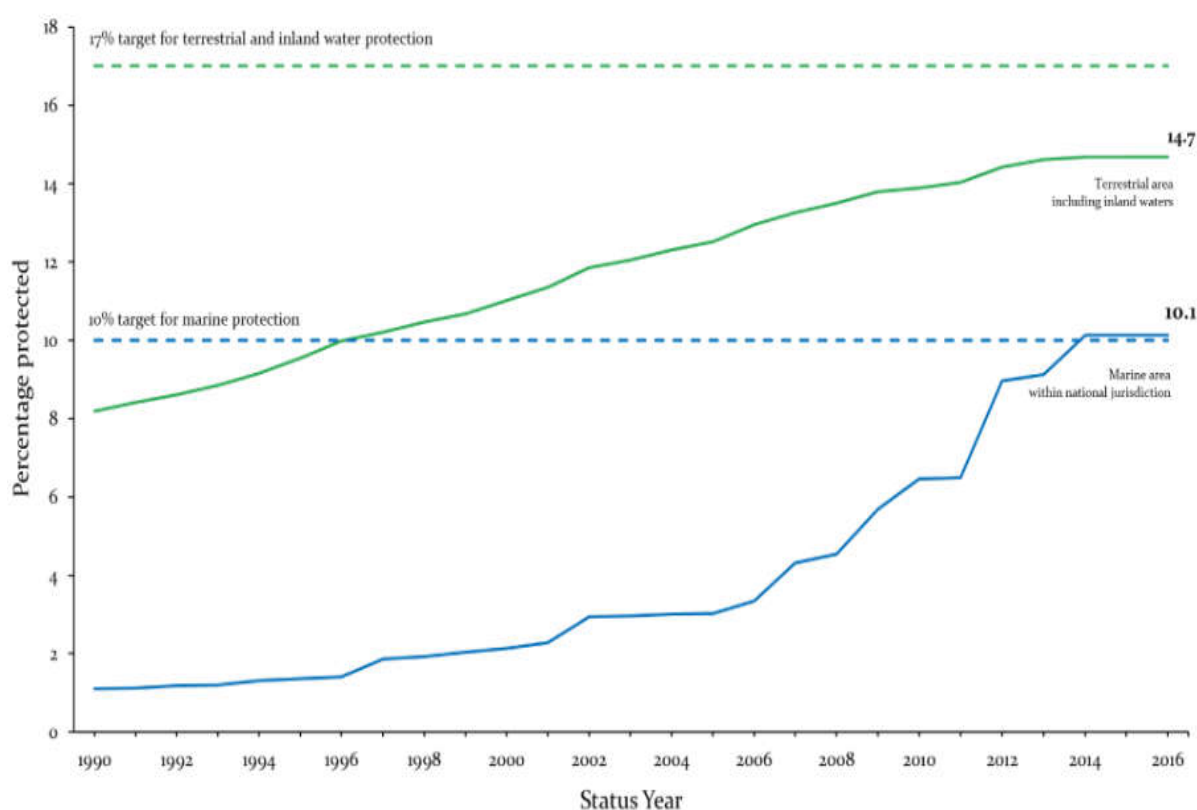
Au-delà de l'approche traditionnelle de planification des AMP comme entités uniques et indépendantes, la CDB reconnaît aujourd'hui la nécessité de développer, à une échelle biogéographique cohérente, un réseau écologique d'AMP connectées visant à protéger la biodiversité d'une écorégion dans son ensemble et les services écosystémiques.²⁷

²⁷ Idem.

CHAPITRE II : LES AIRES PROTEGEES : DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE INTEGRE

Une définition d'un réseau cohérent d'AMP est « un ensemble d'aires marines protégées individuelles fonctionnant en coopération et en synergie, à différentes échelles spatiales, et avec un éventail de niveaux de protection, afin d'atteindre les objectifs écologiques plus efficacement et plus complètement que des sites individuels ne pourraient le faire. Le réseau offrira également des avantages sociaux et économiques. Cependant, ces derniers ne seront observés que lorsqu'il sera totalement développé, après une longue période, au fur et à mesure que les écosystèmes se rétabliront. » (UICN-WCPA, 2007).

Figure 9 : Evolution des aires protégées terrestres et marines dans le monde



Source : United Nations Environment Programme, World Conservation Monitoring Centre, International Union for conservation of nature , 2016, **Protected Planet report 2016** ; UNEP-WCWC and IUCN, Cambridge UK and Gland, Switzerland.

A la fin des années 1950, on infère le déclenchement du mouvement de la multiplication des Aires protégées terrestres (AP) dans le monde. Cette expansion est due, principalement, à la création des ONG internationales d'environnement tel que l'UICN (1948) et le WWF (1952) ayant pour mission -préalable- la protection²⁸ de la biodiversité,

²⁸ On ne doit pas confondre protection et conservation de la nature.

où des actions²⁹ singulières ont été prises ce qui a impacté timidement l'accroissement du nombre des AP.

Dès l'année 1962, l'UICN organise chaque 10 ans un congrès mondial sur les parcs, chose qui a contribué à la sensibilisation et l'intégration des gouvernements et sociétés civiles à l'idée de conservation In-situ, Ainsi on constate l'accroissement considérable du nombre des AP dans le monde.

Dans ce contexte, la conférence de Stockholm de 1972, sommet de la terre, a donné naissance au concept d'éco-développement – qui se remplacera progressivement par ceux de développement soutenable et développement durable successivement- tentant pour la première fois de faire épouser les objectifs de développement aux préoccupations environnementales jusque là considérés comme antinomiques.³⁰ Cette conciliation, entre développement et environnement, a engendré les prémices du changement de la vision « écocentrée » à celle dite « anthropocentree »³¹

Dans ce sens, l'avènement du programme MAB³² en 1974 consolide la nouvelle vision d'intégration de l'Homme avec son milieu faisant la naissance du concept de « la conservation intégrée »³³. Ensuite, la tendance mondiale vers la gestion rationnelle des ressources naturelles³⁴ notamment le sommet de la terre de Rio en 1992 et l'adoption de la CDB, a donné un nouvel essor sans précédent à l'évolution des Aires protégées (AP).³⁵

Quand à l'apparition tardive des AMP (années 1970), elle peut être expliquée par la prise en conscience récente de la nécessité de protéger le milieu marin, considéré auparavant comme ressource inépuisable. A cet effet, les AMP ont connu une réelle

²⁹ A l'exemple de la 1^{ère} conférence technique internationale sur la protection de la nature organisée en 1949; La publication du premier rapport sur l'état de l'Environnement dans le monde en 1951.

³⁰ Tabopda GW, 2010, **Les aires protégées face aux enjeux du développement durable**, Editions universitaires européennes, p 33.

³¹ L'approche écocentree considère que les ressources naturelles doivent être protégées pour leurs valeurs « intrinsèque », alors que l'approche anthropocentree est centrée sur l'utilité de l'homme où la préservation des ressources naturelles n'est qu'un moyen pour la pérenniser.

³² Man an Biosphere le programme de l'UNESCO qui a lancé le concept de « réserve de biosphère » divisant l'espace des aires protégées en des zones avec un degré graduelle de la protection qui se décroît du centre vers la périphérie où l'activité humaine est permise.

³³ Froger G, Galletti F, 2/2007, **Introduction , Mondes en développement** , (n°138), p 7-10

³⁴ Rapport Brundtland, 1987, **Notre Avenir à Tous**, Conférence de Rio, 1992

³⁵ Gilbert D, et al , 2015, **Les aires marine protégées face au changement climatique** , In Bonnin M et al, « Aires marines protégées ouste-africaines Défis scientifiques et enjeux sociétaux », IRD, Marseille, p 67-80

expansion et leur nombre s'est multiplié sous l'impulsion des conférences internationales sur le développement et l'environnement.³⁶

Les statistiques récentes émises par l'UICN lors du 6^{ème} congrès mondial des parcs tenu à Sidney³⁷, dévoilent qu'on compte 206 000 AP terrestres dans le monde représentant ainsi un taux de couverture de 15.4 % de la surface terrestre. Par ailleurs, les 5000 AMP existantes ne représentent que 3.4 % seulement de la surface marine de la planète. (UICN, 2014)

Le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus (2003), a déclaré :

« Le mouvement mondial pour l'environnement et les Nations Unies ont de bonnes raisons d'être fiers de la croissance du nombre d'aires protégées. Depuis 1962, l'année du premier Congrès mondial sur les parcs, les sites ont connu une croissance exponentielle, allant d'une superficie de quelques 2 millions de kilomètres carrés à plus de 18 millions de kilomètres carrés actuellement » UICN, 2014)

Selon la WDPA (Base des données sur les aires protégées) au total, 217 155 aires protégées désignées dans 244 pays et territoires ont été intégrées (202 467 aires terrestres et 14 688 aires marines). Celles-ci comprennent l'ensemble des aires protégées désignées au niveau national, celles relevant d'accords régionaux (p. ex. le réseau Natura 2000), et celles relevant de conventions ou d'accords régionaux et internationaux (p. ex. les sites naturels du Patrimoine mondial).

Au total, 6 797 sites ont été exclus des analyses. Ceux-ci correspondaient aux réserves du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (583 sites), aux aires protégées dont le statut est « proposé » (2 347 sites) ou « non signalé » (236 sites), et à 3 631 sites signalés sous forme de points sans zone associée. Les réserves du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (réserves du programme MAB) ont été supprimées du fait que leurs zones tampons et leurs zones de transition n'étaient peut-être pas conformes à la définition de l'UICN d'une aire protégée.³⁸

³⁶ Alban F, 2003, Contribution à l'analyse économique des aires marines protégées : Applications à la rade de Brest et à la mer d'Iroise, thèse de doctorat, Université de Brest-France, P 78 .

³⁷ L'UICN organise un congrès mondial sur les parcs chaque dix ans, depuis 1962.

³⁸ United Nations Environment Programme, World Conservation Monitoring Centre, International Union for conservation of nature, **Op-cit**, p7

II-3 Une redéfinition des AP et leurs motifs de création

La création des AP change d'objectifs, de la création pour la valeur intrinsèque à celle motivée par sa valeur d'usage pour l'Homme.

En effet, cette opération doit être désormais justifiée par des méthodes d'évaluations économiques.

Tableau 9 : Evolution du concept des aires protégées

	Modèle classique mi-1800-1970	Modèle moderne 1970-mi-2000	Modèle émergent depuis les années 2000
Justification de l'établissement d'aires protégées	Interdire toute utilisation productive	Objectifs sociaux, écologiques et économiques simultanés	Stratégie pour maintenir les systèmes critiques de survie
Objectif des aires protégées	Etablies principalement pour des valeurs esthétiques plutôt que des valeurs fonctionnelles	Etablies pour des raisons scientifiques, économiques et culturelles	Etablies pour soutenir les services écosystémiques et promouvoir l'adaptation et l'atténuation du changement climatique
But de la gestion	Gérées principalement pour les visiteurs du parc	Gérées avec la population locale	Gérées pour les valeurs sociales, économiques et écologiques, en mettant l'accent sur le maintien des services écosystémiques
Rôle de la « wilderness » dans la gestion des aires protégées	Accentué sur les valeurs intrinsèques de la nature sauvage	Accentué sur l'importance écologique et culturelle de la nature sauvage et les vastes milieux intacts.	Accentué sur les aires protégées et la restauration des milieux dégradés afin de maintenir les fonctions des écosystèmes.

Source : Réalisé par nos soins sur la base de : Gilbert D, **Op-cit**, p 96.

Ces actions d'exclusions ont créé des conflits sociaux. De plus, il a été prouvé que la «non-intervention» absolue ne permet pas une protection efficace,³⁹ c'est dans ce contexte

³⁹ Raffin JP, **Op-cit**, p 89.

que le l'UNESCO avait lancé en 1971 le programme intitulé « *L'Homme et la Biosphère* » à l'échelle planétaire mariant conservation et développement.⁴⁰

Effectivement, le programme MAB reconnaît pour la première fois la participation effective des populations autochtones en mettant en valeur leurs savoirs, mais surtout en adoptant désormais une politique de valorisation économique de la biodiversité avec redistribution des bénéfices aux acteurs locaux.

II-4 Typologie des aires protégées depuis la conférence de Rio

La Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) (baptisée « Sommet de la Terre ») qui s'est tenue en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, 500 ans après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492, constitue le sacre du développement durable. Elle a amené la communauté internationale à prendre conscience d'une part de l'ampleur et de l'enjeu des problèmes d'environnement et de développement à l'échelle du monde, et d'autre part à s'engager dans la lutte contre les fléaux écologiques auxquels la Terre est confrontée.⁴¹ L'article 8 de la Convention sur la diversité biologique prévoit la mise en place d'un système d'aires protégées. La convention sur la diversité biologique définit une aire protégée comme étant un espace géographique défini, classé et géré pour atteindre des objectifs de conservation spécifiques.

Il s'agit soit de zones protégées au sens strict, soit de zones de protection spéciales, telles les réserves ou sanctuaires de faune. Cette disposition nous semble assez complexe dans la mesure où elle se penche sur un objet qui existe depuis deux siècles et dont l'apport sur la conservation des ressources naturelles reste controversé. Elle recommande par ailleurs que la création des aires protégées s'accompagne d'un mécanisme éventuellement réglementaire de gestion du patrimoine biologique à l'intérieur comme sur le pourtour de celles-ci. Selon Doumbé Billé (2001) cet article encourage une protection plus large des écosystèmes et constitue une démarche globale qui vise, au-delà de la conservation des ressources, un développement durable à l'intérieur des zones protégées et dans leur périphérie immédiate. Par ailleurs, la Convention est la première à reconnaître que la conservation de la diversité biologique est "une préoccupation commune à l'humanité" et fait partie intégrante d'un développement socio-économique durable.

⁴⁰ Aubertin C. et Rodary E, **Op-cit**, P 34.

⁴¹ Tabopda GW, **Op-cit**, p34-35.

CHAPITRE II : LES AIRES PROTEGEES : DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE INTEGRE

Depuis le sommet de la Terre de 1992 à Rio, les objectifs assignés aux aires protégées ont évolué. Par conséquent, elles sont désormais intégrées dans une approche globale de développement, d'aménagement et de conservation. Suite à l'évolution des conceptions qui ont sous-tendu la création et la gestion des aires protégées et en particulier le souci d'intégrer les populations locales et les préoccupations de développement, l'UICN a adopté une nouvelle classification des aires protégées lors du quatrième congrès de la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) tenu à Caracas en 1992. A chaque catégorie d'aire protégée correspondent un ou plusieurs objectifs principaux de gestion et/ou des objectifs secondaires et/ou potentiellement réalisables (Tableau 10).

Tableau 10 : Les catégories des aires protégées de l'UICN

Types d'aires protégées	Description
I. Réserve intégrale (Ia), zone de nature sauvage (Ib)	Ia. Une réserve naturelle intégrale est un espace terrestre et/ou marin comportant des écosystèmes, des caractéristiques géologiques ou physiologiques et/ou des espèces remarquables ou représentatives, géré principalement à des fins de recherche scientifique et/ou de surveillance continue de l'environnement. Ib. Une zone de nature sauvage est un vaste espace terrestre et/ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère et son influence naturels, dépourvu d'établissements permanents ou importants, protégé et géré aux fins de préserver son état naturel
II. Parc national	Zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée pour : - Protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures, - exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation, - offrir des possibilités de visite à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.
III. Monument	Aire contenant un ou plusieurs éléments naturels ou

CHAPITRE II : LES AIRES PROTEGEES : DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE INTEGRE

naturel	naturels/culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégé du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque
IV. Aire de gestion des habitats ou des espèces	Aire terrestre et/ou marine faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion, de façon à garantir le maintien des habitats et/ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières.
V. Paysage terrestre ou marin protégé	Zone terrestre, comprenant parfois le littoral et les eaux adjacentes, où l'interaction entre l'homme et la nature a, au fil du temps, modelé le paysage aux qualités esthétiques, écologiques et/ou culturelles particulières et exceptionnelles, et présentant souvent une grande diversité biologique. Préserver l'intégrité de cette interaction traditionnelle est essentiel à la protection, au maintien et à l'évolution d'une telle aire
VI. Aire protégée de ressources naturelles gérée	Aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée aux fins d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté.

Source : UICN, 1994, Guidelines for Protected Areas Management Categories, Cambridge, UK and Gland, Switzerland.

Largement utilisée, cette classification permet de standardiser les modes de gestion, principalement en fonction du degré de protection dont jouit l'espace mis en défense. Cependant, ce sont les parcs nationaux qui ont été les plus créés. La notion du parc national repose sur trois principes : celui de la responsabilité étatique et du contrôle public, celui de l'exclusion des activités jugées incompatibles avec la protection, ainsi que celui de l'ouverture au public à des fins d'observation.

III- En quête de légitimer les actions de conservation : l'émergence des services écosystémiques

Les services que nous procurent les écosystèmes sont des biens publics auxquels aucun prix n'est attaché.⁴², par conséquent, ils n'ont **donc pas de prix**. La présence d'externalités implique notamment que les décisions économiques sont faussées. Cette négligence entraîne la détérioration du bien être humain dépendant, en grande partie, de la bonne santé de ces BSE : « zero natural capital implies zero welfare ».⁴³

Les écologues tentant d'alerter depuis des décennies l'opinion publique et les responsables politiques ont échoué. Néanmoins, en commençant à adopter des évaluations quantitatives démontrant ce que le rythme actuel pourrait causer de diminution du bien humain voire menacer son existence l'économie apparaît comme un supplément indispensable aux argumentaires philosophiques, éthiques ou écologiques de protection de la nature.⁴⁴ C'est bien la raison économique qui emporte et force les décisions politiques.

III-1 L'émergence du concept de services écosystémiques

Le concept de service éco systémique⁴⁵ constitue, à cet effet, le lien manquant entre la biodiversité et l'économie, et redéfinit même ces espaces protégés.⁴⁶ Le concept de services écosystémiques permet en ce sens d'intéresser un plus grand nombre d'acteurs et de les sensibiliser aux problématiques liées aux aires protégées. Le rattachement à des bénéfices immédiats sur le court terme et palpable pour l'être humain et permet « d'intéresser » plus facilement et constitue un argument de poids pour légitimer l'action des acteurs de la conservation.

⁴² TEEB, 2010, L'économie des écosystèmes et de la biodiversité, p 10.

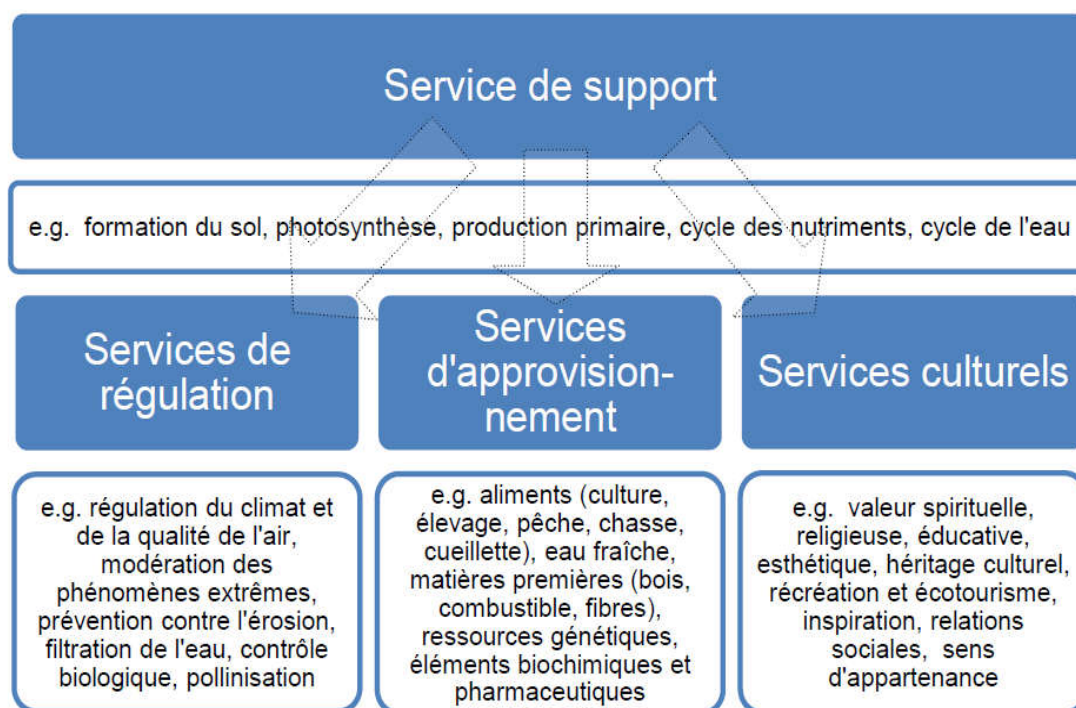
⁴³ Constanza et al, 1997, Principles for sustainable governance of oceans, Science, 281 (5374). **P 79.**

⁴⁴ Bonnini M, Rodary E, 2012, L'influence des services écosystémiques sur les aires protégées : premiers éléments de réflexion, document de travail dan, programme Serena.

⁴⁵ Par services éco-systémiques on entend « les biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être » (TEEB, 2010)

⁴⁶ Lors du congrès mondial de la conservation qui se tenait à Barcelone en 2008, l'aire protégée a été redéfini comme étant : « *Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* ». (Bonnini et al, 2012)

Figure 10 : Classification des BSE selon le MEA



Source : Boyer J.P, 2013, Évaluation économique de biens et services environnementaux par la méthode du transfert de bénéfices, Maitrise en environnement, université de Sherbrooke, p17

III-2 Pourquoi évaluer les services écosystémiques ?

On évalue toujours dans le cadre d'un choix, pour estimer la perte ou le gain social engendré par la politique ou le projet⁴⁷. L'évaluation a donc pour objectif de fournir aux décideurs publics des éléments quantitatifs d'appréciations des bénéficiaires et des coûts, directs ou indirects, d'action en faveur de la protection et de la conservation de la diversité biologique. Et afin d'encourager la société à reconnaître la valeur du capital naturel ».⁴⁸

Donc, l'évaluation des SE s'avère un *outil d'aide à la décision publique*. En effet, en attribuant une valeur monétaire aux SE, on s'adresse aux décideurs dans un langage facilement compréhensible, qui peut plus facilement influencer leurs décisions. En agissant de la sorte, les externalités positives et négatives, qui ne sont généralement pas considérées, se retrouvent enfin internalisées et donc prises en considération.

⁴⁷ Tardieu L, et al, 2012, Faut-il avoir peur de l'approche économique de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes ? Forêt méditerranéenne , n° 33, p 119.

⁴⁸ Idem.

L'évaluation de la totalité et de la valeur des services et des avantages découlant des aires protégées (Objectif 14 d'Aichi) ainsi que l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et que son incorporation dans les comptes nationaux (objectif 2 d'Aichi) renforceront l'appui aux stratégies et mécanismes de financement liés à la biodiversité en faveur des réseaux d'aires protégées (Objectif 20 d'Aichi), notamment les systèmes de paiement pour les services écosystémiques, l'allocation de budgets publics supplémentaires et le financement à travers des projets de développement majeurs.

De plus, l'évaluation permet d'informer des bénéfices produits par la nature et rendre visible ses services non-marchands,⁴⁹ et, ainsi, de démontrer le rôle des investissements publics dans la conservation (AP) comme outil de développement économique et convaincre pour augmenter l'appui en moyens financiers et régulations.⁵⁰

A cet effet, des études sont même arrivées à estimer que la valeur de la biosphère rapportée à l'Homme 33 trillions de Dollars par an,⁵¹ représentant près du double du PIB mondial. Ce résultat a été contesté, mais a permis de mettre en exergue l'importance des BSE pour la société et l'économie. Dans le même contexte, une étude établie par le WWF estime que la valeur économique des avantages qui découlent de l'établissement de nouvelles AMP dépasse vraisemblablement de *trois à vingt fois* les coûts financiers.⁵²

III-3 Quels impacts sur les projets de conservation et création des aires protégées?

Afin d'évaluer les services écosystémiques la valeur économique totale est le cadre d'analyse qui permet de tenir compte de l'ensemble des valeurs générées par les SE d'un

⁴⁹ David G, et al, 2013, Une analyse critique de la notion de services écosystémiques en milieu corallien dans le Pacifique, colloque e-toile Pacifique 3-4, Paris, p 55

⁵⁰ Chakour SC, Chaker A, 2013, Investissement public et projets environnementaux en Algérie : Réalité ou utopie ?, colloque international « Evaluations des effets d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », tenu les 11&12 mars 2013, université Sétif1-Algérie.

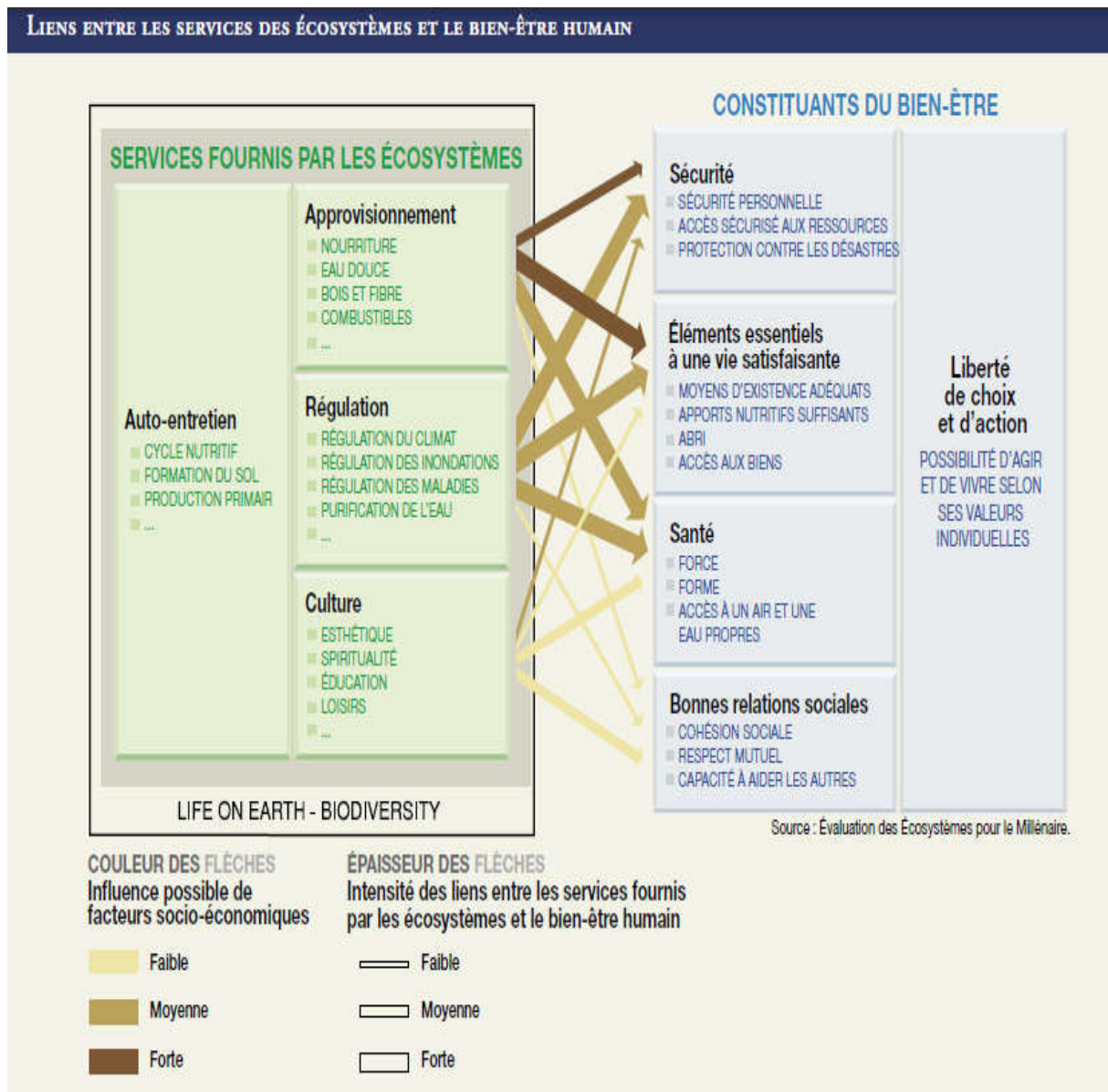
⁵¹ Costanza et al, 1997, **Op-cit**, p 99.

⁵² Derissen S, Lohmann U.L, 2013, What are PES? A review of definitions and an extension, Ecosystem services, n° 06, p 12-15.

CHAPITRE II : LES AIRES PROTEGEES : DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE INTEGRE

écosystème. En effet, la valeur économique d'un SE peut se traduire par son utilité sociale, donc par sa contribution au bien être des agents.⁵³

Figure 11 : Les BSE et le bien être humain :



Source : Daily G, et al, 2009, Ecosystem services in decision making: time to deliver, Front Ecol Environ , n° 7, P. 21–28.

Cependant, l'évaluation économique a ses lacunes du fait qu'elle ne permet pas forcément de capturer la richesse écologique de l'écosystème, et qu'elle ne prend en compte un écosystème riche mais ne rendant pas de service à la société humaine, sa valeur monétaire est considérée comme nulle ou quasi-nulle. Cette valeur peut être décuplée bien

⁵³ Tardieu L, et al, **Op-cit**, p29.

après l'évaluation réalisée en cas de prise de conscience du service rendu par cet écosystème.⁵⁴ Or, même si les méthodes d'évaluation économique employées ne permettent pas d'obtenir une valeur précise, une valeur estimée et jugée plausible est tout de même beaucoup plus bénéfique qu'une valeur de zéro ou encore une valeur infinie associée aux écosystèmes; il convient de mentionner que l'évaluation n'est pas une fin en soi, mais un outil d'aide à la décision publique.⁵⁵

L'articulation entre aires protégées et services économiques a permis un saut qualitatif et quantitatif évident dans le rapprochement entre l'économique et l'écologique. Ils constituent en effet un outil conceptuel qui manquait jusqu'alors pour légitimer économiquement les aires protégées,⁵⁶ et de ce fait, un moyen pour fédérer tous les acteurs (usagers et pouvoirs publics) autour de tels projets générant des externalités positives pour tous.

IV- Effets et bénéfices de la création des aires protégées marines et côtières

IV-1 Effets Biologiques des AMP

Les AMP jouent un rôle prépondérant pour la conservation de la biodiversité avec une efficacité particulièrement prouvée en ce qui concerne les activités halieutiques. En outre, l'effet réserve génère des bénéfices qui dépassent le périmètre de la zone protégée pour atteindre l'écosystème tout entier, faisant ainsi face au premier enjeu des pêcheurs, celui de la diminution des stocks.⁵⁷

Le schéma suivant atteste de l'ampleur des effets des AMO dans et autour des limites :

⁵⁴ Golbert D et al, **Op-cit**, p 68.

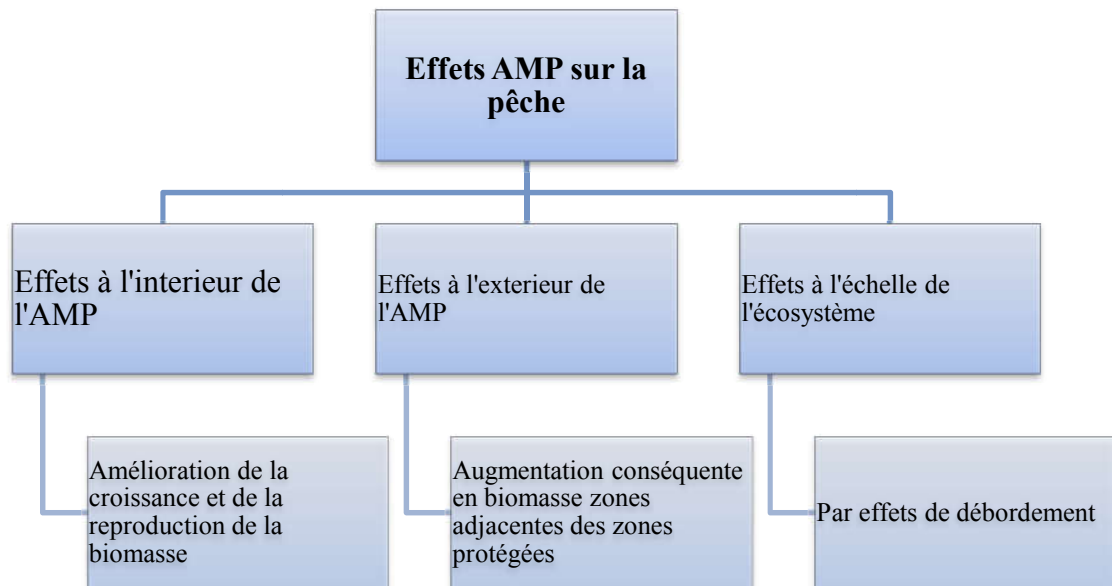
⁵⁵ Daily et al **Op-cit**, p 44.

⁵⁶ Bonnin, **Op-cit**, p 33.

⁵⁷ Lester S. et al., 2009, **Biological effects within no-take marine reserves: a global synthesis**, marine ecology, Vol. 384: 33–46, p 48.

& MedPAN, 2007, **Rapport d'évaluation de l'impact de la protection du milieu marin sur les activités socio-économiques présentes au sein des aires marines protégées de Méditerranée**, p 129.

Figure 12 : Effets des AMP sur la pêche



Source : Réalisation personnelle, sur la base de Lester al, 2009, **Op-cit.** P 8.

A cet effet, plusieurs études (MEDPAN, 2007 ; Lester et Al. 2009) ont démontré que l'effet réserve génère de multiples impacts positifs :

- Effet sur la biomasse dans les zones protégées, où une augmentation de 446% a été enregistrée.
- Effet sur la densité des espèces, avec une augmentation de 166%.
- Effet sur la taille, avec un accroissement de 28% de la taille moyenne des espèces des AMP.
- Effet sur la richesse en espèces avec une augmentation de 21%.

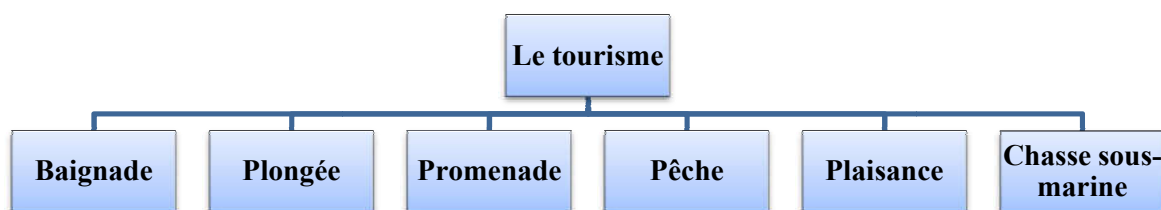
IV-2 Tourisme et AMP

La création d'AMP permet de développer des activités récréatives génératrices de revenu pour les populations locales, afin de les fédérer aux projets de création des AMPs tout en offrant des compensations de la restriction des usages nuisant aux écosystèmes

protégés.⁵⁸ De plus, Les AMP sont perçues comme un outil canalisant la pression que génèrent les activités touristiques au sein d'écosystèmes côtiers.⁵⁹

Le tourisme se décline en plusieurs formes au sein des AMP favorisant ainsi sa contribution au développement durable des zones côtières et au bien-être de la population locale, notamment les communautés des pêcheurs.⁶⁰ Ainsi, des activités se présentent complémentaires, voire, génératrices de valeur ajoutée pouvant ressortir de la combinaison AMP-Tourisme (figure n° 12).

Figure 13 : Les différents activités liées au tourisme dans et autour les AMP



Source : Simeoni M., 2007, « Etude d'évaluation de l'impact de la protection du milieu marin sur les activités socio-économiques présentes au sein des Aires Marines Protégées en Méditerranée », MEDPAN, France.128p.

De nouvelles pratiques et activités naissent de la synergie qui ressort des interactions AMP-Tourisme-Pêche, à l'exemple du « whale-watching »⁶¹ et le « pescatourisme »⁶²

⁵⁸ Chakour SC, 2015, Participative management and the development of fishing in developing countries : what lessons to learn from IFAS project in Algeria ?; International Journal of Applied Business and Economic Research, 13(7) : 5391-5404. P 5398.

⁵⁹ Chaboud C. et al, 2008, Aires marines protégées et gouvernance : contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaire ; In « Aires protégées, espaces durables? » Ouvrage collectif sous la Direction de Aubertin C., Rodary E., IRD Editions, France. P 55-81.

⁶⁰ Chakour SC, 2015, **Op-cit**.

⁶¹ Il consiste à conduire les touristes en mer dans d'observer les cétacés dans leur habitat naturel ; cette activité est pratiquée en Amérique du nord depuis 1950 alors qu'elle s'avère récente en méditerranée. (Simeoni, 2007)

⁶² Il désigne l'organisation des sorties touristiques à bord des bateaux de pêche pour observer et/ou participer au travail des pêcheurs, bénéficier de la vente directe du poisson ou de la restauration à bord, comme cela peut englober simplement la découverte des sites et de l'écosystème. (Chakour SC & Guedri SE, 2015 **Pescatourism contribution to sustainable development of artisanal fisheries in Algeria**. Journal of Economics and Sustainable Development).

IV-3 AMP et effets plus larges

L'établissement des AMP stipule la limitation, voire la prohibition, de certaines activités nuisible à la conservation de la biodiversité : à titre d'exemple on peut citer le secteur du bâtiment, l'hébergement intensif et de l'industrie polluante. Inversement, les projets d'AMP permettent la mise en valeur d'activités respectant les principes du développement durable, où la création des labels de qualité reste un excellent modèle ayant une forte valeur ajoutée sur l'économie locale, notamment sur le secteur agroalimentaire, agrotourisme, recherche scientifique, etc.

Les AMP profitent pleinement à l'économie des populations locales. En Australie, à titre d'exemple, la grande barrière de corail aide à coordonner plusieurs actions en faveur de l'environnement. Les secteurs qui dépendent du corail, comme le tourisme et la pêche, représentent plus de 5 milliards de dollars et 70 000 emplois locaux.

Dans ce sens également, des études ont montré que, si l'on étendait l'espace océanique protégé dans le monde pour qu'il représente 10% à 30% de l'ensemble, les coûts d'investissement se révéleraient parfaitement justifiés au regard des résultats finalement obtenus. En effet, les bénéfices nets d'une protection qui atteindrait 30% d'ici à 2050 vont de 490 milliards de dollars et 150 000 emplois, selon les estimations les plus modestes, à 920 milliards de dollars et plus de 180 000 emplois, pour les plus optimistes.

La conservation reste plus que jamais perçue comme un coût subi par l'Etat et une perte supportée par les usagers locaux à titre exclusif.⁶³ Afin de mettre l'accent sur l'importance des AMP, des évaluations économiques ont eu lieu pour démontrer la pertinence de ces projets. (Tableau 11)

Tableau11 : Bénéfices des aires marines protégées

Coûts (C) En milliard de dollars		Avantages (A) En milliard de dollars		Bénéfices Nets (A- C) En milliard de dollars	
10 %	30 %	10%	30%	10%	30%
45-47	225-228	622-923	719-1145	733	705

Source : Réalisation personnelle sur la base de Hoegh-Guldberg, O. et al. 2015. Reviving the Ocean Economy: the case for action - 2015. WWF International, Gland, Switzerland., Geneva, 60 pp.

⁶³ Chakour SC, 2015, **Op-cit**, 5340.

CHAPITRE II : LES AIRES PROTEGEES : DE LA CONSERVATION DE LA NATURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE INTEGRE

Le tableau ci-dessus illustre les prévisions de l'expansion de la couverture des AMP de 10% à 30% à l'aide de l'Analyse Coûts-Avantages (ACA)

A cet égard, l'ACA d'une cette éventuelle expansion prévoit un bénéfice par rapport aux coûts qui varient de 3.17- 19.77 dollar. Ceci dit chaque dollar investi génère 20 dollars de bénéfice.

Les coûts estimés pour atteindre l'objectif d'une couverture de 10% de la surface marine pour la période 2015-2050 et de 45.47 milliard de dollars.

Conclusion

L'analyse du concept d' « aire protégée » a mis en évidence ses différentes facettes aux contours à la fois fluctuants et complexes. Ce chapitre avait trois préoccupations : définir le concept d'aire protégée, retracer l'historique de sa mise en place, et identifier les multiples déclinaisons dont il fait l'objet au contact des notions de protection, de conservation, de biodiversité et de développement durable.

L'aire protégée recouvre également une notion d'interface entre le milieu et les sociétés humaines, sachant que les communautés humaines vivent à l'intérieur ou à proximité des zones considérées. Elle peut alors être définie comme une « *entité socio-spatiale, délimitée juridiquement au sein d'un territoire donné* ». Cette entité fait l'objet de conservation en relation avec les contraintes du milieu. L'aire protégée est un concept complexe.

Faute de méthodes et de visions, ces espaces protégés ont longtemps été sous-évalués en limitant leur intérêt dans la valeur paysagère. L'avènement des approches basées sur l'évaluation des services écosystémiques au niveau des AP a permis de mettre en exergue le rôle que pourraient jouer ces aires dans la promotion des activités économiques, en l'occurrence la pêche et le tourisme.

A l'instar de cette expansion planétaire des aires protégées, quel est l'état actuel et futur de ces espaces en Algérie ?

**CHAPITRE III :
LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE**

Les aires protégées en Algérie

Les efforts consentis par l'Algérie en matière de conservation de la nature

- L'Algérie et les conventions internationales et réglementation nationale
- Les politiques de conservation de nature en Algérie

Les aires marines protégées en Algérie

- Historique des parcs nationaux en Algérie
- Etat Actuel des Aires Protégées en Algérie
- Catégories d'aires protégées en Algérie
- Zonages des aires protégées
- Processus de classement d'aires protégées en Algérie

Les aires marines protégées en Algérie

- Plan d'action pour les AMP en Algérie
- Objectifs et cadres des AMP en Algérie
- Historique des aires marines et côtières protégés en Algérie
- Répartition des AMP algériennes
- Menaces et pressions sur les aires marines et côtières protégés

Introduction

L'Algérie, à l'instar des autres pays du monde, accorde un grand intérêt au maintien de sa diversité biologique. A ce titre, l'action préconisée est la création des aires protégées (AP).

Quoique la création des premières aires protégées terrestres remonte aux années 80, la mise en place des aires marines protégées est relativement récente. En effet, il a fallu attendre les années 2000 pour la mise en place de la première AMP en Algérie.

Le présent chapitre s'étale sur les aires protégées en Algérie, leur historique, évolution, typologies et explique les atouts et les contraintes qu'elles connaissent.

Ensuite, il identifie les acteurs et processus de création des sites étudiés et l'élaboration des plans de gestion. Cette approche historique apportera des pistes à la compréhension des logiques d'acteurs et conflits existants.

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

I- Les efforts consentis par l'Algérie en matière de conservation de nature :

I-1 L'Algérie et les conventions internationales et réglementation nationale

Au niveau international, l'Algérie a signé e/ou a ratifié certaines conventions relatives à la conservation de la nature. Les plus importantes sont mentionnées dans le tableau ci-dessous:

Tableau 12 : Principales conventions ratifiées par l'Algérie

Convention Internationale	Année	Législation Nationale
Convention de Ramsar	1971	Décret n° 82-439 du 11 décembre 1982
Portant adhésion de l'Algérie à la convention pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution	1976	Décret n° 80-14 du 26 janvier 1980
Convention sur la Diversité Biologique CDB	1992	Décret n° 95-163 du 14 juin 1995
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	1992	Décret n° 93-99 du 21 avril 1993
Convention pour la protection de l'environnement marin et côtier en méditerranée	1995	Décret présidentiel n° 04-141 du 25 juin 2004
protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en méditerranée	1995	Décret présidentiel n° 06-405 du 14 novembre 2006
protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer méditerranée	2002	Décret présidentiel n° 05-71 du 19 février 2005
Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)	2008	Signé non ratifié

Source : Réalisation personnelle sur la base de JORA.

A travers ces conventions, s'inscrivant dans le cadre d'une coopération internationale, l'Algérie affiche sa volonté de gérer ses territoires côtiers. La ratification des conventions citées ci-dessus s'est concrétisée par l'adoption d'un arsenal de textes législatifs. On peut citer principalement :

- La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable;
- La loi n°02-02 du 5 février, 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral ;

- La loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

I-2 Les politiques de conservation de la nature en Algérie :

Avec son objectif ambitieux d'atteindre en 2030 un réseau d'aires protégées couvrant une superficie de 50% du territoire national¹, l'Algérie déploie de grands efforts en matière de protection et de valorisation de sa biodiversité terrestre et marine.²

I-2-1 Le schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT)

La volonté politique de l'Algérie de s'intégrer dans un processus mondial de conservation et de développement durable est affichée à travers le SNAT. En outre, ce schéma se décline en quatre lignes directrices où chacune se compose de cinq programmes d'action territoriale.

La création des aires protégées est l'action préconisée dans le programme d'action « **Protection et valorisation des écosystèmes** » qui se décline à son tour de la première ligne directrice du SNAT « **La durabilité des Ressources** »

L'objectif mondial et national relatif à la promotion de la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes a été également incorporé dans *le plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable* (PNAE-DD), il intègre aussi *le plan d'action national de mise en place d'aires marines et côtières protégées*.

I-2-2 Le schéma directeur d'aménagement des aires protégées et espaces naturels

Ce schéma, fixé par le décret n° 05-443 du 14 novembre 2005, prévoit d'abord une analyse prospective générale des espaces naturels et des aires protégées ensuite un diagnostic général accompagné d'un recueil cartographique et enfin les actions à entreprendre et éventuellement les projets prioritaires.³

¹ MATE, 2014, Cinquième rapport national à la conférence des parties sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Algérie, p14.

² MATE, 2005, Troisième rapport national à la conférence des parties sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Algérie, p 10.

³ Ministère d'Agriculture et de Développement Rural, 2007, Schéma Directeur D'aménagement Des Aires Protégées Et Espaces Naturels, Document élaboré par le BNEDER

L'objectif général du schéma directeur des espaces naturels s'articule autour de l'organisation de l'espace en tenant compte à la fois des besoins divers des groupes humains et des contraintes imposées par les conditions naturelles, de façon à assurer aux systèmes écologiques une capacité optimale d'autorégulation et à préserver les potentialités évolutives des composantes biologiques de l'environnement.

Il vise aussi à sauvegarder les espaces naturels qui ont une valeur biologique et paysagère, actuelle ou potentielle dans une optique de leur mise en valeur. Il qualifie d'abord l'ensemble des espaces en fonction de leur biodiversité, de leur importance socio-économique et des ressources naturelles qui s'y trouvent.

I-2-3 La stratégie et le plan d'action national d'utilisation durable de la diversité biologique (SPANB)

La stratégie et le plan d'action national d'utilisation durable de la diversité biologique (SPANB) ont été définis en 1997. Ils ont été confortés, en 2002, par l'élaboration et la mise en œuvre du plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD).

Dans ce but, des actions de protection et de conservation de tous les espaces d'intérêt biostratégique et d'intérêt écologique majeurs ont été définies. Le SPANB a privilégié l'approche en termes de protection des habitats et des écosystèmes à travers la multiplication des aires protégées.

Une première SPANB a donc été élaborée en 2000 et un plan d'actions a été proposé. Des rapports nationaux sur la biodiversité, dans le cadre des impératifs de suivi de la mise en œuvre des engagements nationaux demandé par la CBD, ont été élaborés : au total 5 rapports nationaux, le dernier datant de décembre 2014

La SPANB 2016-2030 mettra l'accent sur la conservation, l'utilisation durable, la restauration et la valorisation de la biodiversité au profit des générations présentes et futures. Il en va de la pérennisation du capital naturel algérien exceptionnel qui peut être durablement mis au service des capitaux humains et sociaux du pays.

La Stratégie et du Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) considère la biodiversité comme étant un vecteur de développement économique et social durable. Elle s'articule notamment autour de quatre orientations stratégiques:

- A) Adaptation du cadre institutionnel, stratégique et législatif ;
- B) Développement, partage et valorisation des connaissances et du savoir pour un développement durable inclusif,;
- C) Conservation et restauration du capital naturel algérien ;
- D) Valorisation de la biodiversité pour l'économie verte.

II- Les aires Protégées en Algérie : un état des lieux

Selon la loi 11-02 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, une aire protégée est définit un :

« territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes ainsi que les zones relevant du domaine public maritime soumis à des régimes particuliers ... pour la protection de la faune, de la flore et d'écosystèmes terrestre, lacustre, côtier et/ou marin concernés »⁴

S'inspirant des définitions de l'UICN (1994, 2008), la loi 11-02 utilise le terme de « *protection* » pour préciser l'objectif des aires protégées en Algérie, alors que l'UICN l'avait remplacé par celui de « *conservation* » en 2008.

II-1 Historique des parcs nationaux en Algérie

Ce sont les Parcs Nationaux (PN) qui ont été les plus représentés en Algérie (et même au monde entier) pour la concrétisation et mise en place des aires protégées.

Les premiers parcs nationaux en Algérie ont été créés par la France occupante bien avant qu'elle le fasse sur son territoire. Ainsi, 13 parcs nationaux furent créés entre 1923 et 1929 à des fins de conservation de la nature et particulièrement pour le développement du tourisme.⁵

⁴ Loi 11-02 du 17 février 2011 relatives aux aires protégées dans le cadre du développement durable/

⁵ BENSALD S, GASMI A. et BENHAFIED I, septembre 2006, Les forêts d'Algérie de Césarée la romaine à ce jour, Forêt Méditerranéenne, tome XXVII, n°3, p 267-274.

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

Tableau 13 : Les parcs nationaux durant l'époque coloniale

Nom du Parc National	Superficie	Date de création (ha)	Commune	But poursuivi par la création du Parc et existence d'installation touristique
P. N de CHREA	1 351	03.09.1925	Chr��a	Protection renforc��e sur une for��t naturelle de c��dre situ��e dans l'��tage des hautes montagnes sur un cha��non de l'Atlas Tellien, station estivale et h��tels.
P.N. de SOUIDANIA (Saint Ferdinand)	412	08.11.1928	Zeralda	Protection et am��nagement des peuplements de Pin d'Alep, station touristique.
P.N. des CEDRES	1 500	03.08.1923	Theniet El Had	Protection des c��dres et des peuplements de c��dres et de la flore.
P.N. du ZACCAR (A��n N'sour)	279	24.04.1929	Miliana	Protection des sites et de la flore du massif, station estivale et h��tel.
P.N de l'OUARSENIS	1 030	16.04.1924	Chellif	Protection des sites et de la flore du massif de l'Ouarsenis.
P.N. du DJURDJURA	16 550	08.09.1925	Draa El Mizan, Fort-National, B��ni mansour et Bouira.	Protection des peuplements caract��ristiques de haute montagne kabyle, station estivale de Tikjda, d'Ain Zoubda, h��tel, r��serve botanique.
P.N. de l'AKFADOU	2 115	20.01.1925	Haut Sebaou	Protection des sites et des reboisements de ch��nes.
P.N. du Djebel GOURAYA	530	07.08.1924	Beja��a	Protection des sites et de la r��serve botanique, centre d'estivage.
P.N. des PLANTEURS	688	07.12.1925	Oran	Protection des sites et am��nagement des peuplements de Pin d'Alep en voie de r��am��nagement.
P.N. des BABORS	1 701	12.01.1931	Takitount et oued Marsa.	Protection des sites et des peuplements de Sapin de Numidie (seule station d'Afrique du Nord). Le Parc abrite la formation foresti��re la plus compl��te de l'��tage de hautes montagnes de l'Alg��rie du Nord.
P.N. de l'EDOUGH	770	21.01.1931	l'Edough (Annaba)	Protection du caract��re forestier du site pr��s d'Annaba.
P.N. de MAHOUNA	270	27.07.1931	Oued cherf et Belkheir (Guelma)	Cr��ation d'une station d'altitude dans un peuplement forestier.
P.N. de Dar El Oued et Taza	230	22.08.1923 et du 03.09.1927	Oued Marsa	Protection de diverses curiosit��s naturelles remarquables grottes ; Gorges de l'Oued Guellil et oued Taza, for��t de Guerrouch.

Source : R  alisation personnelle par nos soins sur la base de :

Chalabi B et al, 2002, Mise en   uvre des mesures g  n  rales pour la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable de la diversit   biologique : Les aires prot  g  es, 56 p

Apr  s l'ind  pendance, la prise de conscience sur la n  cessit   de pr  server la biodiversit   et les ressources naturelles a d  but   avec les d  bats sur la charte nationale de 1976. N  anmoins, il a fallu attendre l'ann  e 1978 pendant laquelle la direction g  n  rale de l'environnement (DGE)

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

a été créée et a, aussitôt, proposé la création de 8 parcs nationaux dans le cadre du 3^{ème} plan quadriennal.⁶

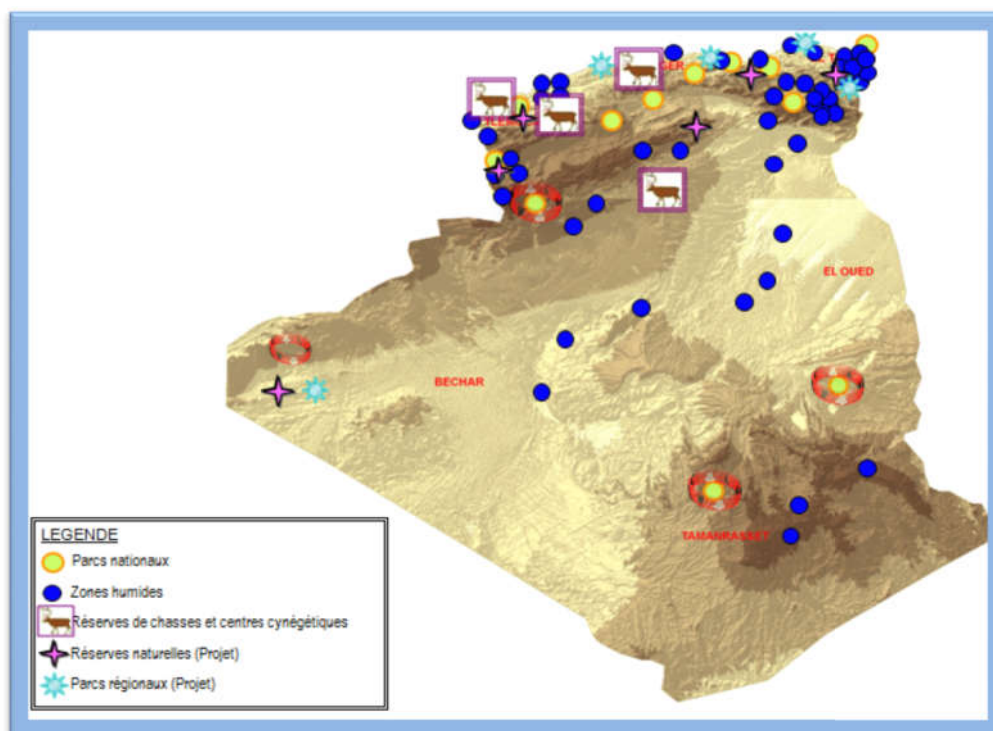
Pour des raisons de manque d'ancrage juridique, cette proposition de classement n'a pas abouti jusqu'à 1983, où la première loi qui cadre directement les aires protégées, la loi relative à la protection de l'environnement, n°83-03 du 05 février 1983, a été promulguée.

Peu après, cette loi a été suivie par le décret n° 83-458 du 23/07/1983 fixant le statut-type des parcs nationaux, ainsi que les décrets de création des parcs nationaux de Theniet El Had, Djurdjura, Chréa et El Kala. Suivront après, en 1984, les parcs nationaux de ; Belezma, Gouraya et Taza, Tlemcen en 1993 et, enfin, celui de Djebel Aïssa en 2003 (mais non encore créé).

II-2 L'état actuel des Aires Protégées en Algérie

L'Algérie compte dix parcs nationaux, six réserves naturelles qui sont en cours d'étude de classement, quatre réserves de chasses, ainsi qu'une cinquantaine de sites RAMSAR.

Figure 14 : Les aires protégées en Algérie



Source : DGF, 2006, Atlas des parcs nationaux algériens.

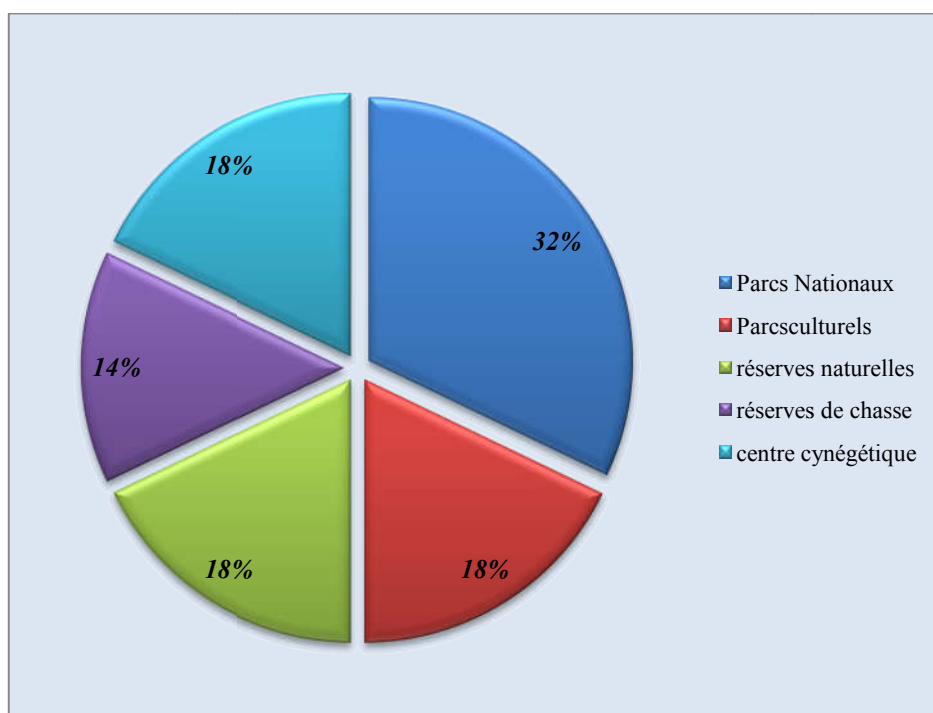
⁶ Merbai Y, 2011, La conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux du Nord de l'Algérie, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences agronomiques Option : Gestion des Écosystèmes Forestiers, École Nationale Supérieure Agronomique (E.N.S.A.), El-Harrach, Alger, p48.

Quoique, la catégorisation mondiale des aires protégées (adoptée par l'UICN) comporte six catégories, la réglementation algérienne relative aux aires protégées (loi de l'environnement, loi portant régime général des forêts et loi de la chasse) ne permet que la création de quatre catégories, à savoir : les parcs nationaux, les réserves naturelles, les réserves de chasse et les réserves intégrales. Cette nomenclature a été élargie dans la nouvelle loi forestière non encore adoptée.⁷

II-3 Les catégories d'aires protégées en Algérie :

Les aires protégées algériennes couvrent actuellement 44% du territoire national, alors qu'elles ne couvraient que 22% en 2009, soit une augmentation de 100% du taux de couverture, représentant ainsi 80 % de la diversité biologique nationale.⁸ Faut-il souligner que 50% des aires protégées algériennes ont le statut du parc national.

Figure 15 : Les catégories des AP en Algérie



Source : Réalisation personnelle sur la base des données de la DGF.

⁷ MATE, Plan d'Action et Stratégie Nationale sur la Biodiversité, Tome I, p 10.

⁸ MATE, 2014, Op-cit, p 14.

II-3-1 Les parcs nationaux

II-3-1 -1 Présentation des parcs nationaux

Les parcs nationaux constituent le maillon le plus important en matière de conservation *in situ* du réseau national d'aires protégées. Couvrant une superficie de plus de 50.000.000 d'hectares, les parcs nationaux qui existent en Algérie sont représentés dans tous les secteurs écologiques des domaines biogéographiques de l'Algérie.

Le parc national est un espace naturel d'intérêt national institué dans le but de protéger l'intégrité d'un ou de plusieurs écosystèmes, Il a pour objectif d'assurer la conservation et la protection des régions naturelles uniques, en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation.

Tableau 14 : Présentation sommaire des parcs nationaux en Algérie

Dénomination	Localisation	Superficie en Ha	Décret et date de création
Les parcs nationaux sous la tutelle de la Direction générale des Forêts, ministère de l'Agriculture			
Theniet el Had	Tissemsilt	3424	83-459 du 23/08/1983
Djurdjura	Bouira/Tizi ouzou	18550	83-460 du 23/08/1983
Chrèa	Blida/Médéa Ain Defla	26587	83-461 du 23/08/1983
El Kala	El Tarf	76438	83-462 du 23.08.1983
Belezma	Batna	26250	84-326 du 03.11.1984
Gouraya	Bédjaïa	2080	4-327 du 03.11.1984
Taza	Jijel	3807	84-328 du 03.11.1984
Tlemcen	Tlemcen	8225	93-117 du 12.05.1993
Superficie et Proportion du territoire des parcs nationaux sous la tutelle de la DGF			165 361 0.07%
Les parcs nationaux sous la tutelle du ministère de la culture			
Tassili	Illizi	11400000	87-88 du 21.04.1987
Ahaggar	Tamanraset	45000000	87-231 du 03.11.1987
Superficie et proportion du territoire des parcs nationaux sous la tutelle du ministère de la Culture			56 400 000 23.73%
Superficie et proportion du territoire des parcs nationaux			56 565 361 23.80%

Source : Réalisation personnelle sur la base des données de la DGF et du journal officiel.

La superficie totale des 11 parcs nationaux d'Algérie (du Nord et du Sud) est de 53.193.837 ha, soit une proportion de 22,33 % du territoire national. La proportion dans le monde est très variable, elle varie de 0,07 % pour la Qatar à 85,14 % pour l'Allemagne.⁹

Les parcs nationaux du Nord, qui se caractérisent par une grande diversité de faunes, de flores et de paysages, ont une superficie totale de 193.837 ha, soit 0,08 % du territoire national. Alors que les parcs nationaux du Sud (Tassili et Ahaggar), ont une superficie totale de 53.000.000 ha, soit une proportion de 22,25 % du territoire national. Les deux parcs nationaux du Sud du pays offrent un éventail de richesses et de sites archéologiques (peinture et gravures rupestres) constituant des musées à ciel ouvert uniques en leur genre, des paysages féériques, ainsi qu'une faune et une flore considérée comme exceptionnelles dans le Sahara.

Le parc national du Tassili, qui s'étend sur une superficie de 80.000 kilomètres carrés, est le premier parc national créé en Algérie, par décret présidentiel en 1972, avec pour siège Alger, avant d'être réorganisé en 1987 avec pour siège Djanet (Wilaya d'Illizi). Il est géré par un office dénommé Office du Parc National du Tassili (OPNT).

Le parc national de l'Ahaggar a été créé en 1987, avec pour siège Tamanrasset. Il s'étend sur une superficie de 450.000 kilomètres carrés, soit 69 % de la surface de la Wilaya de Tamanrasset. Le parc national de l'Ahaggar est également géré par un office dénommé Office du Parc National de l'Ahaggar (O.P.N.A). Les deux Offices de gestion des parcs du Sud (OPNT et OPNA), sont des établissements à caractère administratif (EPA) donc dépendant principalement du budget de l'Etat pour leur fonctionnement.

II-3-1-2 Missions des parcs nationaux

Si on se réfère à l'article 3 du décret 83-458 du 28 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux, ces derniers ont pour objectif :¹⁰

- La conservation de la faune, la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, des gisements, des minéraux et des fossiles et, en général, tout milieu naturel présentant un intérêt particulier à préserver ;

⁹ MATE, **Op-cit**, p11-12.

¹⁰ Le décret 83-458 du 28 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux

- La préservation de ce milieu contre toutes les interventions artificielles et les effets de dégradation naturelle, susceptibles d'altérer son aspect, sa composition et son évolution ;
- L'initiation et le développement, en relation avec les autorités et organismes concernés, de toutes activités de loisirs et sportives en rapport avec la nature ;
- L'implantation, en relation avec les autorités et organismes concernés, d'une infrastructure touristique dans la zone périphérique ;
- L'observation, et l'étude du développement de la nature et de l'équilibre écologique ;
- La coordination de toutes les études entreprises au sein du parc ;
- La participation aux réunions scientifiques, colloques et séminaires se rapportant à son objet.

Ces objectifs tentant de conserver l'état naturel des écosystèmes des parcs nationaux, leur exploitation à des fins récréatives et touristiques intègrent les fondements du développement durable.

II-3-2 Les réserves naturelles

Les réserves naturelles jouent un rôle important dans la conservation *in situ*. Selon la réglementation algérienne, elles ont notamment pour objet la préservation, la reconstitution, la sauvegarde, la conservation et le développement de la faune et de la flore, du sol et sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et d'une manière générale tout milieu naturel qui présente un intérêt particulier qu'il faut préserver. Les investigations scientifiques sont encouragées dans les réserves naturelles.

Tableau 15 : Présentation des réserves naturelles en Algérie

Dénomination	Localisation	Rattaché au parc national	Superficie en Ha	Décret et date de création
Macta	Mostaganem	Tlemcen		/
Mergueb	M'Sila	Djurdjura		/
Béni-Salah	Guelma	El-Kala		/
Babors	Sétif	Taza		/
îles Habibas	Oran	Tlemcen	2684	03-147 du 29/03/2003

Source : Réalisation personnelle sur la base des données de la DGF.

De ces cinq réserves naturelles, une seule a été officiellement classée en 2003 par décret exécutif : il s'agit de la réserve naturelle marine des îles Habibas.

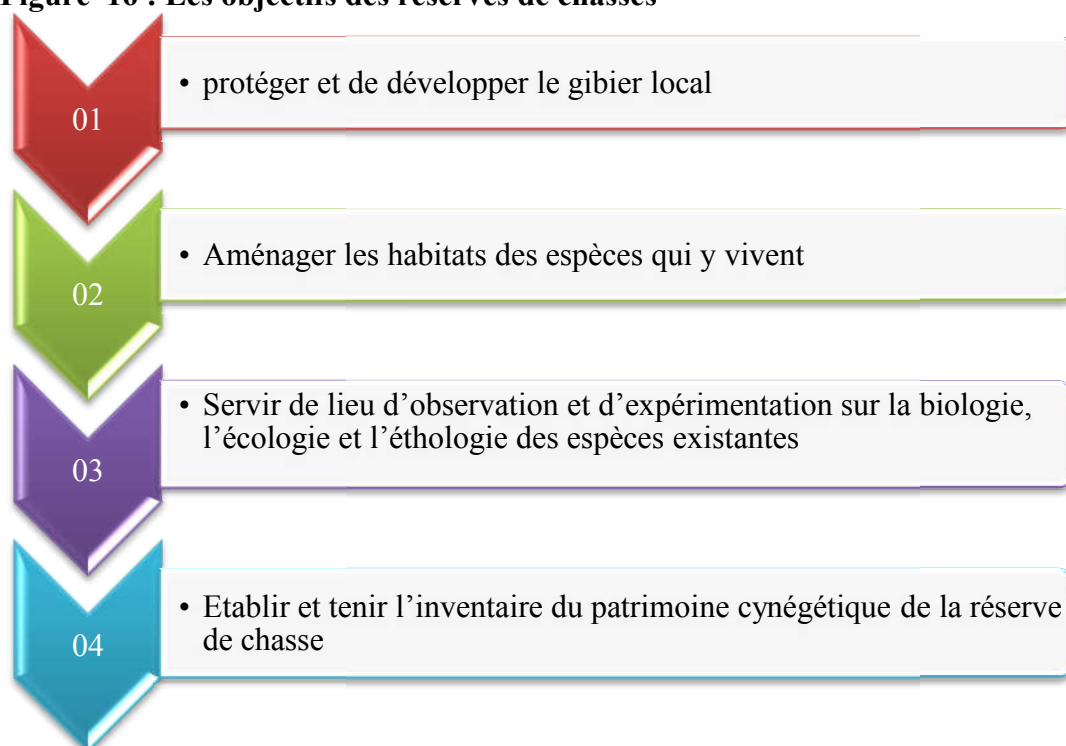
Selon la réglementation en vigueur, les réserves naturelles doivent être rattachées administrativement au parc national le plus proche.

Avec le classement de la réserve naturelle marine des Iles Habibas (sur 2684 hectares), l'Algérie inaugure un nouveau type d'aires protégées qui concernent à la fois les écosystèmes marins et terrestres.

II-3-3 Les réserves de chasse :

Ce sont des sites où la chasse est strictement interdite ayant pour objectif :

Figure 16 : Les objectifs des réserves de chasses



Source : Réalisation personnelle sur la base de :

- MATE, 2003, **Op-cit**, Tome I : Mise en œuvre des mesures générales pour la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie. p14.
- MATE, 2005, **Troisième rapport national à la conférence des parties sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Algérie**, p 10.

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

Le réseau national actuel est composé de quatre réserves de chasse qui sont :

Tableau 16 : Présentation des réserves de chasse en Algérie

Dénomination de la réserve de chasse	Rattaché au	Superficie en Ha	Décret et date de création
Djelfa	DGF	32.400 ha	1983
Mascara	DGF	7.000 ha	1983
Tlemcen	DGF	2.000 ha	1983
Zéralda	site présidentiel	1.200 ha	1984

Source : Réalisation personnelle sur la base des données de la DGF

Plusieurs activités cynégétiques sont développées dans ces réserves de chasse. Les trois premières réserves sont placées sous tutelle de la DGF (Ministère de l'Agriculture) alors que la quatrième réserve (de Zéralda) est considérée comme site présidentiel ; elle n'est pas ouverte au public.

II-3-4 Autres catégories des aires protégées

Avec l'avènement de la loi 11-02, les catégories des aires protégées tels qu'elles sont mentionnées dans l'état des lieux ci-haut ont été révisées. A cet effet, seulement deux catégories ont été maintenues, à savoir les parcs nationaux et les réserves naturelles, et 5 nouvelles catégories ont été adoptées. Le tableau ci-dessous les mentionne.

Tableau 17 : Les autres catégories des aires protégées selon la loi 11-02

Catégories	Définition
Le parc naturel	constitue un espace visant à assurer la préservation, la protection et la gestion durable de milieux naturels, de la faune, de la flore, d'écosystèmes et de paysages représentatifs et/ou significatifs d'une région.
La réserve naturelle intégrale	est un espace institué pour assurer la protection intégrale d'écosystèmes, ou de spécimens de faune ou de flore rares méritant une protection intégrale. Elle peut également être située à l'intérieur des autres aires protégées dont elle constitue la zone centrale.

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

La réserve de gestion des habitats et des espèces	est un espace ayant pour objectif d'assurer la conservation des espèces et de leurs habitats, de garantir et de maintenir les conditions d'habitat nécessaires à la préservation et à la protection de la diversité biologique
Le site naturel	est qualifié de site naturel au sens de la présente loi tout espace contenant un ou plusieurs éléments naturels d'importance environnementale et notamment les chutes d'eau, les cratères et les dunes de sable.
Le corridor biologique	est qualifié de corridor biologique tout espace assurant la liaison entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce ou d'un groupe d'espèces interdépendants permettant sa dispersion et sa migration

Source : Réalisation personnelle sur la base des articles 5, 6, 7, 11 et 12 de la loi 11-02

Pour l'instant, aucune aire protégée en Algérie n'est classée dans l'une de ces nouvelles catégories et cela pourrait s'expliquer par l'absence de textes explicatifs ou décrets fixant les modalités de classer une aire protégée selon cette catégorisation.

Ainsi faut-il ajouter que la loi traitant la question des aires protégées en Algérie dans le cadre du développement durable, depuis son avènement en 2011, ne compte jusqu'à présent qu'un seul décret exécutif (n° 16-259) fixant la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission nationale et des commissions de wilaya des aires protégées.

II-4 Zonages des aires protégées

Les aires protégées sont structurées en zones sur la base de critères, et à ce stade on remarque deux types de zonage :

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

Tableau 18 : Zonage des AP

Référence	Nomination de la classe	Description
Décret 83-458	Zone de réserve intégrale	Elle comprend des ressources à caractère unique ou particulier, est celle qui mérite une attention spéciale, en vue de conserver certaines ressources particulières ou uniques.
	Primitives sauvages ou	Toutes constructions de routes, d'ouvrages sont interdites au niveau de cette classe, ainsi que toutes autres transformations susceptibles d'altérer l'ambiance naturelle.
	A faible croissance	Est celle où quelques transformations peuvent être réglementées.
	Tampons	Elle sert à protéger la zone primitive ou sauvage et la zone à faible croissance.
	périphériques	Elle peut faire l'objet d'une mise en valeur dans le respect des objectifs des parcs nationaux.
Loi 11-02	Zone centrale	zone qui recèle des ressources uniques. Seules les activités liées à la recherche scientifique y sont autorisées.
	Zone tampon	zone qui entoure la zone centrale et est utilisée pour des pratiques écologiquement viables, y compris l'éducation environnementale, les loisirs, l'écotourisme et la recherche appliquée et fondamentale. Elle est ouverte au public pour des visites guidées de découverte de la nature.
	Zone de transition	zone qui entoure la zone tampon, elle protège les deux premières zones et sert de lieu à toutes les actions d'écodéveloppement de la zone concernée. Les activités de récréation, de détente, de loisirs et de tourisme y sont autorisées.

Source : Réalisation personnelle, sur la base du décret 83-458 et la loi 11-02

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

Plusieurs activités sont interdites au niveau des zones intégrales, à savoirs :

- D'y résider, d'y pénétrer, de circuler ou de camper,
- Toute forme de chasse ou de pêche ;
- Toute exploitation forestière, agricole ou minière,
- De destruction ou de collection de la flore,
- D'abattage ou de capture de la faune,
- Tout pâturage,
- Toute fouille ou prospection, tout sondage, terrassement ou construction,
- Tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation,
- Tout acte de nature à nuire à la faune ou à la flore et toute introduction ou évocation d'espèces animales ou végétales.

II-5 Processus de classement d'aires protégées en Algérie

II-5-1 La commission nationale des aires protégées

Cette commission est « chargée d'émettre un avis sur la proposition et l'opportunité de classement en aire protégée et de valider les études de classement. » ¹¹. Elle se compose essentiellement de plusieurs représentants des différentes institutions ayant une relation avec la protection de la biodiversité. Le tableau suivant illustre ses membres :

Tableau 19 : Les membres composant la commission nationale des aires protégées

désignation	Membres de la commission nationale des aires protégées
Président	 le ministre chargé de l'environnement ou son représentant.
Vice-président	 le ministre chargé des forêts ou son représentant
Autres membres :	○ du ministre de la défense nationale ○ du ministre de l'intérieur et des collectivités locales
sont les représentants	○ du ministre des finances ○ du ministre chargé des ressources en eau ○ du ministre chargé de l'agriculture ○ du ministre chargé de la culture ○ du ministre chargé de la pêche ; ○ du ministre chargé de la recherche scientifique ○ du ministre chargé du tourisme ○ de l'agence nationale de la conservation de la nature (ANN)

¹¹ Article 1 du Décret exécutif n° 16-259 du 8 Moharram 1438 correspondant au 10 octobre 2016 fixant la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission nationale et des commissions de wilaya des aires protégées

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

	○ du centre national de développement des ressources biologiques CNDRB
	○ du commissariat national du littoral
	○ un représentant (1) d'associations agissant pour la promotion et la protection des aires protégées
	○ un représentant (1) d'associations agissant pour la promotion de la pêche et de l'aquaculture

Source : Réalisation personnelle sur la base du Décret exécutif n° 16-259.

Après leur désignation par l'autorité dont ils relèvent, ces membres sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'environnement pour une durée de trois ans renouvelable.

Un examen de ces membres fait ressortir la prédominance du ministère de l'Environnement qui détient la présidence de la commission et renforcé également avec deux de ses organismes (CNL, CNDRB), il assure aussi le secrétariat et la réception des demandes de classement. Par contre, le ministère chargé des forêts (en l'occurrence la DGF) occupe la vice-présidence et n'est soutenue qu'avec la présence d'un seul de ses organismes (ANN).

Partant du principe de la décentralisation, la commission nationale se décline en plusieurs commissions de wilaya se composant des représentants des institutions membres de la commission nationale au niveau local. A cet effet, la commission de wilaya a pour mission d'émettre un avis sur la proposition et l'objectif de classement des aires protégées ainsi que l'approbation des études de classement des aires protégées créées en vertu d'une décision du wali ou du président de l'assemblée populaire communale.

II-5-2 Etape de classification d'aires protégées

1. Soumission de la demande de classement

L'initiateur de la demande de classement (administration publique ou collectivité territoriale) soumet la demande de classement à la commission nationale ou à la commission de wilaya pour avis. Cette demande doit comporter un rapport explicatif

indiquant, notamment, les objectifs du classement projeté, les intérêts attendus de ce classement ainsi que le plan de situation du territoire.¹²

2. Emettre un avis sur l'opportunité de classement

La commission de wilaya examine la demande de classement et s'assure de sa pertinence et de sa faisabilité. Ensuite, un avis motivé sur l'approbation ou le rejet de la demande de classement est émis par la commission nationale ou la commission de wilaya.¹³

3. Lancement de l'étude de classement

Après délibération et réception de l'avis favorable de la commission nationale ou de la commission de wilaya, l'initiateur de la demande de classement lance l'étude de classement qui sera confiée, sur la base de conventions ou de contrats, à des bureaux d'études ou à des centres de recherche activant dans le domaine de l'environnement, de la biodiversité et de l'écologie. L'étude de classement précise notamment :¹⁴

- La description et l'inventaire du patrimoine floristique, faunistique et paysager ;
- La description du contexte socio-économique ;
- L'analyse des interactions relatives à l'utilisation de l'espace par les populations locales ;
- L'évaluation du patrimoine et la mise en évidence des principaux enjeux ;
- L'identification des facteurs présentant une menace pour l'aire concernée ;
- La proposition du zonage de l'aire ;
- L'élaboration d'un projet de plan d'action définissant les objectifs généraux et opérationnels.

4. Validation de l'étude de classement

L'initiateur de la demande de classement adresse à la commission nationale ou la commission de wilaya l'étude de classement pour validation. Cette dernière peut, toutefois, requérir des informations complémentaires ou proposer des modifications sur l'étude de classement. Ensuite, elle transmet son avis à l'initiateur, qui pourrait, en cas de rejet,

¹² D'après l'article 19 du décret 16-259 et l'article 19 de la loi 11-02

¹³ D'après l'article 20 du décret 16-259

¹⁴ D'après l'article 24 et l'article 26 de la loi 11-02

introduire un recours en vue de présenter de nouveaux éléments d'information ou de justification appuyant sa demande ou bien d'obtenir un examen complémentaire.¹⁵

5. Réglementation de l'acte de classification

Dès validation de l'étude de classement par la commission, le classement de l'aire protégée est initié par l'autorité ayant demandé le classement par :¹⁶

- loi pour les réserves naturelles intégrales;
- décret pour les autres aires protégées;
- arrêté du président de l'assemblée populaire communale pour les aires protégées situées dans le territoire de la commune concernée;
- arrêté du wali pour les aires protégées s'étendant sur deux ou plusieurs communes;
- arrêté conjoint des ministres de l'Intérieur et des collectivités locales et de l'Environnement pour les aires protégées s'étendant sur deux ou plusieurs wilayas.

Chaque acte de classement doit fixer :¹⁷

- La délimitation, la superficie, la catégorie et le zonage de l'aire protégée ;
- Les prescriptions de préservation, de protection et de développement de l'aire protégée ;
- La liste du patrimoine floristique et faunistique existant dans l'aire protégée objet de classification.

III- Les aires marines protégées en Algérie :

La côte algérienne présente des caractères méditerranéens qui peuvent avoir disparu des autres côtes. De ce fait, l'Algérie se doit de protéger sa biodiversité marine et ses composites les plus remarquables et certainement les plus valorisables.

La stratégie de conservation et de protection des ressources vivantes se base tout d'abord sur la connaissance des diversités biologiques et écosystémiques. Il est également nécessaire de maîtriser les composantes institutionnelle, structurale, et organisationnelle pour que la stratégie mise en place soit efficace. Enfin, l'évaluation et le recensement des menaces et risques qui pèsent sur la biodiversité, notamment ceux liés à l'action anthropique constituent, sans aucun doute, les autres paramètres indispensables pour parfaire cette stratégie.

¹⁵ D'après l'article 24, l'article 25 et l'article 27 du décret 16-259

¹⁶ l'article 28 de la loi 11-02

¹⁷ l'article 29 de la loi 11-02

III-1 Le plan d'action pour les AMP en Algérie

Le plan d'action pour les AMP en Algérie, s'inscrivant dans la dynamique mondiale et régionale, se fixe comme objectifs :¹⁸

- Augmenter le nombre des AMP le long des zones côtières en Algérie, tout en tenant compte de la représentativité géographique et celle des habitats dits sensibles, bio-stratégiques ou plus généralement remarquables. La taille des AMP devra être suffisante pour assurer leur efficacité écologique mais également socio-économique.
- Améliorer et renforcer les capacités de gestion de ces AMP. En effet, l'amélioration des moyens et des outils de gestion doit être appuyée par une gouvernance des AMP à même de permettre une flexibilité face aux diverses situations conflictuelle dues aux usages contradictoires des ressources ou à la légitime demande socio-économique à l'intérieur ou à proximité des AMP.
- Faire des AMP des outils de maîtrise du développement local dans les zones côtières, en tant qu'instrument de protection *in situ* mais également en tant qu'instrument de maîtrise de l'espace.

III-2 Objectifs et cadres des AMP en Algérie

Les objectifs des mises en place des AMP et AMCP sont synthétisés dans le tableau suivant :

¹⁸ Grimes S et Al, 2014, Aires Marines et Côtières Protégées en Algérie, AREA-Ed, p 14.

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

Tableau 20 : Objectifs des AMP et des AMCP en Algérie

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Espaces de conservation et des protections des habitats naturels marins et côtier sensibles et remarquables	➤ Maintenir des paysages sauvages et peu artificialisés, offrant une diversité de formes. ➤ Préserver les aires de ponte et de propagation d'espèces symboles et d'autres sans statut, beaucoup plus importantes et nombre mais d'intérêt majeur pour la chaîne trophique. ➤ Contribuer de façon significative à la survie d'espèces qui sont menacées globalement dans la région méditerranéenne, et par voie de conséquence permettre la préservation de biodiversité marine et côtière. ➤ Préserver des habitats où les processus écologiques sont hautement représentatifs et présentant des paysages marins remarquables avec une grande diversité d'espèces, de communautés, d'habitats ou d'écosystèmes.
Espaces de recherche formation-éducation	➤ Contribuer au réseau des aires protégées de Méditerranée. ➤ Restaurer le cas échéant l'habitat d'espèce disparues ou en voie de disparition. ➤ Contribuer notablement, d'une autre manière à la diversité biologique en région méditerranéenne.
Espaces de développement durable (valorisation)	➤ Sélectionner et aménager des sentiers qui permettent de découvrir les grands paysages, et d'assurer une connaissance et une conversation <i>in situ</i>. ➤ Fournir des chantiers scientifiques à ciel ouvert et alimenter, le cas échéant contrôlés (conservation <i>ex situ</i>.)
Espaces de coopération et de renforcement des capacités nationales d'expertise.	➤ Aménager des espaces où l'exploration des ressources vivantes et non vivantes est soit complètement interdite, soit strictement réglementée afin de permettre la durabilité de la ressource. ➤ Aménager des espaces de tourisme et de détente écologiques. ➤ Aménager des espaces d'éducation environnementale.
Espaces d'exercice de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) par excellence.	➤ Permettre des approches de formation sur le terrain (reconnaissance des habitats et des espèces, visualisation <i>in situ</i> des problématiques et enjeux). ➤ Fournir des outils de suivi de gestion et d'évaluation qui permettent de renforcer les capacités techniques et managériales des équipes de gestion. ➤ Permettre une pédagogie de terrain pour l'éducation environnementale.
Espaces de veille environnementale et écologique.	➤ Permettre de développer la concertation et la conciliation entre les activités, les usages et entre acteurs.
	➤ Espaces sentinelles permettant de disposer d'un tableau de bord (espèces rares, habitats remarquables, état de conservation, espèces invasives et envahissantes). ➤ Indicateurs pour les changements globaux. ➤ Evaluer périodiquement l'effet réservé.

Source : Grimes S, 2014, **Op-cit**, p15.

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

Afin de pouvoir réaliser les objectifs cités dans le tableau ci-dessus, il s'avère crucial de pallier aux problèmes suivants :

- La planification sectorielle des espaces à protéger avec des objectifs et des catégories de classement qui ne remplissent pas les mêmes fonctions ;
- L'absence de mécanismes effectifs de gestion concertée et intégrée de ces espaces bio stratégiques ;
- Cette situation est amplifiée par la lenteur des procédures de classement et de mise en réserve, d'autant plus que la vitesse de dégradation est plus rapide que les délais de classement.

Ces points nécessitent donc d'opérer une clarification des missions et des prérogatives pour une meilleure perspective de ces espaces. Cela reviendrait à adopter une démarche concertée et coordonnée afin que ces espaces deviennent des moteurs du développement local.

III-3 Historique des aires marines et côtières protégés en Algérie

La première initiative visant la conservation des habitats marins et côtiers en Algérie, revient à un groupe d'universitaires. Celui-ci emmené par Semroud avec des collaborateurs de l'USTHB a élaboré en 1971 une première proposition de classement de la zone du Mont Chenoua. Mais, il faudra attendre le milieu des années 1990 pour que soient lancés, officiellement, les premiers travaux en vue de la préservation des zones côtières et le classement à des fins de conservation.

Tableau 21 : Repères Historiques Du Classement Des Aires Marines Et Côtières En Algérie

Année	objectif	Zone	Autorité à l'initiative
1972	Mise en évidence du patrimoine naturel de la zone du Chenoua	Tipasa	CNRDPA (ex-ISTPA)
1977	Plongées d'exploration aux îles Habibas	Oran	Equipe Cousteau
1991	Etude de la partie marine du PNEK	EL Tarf	Banque Mondiale
1995	Identification des APM et des AMPC potentielles en Algérie	National	PAM/CRA ASP

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

1997-2000	Etude de classement des îles Habibas	Oran	DGE ³
2002	Elaboration du plan d'action national pour la mise en place des aires marines et côtières protégées	National	PAM/CAR ASP
2002	Stratégie AMP Algérie	National	PNUD
2002-2006	Eléments pour le classement de l'aire marine du Mont Chenoua(PAC ⁵ Algérois)	Tipaza Alger	
2002-2006	Eléments pour le classement de l'aire marine de l'île AguellGounetah)(PAC algérois)	Boumerdes	MATEV/PAM
2004-2005	Etude de classement de l'île de Rachgoun	Ain Témouchent	MATEV ⁶
2003-2005	Etude pour le classement de l'aire marine du Parc de Taza	Jijel	DGF/PNT
2003-2005	Etude pour le classement de l'air marine du Parc National de Gouraya	Béjaia	DGF/PNG
2004	Etude pour le classement de l'aire marine du Parc National d'El Kala	El Tarf	DGF/PNEK
2003-2005	Etude du cadastre du littoral	National	MATEV
2008	Eléments pour la mise en place de l'AMP de Taza	Jijel	DGF/PNT/
2009-2010	Cadastre national des zones humides	National	MATEV
2011	Compléments d'études pour le classement de l'aire marine de Kouali-Tipasa-Chenoua	Tipasa	CNL/MATEV/C dl ⁹
2010-2011	Actualisation de l'inventaire marin du PNEK	El Tarf	PNEK/DGF
2010-2012	Actualisation du zoning marin du PNEK	El Tarf	PNEK/DGF
2011-2012	Actualisation du zoning marin du PNT	Jijel	PNG/DGF
2013	Actualisation du zoning marin du PNG	Béjaia	PNG/DGF

Source : Grimes S et, 2014, **Op-cit**, p 17.

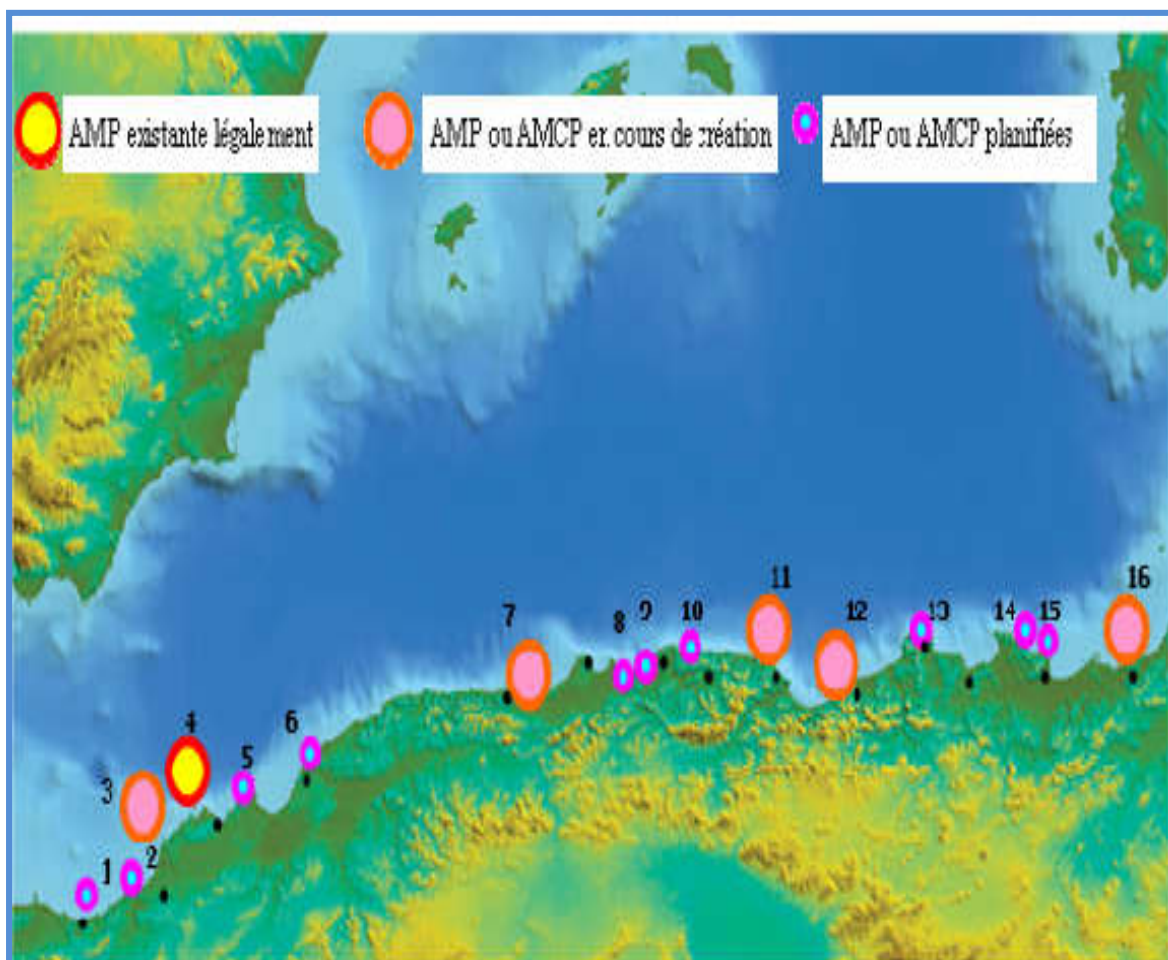
CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

Les initiatives de classement des AMCP en Algérie citées dans tableau ci-dessus attestent la volonté politique en matière de la conservation et la protection des zones marines et côtières. Cependant, le nombre important des acteurs qui procèdent à la classification et/ou gestion de ces espaces entrave leur pertinence. Effectivement, le succès à long terme des AMP reposent sur la clarification des missions et des prérogatives des différents acteurs.

III-4 Répartition des AMP algériennes

La distribution des AMP et AMPC existantes, en cours de mise en place ou planifiées (figure 17 et tableau 22) devraient permettre d'assurer une conservation des habitats les plus remarquables et les plus sensibles connus et identifiés le long des côtes algériennes.

Figure17 : Répartition des AMP en Algérie



Source : Grimes S, 2012, **Op-cit**, p35.

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

La distribution des AMP et AMPC ainsi que les projets d'AMP et d'AMPC (16 au total) couvrent quasiment toute la façade maritime nationale avec au moins une AMP ou une AMPC par Wilaya, équitablement réparties entre les trois secteurs marins de l'Algérie (Ouest, Centre et Est).

Tableau 22 : Les AMP existantes et planifiées

Sites	Type d'espace	Superficie en ha	Reconnaissance internationale	Année d'inscription	Organisme de gestion
Iles Habibas(Oran)	Insulaire	2684	ASPIM	2003	CNL
Banc des (Jijel) Kabyles		600	ASPIM	1984	DGF
Iles de Rachgoun (Ain Témouchent)	Insulaire	3112	-	-	CNL
Ile Plane (Oran)	Insulaire	1215	-	-	CNL
Le domaine marin du Parc National d'El Kala(PNEK) (El Tarf)	Marin-littoral Appartenant à un complexe humide littoral(lacs, dunaire, marin littoral) lagunes, cordons(RAMSAR)	3209.25	-	-	DGF
domaine marin du Parc National de Taza(Jijel)	Marin(insulaire) littoral	2334	-	-	DGF
domaine marin du Parc National de Gouraya(PNG) (Béjaia)	Marin-littoral	1021	-	-	DGF
Cap de Garde (Annaba)	Marin-littoral	2334	-	-	CNL
Presqu'île de Collo (Skikda)	Marin-littoral	17505	-	-	CNL
Aire marine de Tizirt (Tizi Ouzou)	Marin-littoral		-	-	CNL
Kouali Mont Chenoua (Tipasa)	Marin-littoralAppartenant à zone d'importance culturelle internationale(UNESCO).	2382	-	-	CNL
îlesAguelli (Boumerdes)	Marin(insulaire)-littoral enant à un complexe littoral(lac de Réghaia,Cordon, e, île Aguelli)(RAMSAR)	-	-	-	CNL

Source : Réalisation personnelle sur la base de :

- Chakour SC, 2013, le Mont Chenoua-anse de Kouali, une AMPC en projet , Rapport du plan Blue, p 22.
- Grimes S et al, 2014, **Op-cit**, p 19.

CHAPITRE III : LES AIRES PROTEGEES EN ALGERIE

Le Banc des Kabyles est la première AMP en Algérie , créé par le décret n° 84-328 du 3 novembre 1984, son aménagement sont fixés par la DGF sous l'égide du ministère de l'Agriculture et du Développement rural. La réserve marine Banc des Kabyles classée au niveau international en tant qu'ASPIM. De même pour les îles Habibas ont été classées réserve naturelle marine par le décret 03-147 du 29 mars 2003.

Le CNL, crée en 2004, propose des AMPs comme outil d'aménagement de développement durable dans des territoires littoraux sensibles notamment

Quand à la DGF, organisme chargé de la gestion des parcs nationaux, elle a entamé la création des AMP qui représentent des extensions des parcs côtiers à la zone marine notamment les parcs nationaux d'El Kala, de Taza, et de Gouraya.

Enfin, la présence d'une zone marine protégée ou d'une aire en projet de classement constitue un outil efficace pour sensibiliser les décideurs, les professionnels et les populations locales, pour entreprendre des actions visant à réduire ou à éliminer totalement ces sources de pollution afin de préserver et de maintenir autant que possible le caractère originel de ces espaces.

Conclusion

En dépit des efforts consentis par l'Algérie dans la mise en place des espaces dédiés à la protection de la nature, les démarches restent sectorielles basées, essentiellement, sur des études environnementales ayant pour principal objectif la protection des écosystèmes et des espèces vulnérables. En effet, les processus de classement des AP ne prennent pas en considération les rapports Homme-Nature et le fait que le territoire est « ***un conteneur de ressources humaines et naturelles*** ».

En fait, l'évolution des paradigmes à propos des AP à l'échelle planétaire a multiplié les objectifs assignés à ces dernières, cela est dû à la prise en compte des facteurs socioculturels et économiques. Ces objectifs visent à consolider l'intégration harmonieuse de l'homme et des activités économiques avec la nature et à diminuer, voire, résoudre les conflits présents entre les usagers des zones côtières contribuant ainsi à la reconstitution du territoire et à la concrétisation des objectifs du développement durable intégré

Dans ce contexte, et afin de pallier ses lacunes, l'Algérie a tenté de prendre en compte les enjeux socio-économiques dans l'établissement de ces espaces à travers l'adoption de la loi 11-02 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

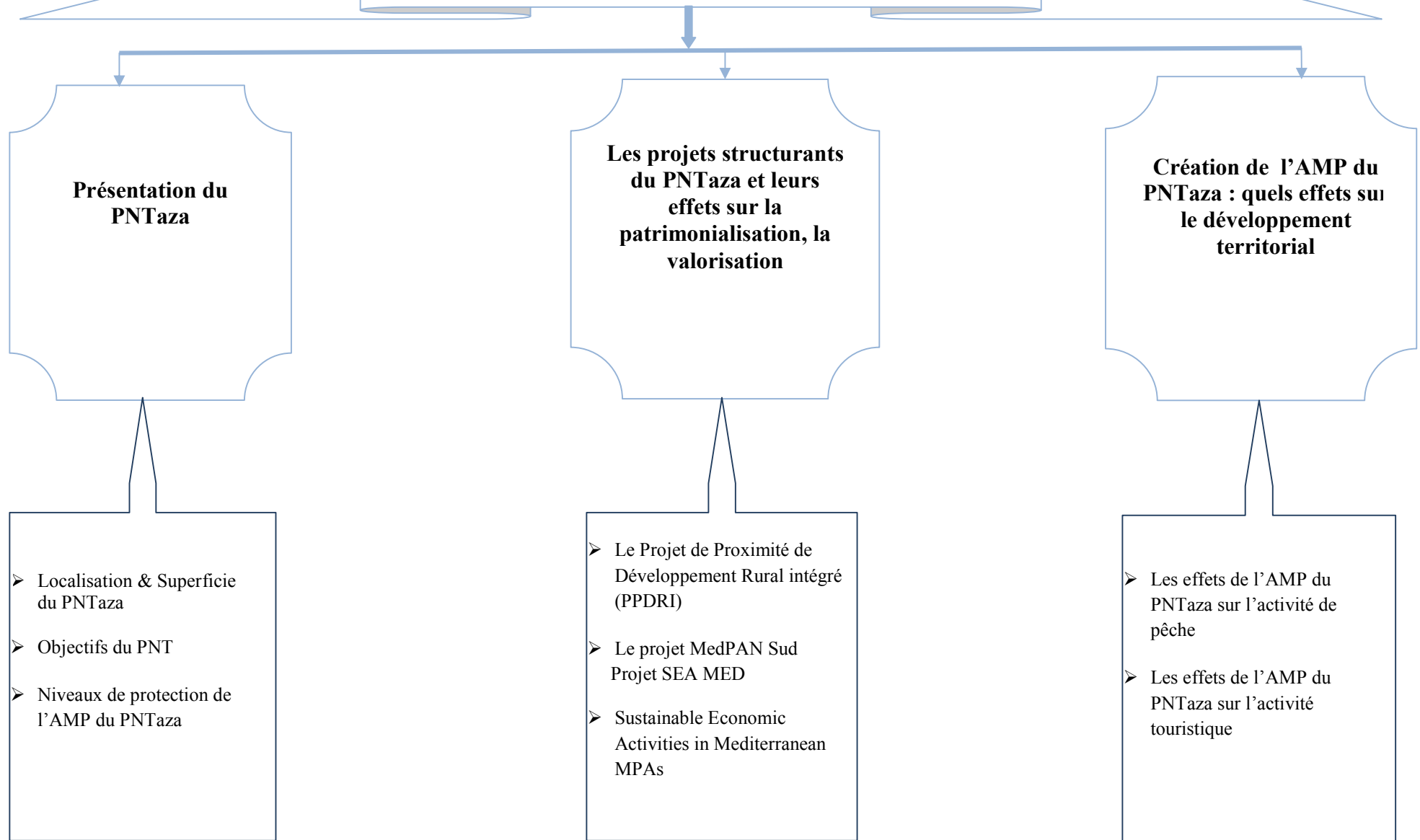
Compte tenu de sa récente expérience dans l'intégration des approches socio-économiques dans le processus de création des AP, notamment les AMP, l'Algérie a fait recours à des projets de coopération internationale sous l'égide de WWF portant sur des projets pilotes de création d'AMP au niveau du PNTaza-Jijel.

Les chapitres suivants vont tenter de mettre en exergue l'impact de ces projets sur les dynamiques socio-économiques au niveau du PNTaza.

CHAPITRE IV:

**VALORISATION DE L'EXPERIENCE D'UNE AIRE
PROTEGEE ALGERIENNE :
LE PARC NATIONAL DE TAZA**

Valorisation d'une Aire Protégée Algérienne : Le Parc National De Taza



Introduction

De par sa richesse en patrimoine naturel et son grand intérêt pour la préservation de ses ressources marines et côtière, démontré par la ratification de plusieurs conventions, traités et protocoles relatifs à la protection de l'environnement notamment marin et côtier, l'Algérie a été l'un des 5 pays méditerranéens sélectionnés par le projet MedPAN Sud (Réseau des gestionnaires d'AMP en Méditerranée) pour la promotion de la conservation du littoral par la création des aires marines protégées. Le PNTaza, situé dans la wilaya de Jijel en Algérie, a été choisi comme parc pilote par le MedPAN Sud. A cet effet, il bénéficiera d'un accompagnement pour réussir la création d'une AMP, via l'extension du parc terrestre vers sa zone marine.

Dans ce contexte, l'expérience du PNTaza en tant que projet pilote sud-méditerranéen s'avère l'exemple adéquat pour l'étude de la problématique de la gouvernance des territoires côtiers et les aires marines et côtières protégées, dans la mesure où il donne un aperçu sur les conflits surgissant au niveau des territoires côtiers algériens.

A travers ce chapitre, nous avons cherché à explorer l'impact de la future AMP du PNTaza et à identifier certains bénéfices, entre autres, si l'AMP permet de conserver la biodiversité et valoriser la biomasse à travers l'amélioration des rendements de pêche.

I- Présentation du PNTaza

I-1- Localisation & Superficie du PNTaza

Situé à 365 km à l'Est d'Alger, la wilaya de Jijel détient une façade maritime de 120 km soit environ 7% du linéaire côtier national, et d'une superficie marine de 2 005 km², cette zone se caractérise par un plateau continental très étroit à l'Est et accidenté à l'Ouest.¹ Le territoire de la wilaya est un ensemble d'écosystèmes marins et terrestres, comprenant des terres agricoles, des forêts, des côtes rocheuses, des plages, des grottes (grottes merveilleuses) et plusieurs cours d'eau.

Le Parc National de Taza s'ouvre sur la méditerranée sur ses 09 Km de côte (plages et corniche). Il est situé entre les latitudes 36°35' et 36°48'34" et les longitudes 5°29'02" et 5°40'03"; à 30 Km au Sud-ouest de Jijel, à 60 Km à l'Est de Bejaïa et à 100 Km au Nord-est de Sétif. Il est entièrement localisé dans la Wilaya de Jijel et s'étend sur le territoire de deux Daïra : El-Aouana et Ziam Mansouriah, incluant trois communes (El-Aouana, Ziam Mansouriah et Selma Ben Ziada).

Le PNTaza, créé par le décret n° **84-328** du 3 novembre 1984, s'étale sur une superficie de **3807** ha. Il est géré conformément aux dispositions des lois n° **03-10** du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'Environnement dans le cadre du développement durable et n° **84-12** du 23 Juin 1984 portant régime général des forêts.² Le décret n° **83-458** du 23 Juillet 1983 fixant le statut type des parcs nationaux et l'arrêté ministériel n° 358/SPM/DPPF/88 fixant le zoning et les conditions d'intervention dans le parc national de Taza complètent les textes de gestion de ce territoire.

Pour ce qui est de la faune, le parc compte plus de 757 espèces - y compris la faune marine- ; dont 15 espèces sont protégées par la loi. En plus de cette faune, 131 espèces d'oiseaux ont été inventoriés dans cette aire ; parmi elles 46 sont protégées par la loi (dont une espèce endémique à l'Algérie : la Sittelle kabyle *Sitta ledanti*). En plus de cette biodiversité floristique et faunique, le parc recèle une très grande diversité paysagère représentée par plusieurs milieux naturels des plus attrayants, d'un grand intérêt esthétique

¹ Grimes S, 2010, Fréquentation des plages de la zone de Taza, direction générale des forêts, Parc National de Taza, WWF/MedPAN Sud, p 10.

² PNTaza, Plan de gestion, p 10.

et écologique : curiosités naturelles, vues panoramiques exceptionnelles, paysages riches en faune et flore bien conservées et parfois uniques.³

Vu son importance en matière de diversité biologique, il a été classé **Réserve de Biosphère** par l'UNESCO lors du conseil international de coordination du **MAB** (Programme sur l'Homme et la Biosphère) qui s'est tenu en **Octobre 2004**.

A l'image de toutes les aires protégées de notre pays, le P.N.T. se caractérise par une présence humaine permanente. Selon une étude réalisée en 1987 par le BNEF (Bureau National des Études Forestières) sur la répartition juridique des terres, il apparaît que les forêts domaniales occupent 70,6% de la surface totale du parc (4 400,85ha), alors que les terrains Melk (privés) occupent 29% de la S.T.P. soit 1 810,79 ha et le reste est occupé par les terrains communaux soit 23,36ha ; et se présentent sous forme de surface urbanisée de certains lieux comme l'agglomération de Taza. La population locale représente donc une composante principale du PNTaza. Cette dernière exploite les ressources naturelles existantes dans ce milieu en laissant ses empreintes sur les différents écosystèmes existant dans le parc. Cet impact humain va provoquer une anthropisation des milieux naturels, et ainsi une perte de la biodiversité sous toutes ses formes, un phénomène qui s'accélère par le biais d'une exploitation non contrôlée, non raisonnée et non rationnelle.

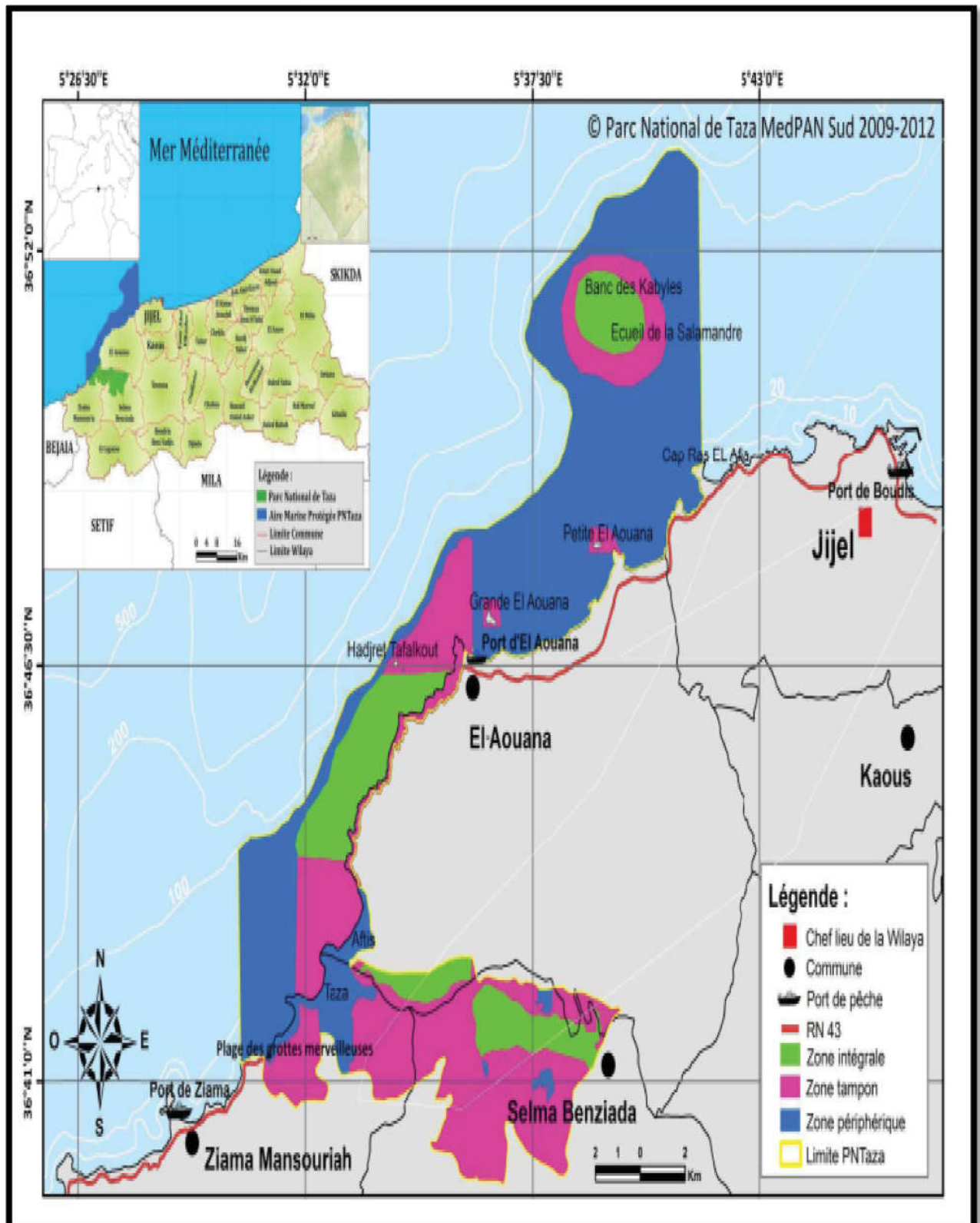
Quoique la proposition de création de l'AMP du PNTaza a été faite au début des années 2000s. Cependant, les travaux de classement n'ont démarré qu'en 2009 avec les appuis des responsables locaux ainsi que le financement et l'encadrement technique fournis par le projet MedPAN Sud.

Les études de classement de la zone marine du PNTaza ont été réalisées entre 2009 et 2012 par le PNTaza et le WWF à travers le projet pilote MedPAN Sud.

³ ANONYME, 2006, Plan de gestion du Parc National de Taza 2006-2010, Phase A, D.G.F.p 3-8.

CHAPITRE IV : VALORISATION D'UNE AIRE PROTEGEE ALGERIENNE :NLE PARC NATIONAL DE TAZA

Figure 18 : La zone d'étude et le zonage de l'AMP de Taza



Source : Boubekri I, 2017, Gestion Intégrée d'une Aire Marine Protégées Méditerranéenne : Cas de l'AMP de Taza-Jijel-Algérie, thèse de doctorat, département sciences de la mer, faculté des sciences, Université de Annaba, P 18.

La future Aire Marine Protégée (AMP) du PNTaza est définie comme étant sa zone marine adjacente, délimitée à l'Est au cap de Ras El Afia et à l'Ouest à la plage des grottes merveilleuses, se prolongeant à environ 23 km le long des côtes rocheuses et plages de sable fin et incorporant le littoral des communes de Jijel, El-Aouana et Ziamia Mansouriah. Divisée en 3 zones, cette future AMP dispose de plusieurs niveaux de protection (Fig18):

- Une zone intégrale avec une superficie de 897 ha.
- Une zone périphérique avec une superficie de 6 293 ha.
- Une zone tampon avec une superficie de 2 413 ha.

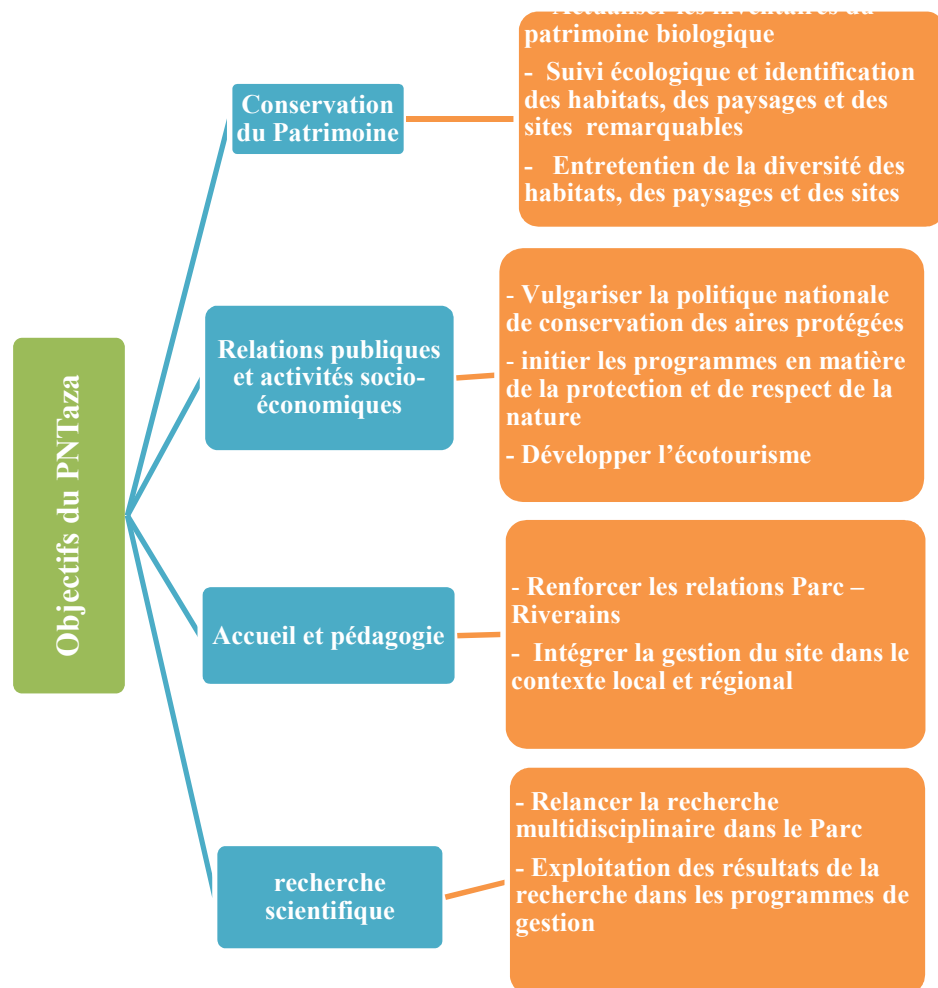
Le projet MedPAN Sud-PNTaza pour le classement de la zone marine du PNTaza, qui comprend un domaine terrestre et un autre marin, date de 2009 alors que le Banc des Kabyle (voir figure 18) était déjà protégé depuis 2005 (PNUE-PAM, 2005). La Réserve marine du Banc des Kabyles s'étale sur 580 ha du domaine marin, c'est une des 2 zones de non- prélèvement de la future AMP du PNTaza où l'accès à la pêche reste autorisé.

La future AMP du PNTaza est composée de 2 réserves ou zones intégrales. La proposition de réglementation de ces dernières stipule l'autorisation de la navigation sans mouillage et la recherche scientifique en interdisant les pêches professionnelle et récréative ainsi que toutes les autres activités humaines pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique de ce milieu.

I-2 Objectifs du PNT

Le premier objectif que s'est fixé le PNTaza est d'assurer la gestion du territoire avec ses écosystèmes terrestres et marins de façon rationnelle et durable dans le de préservation et de pérennisation du patrimoine à travers les axes illustrés dans la figure 19.

Figure 19 : Objectifs du PNTaza



Source : Réalisation personnelle sur la base du plan de gestion du PNTaza

Il ressort de l'examen des objectifs du PNTaza, qu'au delà de l'objectif principal de protection et conservation du patrimoine naturel, sont dégagés des objectifs prioritaires à long terme, d'intérêt majeur et qui constituent les éléments de base de la gestion de l'aire.

Quand au classement de l'AMP du PNTaza, cinq grands objectifs ont été définis et qui seront présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Représentation des objectifs de classement de la zone marine du PNTaza définis dans le cadre du projet pilote MedPAN Sud-PNTaza 2009-2012.

Objectif	Intitué
1	Finaliser le dossier de classement de la zone marine adjacente au Parc National de Taza en aire marine protégée et renforcer les capacités techniques et managériales du Parc dans le domaine des Aires Marines Protégées (AMP).
2	Faire connaître les richesses terrestres et marines de la corniche et du Parc National de Taza.
3	Impliquer les habitants du Parc et les pêcheurs dans la création de cette aire marine, les faire participer dans sa gestion, dans sa préservation, contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et mettre en place une dynamique de développement durable.
4	Améliorer les connaissances concernant la zone du projet (constitution d'une banque de données) et favoriser la recherche et la collaboration technique et scientifique aux échelles locale, régionale et internationale.
5	Mettre en place des réseaux de surveillance environnementaux de la zone côtière, notamment des herbiers à posidonie, des espèces endémiques et menacées, des espèces symboles (oiseaux du littoral, cétacés, tortues marines, etc.) ainsi que la préservation des habitats sensibles.

Source : Boubarki I, **op-cit**, p 8.

Ces 5 grands objectifs ont été définis lors des études de classement de la zone marine du PNTaza en collaboration avec le WWF à travers le projet MedPAN Sud.

I-3 Niveaux de protection de l'AMP du PNTaza

Afin d'atteindre les objectifs cités ci-dessus, il est impératif de définir les usages permis ou interdits au niveau des zones périphériques, tampon et intégrale de l'AMP du PNTaza.

CHAPITRE IV : VALORISATION D'UNE AIRE PROTEGEE ALGERIENNE :NLE PARC NATIONAL DE TAZA

Tableau 24 : Description des différents niveaux de protection de la future AMP du PNTaza

USAGES /ZONES	PERIPHERIQUE	TAMPON		RESERVE INTEGRALE	OBSERVATIONS
Autres zones			Zones protection Spéciale ilots et littoral des plantes de bord de mer		Endroits remarquables pour l'éducation et formation
Caractéristiques zones	Protection faible	Protection moyenne	Protection spéciale	Protection élevée	
Fonction	Développement Durable	Protection de la Reserve	Education et formation	Conservation, Repopulation	
Superficie	65,5 %	25%		9,5 %	Total : 9603 ha Zone terrestre : 115 ha
	6293 ha	2413 ha		897ha	
PÊCHE PROFESSIONNELLE					Inscription, application normative pêche professionnelle
Pêche chalutiers	+(1)	-	-	-	(1) Fonds >50m
Pêche sardiniers	+(2)	-	-	-	(2) Fonds >35m
Pêche Petits Métiers (PPM)					
-PPM filets maillants (monofilaments) (3)	-	-	-	-	(3) interdits dans toute l'AMP
-PPM filets trémail	+	-	-	-	
-PPM palangre/palangrot (4)	+	+	-	-	(4) Jigging interdit
-PPP lignes (à la main , traine, canne)	+	+		-	
PECHE PLAISANCE					Inscription, application normative pêche plaisance
P. Plaisance-Professionnelle(PPP) (5)					(5) avec licence
-PPP filets (seulement trémaills)	+	-	-	-	
-PPP palangres/palangrots	+	-	-	-	
-PPP lignes (à la main , traine, canne) (6)	+	+	-	-	(6) Jigging interdit
Pêche Plaisance (seule) (PPC) (7)					(7) Avec licence
PPC lignes (à la main, traine, canne) (8)	+	-	-	-	(8) bateau , côte ; jigging interdit
Chasse sous-marine responsable (9)	+(9)	-	-	-	(9) Avec permission
TOURISME/LOISIR					
Baignade	+	+	+	-	
Navigation	+	+	+	+(10)	(10) Pas s'arrêter ou mouiller dans la réserve
Mouillage	+	+(11)	+(11)	-	(11) Zones établies
Plongée en apnée	+	-	+	-	
Plongée en bouteilles	+	+(12)	+(12)	-	(12) Avec permission
AUTRES ACTIVITEES					
Recherche	+ (13)	+	+	+	(13) Monitoring
Education et Formation	+	+	+(14)	-	(14) Sentiers sous-marins
Aquaculture	-	-	-	-	(15) Interdite dans toute l'AMP
Déversement eaux usées (16)	+	-	-	-	(16) étude impact environnemental
Travaux maritimes (17)	+	-	-	-	(17) étude impact environnemental
Autres actuaciones (15)	?	?	?	-	(15) appliquer le Principe de Précaution

Source : PNTaza, document de consultation et de concertation élaboré par l'équipe du projet MedPAN Sud-PNTaza 2009-2012.

Le tableau au-dessus démontre les informations concernant la superficie des trois zones de la future AMP de PNTaza ainsi que les usages permis (+) ou interdits (-) au niveau des zones périphérique, tampon et intégrale.

D'abord, la zone centrale (dite intégrale) qui ne représente que 9.5% de la superficie totale de l'AMP, mais recèle une grande valeur écologique en matière de récupération des stocks des espèces ciblées surexploitées. De ce fait, une protection élevée lui a été imposée interdisant ainsi toute sorte d'activité sauf celle de la recherche scientifique et le passage des navires à vocation touristique.

Ensuite, la zone tampon qui s'accapare de 25% de la superficie totale de l'AMP assure la protection pour la zone intégrale à travers la rationalisation de l'exploitation de cette dernière.

Se caractérisant par un degré de protection inférieur à celui appliqué à la zone intégrale, la zone tampon autorise certaines activités de pêches comme la pêche à l'aide de la palangrotte, de la traîne et de la canne. En ce qui concerne l'activité tourisme/ loisir, elle se limite à la baignade, navigation, mouillage et plongée.

Enfin, la zone périphérique qui se caractérise par sa grande surface (65.5% de l'AMP) et sa faible protection. En effet, cette zone a pour objectif le développement d'activités économiques durables compatibles avec l'environnement. Cela explique l'autorisation de plusieurs types de pêche professionnelle et de loisir, ainsi que les activités touristiques citées plus haut.

II- Les projets structurants du PNTaza

II-1 Le Projet de Proximité de Développement Rural intégré (PPDRI)

II-1-1 Le cadre conceptuel de la politique du renouveau rural et les prémices des PPDRI

Partant du constat que le développement agricole visant d'assurer la sécurité alimentaire à travers le développement des filières agricoles ne serait réalisable si on prend en considération les conditions de vie au milieu rural.

En effet, la quasi-totalité des indicateurs de développement humains favorise plus les zones urbaines que les zones rurales, ainsi faut-il souligner, à titre d'illustration, que territoires ruraux par rapport à ceux urbains enregistrent un taux de scolarisation moins de 20%, pour la tranche d'âge de 6 s à 15 ans et un taux de l'analphabétisme plus de 23 %. Le même constat est relevé pour ce qui concerne les commodités du logement tels que le branchement au réseau électrique, au réseau de l'eau potable et à l'assainissement qui sont bien inférieurs dans les zones rurales par rapports aux zones urbaines qui sont moins de 16%, 57% et 62% respectivement.⁴

Il y a lieu de signaler que les autres indicateurs relatifs au domaine de la santé, aux infrastructures de base, au transport et aux moyens de communication n'échappent pas au constat fait plus haut. En outre, les ruraux peinent pour accéder à certains services socioculturels et éducatifs. Ceci montre l'existence d'un un important écart de développement entre les communes rurales elles-mêmes (on distingue types de zones rurales : Zones à ruralités fortes, moyennes et faibles) et entre ces dernières et les communes urbaines.

Quêtant de diminuer les inégalités entre le milieu rural et urbains en matière d'accès aux services publics, l'Etat s'est penché sur le développement rural qui se veut une réponse à la marginalisation, à la pauvreté, en un mot au sous- développement du monde rural occupant aujourd'hui 40.5% environ de la population totale du pays. En effet, la politique du renouveau rural promet d'arriver à des « niveaux de développement similaires » tout en gardant cependant « *des différences dans les caractéristiques environnementales et les modes de vie* ». ⁵

Les trois axes structurant la politique du renouveau rural sont : ⁶

⁴ Laïb S, Chakour SC, 2016, **La Politique de Renouveau Rural face aux enjeux de développement des territoires ruraux en Algérie**, Revue de L'ENSSEA, Vol 25, p 174-175.

⁵ Djenane AM, 2011, **Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré : objectifs, contenu et méthodes**, FSEG-UFA Sétif mars 2011. p 1-2.

⁶ Ibid, p 2.

Figure 20 : les axes de la politique du renouveau rural



Source : Réalisation personnelle sur la base de DJENANE AM, 2011, **op-cit**, p 1-2

- **Le niveau macroéconomique**, relève du schéma national et les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SNAT et SRAT) qui définissent la répartition des grands investissements nationaux tels que les autoroutes, chemins de fer, grands transferts d'eau, etc.

- **Le niveau méso économique**, concerne les politiques sectorielles qui se déclinent à travers la nouvelle configuration industrielle du pays, le programme national de développement agricole, les pôles d'excellence, etc. Globalement, un maillage d'une vingtaine de schémas directeurs est retenu pour assurer une cohérence de développement des territoires tant au niveau global qu'au niveau des neuf régions de planification qui composent le territoire national.

- **Le niveau micro-économique**, qui est représenté par l'échelon wilayal et/ou communal et à l'intérieur de celui-ci par les villages, l'action territoriale concerne directement le développement rural et se caractérise par une approche intégrée intersectorielle mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire.

L'approche intégrée intersectorielle signifie désormais que plus aucun secteur d'activité ou social n'échappe à la stratégie du renouveau rural. Les actions, quelles portent sur la réalisation d'infrastructures et de services publics de tous genres ou sur la création d'activités économiques, sont considérées ensemble et tiennent compte du niveau de développement déjà atteint de telle sorte à éviter le gaspillage des ressources territoriales et à assurer un équilibre global au niveau de la région ou zone considérée.

Quant à la question de **la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire**, cela signifie que le modèle de développement recherché est du type endogène reposant sur la concertation de la population, représentée par ses leaders et associations, et sur les acteurs institutionnels (entreprises, banques) afin de ressouder la cohésion sociale du monde rural en général et des territoires considérés en particulier. La démarche participative est d'autant nécessaire qu'il s'agit souvent d'actions à réaliser dans des milieux défavorisés où les ressources publiques sont rares, sinon existantes.

C'est pourquoi, la SNDRD porte à ce niveau sur « la construction des capacités de coordination des programmes et des actions ainsi que la mise en partenariat des acteurs et des institutions en vue d'introduire le progrès économique et social en milieu rural ». L'instrument privilégié de la politique du renouveau rural est le PPDRI.

II-1-2 Présentation des PPDRI

Le PPDRI est l'instrument de base à travers lequel les pouvoirs publics visent l'accompagnement des populations rurales pour mettre en valeur l'ensemble des atouts que présentent leurs territoires, en vue de promouvoir leurs activités économiques, et donc améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie.⁷

Il constitue le principal dispositif sur lequel se fonde la stratégie de développement rural durable, il est à la fois une démarche méthodologique et un outil opérationnel pour la concrétisation des principes de participation, de proximité, de décentralisation et de l'intégration multisectorielle. A cet effet, il vise à :⁸

- L'amélioration des conditions de vie des ruraux, notamment la modernisation des villages et ksours : il s'agit de lutter contre l'habitat précaire et son remplacement par un habitat rural décent bénéficiant des commodités que l'on attribue habituellement aux villes et agglomérations (routes, électrification, assainissement, eau potable, école, salles de soins, téléphone, etc.).
- La diversification des activités économiques en milieu rural : à travers la création de nouvelles activités économiques et l'introduction de nouvelles technologies

⁷ Laïb S, Chakour SC, **Op-Cit**, P 175.

⁸ Djennane AM, **Op- Cit** , p 9.

(retour à la campagne des jeunes universitaires n'ayant pu être adoptés par la ville ou des cadres fuyant cette dernière).

- La protection et la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels.
- Le renforcement des capacités humaines et des capacités techniques rurales.

II-1-3 Démarche des projets PPDRI

Un PPDRI est, en plus de son statut d'outil de gestion d'un territoire, un lieu de rencontre et de concertation de l'action publique et de l'action privée. En effet, il met en cohésion les actions de plusieurs acteurs à plusieurs niveaux d'intervention et de décision. Ainsi dès que l'idée de projet est émise soit par la population rurale elle-même, soit par une organisation rurale, ou par des élus communaux ou même encore par une administration décentralisée, la mise en œuvre de tout projet PPDRI passe par la démarche ascendante suivante :⁹

- Tout d'abord, présenter une demande à la «*cellule d'animation rurale communale*» qui se prononce sur l'opportunité du projet, après avoir identifié les problèmes et difficultés à résoudre mais aussi en jugeant les avantages et inconvénients politiques propres à cette première étape.
- Ensuite, le PPDRI est soumis au niveau hiérarchique supérieur. Le chef de daïra, disposant d'un «*système d'aide à la décision pour le développement rural*» qui lui permet de connaître avec détails les caractéristiques de ses communes et donc de définir les actions de développement prioritaires, réunit et préside «*la cellule de daïra*» qui comprend, outre les agents techniques représentant les secteurs déconcentrés de l'Etat, le facilitateur et l'animateur ; le premier étant désigné par le chef de daïra alors que le second est désigné par la communauté rurale, ainsi se forme donc au niveau local l'équipe de projet qui intègre, en plus des parties précédentes, les porteurs de projet, et les personnes volontaires qui auront manifesté un intérêt particulier pour s'impliquer dans le projet.
- Enfin, la «*commission technique de wilaya*» prend la décision de la validation des projets proposés. Cette commission est placée sous l'autorité directe du wali qui délègue ses pouvoirs au directeur de la planification et de l'aménagement du

⁹ Djanane AM, **op- cit**, p 4-5

territoire et composée des représentants de l'ensemble des secteurs directement concernés par les actions contenues dans le PPDRI, en plus des représentants des organismes financiers devant assurer le financement des actions prévues.

A travers le dispositif du PPDRI, la politique de renouveau rural en Algérie vise la revitalisation des zones rurales, la diversification et la consolidation des activités économiques des communautés rurales, la gestion durable des ressources naturelles et par conséquent l'amélioration du bien-être des populations rurales.¹⁰ Elle vise donc une synergie entre ressources, patrimoines et les acteurs locaux, pour une meilleure gouvernance des territoires ruraux et leurs ressources.

Dans la wilaya de Jijel, plusieurs sites sont ciblés par les PPDRI, parmi lesquels le site de Chréa à Ziam Mansouriah situé dans le territoire du PNTaza. Ce projet est mis en œuvre par le PNT qui devient, avec le temps, l'un des piliers du développement local dans la région.¹¹

Le site a connu de nombreuses actions de diversification des activités économiques en milieu rural notamment dans le cadre du PPDRI (programme 2010-2014) comme le captage de sources, la création et l'aménagement des aires récréatives, le développement de l'apiculture et de l'arboriculture, la réalisation de circuit touristiques, l'ouverture et l'aménagement de pistes en vue de désenclaver la population.¹²

II-1-4 Diversification économique et sédentarisation

L'élevage et l'agriculture sont des activités ancestrales héritées par les populations locales de Chréa et qui caractérisent leur formation économique et sociale.

Les graphiques et le tableau ci-après montrent les principales actions entreprises pour atteindre les objectifs de la sédentarisation et de la diversification économique.

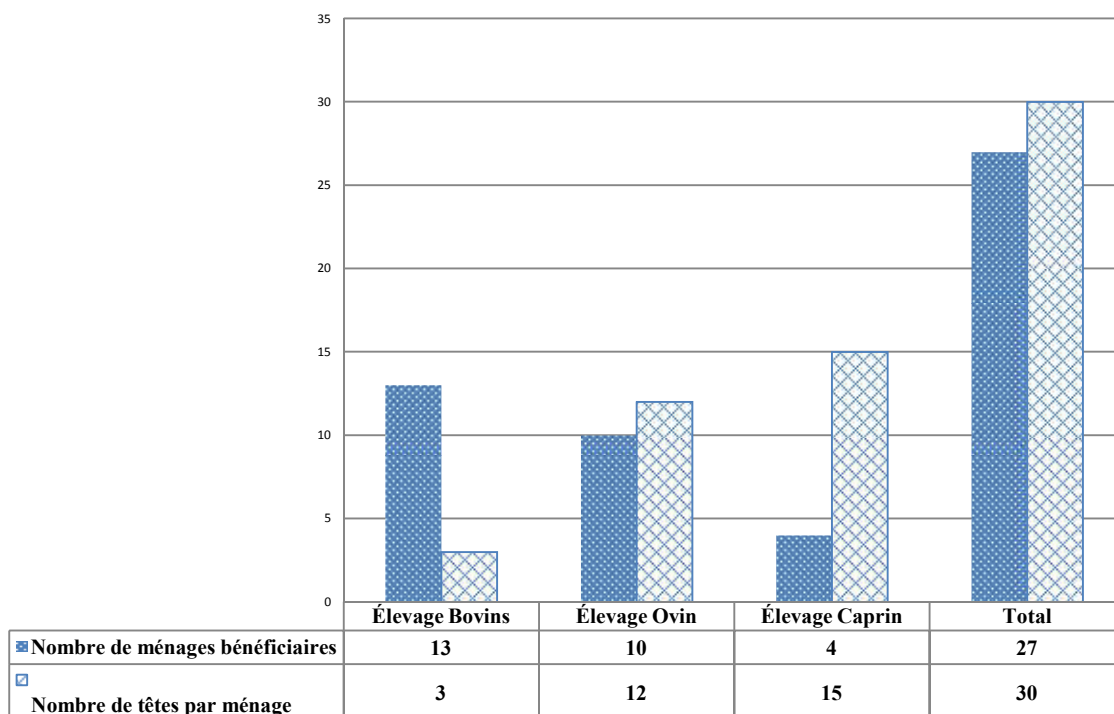
¹⁰ Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), 2010, **Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014**, p 50.

¹¹ Chakour S.C, 2012. **Étude socio-économique pour la future aire marine du Parc National de Taza**. Commandée par WWF MedPO, Série Technique du projet MedPAN Sud. Rome, Italie, p 17.

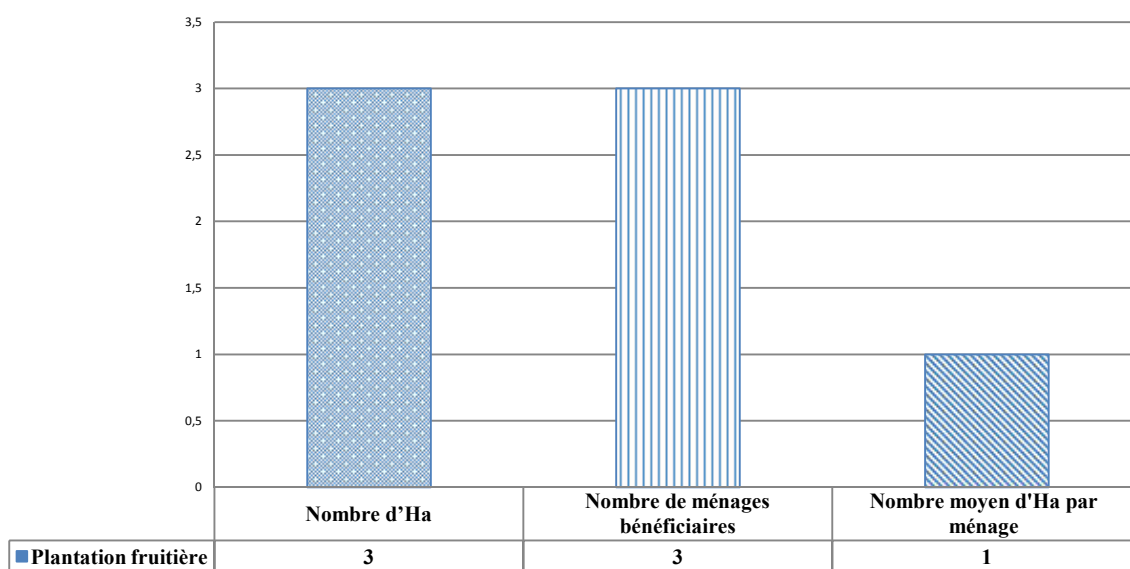
¹² Aït-Iftène N, 2011, **Le tourisme durable : cas du Parc national de Taza**, PNTaza, p 9.

Figures 21 et 22 : Principales actions visant la réhabilitation des économies rurales

Animaux d'élevage dans le cadre du PPDR



Plantations fruitières (PSD PNTaza)



Source : Bilan des PPDR, PNTaza, 2015

A la lumière des deux graphiques ci-dessus, on constate que les activités d'élevages, dominent les aides dans le cadre du projet PPDR en effet, 27 ménages vivant

CHAPITRE IV : VALORISATION D'UNE AIRE PROTEGEE ALGERIENNE :NLE PARC NATIONAL DE TAZA

au sein du territoire du parc national de Taza ont bénéficiés des aides concernant l'élevage des bovins ovins et caprins Alors que les aides portant sur l'implantation fruitières n'étaient attribuées que pour trois ménages. A ce titre, il est utile de rappeler que ce projet est un projet ascendant, ce qui signifie que les aides allouées aux riverains répondent à leurs besoins et demandes dans le cadre du projet.

Tableau 25 : Le développement de l'arboriculture et de l'apiculture

Objectifs :	Action	Volume	Montant (DA)	Source de financement
Diversification des activités économiques en milieu rural	Développement de l'apiculture (Chrèa)	20 modules	2.380.000	P.S.D Parc National de Taza
	Développement de l'arboriculture (Chrèa)	20 Ha	1.800.000	P.S.D Parc National de Taza
T o t a l			4.180.000	

Source : Bilan des PPDRI, PNTaza, 2015

Objectifs chers aux pouvoirs publics, la fixation des populations rurales et la réhabilitation de leurs économies ne pouvaient se réaliser sans une diversification économique basée sur la réhabilitation des activités de l'élevage et de l'agriculture. Des activités autours desquelles pourraient venir se greffer d'autres activités artisanales à haute valeur ajoutée à travers la valorisation des produits et des sous-produits agricoles et d'élevage. A cet effet le PPDRI a ciblé plus de 31 familles en les dotant de cheptel, de modules d'apicultures, et de plantations fruitières.

En effet, après un exode rural massif au début des années quatre-vingt-dix, notamment vers la commune de Ziama Mansouriah, le PPDRI est venu répondre aux besoins des locaux pour les inciter à réoccuper leurs territoires et à les développer. Pour ce faire, de nombreuses opérations du PNTaza dans le cadre du Plan Sectoriel de Développement PSD et appuyées par le Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles FSAEPEA ont vu le jour.

II-1-5 Valorisation et patrimonialisation

Le PNTaza, à travers son programme ambitieux tente de concilier la protection et la valorisation des ressources naturelles en impliquant les populations locales dans le processus de développement local et intégré de leur territoire. Parmi les actions entreprises par le PNTaza nous relevons la valorisation des ressources locales et du patrimoine matériel et immatériel.

Tableau 26 : Principales actions visant protection et valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel

Objectifs	Action	Volum e	Montant (DA)	Source de financement
Protection et valorisatio n des ressources naturelles	- Travaux sylvicoles	70 Ha	3.495,960	PSD Parc National de Taza
	- Ouverture de piste (Chrèa- Taza)	05 Km	5.000.316,75	PSD Parc National de Taza
	- Construction de ponceaux (Ain Djenane)	02 U	2.000.000	PSD Parc National de Taza
	- Fonçage de puits (Ain Djenane)	01 U	600.000	PSD Parc National de Taza
S/T o t a l			11.096.276,7 5	
- Protection et valorisatio n du patrimoine rural matériel et immatériel	- Réalisation de circuit touristique (Chrèa Taza)	10 Km	6.000.000	PSD Parc National de Taza
	- Introduction des énergies renouvelables	02 Kit	6.000.000	PSD Parc National de Taza
	Aménagement de placette de repos et loisir (Ain Djenane)	01	5.678.656,37	PSD Parc National de Taza
	- Création d'une aire récréative (Dar El Oued)	01	5.000.000	PSD Parc National de Taza
	- Aménagement d'une aire récréative (Ain Djenane)	01	3.000.000	PSD Parc National de Taza
S/T o t a l			25.678.656,3 7	
Total Général			40.954.933,1 2	

Source : Bilan des PPDRI, PNTaza, 2015

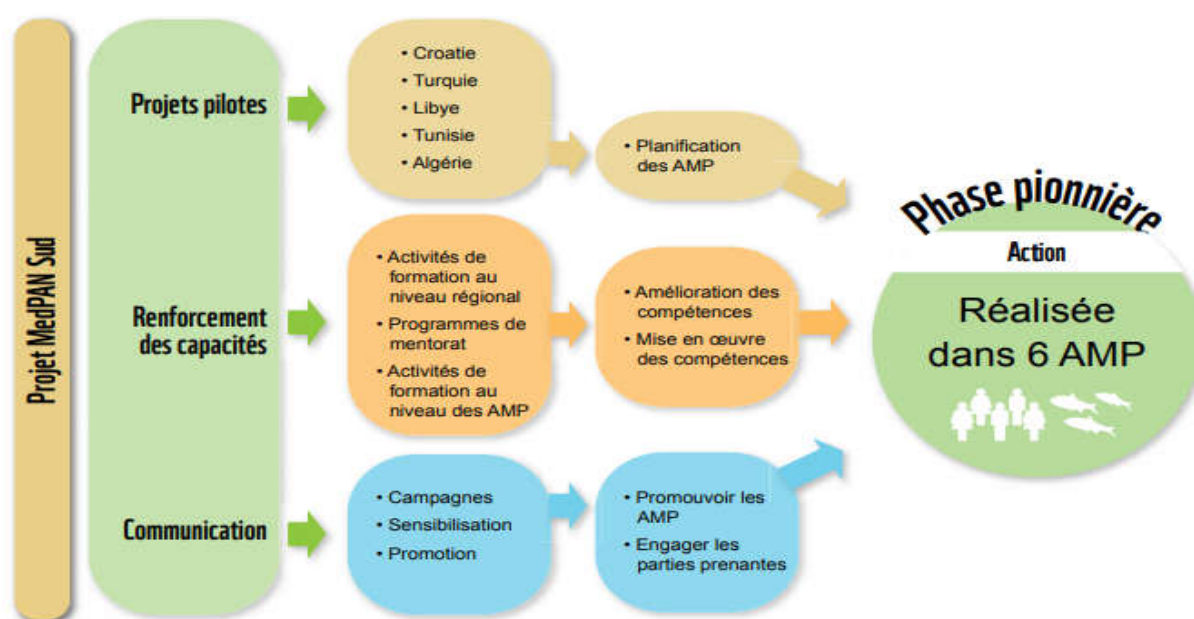
Le tableau ci-dessus illustre quelques actions d'aménagement qui sont venues renforcer les actions de diversification économique à travers les travaux sylvicoles, l'ouverture de pistes, la construction de ponceaux et le forage de puits. Des actions, non seulement indispensables pour rendre pratiques leurs activités économiques, mais qui contribuent également au désenclavement et à l'amélioration de l'attractivité du territoire (ville-montagne.).

II-2 Le projet MedPAN Sud

II-2 -1 Présentation du projet :

Le Projet MedPAN Sud est un projet de collaboration internationale d'une durée de 04 ans (Nov. 2008 - Oct. 2012) et avec un budget de 3 800 100 euros (WWF, 2016). Il vise à soutenir les pays du sud et de l'est de la Méditerranée pour améliorer l'efficacité de gestion de leurs AMP et à promouvoir l'établissement de nouvelles AMP. Pour ce faire 5 projets pilotes ont été lancés sur la planification et l'efficacité de gestion d'AMP : en Algérie, en Croatie, en Libye, en Tunisie et en Turquie. Ce projet est géré par le WWF Méditerranée en collaboration avec le PNUE-PAM CAR/ASP dans le cadre de la composante Biodiversité du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée -MedPartnership- piloté par le PNUE.

Figure 23 : Le projet MedPAN Sud



Source : Site officiel du Réseau MedPAN SUD.

Le budget alloué au projet pilote en Algérie est estimé à 207.000€, soit 5.44% du budget total du projet, dont 56.47% est affecté directement au PNTaza dans le but de couvrir les dépenses effectuées localement, cette allocation ne concerne pas les frais du chef du projet, les moyens techniques et bureautiques qui sont pris en charge par le PNTaza. Tandis que 43.53% du budget est affectée au WWF pour les dépenses effectuées au niveau international.¹³

Le projet pilote en Algérie vise à soutenir et à appuyer le Parc National de Taza, dans la Wilaya de Jijel dans le développement d'un **plan de gestion** pour l'aire marine adjacente au Parc. En effet, Le projet soutiendra et accompagnera le Parc pour le classement de l'AMP, en promouvant l'engagement des communautés locales dans le développement d'un plan de gestion et sa future mise en œuvre. Les principaux partenaires et parties prenantes sont le Parc National de Taza comme coordinateur local, la Direction Générale des Forêts, l'ex Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme (MATET), le Commissariat National du Littoral (CNL), l'Université de Jijel et d'autres universités nationales.

Encadré 2 : Objectifs du projet MED PAN Sud

Ce projet vise particulièrement à :

- Finaliser le dossier de classement de la zone marine de taza en aire protégée et renforcer les capacités technique et managériales du parc National de taza dans le domaine des Aires Marines Protégées(AMP) ;
- Faire connaître les richesses terrestres et marines de la corniche et du parc.
- Impliquer les habitants et les pêcheurs du Parc dans la création de cette aire marine et les faire participer dans sa gestion et sa préservation.
- Mettre en place des réseaux de surveillance environnementaux de la zone côtière, notamment des herbiers à Posidonie, des espèces endémiques et menacées, des espèces symboles (oiseaux du littoral, cétacés, tortues marines ...) ainsi que la préservation des habitats sensibles.
- Engager des collaborations scientifiques afin d'améliorer les connaissances de la zone du projet et favoriser la recherche et la collaboration technique et scientifique à l'échelle locale, régionale et internationale

Source : Site officiel du WWF

http://wwf.panda.org/fr/aires_marines_protegees/projet_medpan_sud/projets_pilotes/algerie/.

¹³ PNTaza, 2011, **Témoignage sur la zone marine Ouest de la Wilaya de Jijel- Projet pilote MedPAN Sud**, p 5.

II-2-2 Etat de mise en œuvre du projet

➤ **Consolider les savoir-faire des gestionnaires :**

Les AMPs sont une nouvelle expérience en Algérie, c'est pour cette raison que le projet a programmé une multitude d'activités de formation destinées aux gestionnaires et aux responsables de l'AMP (la plupart du personnel DGF a une formation en sylviculture).

A cet effet, le personnel du projet et les scientifiques locaux ont reçu des formations spécifiques sur :¹⁴

- SIG et utilisation des images satellitaires pour le développement de cartes marines et de bases de données.
- Méthodes d'évaluation de la biodiversité sous-marine.
- Suivi des prairies sous-marines.
- Eco-tourisme dans les aires protégées côtières.
- Données socio-économiques pour la création d'AMP.
- Planification de gestion des AMP et planification pour une pêche durable (à travers un programme régional de renforcement des capacités) .
- Une introduction sur les AMP et la future AMP du Parc National de Taza.
- La pêche durable dans les AMP.

➤ **Classification et zonage de l'AMP : des conflits au consensus**

Le parc national de Taza a mis en place Le *comité de pilotage* ainsi que la *commission de consultation et de concertation* pour assister le travail du Parc National de Taza.

Le *comité de pilotage* d'une vingtaine de membres représentant les institutions locale, mis en place par le Wali de la wilaya de Jijel le 29 juin 2009, a permis la progression du projet sur ses aspects techniques et réglementaire.¹⁵

Quant à la *commission de consultation et de concertation*, elle a pour mission :

- Information et compréhension du projet à tous les niveaux.
- Elaboration concertée du zoning.

¹⁴ WWF,2011, **Rapport projet MedPAN Sud**, p 8.

¹⁵ PNTaza, 2011,**op-cit**, p 6

- Identification des objectifs de gestion et l'élaboration du plan de gestion.
- Finalisation du dossier de classement de l'aire marine.

Au début du projet de classement de la zone marine du PNTaza en 2009, les pêcheurs locaux y étaient fortement opposés croyant qu'il mettrait en péril leur activité de pêche. Afin de remédier à cette situation, le PNTaza a organisé des réunions de consultation et de concertation en présence des membres du groupe de travail du projet MedPAN Sud-PNTaza, des experts, des scientifiques, des associations de pêcheurs, des élus locaux et des riverains. Ces réunions avaient pour objectif la proposition de zonage à travers une démarche participative. Dans ce cadre, un groupe de pêcheurs locaux a visité la réserve marine de Scandola en Corse ce a qui permis de faire accepter la proposition du zonage par leur grande majorité. Le processus participatif a créé un fort sentiment d'appartenance communautaire. Parce qu'ils ont été impliqués dans le processus, les pêcheurs étaient plus favorables aux règlements de la pêche.

Le zonage de l'AMP a été modifié une autre fois suite à la réclamation du secteur du tourisme, car le choix des chefs de projet sur la zone tampon affectait les activités touristiques. Les responsables du secteur touristique affirment qu'un échange d'avis et de *négociations* autour d'une table ronde a bien été bénéfique, car on a maintenu la taille de l'AMP et restreint la zone tampon. La carte du zonage a été approuvée par le comité de pilotage le 2 octobre 2012.

A cet effet, le PNTaza a adopté une approche de zonage multi-usages (tableau XX) visant à parvenir à des usages durables et compatibles avec les actions de conservation.

II-3 Projet SEA-Med “Sustainable Economic Activities in Mediterranean MPAs”

II-3 -1 Présentation du projet

Le Projet SEA-Med s'inscrit dans l'initiative méditerranéenne du WWF et la stratégie du réseau pour la conservation de la Mer Méditerranée, et s'inscrit aussi dans le cadre du partenariat « *Gestion exemplaire de territoires littoraux, insulaires et marins en Méditerranée* » qui rassemble le Conservatoire du littoral, MedPAN et le WWF

Méditerranée pour contribuer à faire de ces espaces sensibles des modèles de Gestion Intégrée des Zones Côtières et de financement durable de leur gestion.¹⁶

S'appuyant sur les résultats et recommandation du projet Med PAN sud, le projet SEA-Med -2014-2017- aborde la gestion de la pêche et de l'écotourisme à travers une approche participative afin de démontrer la valeur des AMP pour une gestion rationnelle des ressources marines, pour la production des moyens de subsistances et pour contribuer à créer des modèles exemplaires de gestion intégrée des zones côtières.

A cet effet, le projet SEA-Med a soutenu les projets pilotes dans 6 pays : • Parcs naturels des îles Lastovo et de Telašćica (Croatie), • Parc National Marin de Karaburun-Sazan (Albanie), • AMP de Kaş-Kekova (Turquie), • Cap Négro – Cap Serrat (Tunisie), • Parc National de Taza (Algérie), et • les AMP du Lagon de Farwa et Ain-al-Ghazalah (Libye).¹⁷

Figure 24. Carte des Projets Pilotes du Sea-Med



Source : WWF, 2016, activités économiques durables dans les aires marines protégées de méditerranée (SEA-MED), PROJET Rapport de 3ème année. P 7.

¹⁶ PNTaza,2015, Présentation du Projet SEA-Med, p 2.

¹⁷ WWF, 2016, op-cit, p 5.

II-3 -2 Objectifs du projet SEA Med

Le projet vise à assurer les objectifs mentionnés dans le tableau ci-dessus :

Tableau 27 : Objectif du projet SEA MED

Objectifs	Actions
Le développement et la mise en œuvre des plans de gestion fondés sur la science	• Soutenir la planification et la mise en œuvre d'une gestion intégrée participative • Développer des plans financiers afin de réduire la dépendance aux financements publics.
L'amélioration de la gouvernance des AMP	• Mobiliser les décideurs en faveur de la gestion des AMP • Favoriser la coopération intersectorielle • Promouvoir la mise en réseau des AMP.
La promotion du développement économique durable	• Œuvrer auprès des entreprises locales de tourisme et les pêcheries traditionnelles afin d'adopter et mettre en œuvre des pratiques de gestion durable • Promouvoir les échanges interentreprises • Identifier et lancer des initiatives de tourisme axé sur la nature.
Le renforcement des capacités des communautés de conservation locales	• Apporter un ensemble équilibré d'activités de renforcement des capacités, de partage d'expériences et d'opportunités de transfert des connaissances.
Une meilleure compréhension des valeurs des AMP méditerranéennes	Atteindre un large public grâce à des outils de communication ciblés.

Source : Réalisation personnelle à la base de : WWW, 2014, **Projet Sea-Med « Activités économiques durables dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée »**, p 3-5.

Engagé dans ce projet, le PNTaza œuvre pour l'atteinte des objectifs cités dans le tableau ci-dessus.

II-3 -3 Le projet pilote SEA-Med PNTaza :

A l'instar des autres projets pilotes au niveau des 6 AMP mentionnées ci-dessus, le projet pilote de **l'aire marine protégée adjacente au PNTaza** tente l'implantation des

activités alternatives de revenus suite à la création de l'AMP. Pour ce faire, ce projet comporte 4 grands dossiers importants :

- 1- Mise en place d'un gîte rural avec les riverains locaux comme porteurs de projets au PN Taza pour la promotion du terroir et des richesses naturelles du PN Taza ; Mechta Chréa.
- 2- Mise en œuvre du Pescatourisme et autres activités génératrices de revenus au profit des professionnels comme porteurs de projet tels que le sentier sous-marin du grand phare.
- 3- Bonne gouvernance sur la gestion durable du milieu insulaire du PNTaza avec la contribution des PIM (petites îles de méditerranée) et la gestion de la fréquentation touristiques et des usagers de l'espace marin et côtier au PN Taza.
- 4- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de communication et de sensibilisation sur la cogestion et la bonne gouvernance de l'espace marin et côtier de l'AMP du PN Taza.

II-3-4 Les activités Alternatives génératrices de revenus (AAGR) développées dans le cadre du projet SEA-Med

Une AAGR consiste à proposer des compensations liées à la restriction ou à l'interdiction d'accès à un espace et/ou à des ressources naturelles, et d'offrir des opportunités de diversification ou de réorientation vers des activités compatibles avec la conservation de ces espaces. Ces dernières peuvent correspondre à l'introduction de nouvelles activités, à la reconversion vers d'autres activités, ou encore à l'amélioration d'activités déjà existantes pour les rendre plus compatibles avec la protection de l'environnement.¹⁸

Les objectifs des AAGR dépassent de loin le simple apport financier qu'elles peuvent générer, en effet, elles favorisent l'acceptation sociale des AP et le développement local de ces espaces et plusieurs autres fonctions, comme l'illustre l'encadré suivant :

¹⁸ Clement T et al, 2010, **Aires marines protégées, capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM. Partie 2** - Rapport 4 - Les activités alternatives génératrices de revenus (AAGR). FFEM, 14 p.

Encadré 3: fonctions attribuées aux AAGR

- Diminuer la pression sur les ressources et les activités illégales.
- Compenser les personnes ou groupes affectés négativement temporairement par le projet d'AMP.
- Obtenir le soutien de la population en offrant des possibilités de développement.
- Conserver un patrimoine existant et les traditions culturelles locales.
- Gérer un problème, débloquer une situation.
- Aider à financer partiellement l'AMP.
- Justifier socialement l'AMP, éviter l'émigration des populations locales, créer un lien entre l'aire protégée et les zones environnantes.
- Promouvoir une approche participative du processus de décision.

Source : MedPAN, 2010, Actes de l'atelier : Comment accompagner le développement d'Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée ? Korba (Tunise), p 10.

Dans ce contexte, le PNTaza planifie plusieurs activités, à savoir :

➤ **Le Pescatourisme**

Le pescatourisme est une activité qui offre la possibilité aux pêcheurs professionnels d'accueillir à bord de leur embarcation, le temps d'une matinée ou d'une journée, un certain nombre de personnes différentes de l'équipage, pour une découverte du monde de la pêche professionnelle.

Quoique, le pescatourisme est une activité qui a toujours été pratiquée par les pêcheurs de toutes les rives de Méditerranée, l'Italie était le pays pionnier ayant réglementé cette activité dès les années 1980, mais son application s'est retardée jusqu'à les années 1990 et le véritable développement de cette activité a débuté au début des années 2000, ensuite la France l'avait adopté en 2010, et enfin l'Algérie constitue le 3^{ème} pays de la méditerranée qui opte pour cette activité de diversification de pêche vers le tourisme, et ce, grâce aux efforts du PNTaza depuis 2010 qui s'est couronnés par un texte de réglementation en 2016.

Tableau 28 : le concept de pescatourisme

<i>Pays</i>	<i>Décret de réglementation</i>	<i>Définition du pescatourisme</i>
Italie	Le décret ministériel, du ministère de l'agriculture en concertation avec le ministère des transports et de la navigation, du 13 avril 1999 n°293	Une activités exercée par un armateur – d'une entreprise individuelle ou coopérative – d'un navire de pêche côtier local ou assimilé, qui embarque sur sa propre unité de pêche, des personnes autres que les membres d'équipage pour l'exercice d'activités touristiques et récréatives
France	L'arrêté du 13 mars 2012 porte modification à la division 226, relatif à la sécurité des navires armés à la pêche d'une longueur égale ou supérieure à 12 mètres et inférieure à 24 mètres, et la division 227, pour la sécurité des navires armés à la pêche inférieure à 12 mètres, par la création respective des chapitres 9 et 10.	On entend par activités de pescatourisme les opérations d'embarquement de passagers effectuées à bord d'un navire armé à la pêche dans le but de faire découvrir le métier de marin pêcheur et le milieu marin » ou « le métier de conchyliculteur et le milieu marin ». « Ces opérations se déroulent de manière concomitante à l'activité habituelle de pêche » ou « l'activité habituelle dans les parcs et lieux de production aquacoles
Algérie	Le décret exécutif n°16-203 du 22 Chaoual 1437 correspondant au 27 juillet 2016 fixant les conditions et les modalités d'exercice des activités de transport maritime urbain et de plaisance maritime à but lucratif.	Opération d'embarquement de passagers à bord de navires armés et équipés à la pêche ou navires aquacoles, à titre d'activité complémentaires de plaisance, pour leur faire découvrir le métier de marin pêcheur ou d'aquaculteur ainsi que le milieu marin

Source Réalisation personnelle sur la base de

- Bénos R et Milian J, 2013, **Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale**, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 16 | juin 201, p 23.
- Guedri SE, Chakour SC, 2015, **Pescatourism contribution to sustainable development of artisanal fisheries in Algeria**. Journal of Economics and Sustainable Development, 6 (12), p 12.

En Italie, le pécaturisme est considéré comme l'une des véritables activités de diversification au titre de la pêche professionnelle. Dans le même sens, l'Algérie le considère comme une activité écotouristique du monde de la pêche professionnelle. Par ailleurs, la France l'avait réglementé uniquement selon les conditions de sécurité des navires.

Le développement du pécaturisme a été réalisé dans un contexte de recherche de solution grâce à la diversification. L'enjeu est d'apporter un complément de revenus aux pêcheurs permettant de s'adapter aux problématiques de la ressource halieutique. A cet effet, le pécaturisme génère un développement « *éco-compatible* » en utilisant l'activité touristique comme un levier en mesure d'apporter un complément de revenu tout en réduisant l'effort de pêche.

Au niveau du PNTaza, le Pécaturisme s'inscrit dans la mesure de compensation de l'instruction interdisant la pratique de la pêche dans la période mai - septembre de chaque année, qui représente aussi la période du tourisme saisonnier à Jijel. Ce tourisme halieutique a concilié pêche et tourisme dans une harmonie écologique, sociale et économique C'est intéressant de savoir que selon une étude algérienne portée sur l'intention des touristes à vivre une expérience de pécaturisme dans l'AMP de Taza, 89% d'entre eux ont exprimé leurs intentions à exercer ses activités.¹⁹

➤ **Des randonnées et visites libres ou guidées**

Le PNTaza a mis en place un sentier pédestre à Chréa et un sentier sous marins à grand phare.

¹⁹ Guedri SE, Chakour SC, **Op-Cit**, p14.

Encadré 4 : Définition d'un sentier sous-marin et ses objectifs

Selon l'article 2 de la charte réseau mer « *éducation à l'environnement* » un sentier sous-marin est :

« Une activité aquatique organisée et éducative ayant pour objectif de faire découvrir en toute sécurité la diversité des paysages marins, mettre l'accent sur la fragilité des écosystèmes et accompagner les changements de comportement ».

Donc, Le sentier sous-marin est appréhendé comme un outil territorial à vocation pédagogique caractérisé par :

- des objectifs de préservation du milieu et/ou d'éducation à l'environnement,
- des critères de choix du site en fonction de la nature du territoire ou de l'aspect remarquable, sa valeur pédagogique étant primordiale,
- un parcours ponctué de haltes d'observations commentées que ce soit par un accompagnateur ou des supports pédagogiques,
- des messages qui dépassent la simple découverte : notions sur les enjeux du territoire, sur l'impact de l'homme et sur l'engagement vers un comportement respectueux.

Source : <http://www.ssmmed.org/creer-un-sentier-sous-marin/quest-ce-quun-sentier-sous-marin/>

Grâce au sentier sous-marins qui est le premier dans le nord-africain créé en 2014, et sous la supervision du parc national de Taza, des clubs de la wilaya de Jijel tel que le club "les gens de la mer" et l'organisme à but non lucratif "Raie Manta" animent le sentier en organisant des visites guidées avec des professionnels ou libres selon les préférences des visiteurs, et ce en prêtant le matériel nécessaire pour faire des plongées.²⁰

Afin de mettre en place ce sentier sous marins, une formation internationale portant sur cette thématique a été dispensée aux clubs de plongées locaux, en l'occurrence le club Raie Manta. Ce dernier a contribué à la réalisation et l'équipement du sentier en

²⁰ Messali S, 2019, Le rôle de l'intelligence territoriale dans la gouvernance des aires marines protégées et le développement touristique : Étude comparative Algérie-Canada, these de doctorat, faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, Jijel, p 230.

collaboration avec l'APC de Jijel. Pour ce faire un accord de partenariat pour la gestion du sentier a été signé entre ces deux acteurs.

Figure 25 : Le sentier sous-marin



Source : PNTaza, 2016, Etat d'avancement du projet SeaMed, p 2.

Situé au grand phare- Jijel, le sentier sous marin est un chemin d'une longueur de 1.5km balisé avec des panneaux indicateurs. Les visites guidées au sein du sentier visent à faire connaître la biodiversité, la culture marine et l'éducation environnementale, contribuant ainsi la sensibilisation du grand public sur l'importance de ces richesses et développant les bons réflexes envers la nature.

III- Création de l'AMP du PNTaza : quels effets sur le développement territorial

La partie suivante se veut une évaluation des effets de l'AMP sur les principales activités exercées au niveau du territoire, en l'occurrence la pêche et le tourisme.

III-1 Les effets de l'AMP du PNTaza sur l'activité de pêche :

Les données d'analyse de l'impact prévisionnel de la future AMP du PNTaza ont été collectées principalement à partir des rapports techniques et articles réalisés dans le cadre MedPan Sud entre 2009 et 2012. L'analyse se fera notamment sur la base de les études de Chakour et al.²¹

La démarche consiste à évaluer les gains nets émanant de l'AMP et qui représentent la contribution de cette dernière au développement. Cette évaluation est basée sur la comparaison des deux principaux scénarios i.e. un scénario avec AMP est un scénario de référence i.e. sans AMP.

L'hypothèse établit est que les principales activités économiques impactées par la création de l'AMP sont la pêche et le tourisme, de ce fait et pour des raisons de faisabilité, l'analyse portera sur ces deux secteurs pour mettre en évidence les effets de l'AMP sur le développement local.

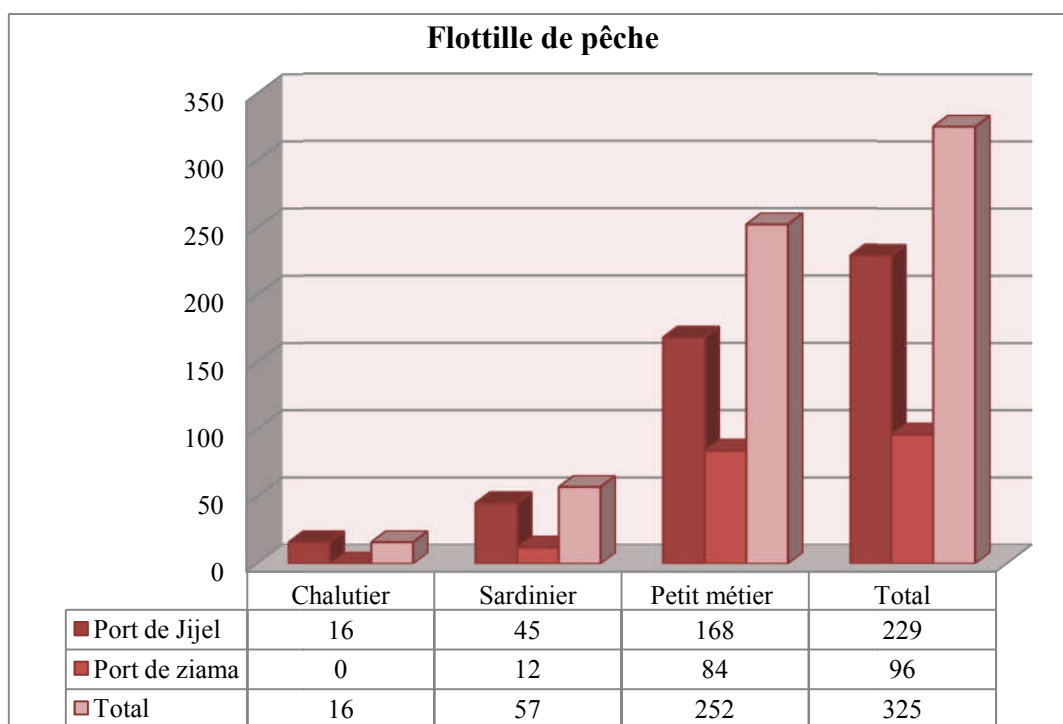
il s'agit d'un modèle dynamique permettant de mettre en exergue les impacts de la dite AMP –en partant de la situation présente $T=0$, puis en tenant compte du court (les trois années suivant la création de l'AMP), du moyen (cinq ans après la création de l'AMP) et du long termes (dix, vingt et trente ans après la création de l'AMP). Nous avons considéré dans notre modèle six (6) phases : n représente la phase n avec $T=0$ comme situation instantanée (Situation présente). Le tableau ci-après illustre la démarche adoptée .

III-1-1 L'activité de pêche dans le territoire de l'AMP: une régression de la production en dépit de l'augmentation de l'effort de pêche

Nous allons présenter la répartition et la structure de la pêche ainsi que l'évolution de la production halieutique.

²¹ Chakour SC, Chaker A, 2014, How can governance of marine protected areas (MPAs) support sustainable development of fisheries in South Mediterranean?, ICG 2014-International conference on governance, Jakarta, Indonesia, Conference Proceeding.
& Chakour SC, Chaker A, 2014, Contribution of Marine Protected Areas in Fisheries Governance in South Mediterranean, Issues in Social and Environmental Accounting, ISSN 1978-0591, Vol 8, No. 3.
& Chakour S C, 2013, Projet d'Aire Marine Protégée sur le site du Mont Chénoua et des Anses de Kouali : étude des effets potentiels sur le développement du territoire, Plan Bleu, Sophia Antipolis, France, 2013.

Figure 26 : Répartition de la flottille par type de métier et par port de pêche



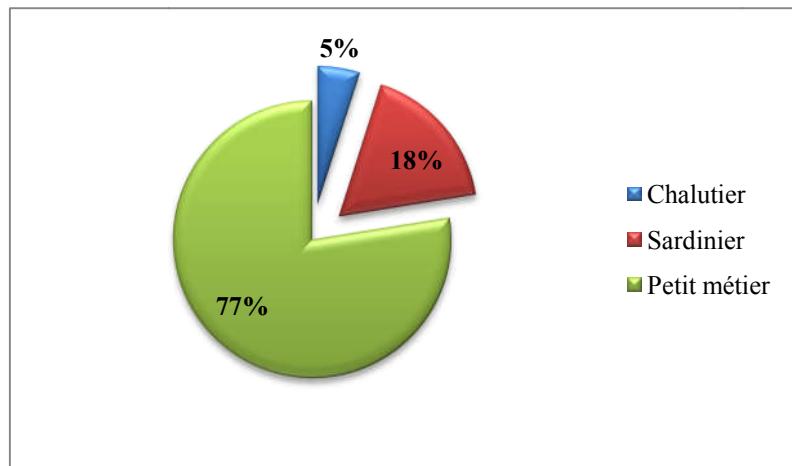
Source : Réalisation personnelle sur la base de la DPRH de Jijel, (Direction de la pêche et des ressources halieutiques), 2014, rapport sur le secteur de la pêche à Jijel « **Gestion de la pêche côtière** », p 6.

Il ressort de la figure ci-dessus que la quasi-totalité de la flottille de pêche se concentre au niveau du port de Jijel. En effet, ce dernier s'accapare de 100% des chalutiers, 78.95% de la flottille sardinière et 66.66% des petits métiers. Quant au port de Ziama, il détient 21.05% des sardiniers et 33.33% des petits métiers.

L'absence des chalutiers au niveau du port de Ziama s'explique par l'absence d'un aménagement adéquat apte à accueillir ce type d'engins.

Il y a lieu de signaler, qu'en réalité, on ne compte que 87.5% des chalutiers, 77.19% des sardiniers et 48.81% des petits métiers qui sont vraiment en activité, soit 55.69% de la flottille totale de la wilaya.

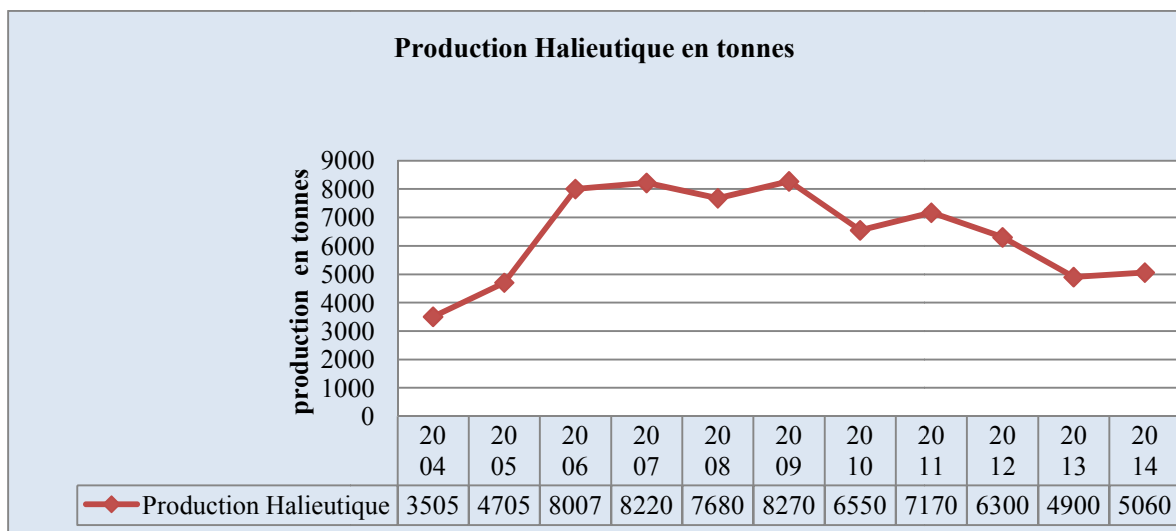
Figure 27 : Structure de la flotte dans la wilaya (en %)



Source : Réalisation personnelle sur la base de DPRH, **op-cit**, p 6.

L'examen de la structure de la flotte dans la zone d'étude révèle une prédominance des petits métiers, qui représentent 77 % du total des embarcations de la wilaya. Cette observation confirme le caractère « artisanal » de la pêche dans la région.

Figure 28 : Production Halieutique entre 2004-2014



Source : Réalisation personnelle à partir des données de la DPRH, **op-cit**, p 7.

En dépit de l'augmentation de l'effort de pêche, la production halieutique a connu une évolution irrégulière. En effet, entre 2004 et 2006, les captures sont passées de 3505 à 8007 tonnes soit une augmentation de 128% (4502 tonnes). Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'acquisition de 116 embarcations dans le cadre de deux programmes nationaux de soutien à savoir :

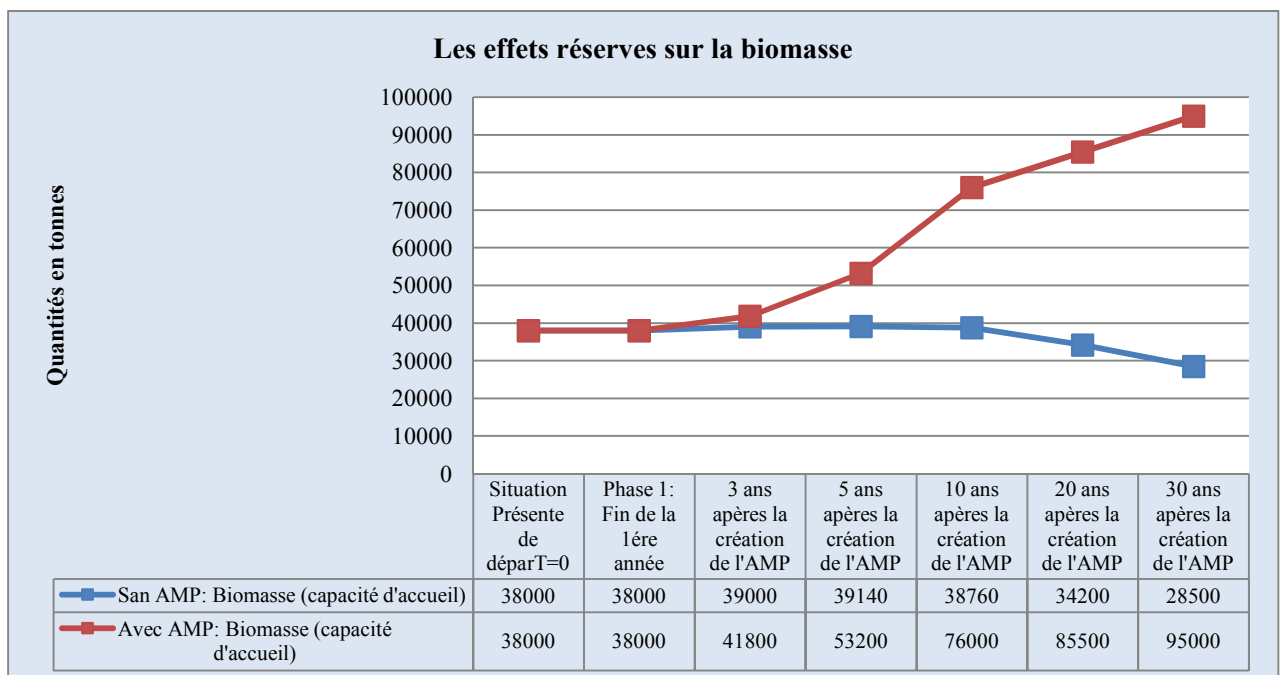
- ✚ Le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE) lancé en 2001
- ✚ Le projet Pêche et solidarité nationale de 2003

Ensuite, on constate une stagnation des captures entre 2006 et 2009, avant d'enregistrer une baisse jusqu'au 2013. Enfin, à partir de ces dernières années une baisse considérable.

III-1-2 L'impact de l'effet réserve sur la biomasse

Concernant la biomasse deux scénarios ont été expérimentés par Chakour et Chaker (2014), le 1^{er} sans AMP et le second en créant l'AMP comme le démontre le graphique suivant :

Figure 29 : L'impact de l'effet réserve sur la biomasse au future AMP du PNTaza



Source : Chakour SC et Chaker A, 2014, **op-cit**, p 165.

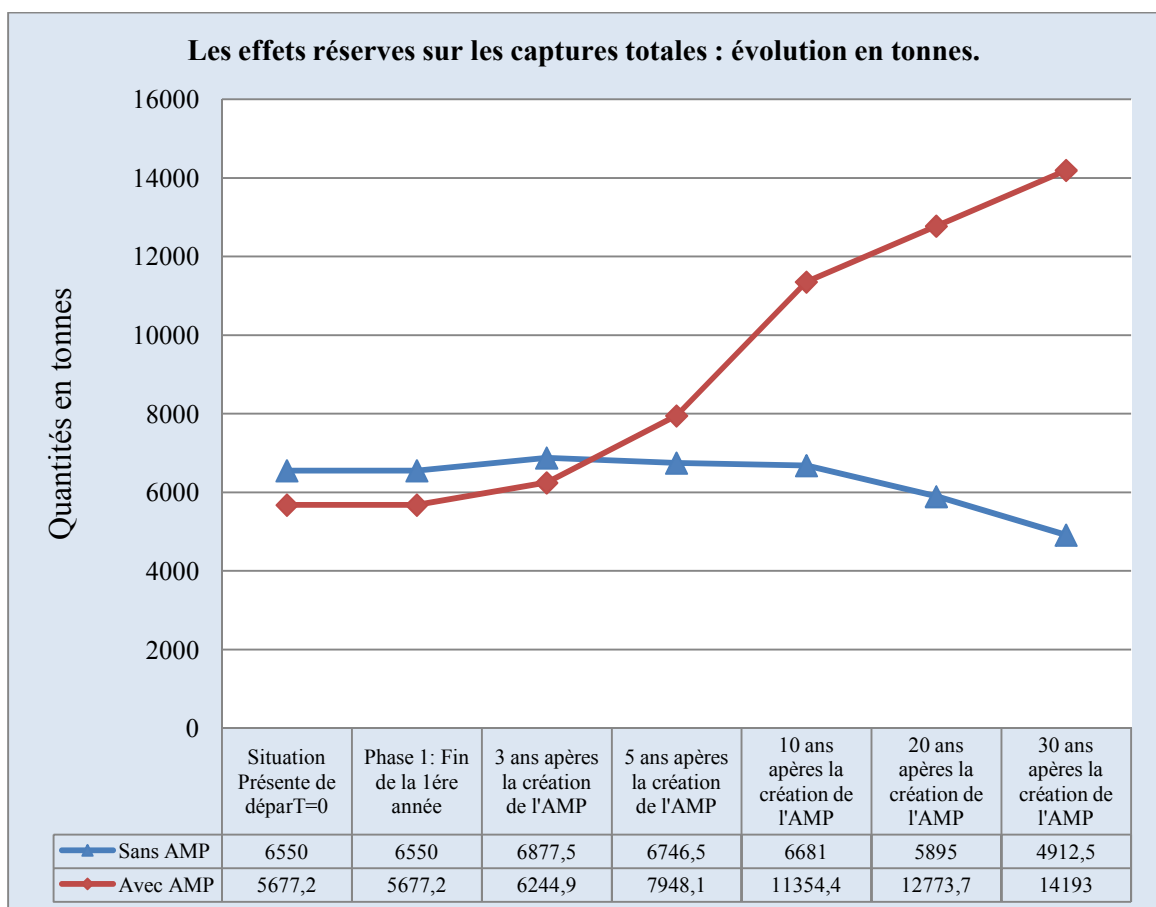
Le graphique ci-dessus montre clairement qu'en l'absence d'AMP, les stocks tendent à s'effondrer à long terme. En effet, dans 30 ans la zone en question perdrait un quart de ses stocks à cause de la raréfaction de la ressource halieutique due principalement à son surexploitation dans l'absence d'une gestion durable.

Par contre, les effets réserves émanant de l'AMP permettraient non seulement le renouvellement des stocks mais aussi l'augmentation progressive de la biomasse, qui double après 10 ans de la création de l'AMP alors qu'elle est multipliée par 2,5 30 ans après sa création. L'apport de l'AMP est donc considérable et permet d'augmenter la biomasse. Cette augmentation affectera positivement la rente halieutique et par voie de conséquences le bien-être de la communauté des pêcheurs ainsi que le développement durable du secteur en question.

III-1-3 L'impact de l'effet réserve sur les captures totales

Afin d'étudier la tendance des captures totales émanant de l'activité pêche, deux scénarios ont été expérimentés, le 1^{er} en créant l'AMP et le second sans AMP comme le démontre la figure suivante :

Figure 30 : Les effets réserves sur les captures totales



Source : Chakour SC et Chaker A, 2014, **op-cit**, p 165.

L'examen du graphique ci-dessus révèle l'importance des captures dues à l'augmentation de la biomasse et l'effet transfert à travers la comparaison entre deux scénarios, l'un sans AMP et l'autre avec AMP.

En dépit du faible écart au niveau des captures entre les deux scénarios, cet écart se creuse de plus en plus à partir de la 3^{ème} année. En effet, en l'absence d'AMP, les captures tendent à régresser à moyen et long termes, alors qu'en présence d'une AMP les captures dans la zone de pêche évoluent vers la hausse en se multipliant par 2.5 fois 30 ans après la création de l'AMP.

La tendance décroissante des captures globale (1^{er} scénario) peut s'expliquer par le fait que le seuil maximal durable des prises de poisson a été dépassé, ce qui limite la capacité de renouvellement des stocks.

Les résultats de la comparaison entre les deux scénarios consolident les avancées scientifiques en matière des effets des AMP, notamment l'amélioration des captures, ses derniers enregistrent une évolution à la hausse (plus 250% dans 30 ans).

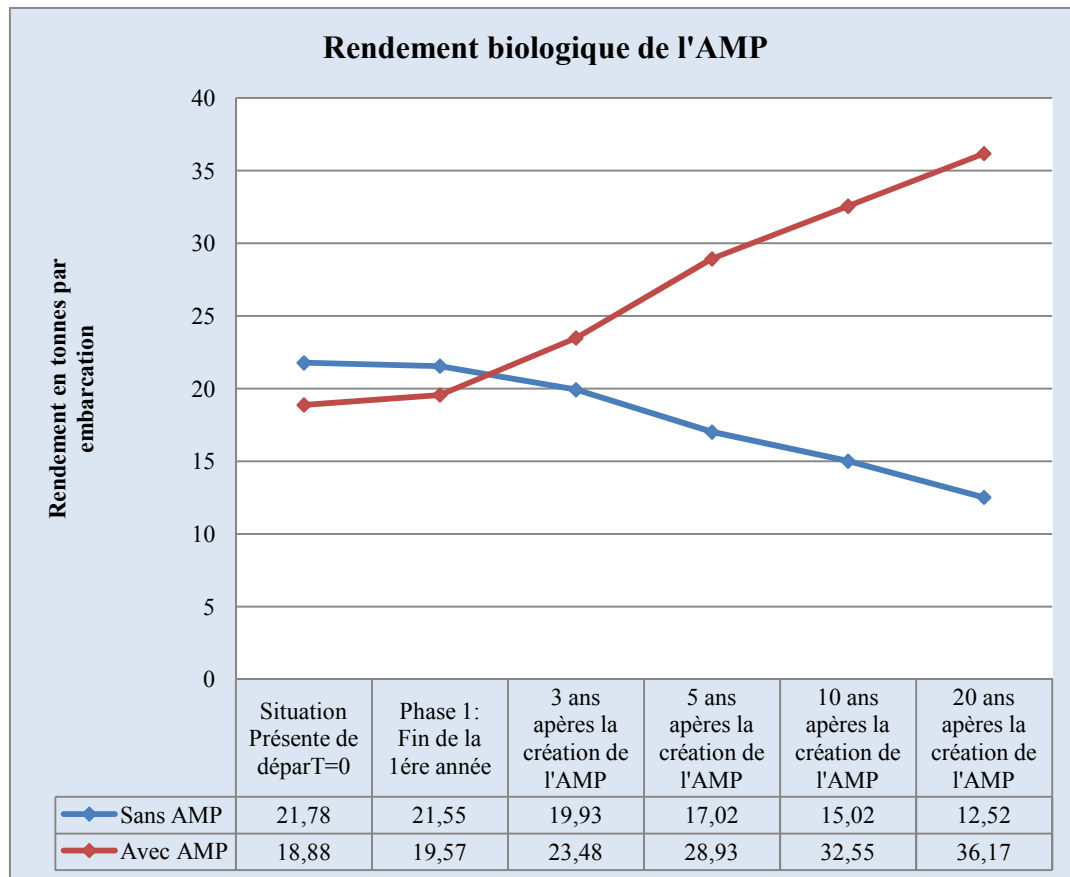
Cette augmentation des captures représente des bénéfices directs liés aux services écologiques fournis par les différents écosystèmes au sein de l'AMP. Ces bénéfices résultent notamment de la protection de la zone intégrale de l'AMP qui induit un accroissement considérable de la biomasse.

A cet égard, les effets positifs que génère l'AMP en matière de captures infirment l'hypothèse tant crainte par les pêcheurs et selon laquelle les AMPs sont uniquement des outils de restrictions dont les conséquences négatives sont supportées par les pêcheurs. En effet, il devient clair que l'AMP constitue un outil qui concilie conservation de la ressource et de la biodiversité et développement durable du secteur de la pêche.

III-1-4 L'impact de l'effet réserve sur le rendement biologique

La figure suivante compare le rendement biologique de l'AMP du PNTaza selon deux scénarios, le 1^{er} sans AMP et le second en créant l'AMP.

Figure 31 : L'impact de l'effet réserve sur le rendement biologique de l'AMP



Source : Chakour SC et Chaker A, 2014, **op-cit**, p 166.

Le graphe ci-dessus dévoile les faibles rendements de la pêche au cours des trois premières années car les stocks ainsi que les débarquements en dehors de l'AMP baissent et continuent d'être plus faibles que dans le scénario sans AMP.

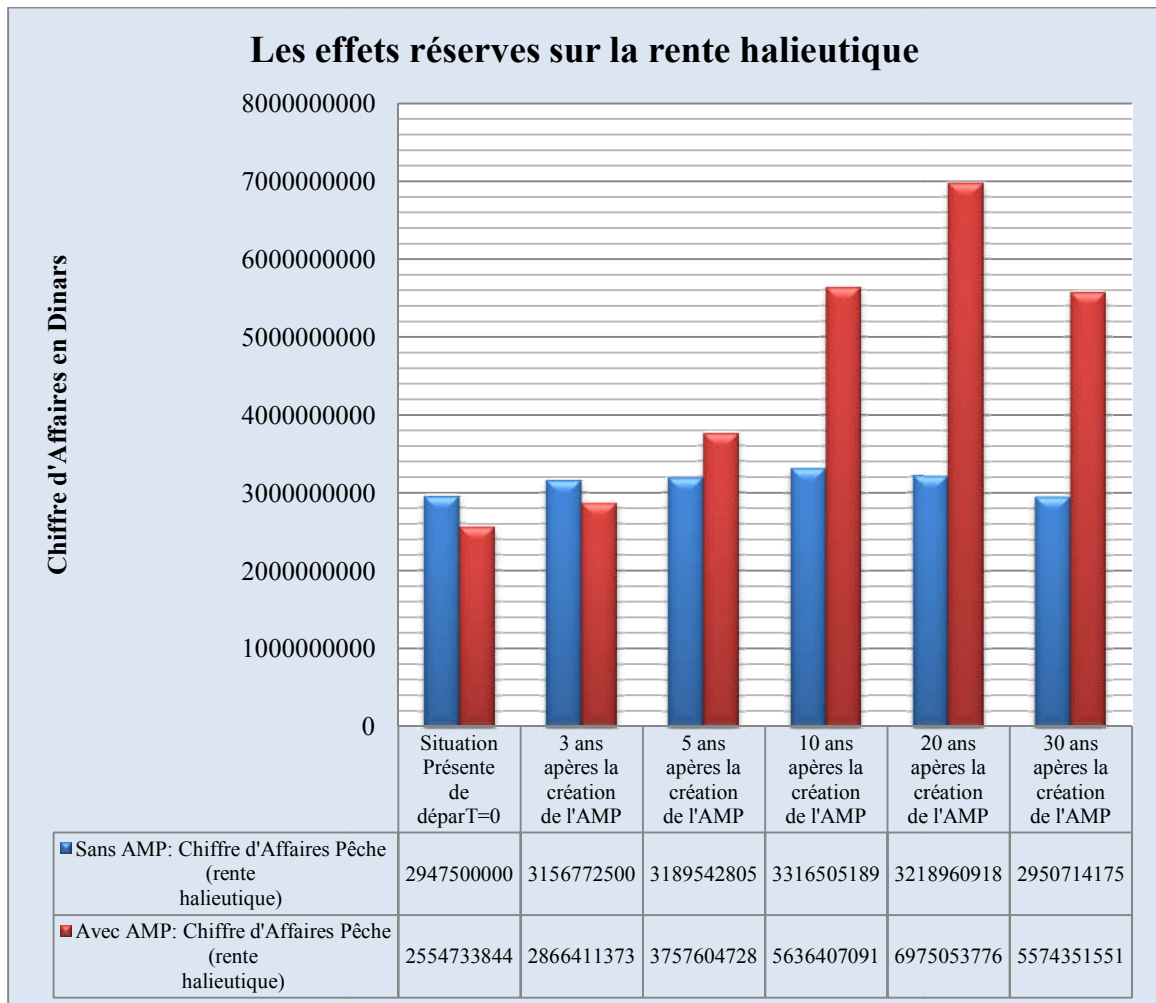
Néanmoins, la protection aide à améliorer la biomasse et la diffuser vers les zones adjacentes induisant ainsi une évolution du rendement par unité de pêche en tonnes. C'est à partir de la 3^{ème} année de la création de l'AMP que des gains en rendement (2^{ème} scénario) seront enregistrés.

Ce résultat approuve l'hypothèse qui stipule l'effet positif de l'AMP sur le développement de l'activité des pêches et de l'amélioration du bien-être de la communauté des pêcheurs. Ces derniers doivent être informés que la création de l'AMP du PNTaza leur permet de pérenniser l'activité pêche en restaurant les stocks.

III-1-5 L'impact de l'effet réserve sur la rente halieutique et sur le bien-être de la communauté des pêcheurs

Dans ce qui suit, nous allons analyser, à travers la simulation, les effets de la mise en protection sur la rente halieutique et le bien-être de la communauté des pêcheurs.

Figure 32 : Les effets réserves sur la rente halieutique



Source : Chakour, SC, Étude plan bleu : **Effet de la création d'une AMP à Taza sur le développement local** . In Chaker Chaker, A. 2012, Analyse du rendement socioéconomique des AMPs: Cas de l'AMP Taza (Jijel, Algérie), Thèse de magistère, Université de Sétif, Algérie, Juin 2012. P 165.

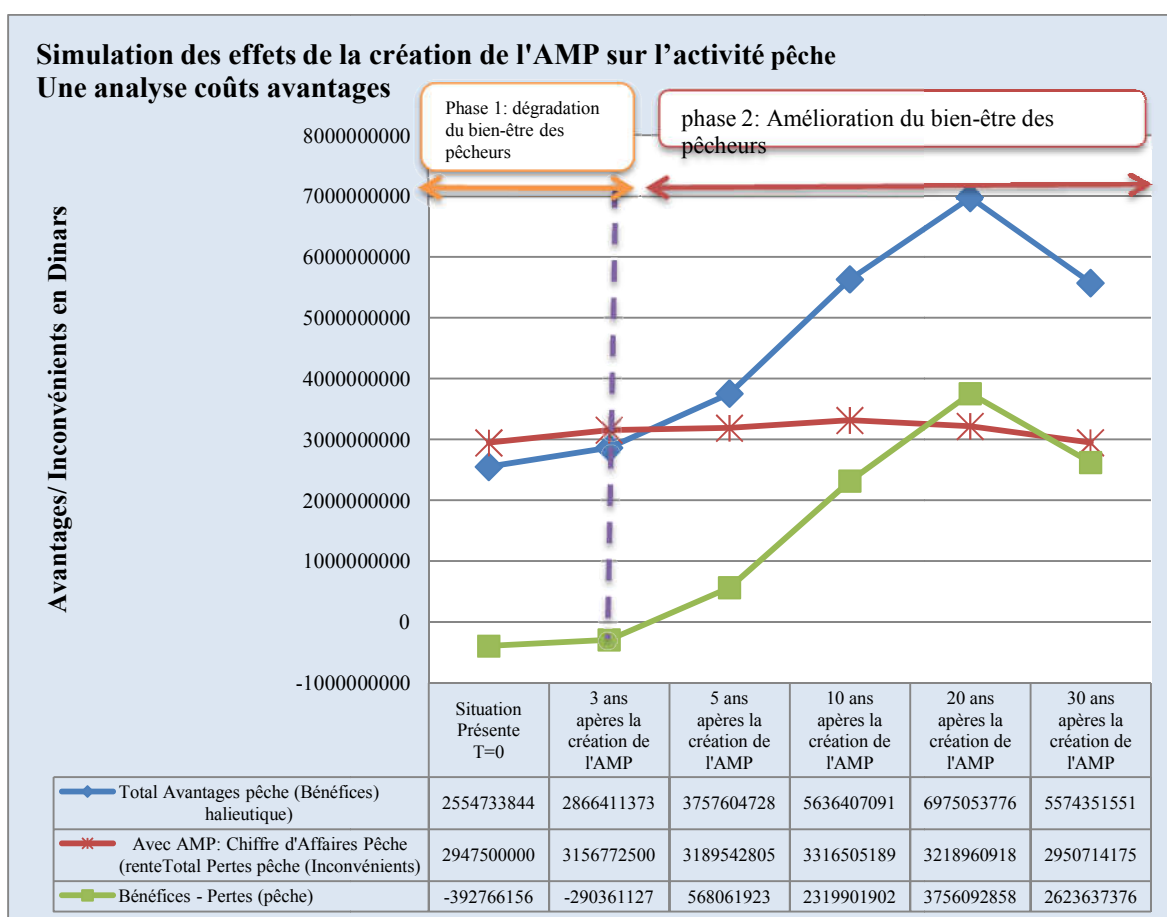
Par conséquent à la mise sous protection de certaines zones marines constituant l'AMP, les captures tendront à régresser significativement, ce qui expliquerait les modestes rendements monétaires émanant de l'activité de pêches pendant les trois premières années

CHAPITRE IV : VALORISATION D'UNE AIRE PROTEGEE ALGERIENNE :NLE PARC NATIONAL DE TAZA

suivant sa création. Néanmoins l'augmentation des prix des produits halieutiques lors de la diminution de la quantité offerte (moins de captures) ne laisserait pas sentir la perte en terme monétaire. Cette augmentation des prix constitue, en réalité, une compensation de la perte enregistrée en matière de production.

Le graphe ci-dessus Montre que les effets de l'AMP sur la rente halieutique n'apparaîtront qu'à long terme, plus précisément à partir de la cinquième année de la création. En effet, A travers la conservation d'une partie du stock halieutique de l'effondrement l'AMP participe à la protection et à la pérennité de l'activité des pêches grâce à une gestion durable de la ressource halieutique.

Figure 33 : L'effet de l'AMP et le bien-être des pêcheurs



Source : Réalisation personnelle sur la base de Chakour SC , Étude plan bleu . In Chaker Chaker, A. 2012, **op-cit**, p 166-167.

Il ressort du graphique ci-dessus l'existence de deux phases :

- **La phase 1 (dégradation du bien-être des pêcheurs) :**

La mise sous protection de certaines zones composant l'AMP impacte, dans un premier temps, négativement le bien-être des pêcheurs. Ces derniers doivent être informés voire convaincus que ces pertes généreront un accroissement de la biomasse, du chiffre d'affaire de l'activité pêche, et par conséquent leur bien-être à partir de la 3^{ème} année. Cependant, les pouvoirs publics doivent s'engager à mettre en place des systèmes de compensation pour cette phase transitoire pour compenser le manque à gagner émanant des premiers effets de l'AMP.

- **La phase 2 (amélioration du bien-être des pêcheurs) :**

Le point d'intersection de la courbe des avantages avec celle des inconvénients atteste le commencement des effets positifs de l'AMP sur le développement de l'activité des pêches et l'amélioration du bien-être des pêcheurs, principal objectif du projet de l'AMP.

Ce résultat met en exergue le rôle que joue l'AMP en tant qu'outil de gestion durable des ressources marines et d'aménagement des territoires littoraux dont les effets, à moyen et longs termes, sur le développement du secteur de la pêche est remarquable.

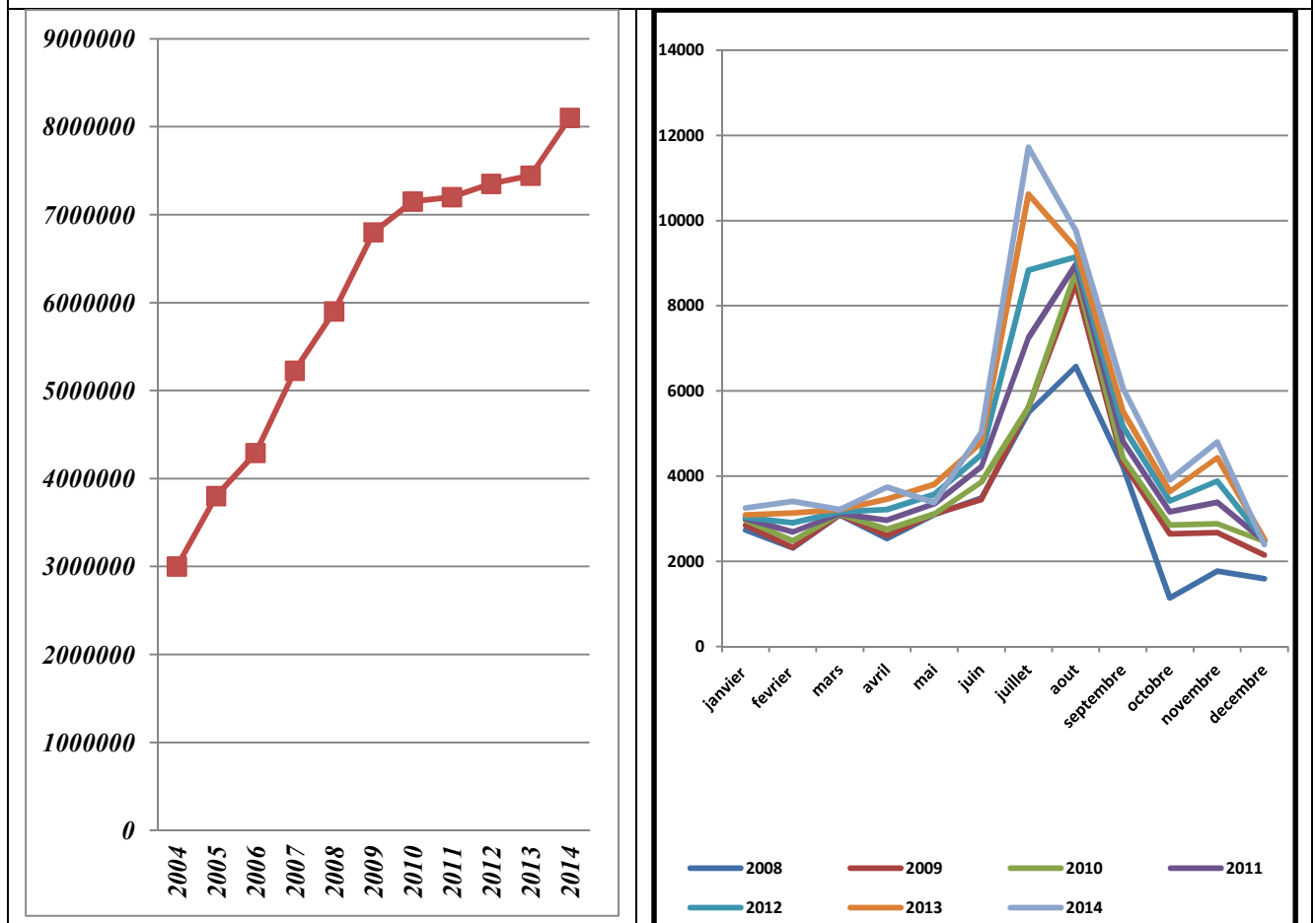
III-2 Les effets de l'AMP du PNTaza sur l'activité touristique :

Avant de s'étaler sur les effets de l'AMP sur l'activité touristique, nous allons présenter l'état de lei de cette activité au niveau du territoire de l'AMP.

III-2-1 L'activité touristique dans le territoire de l'AMP : un tourisme saisonnier à fortes pressions sur le littoral

De par sa position stratégique dans le Nord Est de l'Algérie et avec une façade maritime représentant plus de 10% de la façade maritime nationale, le territoire Jijelien possède un réel potentiel touristique lui permettant de booster son économie locale.

Figure 34 : L'évolution des arrivés touristiques

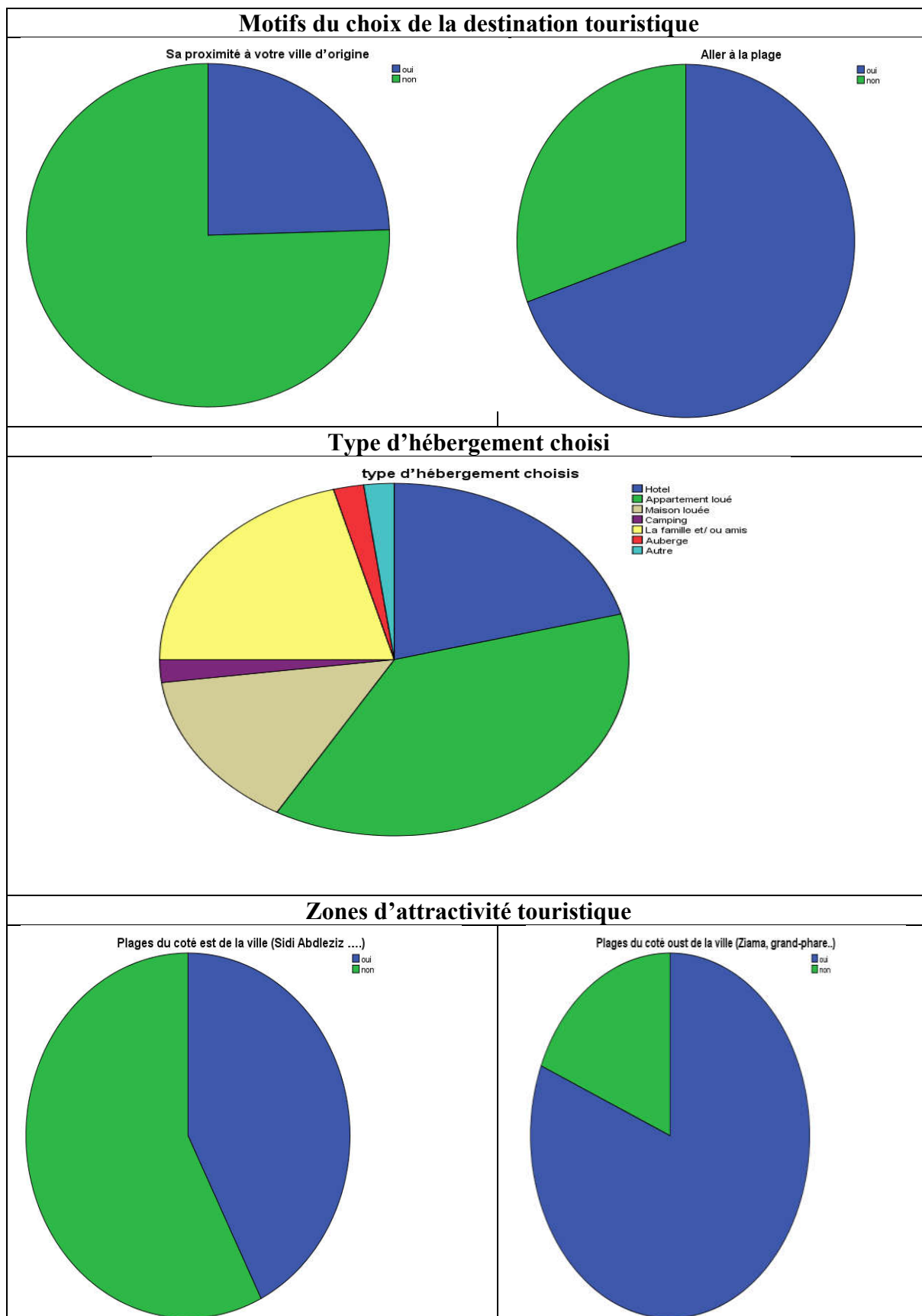


Source : Réalisation personnelle sur la base de :

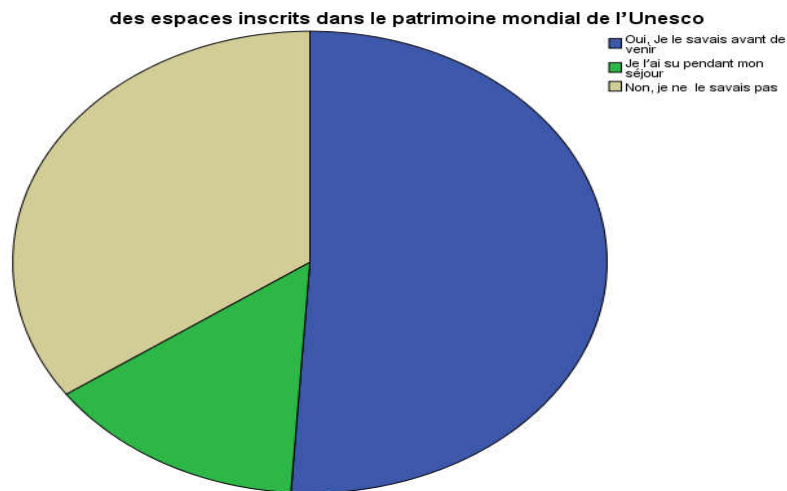
- Données de la direction du tourisme de la wilaya de Jijel
- Chakour SC, 2015, SDATW Jijel : **Schéma directeur d'aménagement Touristique de la wilaya de Jijel**, p10.

Le nombre de visiteurs venant à Jijel a connu une augmentation progressive ces 10 dernières années avec une hausse de 170%. Le tourisme à Jijel est principalement balnéaire caractérisé par une forte saisonnalité en été. Ceci induit une très forte concentration spatiale sur le littoral, qui est un territoire fragile nécessitant une régulation et des mesures de protection visant un développement local durable.

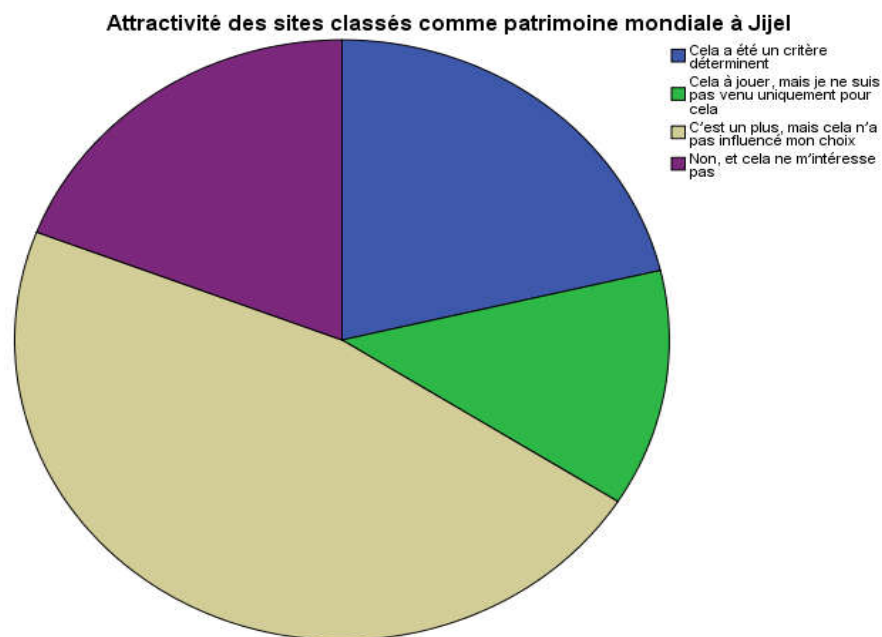
Figure 35 : Résultat de l'enquête sur le tourisme au territoire Jijelien



Information de l'existence des sites protégés classés en patrimoine mondial



Influence des sites protégés dans le choix de la destination touristique



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de notre enquête.

Dans le but de compléter notre analyse concernant le secteur du tourisme à Jijel, nous avons opté pour une enquête²² de terrain afin de compléter les données collectées au niveau de la direction du tourisme. En effet, les données émanant des autorités officielles ne reflète pas (ou peu) la réalité de cette activité à cause de son caractère souvent informel.

²² Nous avons questionnés 150 touristes venant à Jijel pendant le mois d'Aout 2014

A cet effet, les résultats montrent que le motif principal du choix de la destination Jijel (Selon 68% des questionnés) est d'« Aller à la plage » malgré la distance parcourue pour arriver à cette destination (74% des questionnés attestent que le motif de proximité de Jijel à leur ville d'origine n'a pas influencé leur choix).

En matière d'hébergement, la wilaya dispose 27 hôtels et 20 campings qui se localisent entièrement dans la zone côtière, cette offre ne peut répondre à la demande touristique en perpétuelle hausse ces dernières années. A ce constat s'ajoute la préférence des touristes pour la location des appartements (selon 50% des questionnés) qui se présente comme une « activité informelle » générant, selon une estimation²³, un revenu annuel qui pourrait atteindre 1.63 fois le SMIG annuel.

En ce qui concerne l'attractivité de la zone côtière Jijelienne, la côte Ouest s'avère plus attractive selon 78% des questionnés qui ont affirmé leur fréquentation des plages Ouest. Alors que 40% des questionnés seulement ont fréquentés les plages Est de la côte Jijelienne. De plus, les grottes merveilleuses et le parc animalier détiennent une grande attractivité pour les touristes venant à Jijel (66% et 64% des questionnées attestent avoir visité les grottes et le parc animalier).

Enfin, 54% Des questionnés étaient au courant de l'existence d'une aire protégée a Jijel mais seulement 20% l'a considèrent comme un facteur attirant pour le choix de leur destination. Alors que, 12% des questionnés considèrent l'AP comme étant un facteur supplémentaire soutenant leur choix, 44% d'eux pensent qu'elle n'a aucune influence sur leur choix de destination touristique.

A travers notre enquête, nous avons confirmé que le type du tourisme dominant dans la wilaya est le tourisme balnéaire. Ce dernier génère une très forte concentration spatiale sur le littoral, qui est un territoire fragile nécessitant une régulation et des mesures de protection visant un développement local durable.

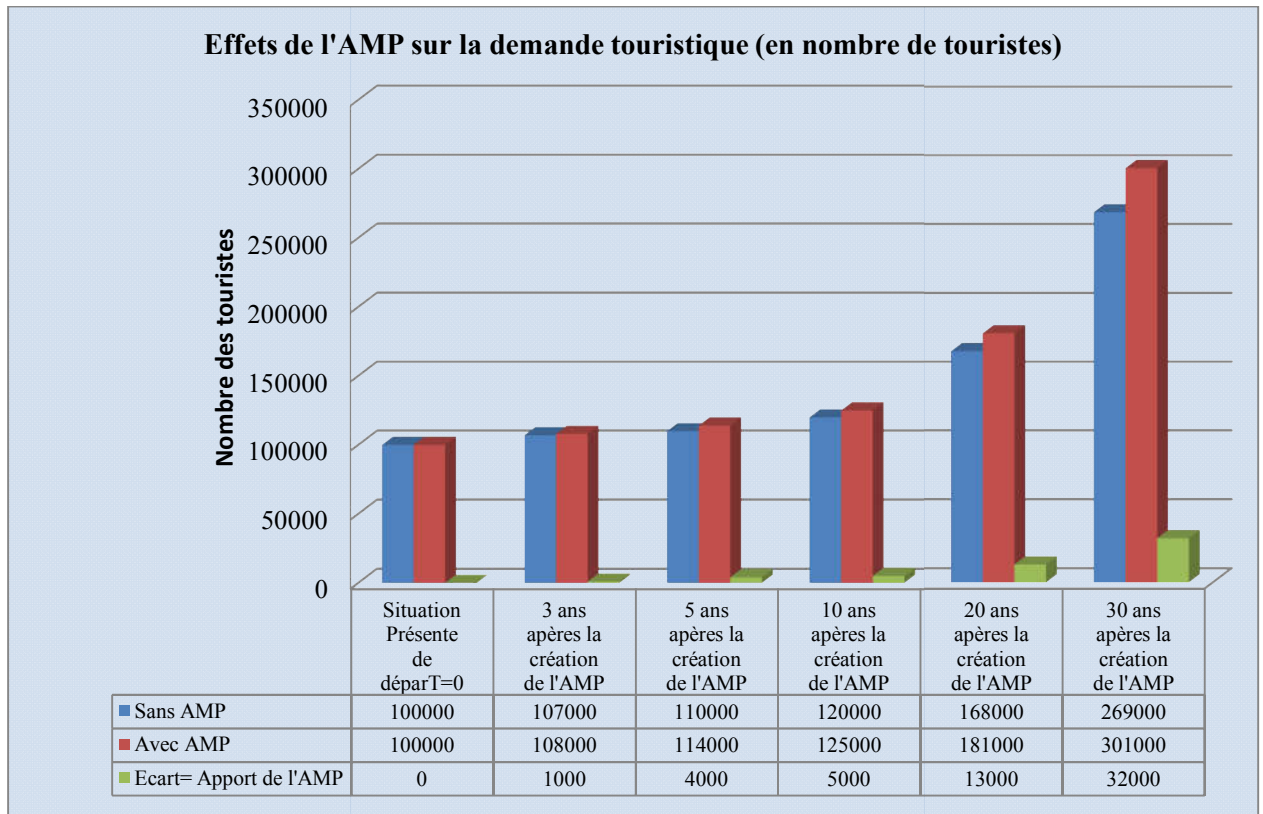
III-2-2 Les effets de l'AMP sur la demande touristique :

La figure ci-dessous met en exergue la contribution de l'AMP au développement du tourisme. En effet la demande touristique connaîtra, pour les deux scénarios, une évolution

²³ Chakour S C, 2013, **op-cit**, p 18.

vers la hausse. Cette demande devrait évoluer de 269 % pour le scénario sans AMP et de 320 % pour le scénario avec AMP.

Figure 36 : Les effets de l'AMP sur la demande touristique



Source : réalisé sur la base de : Chakour SC , Étude plan bleu . In Chaker A. 2012, **op-cit**, p 174.

Même si le développement touristique est susceptible de générer des retombées positives sur l'économie locale en matière de chiffre d'affaire et d'emploi, il peut amplifier pression anthropique sur le territoire littoral.

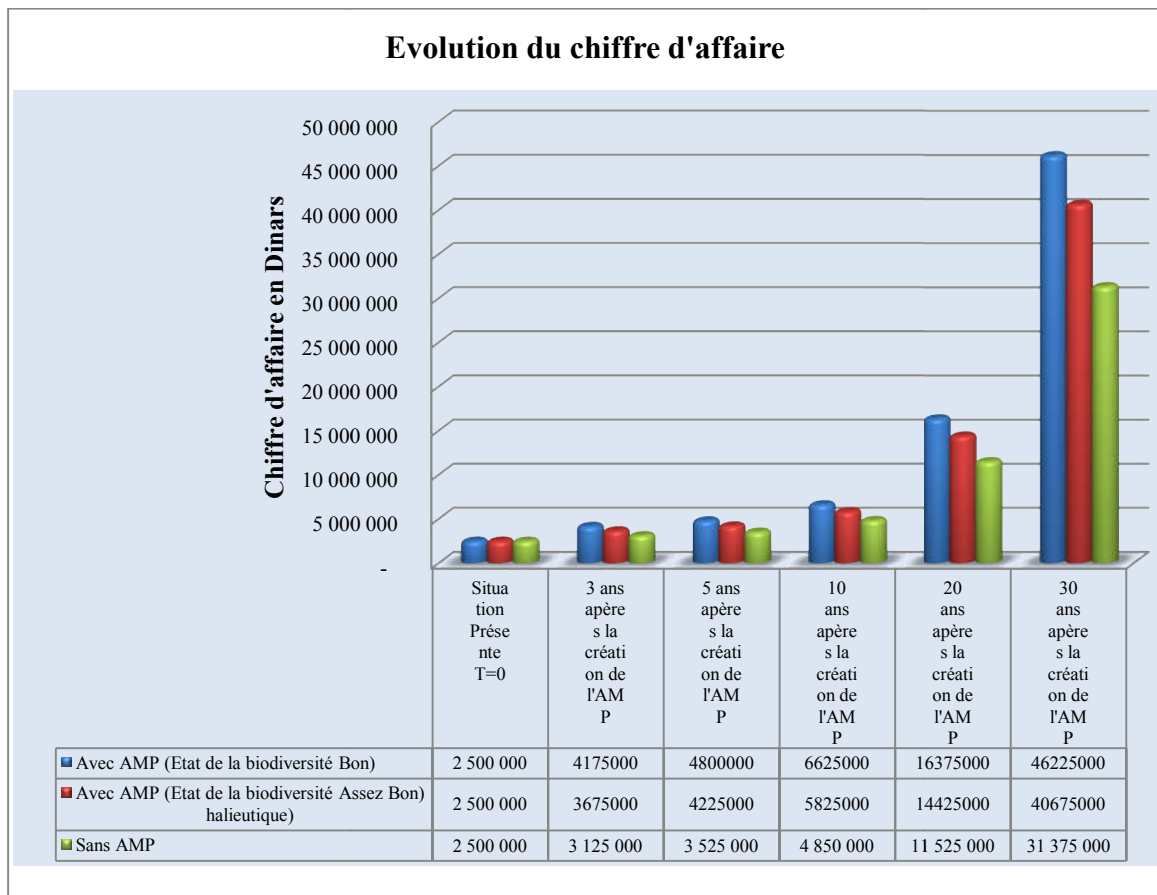
Le résultat que révèle la comparaison entre les deux scénarios (sans et avec AMP) atteste la « valeur ajoutée » de l'AMP, il s'avère que l'AMP aura des effets positifs sur la fréquentation touristique et par voie de conséquences sur le développement local.

III-2-3 Effets de l'AMP sur le chiffre d'affaires de l'activité touristique.

Afin de pouvoir mettre en évidence l'effet économique de l'AMP sur le développement local à travers ses effets sur l'économie touristique, les tendances et les

évolutions des recettes émanant de l'activité touristique pour chaque scénario ont été stimulés.

Figure 37 : Evolution du chiffre d'affaire du tourisme



Source : Chakour SC , Étude plan bleu . In Chaker A. 2012, **op-cit**, p 175.

L'examen du graphique ci-dessus montre que les recettes évoluent vers la hausse dans les trois scénarios. Néanmoins cette évolution connaît des disparités dues à l'état de la biodiversité (état bon, moyen ou mauvais).

A l'horizon de trente ans après la création de l'AMP les recettes du tourisme devraient évoluer de 1842% ; 1627% ; 1255% respectivement pour les trois scénarios.

Ces résultats attestent que l'activité touristique (Chiffre d'affaire du tourisme) est tributaire de l'état de l'environnement. En effet, le rendement touristique augmente à mesure que la qualité de l'environnement s'améliore. Ceci confirme l'hypothèse qui stipule le rôle positif des AMPs sur le développement touristique.

Conclusion

Il ressort de ce chapitre que la protection et la gestion des milieux naturels, le maintien de l'agriculture, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel objet d'un développement économique harmonieux et durable, constituent les fondements essentiels de la politique définie par le PNTaza à travers les projets qu'il adopte.

En effet, le projet national PPDRI au PNTaza contribue à la diversification et la consolidation des activités économiques des communautés rurales, la gestion durable des ressources naturelles et par conséquent l'amélioration du bien-être des populations rurales.

La création d'une AMP, dans le cadre du projet pilote MedPan Sud, est basée sur une approche de zonage multi-usages qui vise à parvenir à des usages durables et compatibles avec la conservation. A cet effet, l'AMP permet de concilier conservation des ressources naturelles et développement durable des secteurs de la pêche et du tourisme. Effectivement, en raison de l'absence des activités extractives (en l'occurrence la pêche) à l'intérieur de la zone intégrale, en plus du transfert des espèces de la zone intégrale vers les zones de pêche, engendre l'augmentation de la biomasse, du stock halieutique et de la rente halieutique influençant ainsi positivement le bien-être des pêcheurs. Parallèlement, le rendement du secteur touristique à mesure que la qualité de l'environnement s'améliore grâce aux effets de l'AMP.

Enfin, le projet pilote de développement de l'écotourisme. (SeaMed) montre que la pêche et les initiatives touristiques peuvent coexister. Dans le pescatourisme se présente comme une activité prometteuse qui diversifie les revenus des pêcheurs.

Dans le prochain chapitre, nous allons tenter d'analyser, à travers une enquête de terrain, l'impact des différentes actions entreprises par le PNTaza dans le cadre de ces projets et d'en tirer les principaux enseignements.

CHAPITRE V:

**LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE
TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE**

Le rôle De l'aire protégée PNTaza dans la patrimonialisation et la valorisation des ressources

**Essai d'évaluation des effets des actions
entreprises par le PNTaza sur la dynamique du
territoire et la valorisation des ressources
Résultats d'enquête**

- Les effets économiques des projets du PNTaza
- Les effets sociaux des projets du PNTaza
- Effets environnementaux des projets du PNTaza et relation parcs-riverains
- Des effets globaux des activités du PNTaza en dehors de ces périmètres

**Les enseignements à tirer de l'expérience du
PNTaza les démarches adoptées à l'origine du
succès de l'expérience de Taza**

- L'approche participative, la concertation et la solidarité des acteurs une condition nécessaire pour la réussite de tels projets.
- La patrimonialisation un élément de conciliation entre les objectifs de protection des ressources et du patrimoine et les objectifs de développement économique et social

Introduction

Réhabiliter les économies rurales, fixer les populations et revitaliser les territoires ruraux sont des objectifs que s'est fixé le PNTaza vu qu'il est un parc habité et sa population exploite les ressources naturelles existantes en laissant ses empreintes sur les différents écosystèmes existant dans le parc.

En effet, la maîtrise du territoire et de ses composantes matérielles et immatérielles ainsi que la valorisation de ces composantes devraient se faire par la patrimonialisation et la mise en valeur des ressources locales tout en impliquant les acteurs locaux.

Dans cette optique, le présent chapitre tente, à travers la valorisation de l'expérience du parc national de Taza (PNTaza) en Algérie, la mise en exergue du rôle que pourraient jouer les aires protégées dans la patrimonialisation et la réhabilitation des économies rurales. Les résultats présentés, émanant d'une évaluation et d'une analyse à mi-parcours de cette expérience, se basent sur de la combinaison d'études empiriques et documentaires et se ressource du contact direct avec les acteurs locaux.

I- Essai d'évaluation des effets des actions entreprises par le PNTaza sur la dynamique du territoire et la valorisation des ressources : Résultats d'enquête

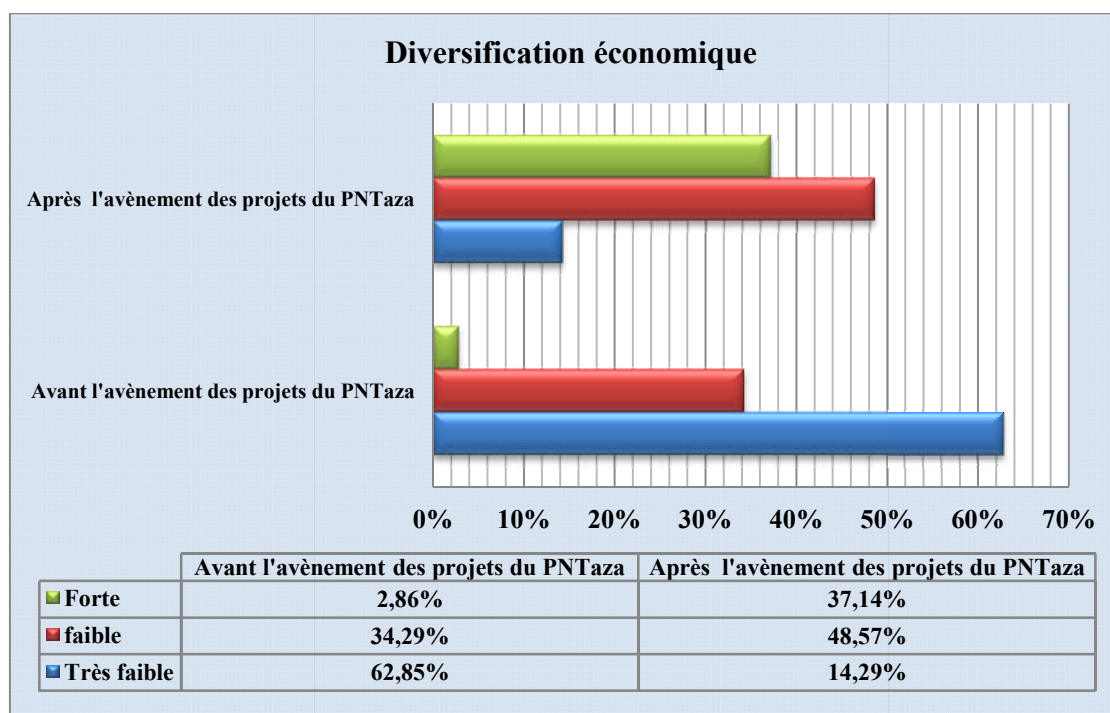
Afin d'analyser les dynamiques du territoire de Mechta Chréa-Ain Djenane (site pilote pour les projets PNTaza-WWF), nous avons réalisé des enquêtes socioéconomiques qui ont permis d'identifier les pratiques des populations, leurs activités, leurs préférences et leurs relations avec le Parc National de Taza.

I-1 Les effets économiques des projets du PNTaza

I-1-1 Diversification des activités économiques :

La figure suivante résume les avis des enquêtés à propos des projets du PNTaza et ce en faisant une comparaison avant et après l'avènement de ces projets.

Figure 38 : Les effets des projets du PNTaza sur la diversification des activités économiques



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

A travers le graphique ci-dessus, il apparaît clair que l'avènement des projets du PNTaza a contribué à la diversification des activités exercées par les riverains au sein du territoire du parc. En effet, la quasi-totalité des répondants (62.85%) considérait que les

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

PNTaza ne contribuait que très faiblement à la diversité de leurs activités, alors que ce taux a diminué à 14.29% après l'avènement de ces projets.

Environ 37% des répondants attestent de fortes retombées de ces dits projets alors qu'elles étaient considérées 2.86% seulement avant leurs avènement. Ceci dit :

$$\frac{37.14\% - 2.86\%}{2.86\%} = 11.99 \approx 12$$

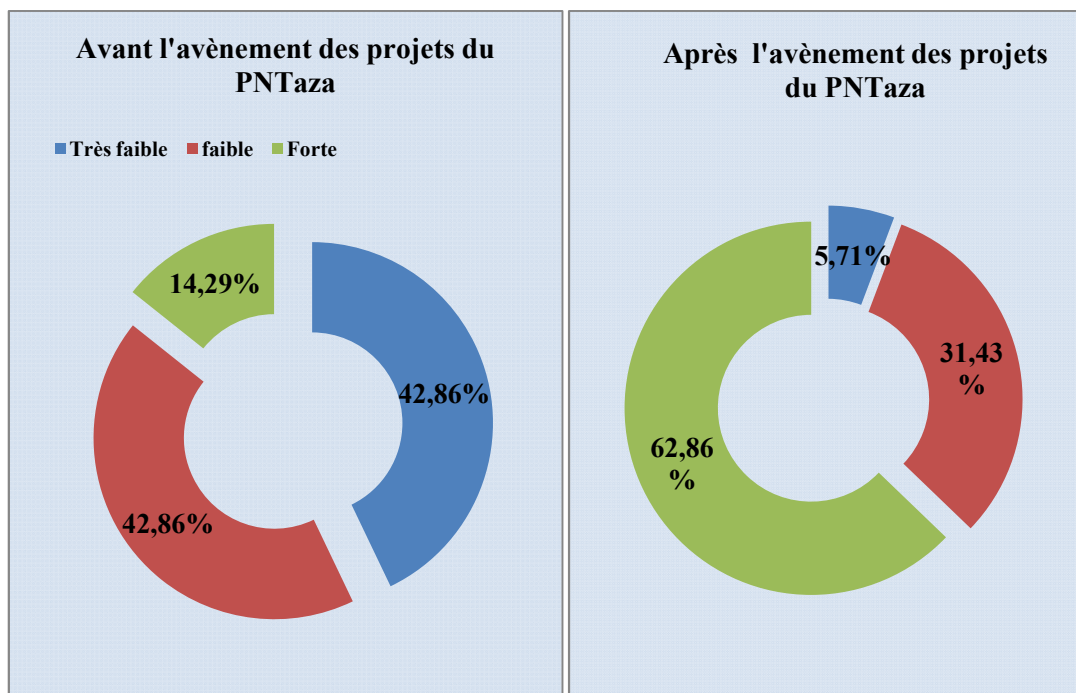
Donc un coefficient de 12 est attribué à ce volet.

Même si l'effet de diversification a connu une augmentation considérable (12 fois de sa valeur initiale), 62.86% des répondants jugent que les retombées demeurent faibles et n'arrivent pas à satisfaire leur besoin en dynamisation du territoire.

I-1-2 Valorisation des ressources locales

La figure suivante dévoile les avis des enquêtés à propos de la valorisation des ressources locales au niveau du PNTaza .

Figure 39 : Les effets des projets du PNTaza sur l'état de valorisation des ressources locale



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

Considérée uniquement comme patrimoine à conserver, les ressources locales au niveau du PNTaza étaient très peu valorisées ou exploitées pour des raisons économiques et donc, n'apportaient pas un revenu pour la population locale, ceci qui explique l'avis de la totalité des répondants (85.72%) qui ont jugé la contribution du PNTaza avant l'avènement de ses projets de faible à très faible. Cette situation s'est complètement inversée après l'avènement des projets de PNTaza. En effet, la majorité des questionnés (62.86%) considère, à présent, que le PNTaza contribue à la valorisation des ressources locales.

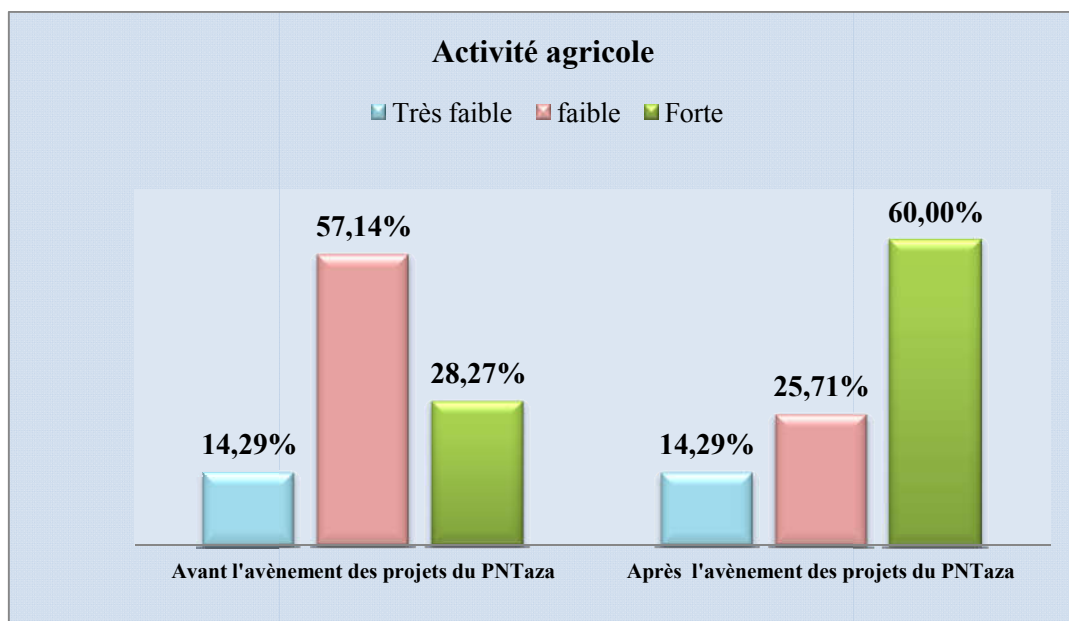
$$\frac{62.86\% - 14.29\%}{14.29\%} = 3.4$$

Cela signifie que l'impact des projets du PNTaza a augmenté la valorisation des ressources locale de 3.4 fois de ce qu'il était auparavant.

I-1-3 Activité agricole

La figure suivante illustre les effets des projets du PNTaza sur l'activité agricole.

Figure 40 : Les effets des projets du PNTaza sur l'activité agricole



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

L'activité agricole s'avère comme vitale pour la population locale, quoique le PNTaza ne contribuait que très faiblement au développement de cette activité avant l'avènement de ses projets. Ceci s'est traduit par le fait que la totalité des répondants (71.43%) considère la contribution du PNTaza comme étant faible à très faible.

Dès l'arrivée des projets du PNTaza, ce dernier devient un acteur actif et participe dorénavant au développement de l'activité agricole au sein de son territoire, cela se confirme avec le témoignage de 60% des répondants.

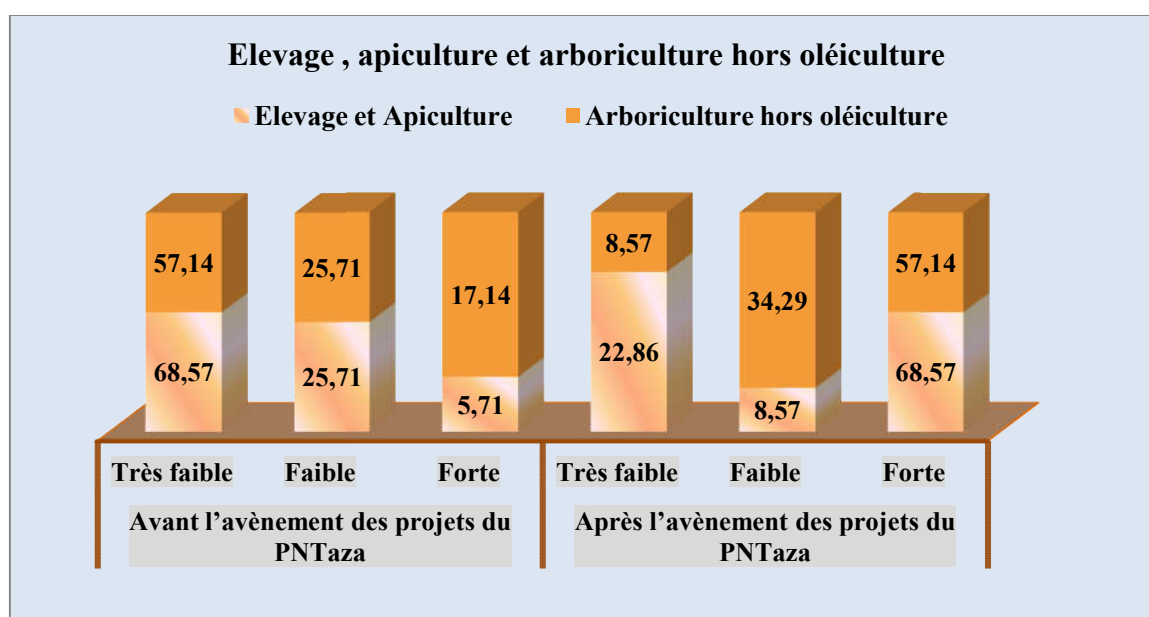
$$\frac{60\% - 28.27\%}{28.27\%} = 1.12$$

Par ailleurs, malgré un considérable progrès de la contribution du PNTaza après l'avènement de ses projets (+ 31.73%) si l'on calcule par rapport au taux initial il demeure peu suffisant pour la réalisation des objectifs de développement souhaités.

I-1-4 Elevage, apiculture et arboriculture hors oléiculture

Les activités d'élevage, d'apiculture et d'arboriculture se placent au centre des intérêts de la population locale, la figure suivante illustre les effets des projets du PNTaza sur ces activités.

Figure 41 : Les effets des projets du PNTaza sur les activités d'élevage, d'apiculture et d'arboriculture



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

L'Apiculture, un secteur particulièrement intéressant,¹ pourrait améliorer le revenu des agriculteurs à travers la production de miel, mais également, par ses effets bénéfiques sur les pollinisations des vergers, des plantes ainsi que les déjections non négligeables des abeilles qui peuvent avoisiner la tonne par mois.

En ce qui concerne les activités d'élevage et d'apiculture, la majorité des répondants (68.57%) les considère comme étant très faibles, le même pourcentage devient celui des répondants attestant une forte contribution du PNTaza au développement de ces activités. Ceci dit une augmentation de 62.86%

$$\frac{68.57\% - 5.71\%}{5.71\%} = 11.00$$

On constate, donc, de fortes retombées générées par les projets du PNTaza estimées de 11 fois plus que l'état initial.

Pour ce qui est d'arboriculture hors oléiculture, le même constat est relevé, les projets du PNTaza contribuent positivement au développement de la dite activité. En effet, une augmentation de 37% est témoignée par les répondants et se rajoute au pourcentage initial attestant ainsi un fort impact des projets du PNTaza.

$$\frac{57.14\% - 17.14\%}{17.14\%} = 2.16$$

Le coefficient ci-dessus indique que les projets du PNTaza ont doublé la contribution du parc au développement de l'arboriculture hors oléiculture.

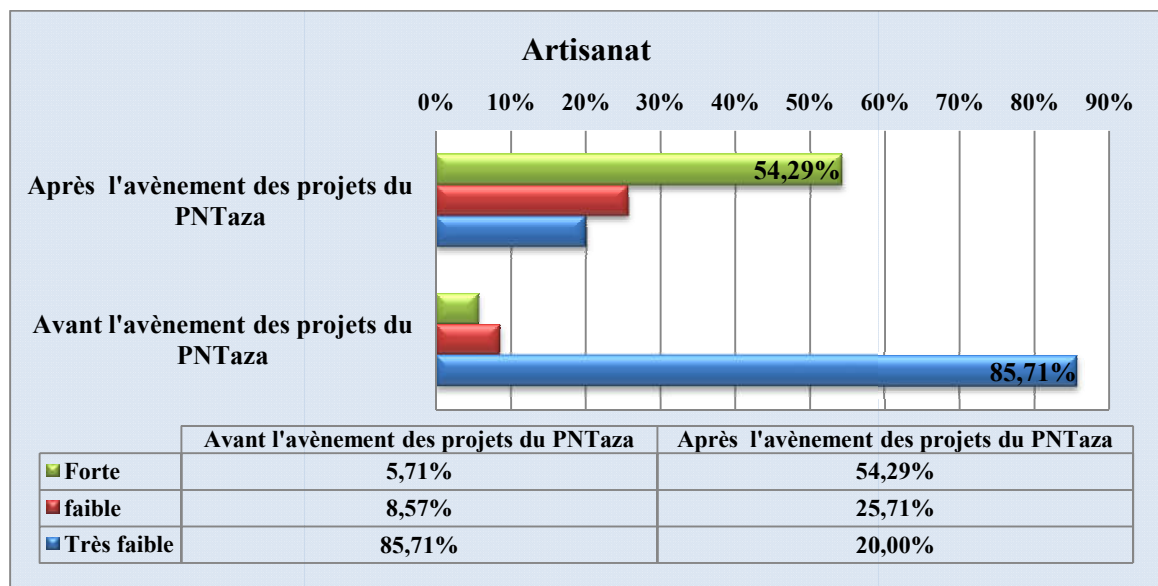
I-1-5 Artisanat

L'artisanat, source de revenu dans la plupart des régions enclavées se trouve marginalisée, pourtant cette dernière, soutenu par le développement du tourisme peut être une véritable source de revenu pour les autochtones. En effet cette activité n'est exercée que par 8,3% des ménages interviewés.

La figure suivante montre les effets des projets du PNTaza sur l'artisanat.

¹ Dans ce sens au niveau mondial, on estime la valeur des services des pollinisateurs à 150 milliards d'Euros. Les principales cultures concernées sont les fruits (50 milliards), les légumes (idem), et les oléagineux (39 milliards). Plus intéressant, ils estiment que la valeur moyenne des cultures dépendantes des pollinisateurs (760 Euros la tonne) est bien supérieure à celles indépendantes comme les céréales (150 Euros la tonne)

Figure 42 : Les effets des projets du PNTaza sur l'artisanat



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

Faisant partie des activités qui exploitent et valorisent les ressources locales, l'artisanat est une forme de création qui s'appuie sur des savoir-faire traditionnels transmis de génération en génération.

De plus, l'artisanat intègre certaines composantes d'un développement durable : la création d'emploi et la génération des revenus pour les riverains, contribuant ainsi à l'animation et à l'équilibre du tissu économique et social local et représentant, notamment par le biais de l'apprentissage, un vecteur d'insertion sociale important.

Avant l'avènement des projets du PNTaza, ce dernier ne participait que très faiblement au développement de l'artisanat comme l'atteste 85.71% des enquêtés. Prenant en compte ces données, les projets qu'a adopté le PNTaza ont contribué à l'amélioration de l'activité artisanale. En effet, 54.29% des enquêtés le confirment alors que ce pourcentage ne dépassait pas 5.71% avant l'avènement de ces dits projets.

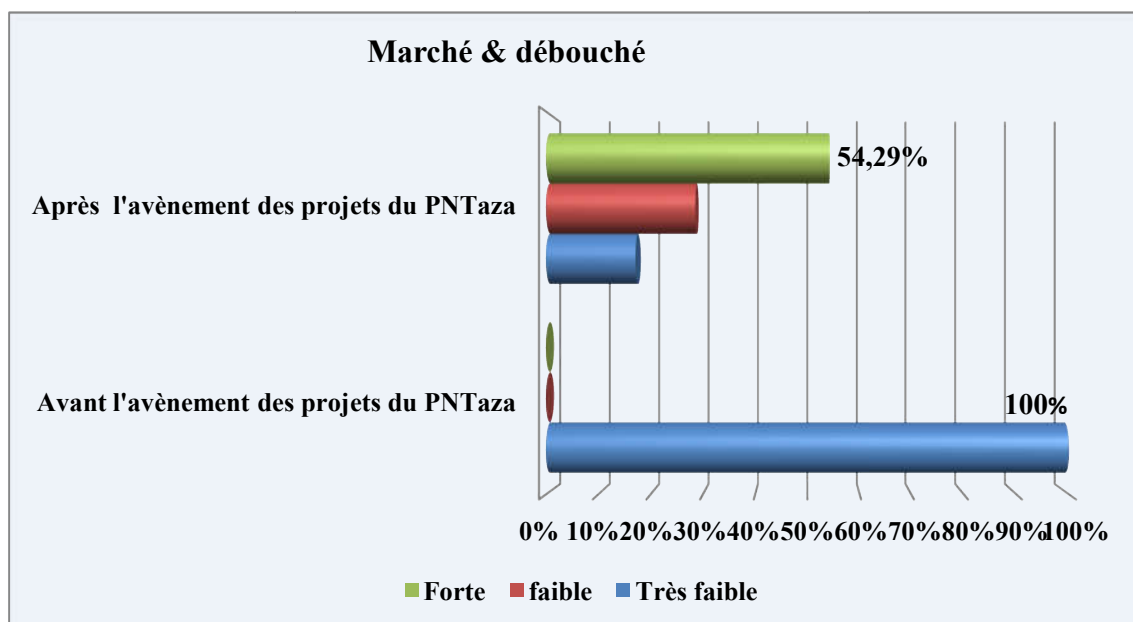
$$\frac{54.29\% - 5.71\%}{5.71\%} = 8.51$$

Effectivement, le PNTaza contribue au développement de l'activité artisanale 8 fois plus de ce qu'il était avant l'adoption de ses trois projets.

I-1-6 Marché et débouché

La figure suivante illustre les effets des projets du PNTaza sur la création des débouchés du marché.

Figure 43 : Les effets des projets du PNTaza à la création des débouchés du marché



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

Il ne peut y avoir de développement d'une filière de production que s'il existe un besoin réel du marché pour ce produit, la demande incite l'offre et la production des produits artisanaux.

Avant l'avènement des projets du PNTaza, comme le témoigne le graphe ci-dessus, il n'y avait aucune participation de sa part dans la création des débouchés du marché pour la vente des produits artisanaux.

Alors qu'avec les projets que ce dernier a adopté, il contribue désormais selon 54.29 % des enquêtés à la diffusion et vente des produits artisanaux fabriqués par les riverains.

En effet, le PNTaza avec les circuits qu'il a aménagés et les projets investis dans le but de diversifier les revenus de la population locale, contribue à la création d'activité génératrice de revenu tels que l'écotourisme, qui donne l'opportunité de faire connaître les

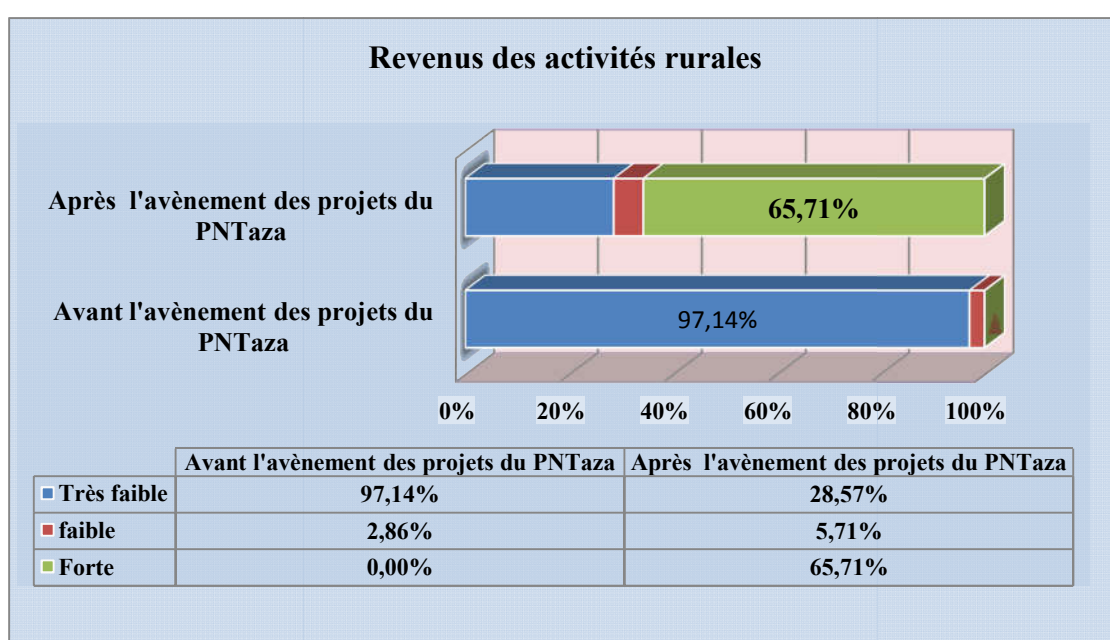
CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

atouts de la région et valorise les savoirs faire locaux et, donc, maintient l'exercice des activités artisanales en élargissant les marchés existants.

I-1-7 Revenus des activités rurales

La figure suivante montre les effets que pourraient engendrer les projets du PNTaza sur les revenus provenant des activités rurales.

Figure 44 : Les effets des projets du PNTaza sur les revenus des activités rurales



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

Avant l'avènement des projets du PNTaza, ce dernier ne contribuait guère à l'augmentation et/ou la diversification des revenus des populations locales provenant des activités rurales. Alors que le taux de participation du PNTaza, à travers ses projets, à l'augmentation des revenus des riverains provenant de leurs activités rurales a atteint **65.71 %** selon les personnes enquêtées.

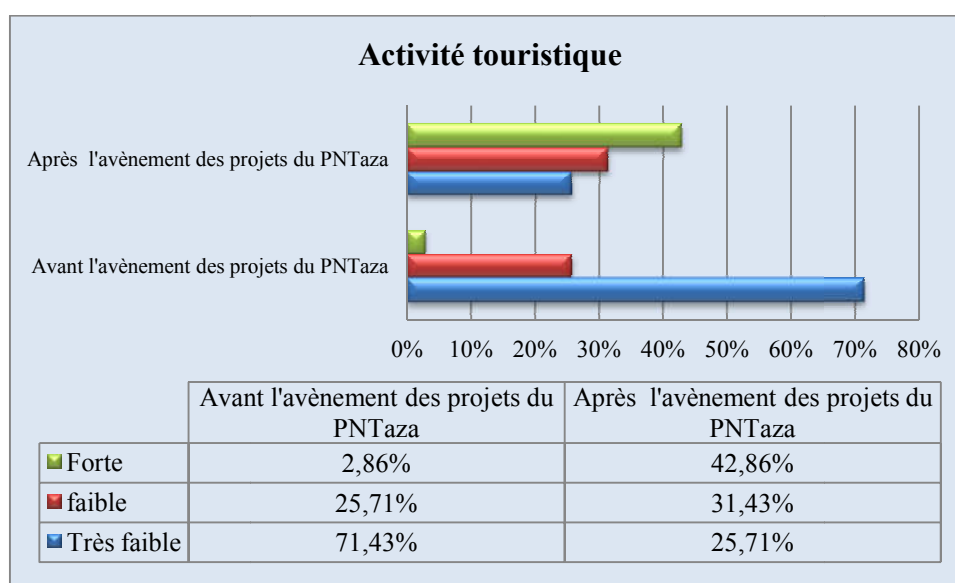
Cette action a plusieurs impacts, entre autres, la sédentarisation de la population ayant tendance à désertifier les communes rurales s'il elle n'en tire pas de revenus. Aussi, il faut souligner que si les populations locales tirent des profits grâce aux projets entrepris par le PNTaza, leur sensibilisation à la question de conservation de la biodiversité et des ressources naturelles augmente et, par conséquent, elles vont même contribuer à préserver

les ressources naturelles tant que leurs revenus et la pérennité de leurs activités dépendent de l'état de santé des écosystèmes ruraux.

I-1-8 Activité touristique

En ce qui concerne la demande écotouristique, les prémisses de la consultation des populations locales semblent avoir un effet incitateur, ceci le montre la figure ci-dessous.

Figure 45 : Les effets des projets du PNTaza sur l'activité touristique



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

En ce qui concerne la demande écotouristique, les prémisses de la consultation des populations locales semblent avoir un effet incitateur, ceci le montre le graphe ci-dessus.

En effet, même si la promotion de l'activité touristique figurait dans les actions planifiées dans le plan de gestion du PNTaza, ce dernier ne contribuait que très faiblement à cette activité. Ceci est témoigné par 97.14 % de la population enquêtée.

Ensuite, après l'avènement des projets du PNTaza, ce dernier a entrepris des actions qui ont engendré des effets positifs sur l'attractivité touristique des territoires peuplés du parc, ce qui a augmenté le nombre de visiteurs et touristes visitant ces lieux. Cela s'est confirmé par 42.86 % des répondants.

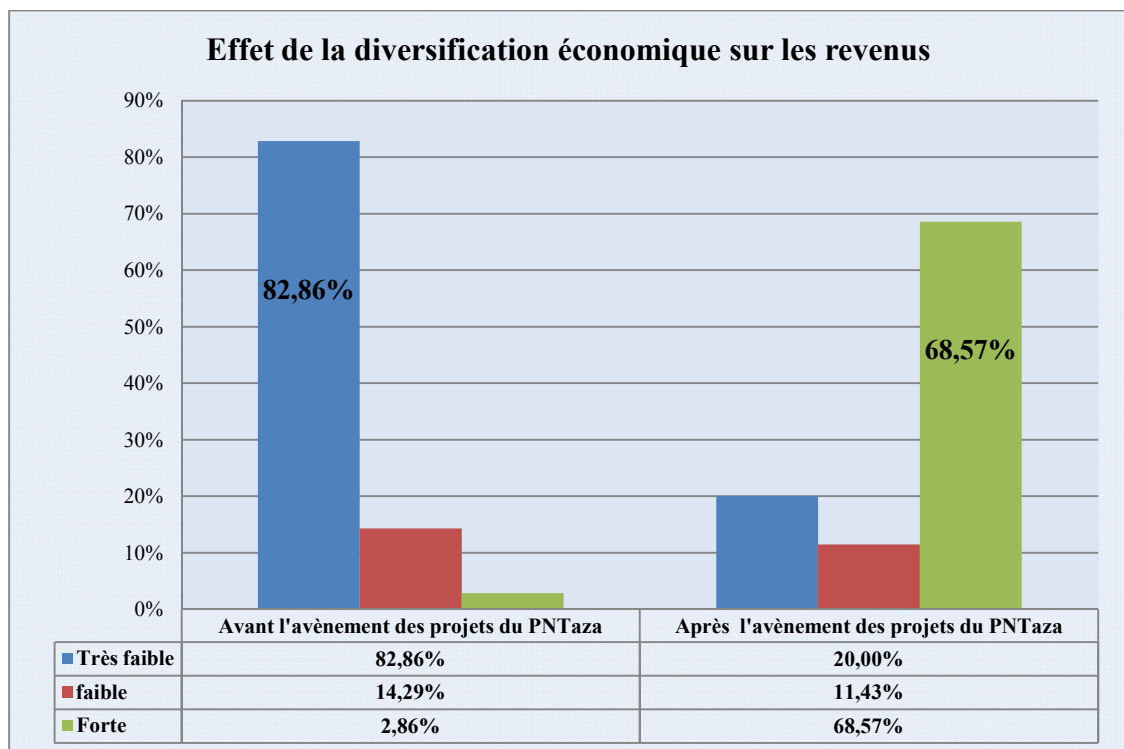
$$\frac{42.86\% - 2.86\%}{2.86\%} = 13.98 \approx 14$$

Cela signifie que le PNTaza contribue au développement de l'activité touristique environ 14 fois plus de ce qu'il était avant l'adoption de ses trois projets.

I-1-9 Effet de la diversification

Les projets menés par le PNTaza ont permis de diversifier les activités exercées par les ruraux comme l'écotourisme ainsi que la revitalisation de l'artisanat qui était vouée au déclin si ces projets n'ont pas créés des débouchés du marché, ce qui explique l'augmentation et la diversification des revenus causée principalement par la diversification des activités.

Figure 46 : Les effets de la diversification économique sur les revenus des riverains



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

Le graphe ci-dessus confirme les avancées citées plus haut. En effet, **68.57 %** des personnes enquêtées attestent que le PNTaza contribue à la diversification des activités et, par conséquent, des revenus. Alors qu'il ne contribuait à cette variante que très faiblement avant l'adoption des trois projets (2.86% seulement).

$$\frac{68.57\% - 2.86\%}{2.86\%} = 22.97 \approx 23$$

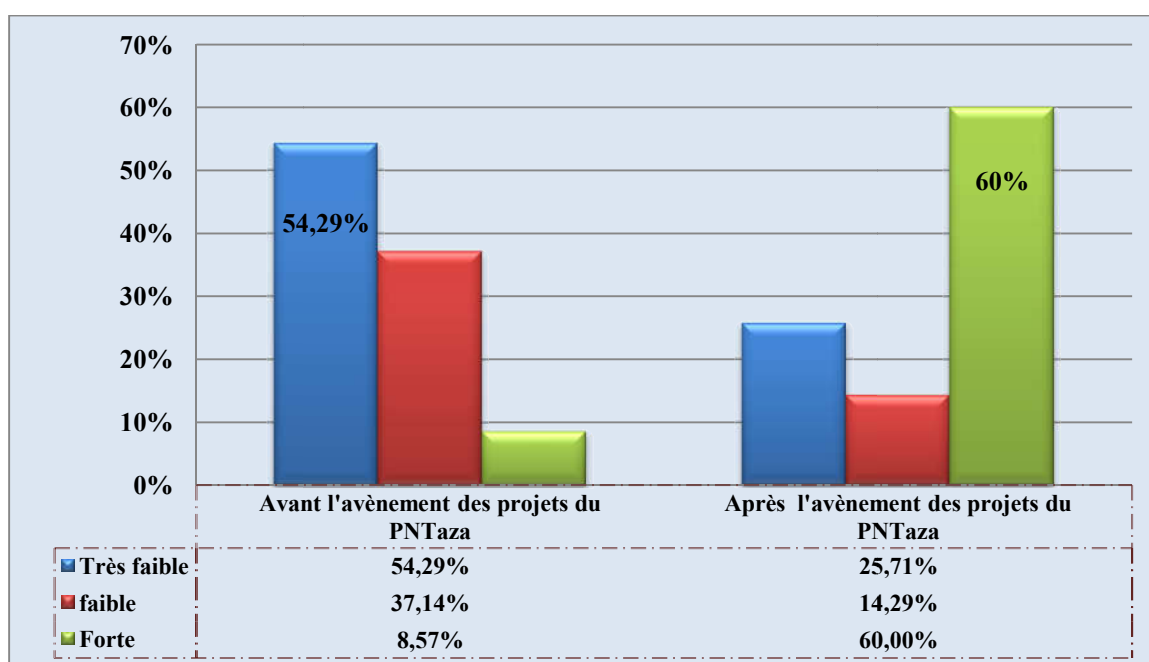
Ce coefficient, signifie que les projets du PNTaza ont diversifié les revenus des riverains 23 fois plus comparativement à l'état initial.

I-2 Les effets sociaux des projets du PNTaza

I-2-1 Bien-être

On entend par bien-être social, les choses qui incident de manière positive sur la qualité de vie: un emploi digne, des ressources économiques pour satisfaire les besoins, une maison, l'accès à l'éducation et à la santé, du temps pour les loisirs, etc. La figure suivante montre les effets des projets du PNTaza sur le bien-être des riverains

Figure 47 : Les effets des projets du PNTaza sur le bien-être des riverains



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

La notion de bien-être est subjective (ce qui est bon pour une personne peut ne pas l'être pour une autre), c'est ce qui explique le pourcentage des enquêtés qui trouvent que le PNTaza ne contribuait qu'avec **8.57%** à leur bien-être. Alors que ce dernier avait, depuis sa création, l'objectif de protection des écosystèmes pour le bien-être humain, mais, sans pour autant s'intéresser aux projets de développement qui génèrent des revenus pour la population locale.

Donc, la perception des riverains pour la notion du bien-être est strictement basée sur les retombées économiques, en l'occurrence monétaire, ce qui explique le fait que **60 %** des enquêtés témoignent un fort impact du PNTaza sur leur bien être suite à l'augmentation de leurs revenus et la diversification de leurs activités.

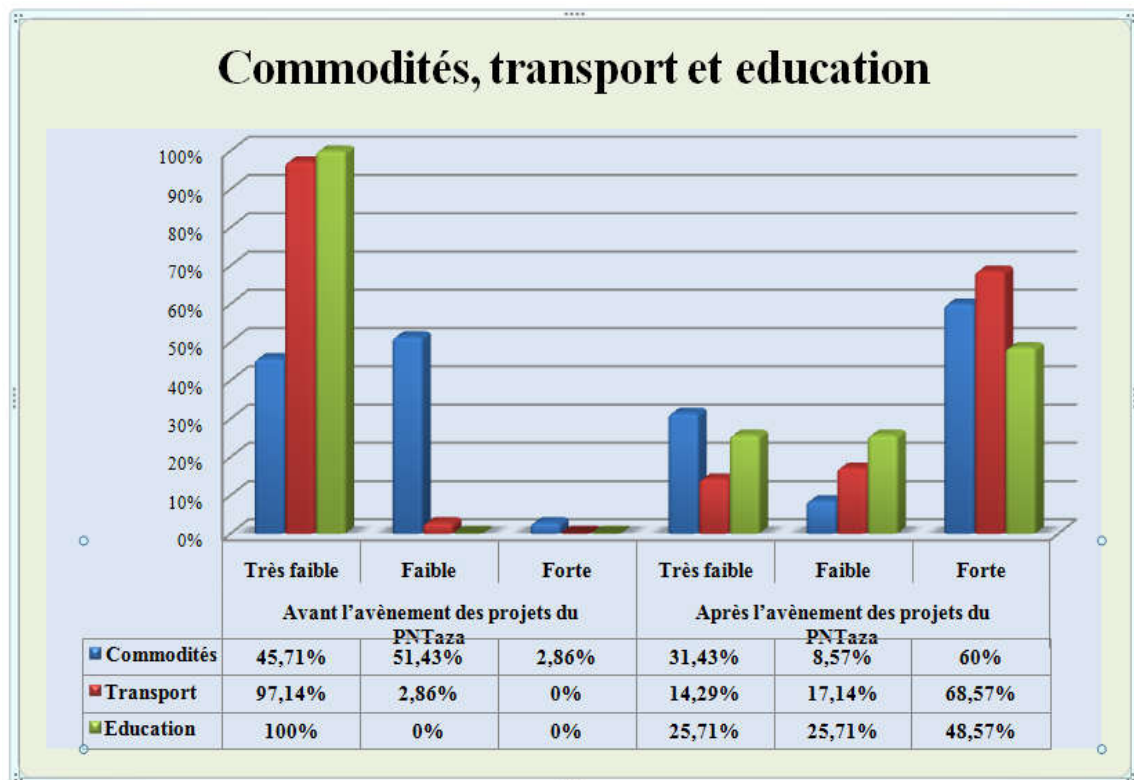
$$\frac{60\% - 8.57\%}{8.57\%} = 6.00$$

Ce coefficient, signifie que les projets du PNTaza ont augmenté le bien-être de la population locale 6 fois plus de ce qu'il était initialement.

I-2-2 Transport, commodités et éducation

Etant donné que les indicateurs socio-économiques tels que la disponibilité des commodités, transports et éducation sont des facteurs essentiels pour le bien-être des riverains, nous allons analyser les effets du PNTaza sur ces composantes.

Figure 48 : Les effets des projets du PNTaza sur les Commodités, transport et éducation



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

A travers la figure ci-dessus, il ressort que le PNTaza ne contribuait qu'avec **2.86 %** à la disponibilité des commodités pour les riverains, alors qu'il ne contribuait guère à la disponibilité des services de transports et d'éducation.

Devant cet état de fait, les projets de développements entrepris par le PNTaza ont pris ces indicateurs (commodités, transport et éducation) comme un enjeu crucial pour le maintien et la revitalisation des territoires ruraux faisant partie du territoire du PNTaza. En effet, l'amélioration des infrastructures sanitaires et éducatives en faveur de la population locale contribuera à freiner l'exode rural et permettra la sédentarisation des riverains.

A cet effet, l'avènement des projets du PNTaza a contribué amplement au désenclavement des territoires ruraux du parc grâce aux actions organisées par ce dernier portant sur l'aménagement des pistes et circuits pédestres.

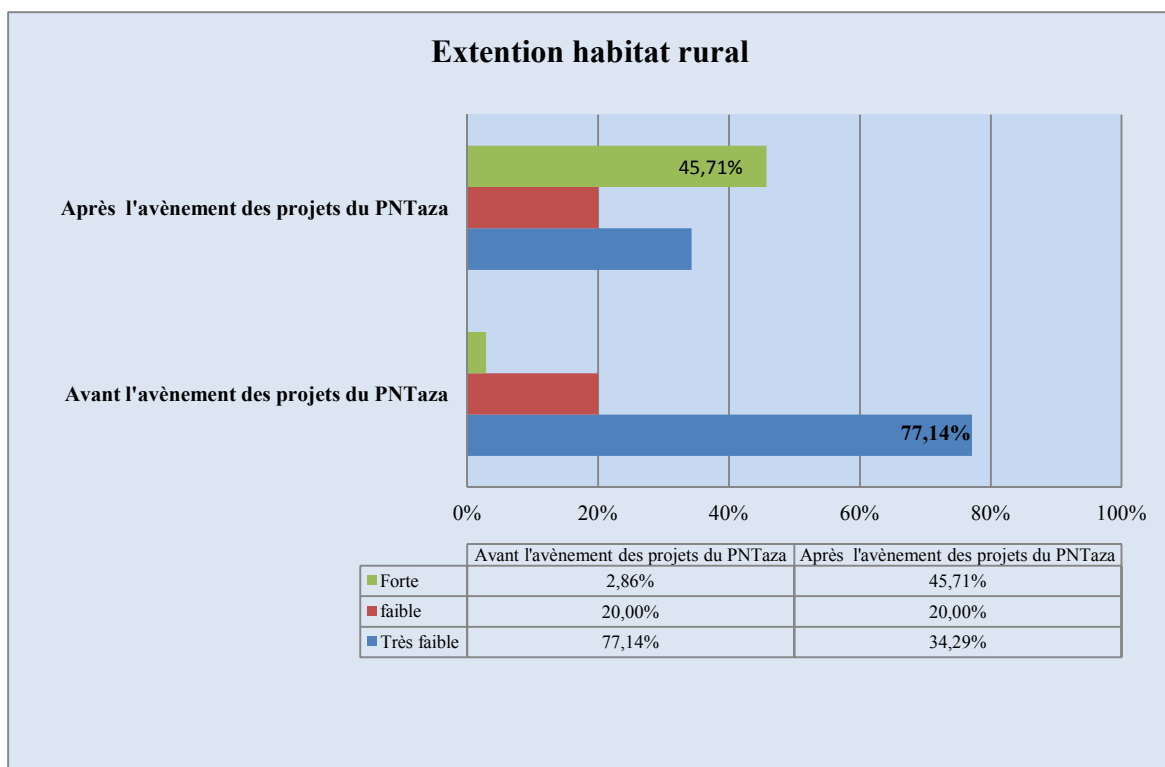
CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

Ces différentes actions rentrent aussi dans l'objectif de faire régner une équité sociale que les ruraux réclament et mettent comme condition primordiale, la nécessité de bénéficier de services publics et privés d'une qualité équivalente à celle offerte en ville, pour qu'ils se sédentarisent en leurs localités.

I-2-3 Extension habitat rural

Le problème du logement rural a alimenté de nombreux débats politiques ces dernières années. En effets, voulant réhabiliter la place de l'économie rurale, les pouvoirs publics ont mis en place des mesures incitatives afin d'encourager la sédentarisation des populations locales, ainsi de nombreux projets inscrits dans le cadre du développement intégré, ont vu le jour, le logement en constituer la pierre angulaire (Projet développement rural, auto-construction, PNDA...). Ceci, expliquerait les aides de l'Etat en matière d'habitat rurale. La figure suivante illustre la contribution des projets du PNTaza à fournir des aides pour l'habitat rural.

Figure 49 : Les effets des projets du PNTaza sur la fourniture des aides concernant l'habita rural



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

Le PNTaza tente, à travers les projets qu'il a adopté, à fournir des aides pour l'extension d'habitat rural pour les riverains vivant sur ses territoires, cela explique la faible contribution à ce volet avant l'adoption de ces projets. En effet, 97 % des enquêtés l'affirment.

Alors qu'après l'avènement de ces dits projets, la contribution du PNTaza à la fourniture d'aide à l'extension d'habitat rural est considérée comme étant forte, selon **45.71 %** des enquêtés.

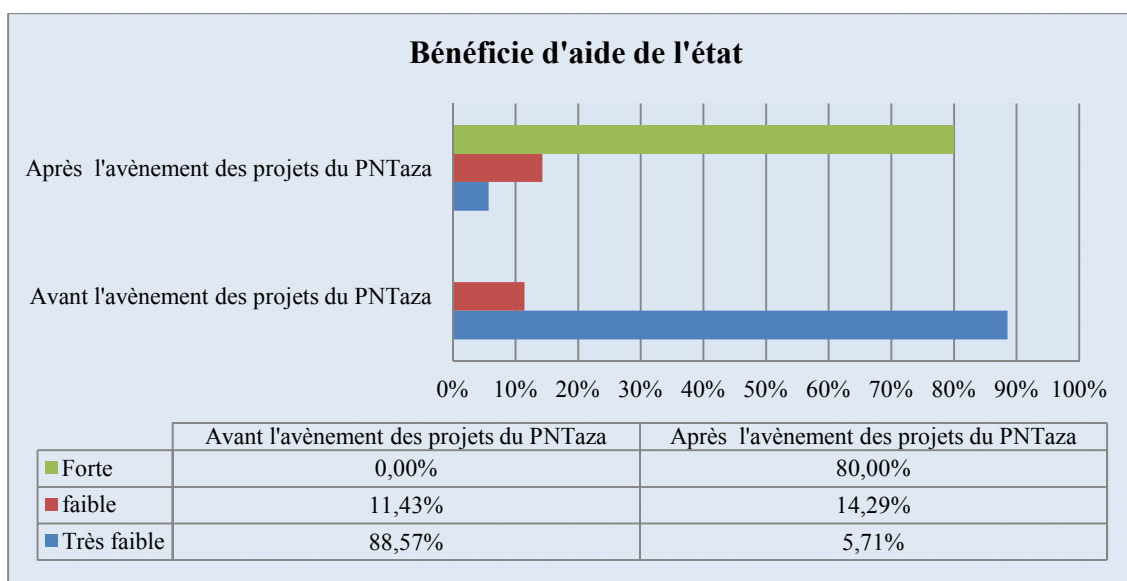
$$\frac{45.71\% - 2.86\%}{2.86\%} = 14.98 \approx 15$$

Bien que le PNTaza, à travers ces projets, a contribué à l'augmentation de cette aide de **15 fois** plus de ce qu'elle était à l'état initial, elle demeure, néanmoins, selon **54.9%** de la populations questionnées faible et ne répond pas à leurs besoin en habitat. La stabilité des populations locales est en mesure d'apporter un plus à l'économie locale voire régionale et par voie de conséquence améliorer le bien-être collectif.

I-2-4 Bénéfice d'aide de l'Etat

La figure suivante montre les effets des projets du PNTaza sur la fourniture des aides étatiques au profit des riverains.

Figure 50 : Les effets des projets du PNTaza sur la fourniture des aides étatiques



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

La totalité des questionnés atteste que le PNTaza n'accorde aucune aide financière de l'état cela s'explique par le fait que cette action ne figurait pas dans son plan d'action. En effet, les actions planifiées dans ce plan ne lui accorde pas cette mission.

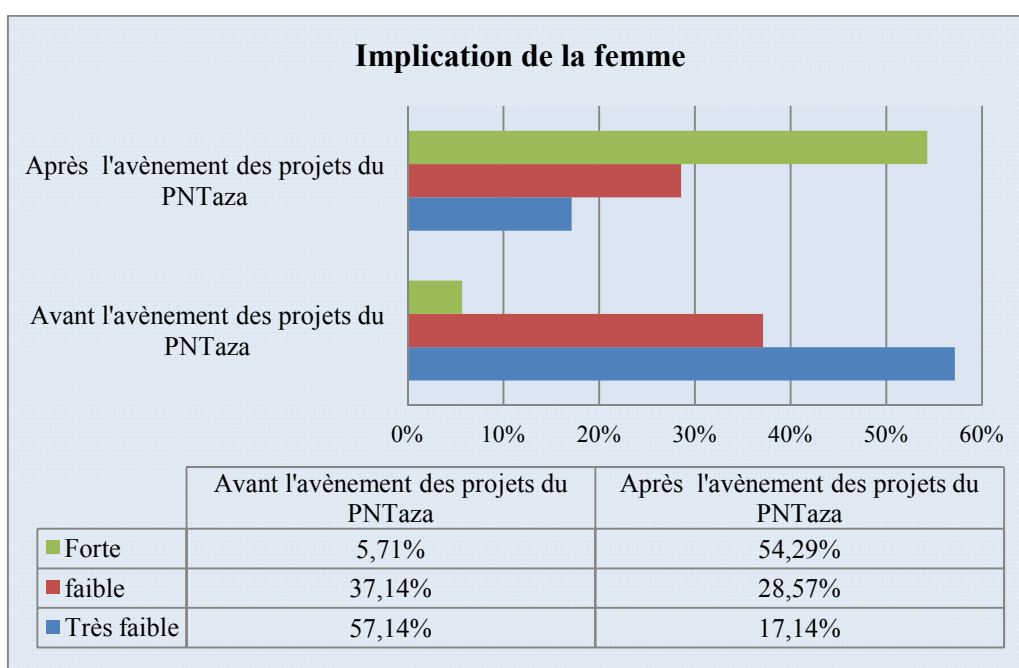
Cette donne a changé avec l'avènement du projet PPDR et que le PNTaza, à l'instar des autres parcs nationaux, a pris la mission de le gérer au sein de ses communes. Les deux autres projets issus du partenariat international ont suivi le mêmes pas, à savoir le MedPAN et le SEA-MED qui ont financé plusieurs projets et alloué des aides financières la population locale.

A cet effet, 80% des questionnés affirment que les projets du PNTaza contribuent très fortement à leur fournir des aides financières soit de l'état Algérien ou des ONG.

I-2-5 Implication de la femme

Créatrice de richesse et de valeur ajoutée, la femme est l'acteur principal en économie rurale. A cet effet, l'agriculture constitue l'activité principale pratiquée par la totalité des femmes, en plus d'autres activités telles que l'artisanat, l'élevage...

Figure 51 : Les effets des projets du PNTaza sur l'implication de la femme rurale



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

Bien que la place de la femme dans la vie rurale soit primordiale, puisque elle participe à toutes les activités exercées en milieu rural, son implication, par ailleurs, s'avère faible avant l'avènement des projets de développement du PNTaza, cela est consolidé par **94.28 %** des personnes interrogées.

Selon les témoignages de **54.29 %** de l'échantillon questionné, la femme rurale est fortement impliquée dans les actions entreprises par les projets du PNTaza.

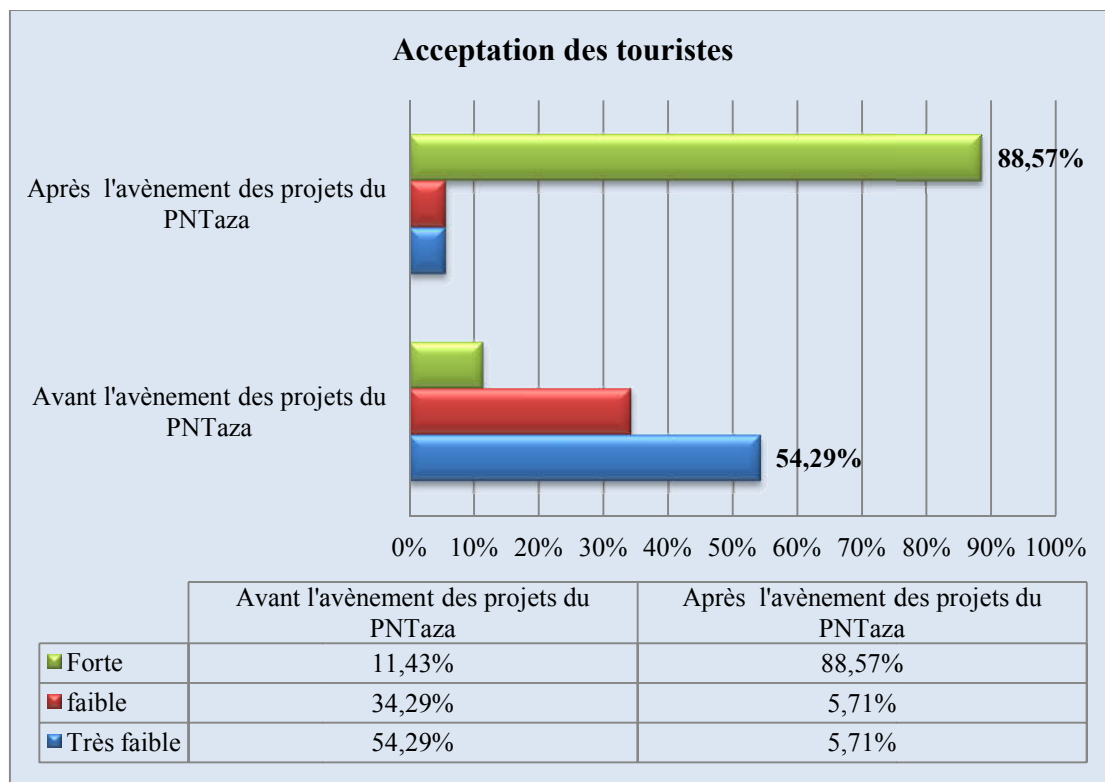
$$\frac{54.29\% - 5.71\%}{5.71\%} = 8.50$$

On conclue donc que l'avènement de ces projets a augmenté l'implication de la femme 8 fois plus de l'état initial.

I-2-6 Acceptation des touristes

La figure suivante montre les effets des projets du PNTaza sur l'acceptabilité de l'activité touristique.

Figure 52 : Les effets des projets du PNTaza sur l'acceptabilité des touristes et visiteurs



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

Les aires protégées en tant qu'instruments de conservation de nature interdisaient à la population locale toute pratique d'exploitation des ressources naturelles. Par conséquence, les riverains ont fait montrer une résistance et une lutte contre toute action exercée par les gestionnaires de ces aires.

Cela explique le faible pourcentage des répondants (11.43%) qui acceptent les visiteurs et touristes avant l'avènement des projets du PNTaza.

Or, avec l'avènement des projets du PNTaza, **88.57 %** de la population questionnée acceptent les touristes et visiteurs tant que ça leur rapportent des revenus.

$$\frac{88.57\% - 11.43\%}{11.43\%} = 6.75$$

Donc, le PNTaza, grâce à ses projets, a amélioré l'acceptation des touristes par les riverains et l'a fait augmenter environ 7 fois de ce qu'elle était avant l'avènement de ces projets de développement.

A cet effet, le PNTaza, de par ses projets, a construit un partenariat avec les riverains dans le but de développer une relation gagnant-gagnant c'est le cas par exemple de l'aménagement des circuits éco-touristiques. Les populations locales étant donné partenaires acceptent les visiteurs et touristes et leur offrent des produits artisanaux ce qui leur procurent des sources alternatives de revenus.

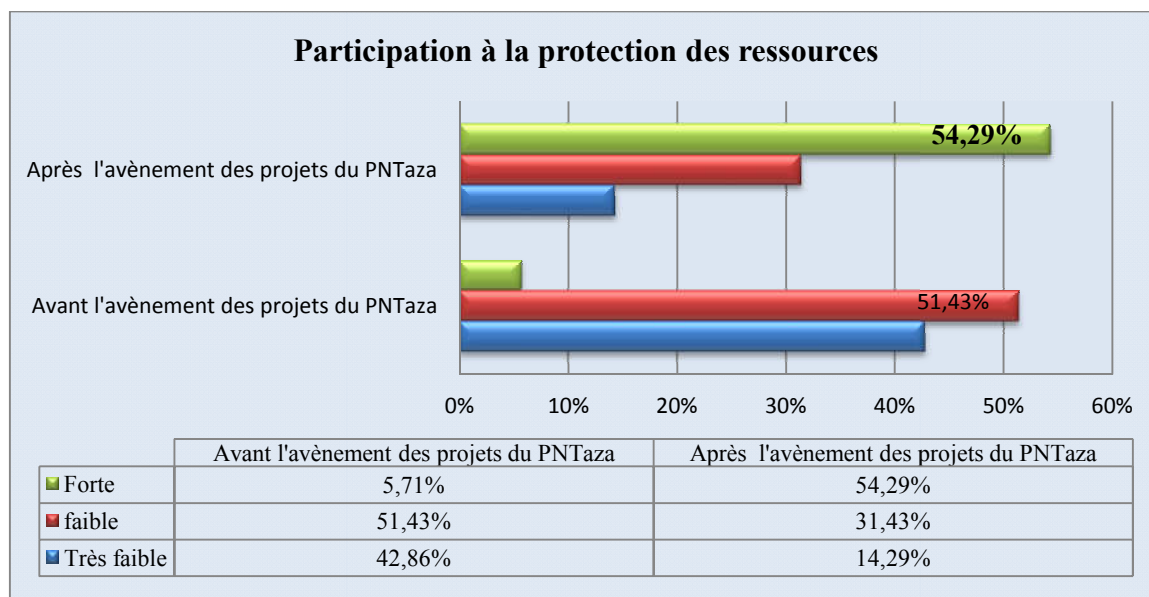
I-3 Effets environnementaux des projets du PNTaza et relation parcs-riverains

I-3-1 Participation à la protection des ressources

Si le développement économique, assure un avantage économique pour les communautés locales, les retombées pourront être utilisées pour préserver la faune et la flore, considérées, en tant que capital naturel.

La figure suivante illustre les effets que pourraient engendrer les projets adoptés par le PNTaza sur l'incitation de la population locale à adhérer aux objectifs de la protection des ressources naturelles.

Figure 53 : Les effets des projets du PNTaza sur la participation des populations à la protection des ressources naturelles



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

La participation des riverains à la protection des ressources naturelles et écosystèmes du PNTaza avant l'avènement de ses trois projets, est considérée comme étant faible à très faible selon **94.29 %** des personnes interrogées. Alors que ce pourcentage diminue à **45.72 %** après leur l'avènement. A cet effet, le pourcentage des enquêtés ayant confirmé une forte participation à la protection de la ressource a atteint **54.29 %** contre seulement **5.71%** avant l'adoption des projets du PNTaza.

$$\frac{54.29\% - 5.71\%}{5.71\%} = 8.50$$

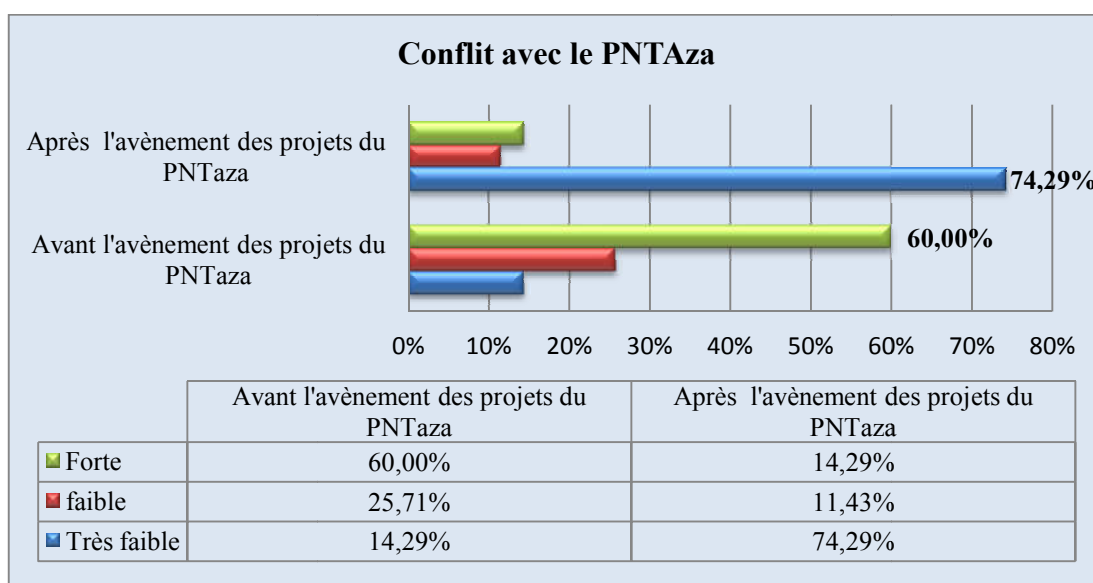
Cela signifie que la participation, qualifiée de forte, a connu une augmentation de plus de 8 fois ce qu'elle avait été auparavant.

Dans ce sens, les riverains acceptent de participer aux objectifs de protection s'ils sont susceptibles de tirer des profits de cette action. En effet, les projets du PNTaza tentent de dynamiser les territoires ruraux au sein du parc. A titre d'exemple, les activités d'écotourisme et de récréation devraient servir de support et même d'instrument de conservation des ressources.

I-3-2 Conflits avec le PNTaza

Les situations conflictuelles entre une aire protégée et la population locale sont courantes ayant pour cause la contradiction des objectifs de conservation avec les intérêts sociaux ou économiques, tout particulièrement lorsque les communautés locales vivent sur le territoire protégé.

Figure 54 : Les effets des projets du PNTaza sur la diminution des conflits



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

Les conflits entre les riverains et le PNTaza ont considérablement diminués avec l'avènement de ses projets d'écodéveloppement. En effet, l'avènement de ces projet à fait diminuer l'intensification des conflits du 60 % au 14.29 % selon les personnes interrogées.

$$\frac{14.29\% - 60\%}{14.29\%} = -3.20$$

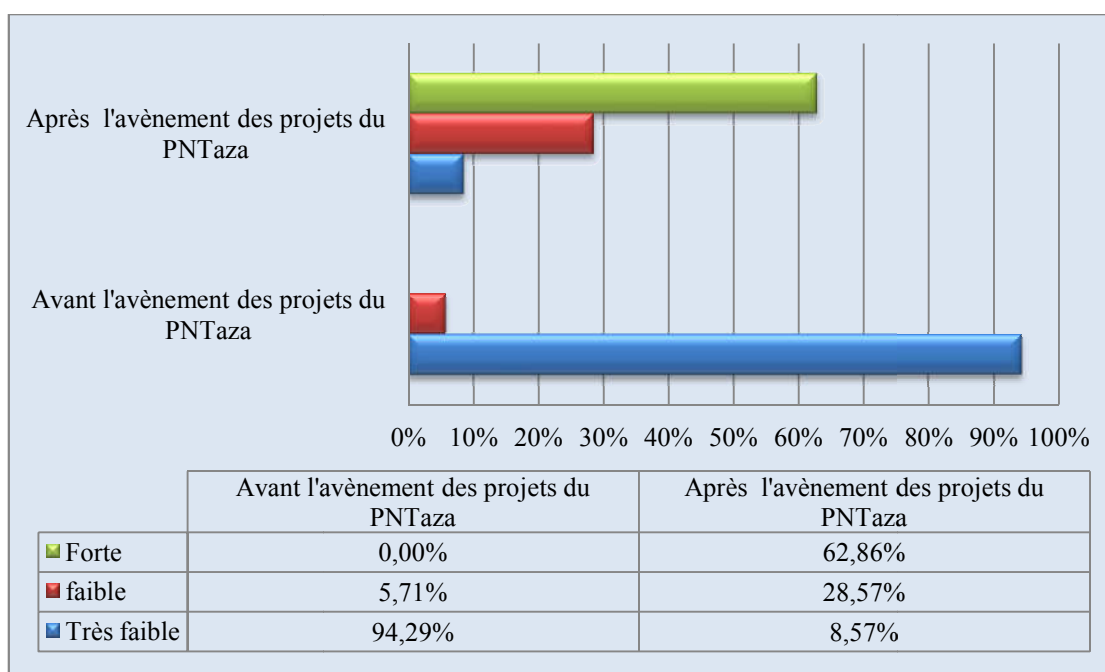
Ceci dit, l'avènement de projets du PNTaza a fait diminuer les conflits trois fois moins de leur état initial.

A cet égard, le parc dans sa gestion du territoire protégé adopte désormais une gestion intégrée au développement socio-économique des régions touchées qui tient compte des réalités locales pour atteindre les objectifs de conservation. Les communautés locales sont conscientes des efforts que le parc déploie pour prendre en considération leurs préoccupations socioéconomiques.

I-3-3 l'implication de la société civile

La figure suivante montre l'état de gouvernance au niveau du PNTaza et les effets de ses projets sur la relation parc-société civile

Figure 55 : Les effets des projets du PNTaza sur l'implication de la société civile dans les actions de conservation



Source : Réalisation personnelle sur la base des résultats de l'enquête.

Avant l'avènement des projets du PNTaza, ce dernier exerçait ses missions de protection de la faune et la flore du territoire, participe à la sensibilisation du public à l'intérêt de la protection de l'environnement et des écosystèmes et n'avait pas de partenariat avec les associations ce qui explique que leur rôles était nul, selon **100%** des personnes enquêtées. Alors qu'après l'avènement de ces projets et l'application des approche d'un développement local basé sur une gouvernance qui exige participation et partage de pouvoirs entres les différents acteurs y compris les associations.

Ces dernières deviennent un acteur actif dans tout ce qui concerne le développement au sein du parc, et cela est confirmé par **62.86 %** des questionnés. A cet effet, les associations participent aux réunions de travail concernant les projets et actions planifiés au sein du parc, et organisent aussi des sorties et jouent le rôle de guide

écotouristique, et contribuent également à la sensibilisation du public à l'intérêt de la préservation de l'environnement et que ce dernier constitue une source de richesse et de revenus.

I-4 Des effets globaux des activités du PNTaza en dehors de ces périmètres :

Un rôle de levier économique :

Le PNTaza en contribuant aux projets de développement tels que l'écotourisme devient un levier important pour faire du territoire un site touristique reconnu. En effet, il pourrait augmenter la rentabilité des équipements touristiques existants et le développement de nouvelles infrastructures, car il suscitera une croissance de la demande touristique

Les retombées locales :

Les projets du PNTaza auront également un effet d'entraînement sur la croissance commerciale et la création d'emploi dans le secteur des services.

L'autonomie régionale

Les projets de développement entrepris par le PNTaza se basent sur le respect de l'identité régionale et la reconnaissance des savoirs faire locaux, en effet, ils ont pour but de réaliser les principes suivants :

- La priorité accordée aux initiatives locales
- La complémentarité et la consolidation des acquis régionaux
- La création d'un réseau de partenaires autonomes
- Le contrôle du développement avec la participation des populations locales.

II- Les enseignements à tirer de l'expérience du PNTaza : les démarches adoptées à l'origine du succès de l'expérience de Taza.

Dans cette partie, nous tenterons de valoriser et de capitaliser l'expérience du PNTaza à travers l'identification des clés de la réussite notamment les démarches et les actions entreprises.

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

II-1 L'approche participative, la concertation et la solidarité des acteurs : une condition nécessaire pour la réussite de tels projets.

Afin d'atteindre les résultats escomptés une approche participative, de consultation et concertation a été adoptée. Notre suivi-évaluation de l'expérience du PNTaza, la démarche entreprise et notre évaluation des trois projets nous permettent d'affirmer que la démarche entreprise est le résultat d'une longue réflexion qui a réuni et impliqué les principales parties prenantes.

Nous allons tenter de résumer dans le tableau ci-après les principales parties prenantes, le rôle de chacune ainsi que les approches adoptées.

Tableau 29 : Tableau résumant l'identification des acteurs, de leurs rôles et de l'approche adoptée par le PNTaza.

Parties prenantes	Intervention et rôle	Observation
Le PNTaza , le comité de pilotage² et les élus locaux (municipaux) APC.	Pilotent, organisent et coordonnent avec les différents partenaires.	<i>Approche consultative et participative.</i> + <i>Approche pluridisciplinaire et intégrée.</i>
Les populations locales à travers les associations ou les structures sociales traditionnelles locales : <u>La principale association est une association de femmes baptisée « ICHRAK ».</u>	- Organisent, à la demande des opérateurs touristiques les séjours touristiques guidés et travaillent étroitement avec le chargé de communication et les associations locales en charge du projet. - Se chargent de la préparation de la logistique au niveau du site de Chréa-Ain Djenane : Hébergement rural, petit déjeuner, déjeuner, dîner, dégustation et vente des produits du terroir (artisanat, huiles, produits cosmétiques et	

² Le comité de pilotage est composé essentiellement des représentants de la société civile, des services locaux du tourisme, de l'environnement de la pêche et de l'agriculture

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

		médicinaux...)	
	Les opérateurs touristiques	• Marketing touristiques • Proposition et promotion des produits touristiques guidés et des circuits touristiques et leur organisation en collaboration avec les associations locales. • Chargés de la commercialisation des services et des produits du terroir. • Réservations-règlements-transport et accompagnement des touristes et des visiteurs. • Chargé, en collaboration avec l'expert en écotourisme et le comité de pilotage, du diagnostic des ressources naturelles, humaines et du patrimoine matériel et immatériel à valoriser aux profits de l'activité écotouristique.	
Scientifiques et experts nationaux et internationaux :	Expert agronome/ Expert forestier	• La mise en valeur de la ressource naturelle locale nécessite d'abord son identification et la maîtrise des procédures de son traitement. • Identification de la flore à valoriser et à patrimonialiser. • Organisation d'ateliers de formation pour la fabrication et la production de produits cosmétiques et médicinaux à base des ressources identifiées localement.	
	Expert socio économiste	• Afin que la décision prise et que le projet ne soient pas en contradiction avec la formation économique et sociale des locaux, des études socioéconomiques doivent-être réalisées, avant, en cours et à la fin du projet. • Comprendre les logiques développées par les populations locales et la stratégie des acteurs en dynamique. • Identification du savoir-faire des locaux. • Connaître leurs aspirations, leur situation socioéconomique, leurs profils	

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

		et les principales pratiques économiques et sociales.	
	Expert aménagistes	En collaboration avec les parties prenantes, propose un aménagement des circuits touristiques (en montagne) et d'un aménagement rural aux profits des projets lancés par le PNTaza.	
	Expert architecte	En collaboration avec l'aménagiste et les autres parties prenantes, il propose un aménagement des habitats ruraux en habitats hôtes de l'écotourisme, notamment octroyés dans le cadre du PPDRI.	
	Expert en écotourisme	- Diagnostic des ressources naturelles, humaines et du patrimoine matériel et immatériel. - Chargé de proposer des activités écotouristiques en adéquation avec le milieu naturel et la formation économique et sociale des locaux.	
	Expert en communication.	- Chargé avant le projet de convaincre toutes les parties prenantes des retombées positives du projet. - Chargé au cours et en fin de projet de faire du marketing territorial pour le projet et de vulgariser les procédures et les démarches pour intégrer le projet.	

Source : Résultats de notre investigation et évaluation du projet SeaMed et MedPan Sud.

La démarche semble avoir pris compte des principes fondamentaux de la gouvernance des territoires et des ressources naturelles à savoir l'implication des acteurs locaux, puisque la réussite des projets reste tributaire du règlement des litiges et des différends inhérents à l'exploitation des ressources et des territoires.

A cet effet, l'identification des parties prenantes, de leurs stratégies et de leurs rôles dans le projet est déterminante. Le diagnostic permet d'identifier les opportunités et les contraintes ainsi que la vocation socioéconomique du territoire

en question. Ce qui permet ensuite de fixer les objectifs réalistes en fixant d'abord, par ordre de priorité, les activités économiques à promouvoir et à réhabiliter. La réalisation de ces objectifs a besoin d'un plan d'actions faisable et réaliste dans lequel chaque acteur identifié a un rôle à jouer.

Le développement des territoires ruraux reste tributaire du degré de solidarité des acteurs locaux. Au-delà de l'antagonisme d'intérêts (appropriation, bien publics, biens communs) les acteurs locaux doivent être des parties prenantes dans les projets de proximité. Les porteurs du projet doivent impliquer, après identification, toutes les parties prenantes dans un contexte consultatif voire participatif (notre projet à tous).

La concertation et le recours à l'arbitrage à travers le comité de pilotage constitue la démarche la plus indiquée dans la gouvernance. La pluridisciplinarité des intervenants et l'approche sectorielle intégrée représentent également des éléments clés dans le montage des projets de proximité. Ces démarches et ses approches ont été adoptées dans le cas du PNTaza.

II-2 La patrimonialisation un élément de conciliation entre les objectifs de protection des ressources et du patrimoine et les objectifs de développement économique et social :

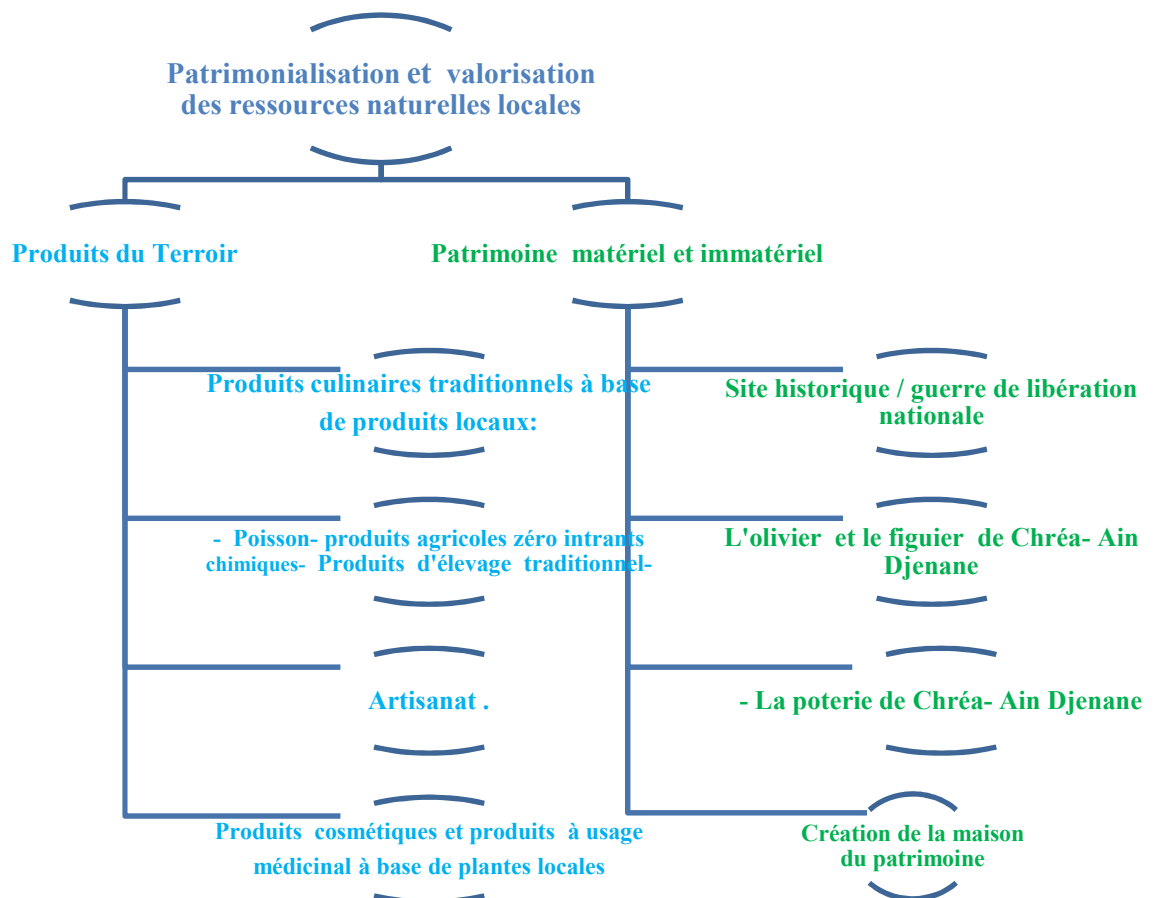
On entend par patrimonialisation «une forme de cristallisation contemporaine des rapports entre protection et développement en combinant les deux domaines dans l'action ».³

³ Bénos R. et Milian J, 2010, Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La politique des Grands Sites dans le massif du Canigou. Sud-Ouest Européenne, Presses Universitaires du Mirail – CNRS. P 7.

II-2-1 Comment le PNTaza peut-il contribuer à la patrimonialisation et à la valorisation des ressources naturelles locales ?

La figure suivante montre la relation entre le PNTaza et la patrimonialisation des ressources

Figure 56 : Figure expliquant comment peut-on atteindre l'objectif de patrimonialisation et de valorisation des ressources locales.



Source : Résultats de notre recherche et analyse des projets du PNTaza

Le patrimoine est un bien collectif, il est donc non exclusif et non soustractif.⁴ Selon Guy Di Méo la définition du patrimoine est porteuse de contradiction entre son statut de bien privé hérité de la famille et son statut de bien commun appartenant à la communauté. A notre sens, il n'y aurait pas de

⁴ Linck, T, 2012, **Économie et patrimonialisation**, Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 3, n° 3 | Décembre 2012, mis en ligne le 11 décembre 2012, consulté le 03 juin 2016, p 34.

contradictions, puisque l'auteur s'est inspiré de la définition « étymologie » du mot patrimoine « *ensemble des biens de famille reçu en héritage* ». ⁵

Il s'agit donc de léguer aux descendants, ou hériter du père de la mère, de la famille. Dans notre cas « la grande famille » représente la « collectivité » avec sa communauté, son territoire, son savoir-faire ses coutumes et son histoire commune. Le patrimoine donne donc une empreinte commune à une communauté partageant un même territoire. ⁶

Dans ce sens l'olivier, la poterie berbère autant que marques de la région de Chréa –Ain Djenane, l'histoire commune omniprésente à travers les sites historiques représentent un bien collectif dont l'usage collectif et la valorisation profiteraient à tous les acteurs locaux sans appropriation individuelle aucune.

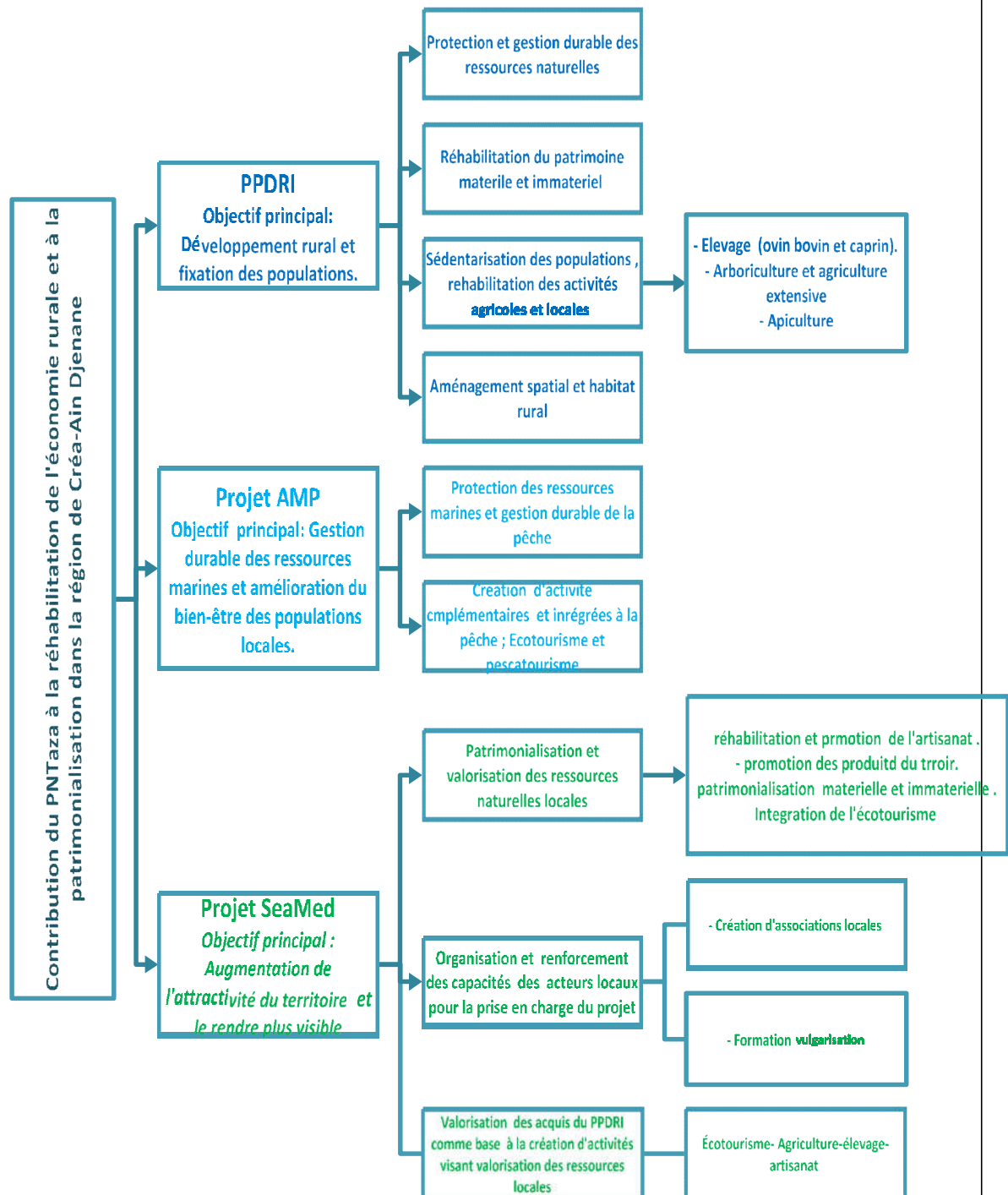
II-2-2 Contribution du PNTaza à la réhabilitation de l'économie rurale et à la patrimonialisation dans la région de Chréa-Ain Djenane

La réhabilitation des économies rurales, le développement des territoires et la protection des territoires peuvent se réaliser à travers la valorisation des ressources existantes. En effet, la patrimonialisation vise à donner une valeur au patrimoine par la protection, la conservation et/ou la restauration.

⁵ Larousse, 2009, **Le Dictionnaire Érudit de la langue française**, P 1355.

⁶ Les biens communs sont souvent sujets de conflits d'usage ; les ressources naturelles et les biens ayant ce statut, nécessitent une gouvernance plutôt qu'une gestion. A ce titre, Elinor Olstrom (Prix Nobel d'Économie 2009) aborde cette question dans son ouvrage intitulé « *Governing the commons* » traduit en 2010, Gouvernance des biens communs, (Traduction française), Edition De Boeck Université, Bruxelles.

Figure 57 : Les effets de la démarche entreprise par le PNTaza sur la réhabilitation de l'économie rurale et à la patrimonialisation dans la région de Chréa-Ain Djenane



Source : Résultat de notre démarche et analyse des projets du PNTaza

CHAPITRE V : LA CONTRIBUTION DU PARC NATIONAL DE TAZA AU DEVELOPPEMENT INTEGRE

Il s'avère donc que la marque et l'image ont un rôle à jouer dans le processus de patrimonialisation⁷. Dans ce sens, nous considérons que la patrimonialisation par la mise en valeur des ressources matérielles ou immatérielles⁸ collectives peut se faire à travers l'amélioration de l'attractivité des territoires et sa visibilité avec comme « accroche phare » le patrimoine. Dans ce cas, nous assisterons à une patrimonialisation qui offrirait les mêmes opportunités pour tous les acteurs.

A cet égard, nous considérons que la patrimonialisation par la mise en valeur des ressources matérielles ou immatérielles⁹ collectives peut se faire à travers l'amélioration de l'attractivité des territoires et sa visibilité avec comme « accroche phare » le patrimoine. Dans ce cas, nous assisterons à une patrimonialisation qui offrirait les mêmes opportunités pour tous les acteurs.

⁷ Se conférer à : Stéphane Dufour. Le rôle de l'image dans la patrimonialisation et la consommation culturelle des édifices cultuels. *Cahiers de Champs Visuels*, L'Harmattan, 2005, pp.351-378. [hal-00509166](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00509166)

⁸ Selon l'UNESCO : « *L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés* » (UNESCO : Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ?). <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/01851-FR.pdf> consulté le 25-04-2016.)

Conclusion

Loin d'être un instrument de restriction, les aires protégées sont en mesure de jouer un rôle important dans la revitalisation des zones rurales et la patrimonialisation.

En effet, à travers l'expérience algérienne, il ressort que la réhabilitation des économies rurales, le développement du territoire et la protection des territoires peuvent donc se réaliser à travers la valorisation des ressources existantes. La patrimonialisation vise à donner une valeur au patrimoine par la protection, la conservation ou/et la restauration en lui attribuant plus de visibilité et le rendre productif et source de revenus et/ou de rentes au profit des communautés locales.

Toutefois, les résultats restent tributaires du degré d'implication des parties prenantes, du degré de maîtrise des composantes socioéconomiques et biophysiques du territoire et de l'approche transversale et intégrée adoptée par les concepteurs du projet. Dans ce sens, les approches consultatives, participatives et intégrées sont les mieux indiquées.

Le recours à la gouvernance des ressources naturelles et du patrimoine est fortement recommandé, dans la mesure où les biens communs sont sources de conflits d'usage et nécessitent un arbitrage, une concertation et un consensus pour leur allocation et leur exploitation. A ce titre la patrimonialisation s'affiche comme l'action idoine pour la valorisation de ces ressources communes.

L'expérience du parc national de Taza (PNTaza) en Algérie, a pu mettre en exergue le rôle que pourraient jouer les aires protégées dans la patrimonialisation et la réhabilitation des économies rurales ; Une expérience à capitaliser aussi-bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale et internationale.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Aux termes de notre recherche, nous tenterons de présenter les conclusions relatives à la confirmation ou l'infirmerie des principales hypothèses pour défendre la thèse objet de la présente recherche. Par ailleurs, les principaux résultats phares qui mériteraient d'être développés par nos soins et que nous considérons comme importants seront mis en exergue à travers une schématisation synthétique.

✓ *La fragilité des territoires côtiers, les enjeux environnementaux et les objectifs de développement durable en Algérie : des éléments incontournables pour confirmer l'hypothèse principale de la présente recherche.*

Eu égard aux résultats de la thèse il ressort :

Les opportunités offertes par les territoires côtiers en Algérie, particulièrement leur biodiversité, leur richesse en ressources naturelles, le caractère multifonctionnels et multi usages de leurs espaces, en font des territoires attractifs et très convoités à des fins socioéconomiques par les acteurs locaux. Ces opportunités sont, malheureusement, à l'origine d'une formidable pression anthropique résultat d'importantes interactions entre le milieu naturel et les parties prenantes usagères de cet espace fragile par son écosystème. Ce dernier subi non seulement la pression des activités marines et côtières mais également celles des activités socioéconomiques telluriques en amont des zones côtières à travers un vecteur hydrologique notamment les bassins versants. Le statut commun de certains de ses espaces et de ses ressources naturelles ont conduit ses usagers à une course vers une exploitation abusives voire anarchique des ressources et des espaces. Cette situation s'est accentuée en présence d'interférences de prérogatives. Comme conséquences, la relation Homme – nature est passée à une relation d'agression et de surexploitation alors que la relation Homme-Homme entre acteurs usagers du territoire et de ses ressources est passée à une relation conflictuelle tendue amplifiée par l'absence de modes de gestion et d'aménagement efficaces et équitables de ses espaces et de ses ressources. Comme résultats, des conflits d'usage et des conflits d'intérêts qui catalysent l'épuisement des ressources naturelles et qui risquent, à longs termes, de mettre en péril non seulement un écosystème côtier à fort rendement écologique mais surtout la disparition de nombreuses activités socioéconomiques côtières dont la plupart représente un patrimoine à protéger. L'enjeu est de taille est mérite une attention particulière vue ses retombées socioéconomiques et environnementales. Au final, l'intervention publique doit tenir compte des outils et des mécanismes à mettre en œuvre pour pallier à cette situation

CONCLUSION GENERALE

alarmante qui suscite la mobilisation de tous les moyens humains et matériel pour « produire, construire et proposer » des outils de gestion territoriales adaptés à cette problématique multidimensionnelle et complexe.

A cet effet, nous considérons, à travers les résultats de notre recherche, la gouvernance des territoires comme un mode de spatialisation, de gestion et d'aménagement des territoires le plus approprié pour les raisons que nous développerons dans cette conclusion.

En effet, l'approche territoriale par la gouvernance est en mesure de contribuer à travers ses principes, ses mécanismes et ses outils à une allocation équitable des ressources entre acteurs usagers et à la valorisation optimale et durable des ressources humaines et des ressources naturelles. Une valorisation des territoires locaux qui amorcerait une dynamique pour un développement durable, intégré harmonieux en mesure de transformer la relation conflictuelle entre acteurs économiques voire entre acteurs institutionnels, en une relation de concurrence loyale éthique et acceptable fondée sur le respect mutuel à travers le respect de la réglementation et de l'organisation qui se substituera à la course et à l'anarchie dans l'occupation des espaces et l'exploitation des ressources.

En dépit de l'instauration d'outils juridiques et réglementaires et de l'organisation institutionnelle à travers la mise en place de structures d'encadrement et de financement pour ces territoires côtiers, les résultats restent loin des objectifs escomptés.

Notre analyse impute cette situation à l'omission voire à la négligence d'un aspect spécifique voire atypique qui caractérise les territoires côtiers en Algérie à savoir l'intersectorialité. Faut-il rappeler que le Commissariat National du Littoral, en dépit de ses efforts, demeure inhabilité, fautes de moyens et de prérogatives, à prendre en charge les problèmes multidimensionnels et multisectoriels des territoires côtiers. Il faudrait donc le doter des moyens humains et institutionnels afin de lui permette de régler les différends à travers des arbitrages institutionnels et techniques quand il s'agit de conflits d'usage ou de planification dans les zones côtières et littorales.

Partant du constat de l'échec relatif des approches classiques portant sur la gestion et l'aménagement des territoires côtiers en Algérie, la thèse a abordé la problématique de ces territoires caractérisés par leurs multi-usages et conflits d'intérêt entre les différents secteurs et acteurs dans un contexte de quêtes de compromis entre les dimensions

CONCLUSION GENERALE

écologiques et environnementales et les dimensions socioéconomiques. Dans ce contexte, il s'avère impératif de faire appel à de nouveaux outils qui prennent en compte la transversalité des actions et la multiplicité des acteurs concernés dans la gestion des territoires côtiers à savoir la gouvernance et la gestion intégrées appliquées aux zones côtières.

✓ ***Quel rôle assigner aux aires protégées dans la gouvernance des territoires côtiers en Algérie ?***

- ***L'approche écologique ; une approche nécessaire mais pas suffisante pour une gestion durable des territoires côtiers,***

En dépit des efforts consentis par l'Algérie dans la mise en place des espaces dédiés à la protection de la nature, les démarches restent sectorielles basées, essentiellement, sur une approche écologique unidisciplinaire et des études environnementales ayant pour principal objectif la protection des écosystèmes et des espèces endémiques.

En fait, l'évolution des paradigmes à propos des AP à l'échelle planétaire a multiplié les objectifs assignés à ces dernières, cela est dû à la prise en compte des facteurs socioculturels et économiques. Ces objectifs visent à consolider l'intégration harmonieuse de l'Homme et des activités économiques avec la nature et à diminuer, voire, résoudre les conflits présents entre les usagers des zones côtières contribuant ainsi à la reconstitution du territoire et à la concrétisation des objectifs du développement durable intégré.

Dans ce contexte, et afin de pallier ces lacunes, l'Algérie a tenté d'intégrer les aspects socio-économiques et leurs enjeux dans le choix et l'établissement des Aires Protégées à travers l'adoption de la loi 11-02 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

- ***Les projets pilotes de protection et de développement des territoires côtiers et ruraux dans le Parc national de Taza PNTaza : un projet qui atteste de l'efficacité des Aires Protégées et de leur contribution, en tant qu'investissement en capital naturel, au développement des territoires côtiers et ruraux.***

A travers l'analyse des projets pilotes dans le PNTaza il ressort :

CONCLUSION GENERALE

La protection et la gestion des milieux naturels, le maintien de l'agriculture, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel objet d'un développement économique harmonieux et durable, constituent les fondements essentiels de la politique définie par le PNTaza à travers les projets qu'il adopte

Le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré PPDRI piloté par le PNTaza a fait ses preuves et a amplement contribué à la diversification et la consolidation des activités économiques des communautés rurales, la gestion durable des ressources naturelles et, par conséquent, l'amélioration du bien-être des populations rurales.

Le projet de création d'une Aire Marine Protégée AMP, a mis en exergue l'intérêt et le rôle que pourrait jouer une Aire Protégée dans la gouvernance des territoires sensibles. Grace à l'approche adoptée dans le projet en question, l'AMP, entant qu'outil de gestion et de gouvernance des territoires et des ressources naturelles, a réussi à concilier conservation des ressources naturelles et développement durable des secteurs de la pêche et du tourisme.

Le développement de l'écotourisme dont le Pescatourisme n'est que les résultats d'une approche consultative et participative et pluridisciplinaire qui a fait ses preuves. Dans ce sens, faut-il rappeler que le pescatourisme se présente comme une activité complémentaire et compensatrice qui vient en appui à la création de l'AMP afin d'entretenir le bien-être des pêcheurs et compenser leur manque à gagner résultant de la protection progressive.

En effet, loin d'être un simple instrument de restriction, les aires protégées sont en mesure de jouer un rôle important dans le développement durable de la pêche, du tourisme et des zones rurales par leur revitalisation et par la patrimonialisation de leurs territoires et de leurs ressources.

En effet, à travers l'expérience algérienne, il ressort que la réhabilitation des économies rurales, le développement durable de la pêche artisanale - considérée comme un patrimoine à valoriser et à protéger -, le développement du territoire et la protection des territoires peuvent se réaliser à travers la valorisation des ressources existantes et la valorisation des savoirs locaux et des produits du terroir.

CONCLUSION GENERALE

La patrimonialisation, qui suscite «protection et entretien» est en mesure de donner une valeur au patrimoine par la protection, la conservation ou/et la restauration en lui attribuant plus de visibilité et le rendre productif et source de revenus et/ou de rentes au profit des communautés locales.

Toutefois, les résultats restent tributaires du degré d'implication des parties prenantes, du degré de maîtrise des composantes socioéconomiques et biophysiques du territoire et de l'approche transversale et intégrée adoptée par les concepteurs du projet. Dans ce sens, les approches consultatives, participatives et intégrées sont les mieux indiqués.

Le recours à la gouvernance des ressources naturelles et du patrimoine est fortement recommandé, dans la mesure où les biens communs sont sources de conflits d'usage et nécessitent un arbitrage, une concertation et un consensus pour leur allocation et leur exploitation. A ce titre la patrimonialisation s'affiche comme l'action idoine pour la valorisation de ces ressources communes.

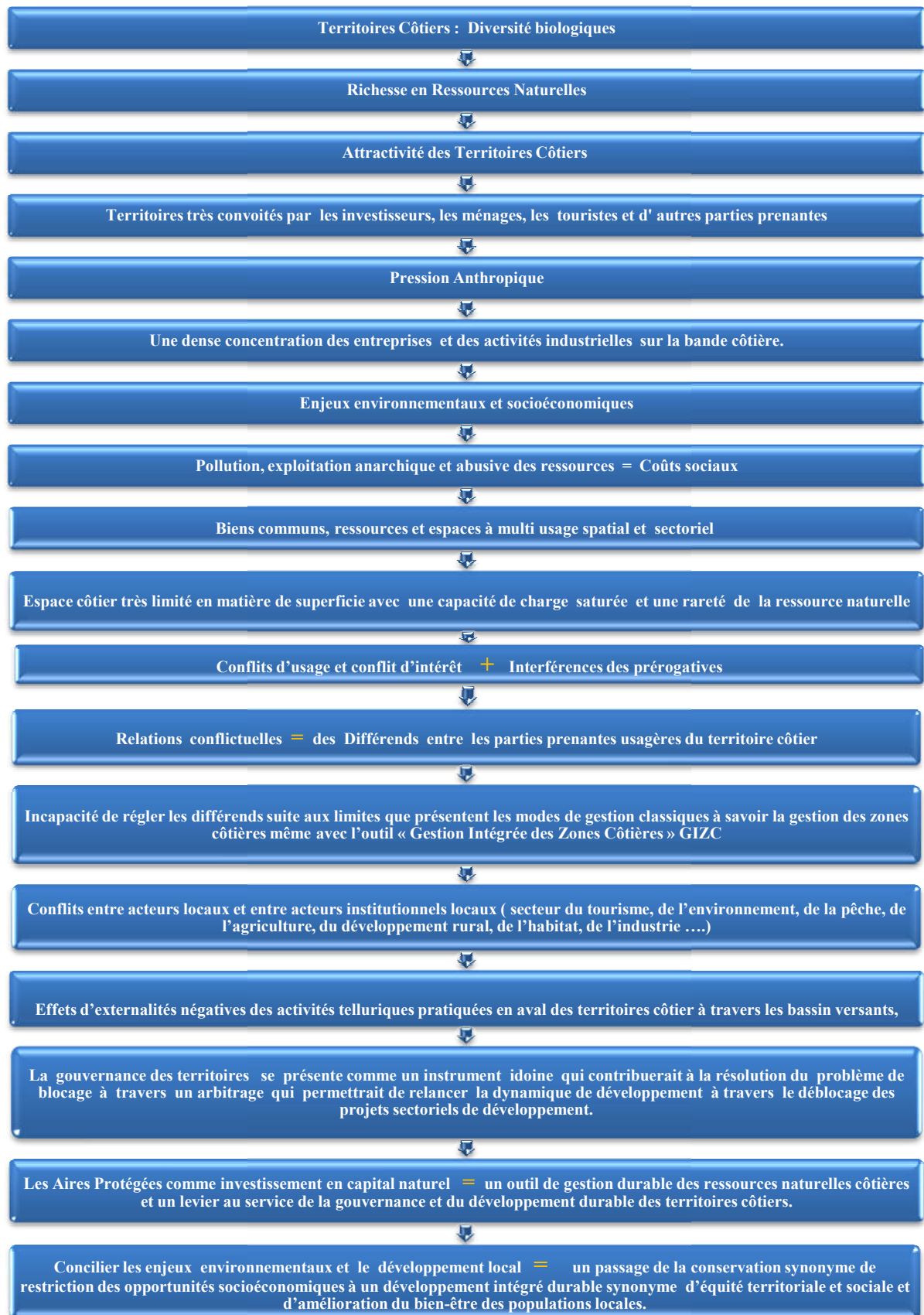
A travers ces résultats nous avons confirmé l'hypothèse principale en mettant en exergue le rôle important que pourraient jouer les Aires Protégées dans la gouvernance des territoires sensibles en l'occurrence côtiers : La gouvernance des territoires doit être considérée comme un mode de spatialisation, de gestion et d'aménagement des territoires le plus approprié aux territoires sensibles notamment côtiers caractérisés par des conflits d'usages, des conflits d'intérêt en présence d'interférences de prérogatives . Alors que les Aires Protégées sont, dans ce contexte, l'outil voire l'instrument le plus recommandé pour concilier les objectifs socioéconomiques et les enjeux environnementaux.

Schématisme Synthétique de thèse à travers des remarques conclusives et une présentation des résultats phares de la recherche.

Après avoir défendu notre thèse par la confirmation de l'hypothèse principale on se propose de présenter une synthèse des résultats phares de la recherche avec des remarques conclusives en tentant de mettre en exergue les principales valeurs ajoutées aux travaux de recherches antécédents. Pour une meilleure présentation des outputs de la thèse nous avons tenté de synthétiser l'intérêt, la démarche, la méthodologie et la contribution de la présente recherche à travers la schématisation ci-après.

CONCLUSION GENERALE

Figure n° 58 : Schématisation Synthétique de l'apport de la thèse, de la démarche et des résultats phares.



Source : Réalisation personnelle.

CONCLUSION GENERALE

✓ **L'apport cognitif et théorique de la thèse par rapport au contexte algérien.**

Les travaux sur la gouvernance des territoires en Algérie sont rares voire rarissimes. La présente recherche a contribué à l'enrichissement et à la consolidation des ressources bibliographiques en matière de concepts et d'approches relatifs à la gouvernance, à la gestion intégrée des territoires, à l'approche du développement par les territoires et aux outils d'aménagement côtier appliqués au développement durable des territoires. La présente recherche a tenté la mise en exergue des éléments suivants :

- L'approche territoriale et le mode de gouvernance sont deux éléments fondamentaux du développement durable,
- Le dilemme des territoires côtiers, entre l'enjeu socioéconomique et la vulnérabilité écologique,
- La gouvernance des territoires demeure une des approches les plus efficaces pour développer les territoires complexes à multi usages caractérisés par des relations conflictuelles entre les acteurs,
- La maîtrise du statut juridique des ressources, une condition nécessaire pour la gestion des territoires côtiers ou littoraux (la tragédie du commun).
- Les Aires Protégées sont en mesure de jouer un rôle déterminant dans la gouvernance des territoires sensibles et complexes notamment les territoires côtiers.
- Plus qu'un instrument de restriction, les AP constituent un levier de développement durable conciliant les objectifs écologiques et environnementaux et les aspirations socioéconomiques des acteurs et des populations locales.
- La création des AP doit être considérée non pas comme une action d'interdiction dont découlent des dépenses publiques mais plutôt comme un investissement en capital naturel dont le retour de l'investissement est à moyen et long termes. Dans ce sens la création d'une AP vise l'amélioration des rendements des écosystèmes et l'amélioration de la situation socioéconomique des populations et des acteurs locaux et de leur bien-être.

✓ **L'apport méthodologique et les enseignements tirés de la thèse lors de sa réalisation.**

- Il consiste en la contribution à la mise en œuvre d'une démarche voire d'un protocole itératif et actualisable par rapport aux contextes et aux entraves

CONCLUSION GENERALE

techniques et méthodologiques rencontrées lors de l'exploration, de l'analyse et de la synthèse.

- En effet, il ressort que la méthode ne doit pas être figée, il peut y exister des similitudes. Par ailleurs, nous considérons que chaque travail original, doit certes s'inspirer des bases méthodologiques fondamentales, mais chaque méthode représente un cas atypique.

Dans notre cas, nous avons fait recours à des méthodes hybrides combinant entre plusieurs approches complémentaires et non pas contradictoires. Ces approches conjuguent plusieurs outils statistiques et mathématiques pour les calculs économiques, l'estimation et la comparaison des indicateurs qui peuvent même être bioéconomiques (fruit du croisement de deux disciplines l'économie et la biologie) à des fins d'amélioration de l'efficacité de la prise de décisions.

Dans ce sens, la thèse comprend une partie non négligeable de données renforcées par des synthèses qui vulgarisent des visions, des approches et des outils en mesure de faciliter la compréhension des problématiques de développement durable des territoires. Ceci renvoie à la prise en compte de certains détails essentiels pour mieux « problématiser », mieux diagnostiquer et par voie de conséquences mieux valoriser et bien choisir les outils adéquats et adaptables à chaque contexte.

Dans ce sens la partie « synthèse bibliographique » offre un support non négligeable mais basic qui pourrait être valorisé. Ce support avec ses soubassements permet de pallier à la difficulté d'évaluer, d'estimer et de comparer, trois éléments indispensables pour le choix et l'orientation des politiques publiques. L'efficacité des choix des investissements particulièrement « l'investissement en capital naturel » reste tributaire de la qualité des données et des informations d'une part et des approches adoptées d'autre part.

Dans ce sens, parmi les éléments les plus pertinents nous pouvons citer : *i- l'approche par les territoires, ii- l'approche intégrée, iii- les outils d'analyse telle que l'Analyse Coûts Avantages ACA , iv- la gouvernance , son utilité, son application à la gestion durable des territoires et son rôle dans le développement local, v- la présentation et l'application sur terrain de nouveaux principes de gestion intégrée des territoires côtiers et leurs effets en l'occurrence les conflits d'usage, les conflits d'intérêts, les interférences de prérogatives, vi- la mise en évidence du rôle des Sciences Humaines et Sociales¹ particulièrement les Sciences Economiques dans l'aménagement et la gestion des conflits sources de blocage des actions et des projets de développement, vii- la tragédie du « commun » et les effets de sa non prise en compte, en l'absence d'un mode de gouvernance par les territoires.*

¹ Le grand domaines des SHS compte également le Droit, l'Economie, les Sciences politiques...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aït-Iftène N, 2011, Le tourisme durable : cas du Parc national de Taza PNTaza.

Alban F, 2003, Contribution à l'analyse économique des aires marines protégées : applications à la rade de Brest et à la mer d'Iroise, thèse de doctorat, Université de Brest-France.

ANONYME, 2006, Plan de gestion du Parc National de Taza, D.G.F.

Arnould P, Laurent S, 2007, Géographie de l'environnement, Belin, Paris, France.

Aubertin C, Rodary E, 2009, Aires protégées, espaces durables ? Marseille : IRD Éditions.

Bardo C, 2008, Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain, Pearson Education France, Paris.

Belaidi T, 2011, Contribution à l'évaluation de l'efficacité des instruments de la politique environnementale littorale en Algérie : cas de Bejaia, Mémoire de Magister, faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, université Abderrahmane Mira, Bejaia.

Bennacer N, 2010, Gouvernance des territoires littoraux et gestion durable des ressources renouvelables : Cas de la ressource halieutique dans la baie de Béjaia, Mémoire de magister, Faculté des sciences économiques, de gestion et sciences commerciales, Université de Béjaia.

Bénos R, Milian J, 2013, Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013.

Bénos R, Milian J, 2010, Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La politique des Grands Sites dans le massif du Canigou, Sud-Ouest Européen », Presses Universitaires du Mirail – CNRS.

Bensaid S, Gasmi A, et Benhafied I, 2006, Les forêts d'Algérie de Césarée la romaine à ce jour, Foret Méditerranéenne, tome XXVII, n°3, septembre, 2006.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bergandi D, Galangau-Quérat F, 2008, Les développement durable : les racines environnementalistes d'un paradigme », n° 46, aster.

Blandin P, 2009, De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité, Editions Quæ Versailles, France.

Blandin P, 2012, De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique, Revue d'histoire des sciences.

Bonnin M, Rodary E, 2012, L'influence des services écosystémiques sur les aires protégées : premiers éléments de réflexion », document de travail dan, programme Serena.

Bordiguel M, 1997, Le littoral entre nature et politique, Ed. L'harmattan, Paris.

Boubekri I, 2017, Gestion Intégrée d'une Aire Marine Protégées Méditerranéenne : Cas de l'AMP de Taza-Jijel-Algérie, thèse de doctorat, département sciences de la mer, faculté des sciences, Université de Annaba.

Brigand L, 2001, La zone côtière : définitions, acteurs, usages et enjeux, in : Activités halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière: Actes des 5e rencontres halieutiques de Rennes 16-17 mars 2001. Actes de Colloques – IFREMER.1.

Chaboud C et al, 2008, Aires marines protégées et gouvernance : contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaire ; In « Aires protégées, espaces durables? » Ouvrage collectif sous la Direction de Aubertin C., Rodary E., IRD Editions, France.

Chaker, A, 2012, Analyse du rendement socioéconomique des AMPs: Cas de l'AMP Taza (Jijel, Algérie), Thèse de magistère, Université de Sétif, Algérie, Juin 2012.

Chakour SC et Chaker A, 2013, Investissement public et projets environnementaux en Algérie : Réalité ou utopie ?, colloque international « Evaluations des effets d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », tenu les 11&12 mars 2013, université Sétif1-Algérie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Chakour SC et Guedri SE, 2015, Pescatourism contribution to sustainable development of artisanal fisheries in Algeria, *Journal of Economics and Sustainable Development*.

Chakour SC et Laib S, 2016, La Politique de Renouveau Rural face aux enjeux de développement des territoires ruraux en Algérie. *Revue de L'ENSSEA*, Vol 25.

Chakour SC, 2012, Étude socio-économique pour la future aire marine du Parc National de Taza. Commandée par WWF MedPO.

Chakour SC, 2012, Étude socio-économique pour la future aire marine du Parc National de Taza, Commandée par WWF MedPO, Série Technique du projet MedPAN Sud, Rome, Italie.

Chakour SC, 2013, Projet d'Aire Marine Protégée sur le site du Mont Chénoua et des Anses de Kouali : étude des effets potentiels sur le développement du territoire. Plan Bleu, Sophia Antipolis, France.

Chakour SC, 2015, Participative management and the development of fishing in developing countries : what lessons to learn from IFAS project in Algeria ?, *International Journal of Applied Business and Economic Research*, 13(7).

Chakour SC, Dahou T, 2011, Gouverner une AMP : une affaire publique? Exemple Sud Méditerranéens. In : « La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques », Les éditions en environnement VertigO, Canada.

Cicin-Sain B, et Knecht R.W, 1998, *Integrated coastal and ocean management, concepts and practice*, Island press, Washington D.C .

Clement T et al, 2010, Aires marines protégées, capitalisation des expériences cofinancées par le FFEM, Partie 2-Rapport4, Les activités alternatives génératrices de revenus (AAGR). FFEM.

David G et al, 2015, Les aires marine protégées face au changement climatique, In Bonnin M et al, « Aires marines protégées ouest-africaines Défis scientifiques et enjeux sociétaux », IRD, Marseille-France.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

David G et al, 2013, Une analyse critique de la notion de services écosystémiques en milieu corallien dans le Pacifique, colloque e-toile Pacifique 3-4 octobre 2013, Paris.

David G, 2005, Territoire et littoral, approches méthodologiques. In Cherubini B, (dir.) Le Territoire littoral, tourisme, pêche et environnement dans l'océan Indien, L'Harmattan, Paris-Saint Denis, France .

Depraz S, et Héritier S, 2012, La nature et les parcs naturels en Amérique du Nord, L'Information géographique, vol. 76(4).

Derissen S et Lohmann UL, 2013, What are PES? A review of definitions and an extension, Ecosystem services, n° 06.

Direction de la pêche et des ressources halieutiques (DPRH) de Jijel, 2014, Rapport sur le secteur de la pêche à Jijel « Gestion de la pêche côtière ».

Direction Générale des Forêts (DGF), 2006, Atlas des parcs nationaux algériens, Parc national de Théniet El Had, Algérie.

Djenane AM, 2011, Les Projets de Proximité de Développement Rural Intégré : objectifs, contenu et méthodes, FSEG-UFA Sétif mars 2011.

Dudley N, 2008, Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, Gland, Suisse: UICN.

Dufour S, 2005, Le rôle de l'image dans la patrimonialisation et la consommation culturelle des édifices culturels », Cahiers de Champs Visuels, Le Harmattan, Paris-France.

Faucheux S et Noël JF, 1995, Economie des Ressources Naturelles et de l'Environnement. Armand Colin, Paris-France.

Ferguène A, 2003, Introduction du colloque international, Gouvernance locale et développement territorial, 26-27 avril 2003, Constantine.

Froger G et Galletti F, « Introduction », Mondes en développement 2/2007 (n°138).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Gilly J et Wallet F, 2005, Enchevêtrement des espaces de régulation et gouvernance territoriale. Les processus d'innovation institutionnelle dans la politique des Pays en France, Revue d'Économie Régionale & Urbaine, décembre(5).

Grenouillet JM, 2015, Le territoire, un produit comme un autre ? La Ressource territoriale comme facteur clé du développement durable local, thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, France.

Grimes S, 2012, Stratégie Nationale De La Gestion Intégrée des Zones Côtières-Pêche, Biodiversité Marine & Conservation Des Habitats Côtiers Remarquables, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Alger.

Guy Di Méo G, 2007, Processus de patrimonialisation et construction des territoires, Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Geste éditions, Poitiers-Châtelleraut, France.

Hadj Aissa R et Evers V, 2015, Stratégie nationale de gestion intégrée de zones côtière, Alger.

Hazel F et al, 2006, La gestion intégrée de la zone côtière au Québec : un regard sur 10 ans de pratique, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 7 Numéro 3 | décembre 2006.

Hoegh-Guldberg O et al, 2015, Reviving the Ocean Economy: the case for action, WWF International, Gland, Switzerland.

Institute of governance, 2002, Governance principles for protected areas in the 21st century », A discussion paper, Parks Canada.

Kasmi M, 2008, La loi de Protection et de Valorisation du Littoral en Algérie : Un Cadre Juridique Ambitieux Toujours en Attente Le Cas Du Pole Industriel d'Arzew (Oran- Algérie) », Acte du colloque International pluridisciplinaire « Le littoral : Subir, dire, agir » - Lille, France.

Larousse, 2009, Le Dictionnaire Érudit de la langue française.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Leloup F, Moyart L et Pecqueur B, 2005, La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, Géographie, économie, société 7.

Lester S et al, 2009, Biological effects within no-take marine reserves: a global synthesis, marine ecology, Vol. 384.

Linck T, 2012, Économie et patrimonialisation, Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 3, n° 3 | Décembre 2012, mis en ligne le 11 décembre 2012, consulté le 03 juin 2016.

MedPAN, 2007, Rapport d'évaluation de l'impact de la protection du milieu marin sur les activités socio-économiques présentes au sein des aires marines protégées de Méditerranée,

MedPAN, 2010, Actes de l'atelier : Comment accompagner le développement d'Activités Alternatives et/ou Génératrices de Revenus dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée ? Korba (Tunise),

Merbai Y, 2011, La conservation de la biodiversité dans les parcs nationaux du Nord de l'Algérie, Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en sciences agronomiques Option : Gestion des Écosystèmes Forestiers , École Nationale Supérieure Agronomique (E.N.S.A)., El-Harrach, Alger.

Messali S, 2019, Le rôle de l'intelligence territoriale dans la gouvernance des aires marines protégées et le développement touristique : Étude comparative Algérie-Canada, thèse de doctorat, faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, Université de Jijel.

Meur-Ferec C, 2006, De La Dynamique Naturelle À La Gestion Intégrée De L'espace Littoral : Un Itinéraire De Géographe, document présenté en vue de l'habilitation à Diriger des Recherches, université de Nantes, France.

Ministère chargé de l'environnement -PAP RAC/ PAM, 2015, Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières en Algérie. (Appui PAM-MedPartnership, UNESCO)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ministère d'Agriculture et de Développement Rural (MADR), 2007, Schéma Directeur d'Aménagement Des Aires Protégées Et Espaces Naturels, document élaboré par le BNEDER. Alger.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), 2010, Présentation de la politique de Renouveau Agricole et Rural en Algérie et du programme quinquennal 2010-2014.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), 2003, Plan d'Action et Stratégie Nationale sur la Biodiversité, Tome I : Mises en œuvre des mesures générales pour la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), 2005, Troisième rapport national à la conférence des parties sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Algérie.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), 2014, Cinquième rapport national à la conférence des parties sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Algérie.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de L'Environnement (MATE), 2010, Elaboration de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, 5^{ème} rapport.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de L'Environnement (MATE), 2015, la stratégie nationale de GIZC pour l'Algérie, MATE, Alger.

Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville, 2013, Stratégie Nationale De La Gestion Intégrée des Zones Côtières, Phase 1 Bilan & Diagnostic. & Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement, 2002.

Mirault E et Gilbert D, 2009, « Fonctions et logiques d'interface des récifs coralliens sur le littoral de la Réunion », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 248 | 2009.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Mirault E, 2006, Approche socio-économique du territoire littoral récifal de l'île de La Réunion : une contribution à sa gestion intégrée, Documentation Ifreco.

Office National des statistiques (ONS), 2015, Statistiques sur l'environnement, Direction Technique Chargée des Statistiques Régionales et de la Cartographie, Alger. »

Olstrom O, 2010, Gouvernance des biens communs », (Traduction française), Edition De Boeck Université, Bruxelles.

Pequeur B, 2003, Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement, Actes de colloque Gouvernance locale et développement territorial ; le cas des pays du Sud, Constantine.

PNTaza, 2012, Document de consultation et de concertation élaboré par l'équipe du projet MedPAN Sud-PNTaza 2009-2012.

PNUD, 1997, Gouvernance et développement humain durable, document de politique générale du PNUD.

Raffin J, 2005, De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité. *Écologie & politique*, 30(1).

Rapport Brundtland, 1987, Notre Avenir à Tous, Conférence de Rio 1992.

Rémi B et Johan M, 2013, Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts-lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013.

Rey-Valette H et Mathé S, 2012, L'évaluation de la gouvernance territoriale : Enjeux et propositions méthodologiques, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre(5).

Rodary E, 2003, Pour une géographie politique de l'environnement, *Écologie & politique*, 27(1).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Samson I, 2009, Leçon d'économie contemporaine, 2^{ème} édition, éditions dalloz , paris-France.

Shine C et Lefebvre C, 2004, La conservation du littoral : éléments de stratégie politique et outils réglementaires, ED Comité français pour l'UICN, France.

Simeoni M, 2007, Etude d'évaluation de l'impact de la protection du milieu marin sur les activités socio-économiques présentes au sein des Aires Marines Protégées en Méditerranée, MEDPAN, France.

Tabopda GW, 2010, Les aires protégées face aux enjeux du développement durable, Editions universitaires européennes, Allemagne.

UICN, 1994, *Guidelines for Protected Areas Management Categories*, Cambridge, UK and Gland, Switzerland.

UNESCO, 2016, Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ?, <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/01851-FR.pdf>.

Vallega A, 1995, Définition de la zone côtière dans les mers régionales, la géographie face aux aspects institutionnels : le cas de la méditerranée , cahais Nantais : Littoral 95, n° 47-48.

WWF, 2016, activités économiques durables dans les aires marines protégées de méditerranée (SEA-MED) Projet Rapport de 3ème année.

WWW, 2014, Projet Sea-Med « Activités économiques durables dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée ».

Zaoual H, 1998, La socio-économie des territoires : expériences et théories, Ed l'Harmattan, Paris-France.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Autres Références

Décret 83-458 du 28 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux

Décret exécutif n° 16-259 du 8 Moharram 1438 correspondant au 10 octobre 2016 fixant la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission nationale et des commissions de wilaya des aires protégées.

Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable.

Loi n° 11-02 du 17 février 2011 relatives aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

Loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral.



GLOSSAIRE

Approche écosystémique : Définie par la CDB comme étant « une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable et qui aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la convention que sont la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques »

Biocénose : association équilibrée d'animaux et de végétaux dans un même biotope.

Biomasse : Dans le contexte de la pêche, la biomasse fait référence au poids total des organismes vivants ou au poids total d'une ressource de pêche ou d'un stock de poissons.

Biotope : espace vital indépendant caractérisé par des conditions écologiques particulières, de taille variable, souvent de surface réduite, où sont réunies les conditions physico-chimiques nécessaires à la vie des espèces qui constituent la biocénose.

Capital Naturel : les ressources renouvelables et non renouvelables qui entrent dans le processus de production et servent à répondre à des besoins de consommation, ainsi que les actifs environnementaux ayant une fonction d'aménité ou un usage productif, et des éléments naturels, comme la couche d'ozone, qui sont essentiels à la survie de l'espèce.

Conservation In Situ : désigne « la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs ».

Ecosystème : unité d'organisation biologique composée de tous les organismes dans une aire donnée et présentant des interactions entre et avec le milieu physique avec pour résultat l'existence d'un flux d'énergie conduisant à une structure trophique caractéristique eux et à des cycles de matière.

Effet réserve : changement des caractéristiques biologiques et/ou socio économiques en réponse à l'établissement d'une réserve de pêche.

Effet spillover ou effet de débordement : transfert de la biomasse d'individus adultes et juvéniles de la réserve vers les zones périphériques. Il contribue à l'amélioration de la production des espèces pêchées à proximité de la réserve, en raison de l'accroissement net de juvéniles et d'adultes dans la réserve.

Glossaire

Environnement : écosystème dans lequel vit un organisme ou une espèce, composé du milieu physique et des autres organismes avec lesquels l'organisme ou l'espèce entre en contact.

Habitat : ensemble des conditions physiques et climatiques en un point donné où vit un organisme

Hot spot : Il s'agit de zones géographiques caractérisées par une grande richesse en termes de biodiversité, et qui sont en même temps soumises à de fortes pressions anthropiques du fait de leur exceptionnalité. On en dénombre actuellement 35 dans le monde

Milieu : environnement caractérisé par l'influence prépondérante d'un ou de plusieurs agents ou facteurs (synonyme de biotope).

Réserve intégrale : forme de réserve de pêche la plus restrictive. Les activités de pêche et de prélèvement sont interdites. Les autres activités humaines (activités nautiques, plongée, recherche) sont contrôlées voire prohibées.

Résilience : le temps de résilience est le temps nécessaire à un écosystème pour retrouver son état originel après perturbation.

Zone humide : toute zone se caractérisant par la présence d'eau douce, saumâtre ou salée, permanente ou temporaire, en surface ou à faible profondeur dans le sol, stagnante ou courante, naturelle ou artificielle, en position d'interface et/ou de transition, entre milieux terrestres et milieux aquatiques, ces zones abritent de façon continue ou momentanée des espèces végétales et/ou animale.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire d'enquête au PNTaza

Annexe 2 : **Questionnaire d'enquête touristique**

Annexe 3 : **Biodiversité des parcs nationaux**

Annexe 4 : **Liste des Sites RAMSAR**

Annexe 1
Questionnaire d'enquête au PNTaza

Questionnaire

Bonjour ;

Dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat en science économique, spécialité : Economie des services et développement des territoires, intitulée « *Gouvernance des territoires côtiers et aires protégées en Algérie* »

Veuillez nous aider à accomplir cette enquête en nous accordant 10 minutes de votre temps pour remplir le présent questionnaire.

Les informations remplies seront anonymes et nous allons les utiliser uniquement à des fins scientifiques.

« Merci pour votre coopération »

 Veuillez cocher la réponse vous correspond le mieux

I- Pour mieux vous connaître:

1. Vous avez :

- ☐ Moins de 30 ans
- ☐ Entre 30 et 40 ans
- ☐ Entre 40 ans et 50 ans

- ☐ Entre 50 ans et 60 ans
- ☐ Plus de 60 ans

2. Vous êtes :

- ☐ Célibataire
- ☐ Marié (e)

- ☐ Autre

3. Votre niveau d'étude :

- ☐ Primaire
- ☐ Moyen

- ☐ Secondaire
- ☐ Universitaire

4. Votre situation professionnelle :

- ☐ Fonctionnaire dans le secteur étatique
- ☐ Fonctionnaire dans le secteur privé
- ☐ Exerçant une fonction libérale

- ☐ Retraité
- ☐ Chômeur
- ☐ Autre

II- Relation Parc-Riverains

1. Le parc National de Taza (PNTza) vous fait participer à la prise de décision concernant la région de Taza (Chr  a) ?

☐ Oui ☐ Non

Si Oui ; Comment consid  rez-vous votre participation au processus de prise de d  cision ?

(Veuillez cocher la case vous correspond le mieux)

Avant l'av��nement des projets du PNTaza			Apr��s l'av��nement des projets du PNTaza		
Tr��s faible	Faible	Forte	Tr��s faible	Faible	Forte

2. Que pensiez-vous des impacts des actions de d  veloppement men  es par le PNTaza avant l'av  nement des projets du PNTaza et apr  s leurs av  nements ?

Avant l'av��nement des projets du PNTaza			Apr��s l'av��nement des projets du PNTaza		
Tr��s faible	Faible	Forte	Tr��s faible	Faible	Forte

3. Y a-t-il des conflits entre vous et les gestionnaires du PNTaza ?

☐ Oui ☐ Non

- Si oui, veuillez r  pondre aux questions suivantes : (Si non veuillez passer    la partie n  III):

- ❖ 3.a) comment consid  rez-vous l'intensification de ces conflits avant l'av  nement des projets du PNTaza et apr  s leurs av  nements ?

Avant l'av��nement des projets du PNTaza			Apr��s l'av��nement des projets du PNTaza		
Tr��s faible	Faible	Forte	Tr��s faible	Faible	Forte

- ❖ 3.b) les conflits existants avant l'av  nement des projets du PNTaza portaient sur :

- ☐ La gestion des ressources naturelles
☐ Les actions de conservation
☐ L'introduction du d  veloppement touristique au PNTaza

☐ Autre :

.....

III- Impacts Economiques des Projets du PNTaza

- 1- Comment considérez-vous le degré de valorisation de vos ressources locales avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 2- Comment évaluez-vous l'état de vos activités agricoles avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

	Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
	Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte
Activité agricole						
Elevage et Apiculture						
Arboriculture hors oléiculture						

- 3- Comment jugez-vous l'activité artisanale avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 4- Comment estimez-vous les débouchés de vos produits locaux (agricoles et/ou artisanaux) avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 5- Comment appréciez-vous l'état de revenus de vos activités rurales (agricoles et/ou artisanales) avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 6- Comment évaluez-vous le tourisme en termes de visites dans votre Mechta avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 7- Veuillez donner votre avis concernant la diversification des activités économiques dans votre Mechta avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 8- Comment qualifiez-vous l'effet de cette diversification sur vos revenus avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 9- Prévoyez-vous diversifier vos activités traditionnelles afin d'augmenter vos revenus grâce aux projets de PNTaza ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, vers quelle combinaison optez-vous ?

☐ Agriculture-tourisme

☐ Agriculture-tourisme

☐ Elevage-tourisme

☐ Elevage

☐ Autre :

.....

IV- Impacts Sociaux des Projets du PNTaza

- 1- Comment appréciez-vous l'état de votre bien-être avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 2- Comment considérez-vous les commodités existantes dans votre Mechta avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

	Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
	Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte
Transports						
Education						
Santé						

- 3- Comment aperceviez-vous les aides de l'Etat dans votre Mechta avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

	Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
	Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte
Habitat rural						
Développement des activités agricoles						
Développement des activités touristiques						

- 4- Comment estimez-vous la participation de la femme au sein des actions de développement au niveau de votre Mechta avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 5- Comment appréciez-vous votre niveau d'acceptation des touristes et/ou des visiteurs dans votre Mechta avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 6- Comment évaluez-vous le rôle des associations dans le développement des activités génératrices de revenus avant l'avènement des projets du PNTaza et après leurs avènements ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

- 7- Aviez-vous le désir et/ou l'intention de changer votre habit en zone urbaine ?

☐ Oui

☐ Non

- Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes : (Si non veuillez passer à la partie n° V):

7-a) la cause de cette intention d'exode est :

☐ Difficultés géographiques (ou d'accès)

☐ Les revenus issus des activités agricoles ne suffisent vos besoins

☐ Garantir un avenir meilleur pour vos enfants

7-b) L'avènement des projets établis par le PNTaza vous a dissuadé de cette intention ?

☐ Oui

☐ Non

V- Impacts environnementaux des Projets du PNTaza

- 1- Êtes-vous d'accord que la conservation des ressources naturelles vous apporte des revenus potentiellement plus élevés ?

☐ Oui

☐ Non

- 2- Êtes-vous prêts à participer à la conservation de la nature

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes : (Si non veuillez passer à la partie n°3):

2-a) Seriez-vous prêts à participer à la conservation de la nature si :

☐ Vous n'auriez aucun revenu supplémentaire en contre partie de cette conservation

☐ Vous auriez un environnement plus sain ce qui vous apporte une qualité meilleur de vos activités agricoles.

☐ Autre :

.....
.....
.....

2-b) Êtes-vous prêts à abandonner des activités et/ou des méthodes menaçant et/ou épuisant la durabilité des ressources naturelles :

☐ Oui

☐ Oui, si d'autres activités alternatifs seront offertes

☐ Non

3- Comment considérez-vous la pertinence des actions de conservation menées par le PNTaza avant l'avènement des projets ?

Avant l'avènement des projets du PNTaza			Après l'avènement des projets du PNTaza		
Très faible	Faible	Forte	Très faible	Faible	Forte

Annexe 2
Questionnaire d'enquête
touristique

Questionnaire

Bonjour ;

Dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat en science économique, spécialité :
Economie des services et développement des territoires, intitulée « *Gouvernance des territoires
côtiers et aires protégées en Algérie* »

Veuillez nous aider à accomplir cette enquête en nous accordant 15 minutes de votre temps pour
remplir le présent questionnaire.

Les informations remplies seront anonymes et nous allons les utiliser uniquement à des fins
scientifiques.

« Merci pour votre

coopération »

 Veuillez cocher la réponse vous correspond le mieux

I- Pour mieux vous connaître:

5. Vous avez :

- | | |
|---|---|
| ☐ Moins de 25 ans | ☐ Entre 45 ans et 55 ans |
| ☐ Entre 25 et 35 ans | ☐ Entre 55 ans et 65 ans |
| ☐ Entre 35 ans et 45 ans | ☐ Plus de 65 ans |

6. Vous êtes :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| ☐ Célibataire | ☐ Autre |
| ☐ Marié (e) | |

7. Votre niveau d'étude :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| ☐ Primaire | ☐ Secondaire |
| ☐ Moyen | ☐ Universitaire |

8. Votre situation professionnelle :

- ☐ Etudiant
- ☐ Fonctionnaire dans le secteur étatique
- ☐ Fonctionnaire dans le secteur privé
- ☐ Exerçant une fonction libérale
- ☐ Retraité
- ☐ Chômeur
- ☐ Autre

9- Veuillez indiquer si vous avez visité les sites touristiques suivants, ensuite cochez vos sites préférés:

Sites	Déjà visité ?		Votre site préféré
	Oui	Non	
Grottes merveilleuses			
Plages du coté est de la ville (Sidi Abdleziz)			
Plages du coté ouest de la ville (Ziama, grand-phare..)			
Parc animalier			
Les forêts			
Le lac de Beni Belaid			
D'autres sites ? (à préciser) :			
.....			
.....			

10- Quelles étaient vos motivations pour venir passer vos vacances à Jijel ?

Sa proximité à votre ville d'origine		Les frais de séjour sont abordables	
Aller à la plage		Découvrir la culture et les traditions des Jijiliens	
Découvrir les paysages		On m'a parlé de Jijel et j'ai eu envie d'y aller	
Faire de la plongée		Climat	
Aller pêcher		Autre	
Calme			

➤ **S'il y a d'autres motifs, pouviez-vous les préciser SVP :**

.....

.....

.....

11- Saviez vous que Jijel compte des espaces inscrits dans le patrimoine mondial de l'Unesco ?
Si oui, le saviez vous avant de venir à Jijel ?

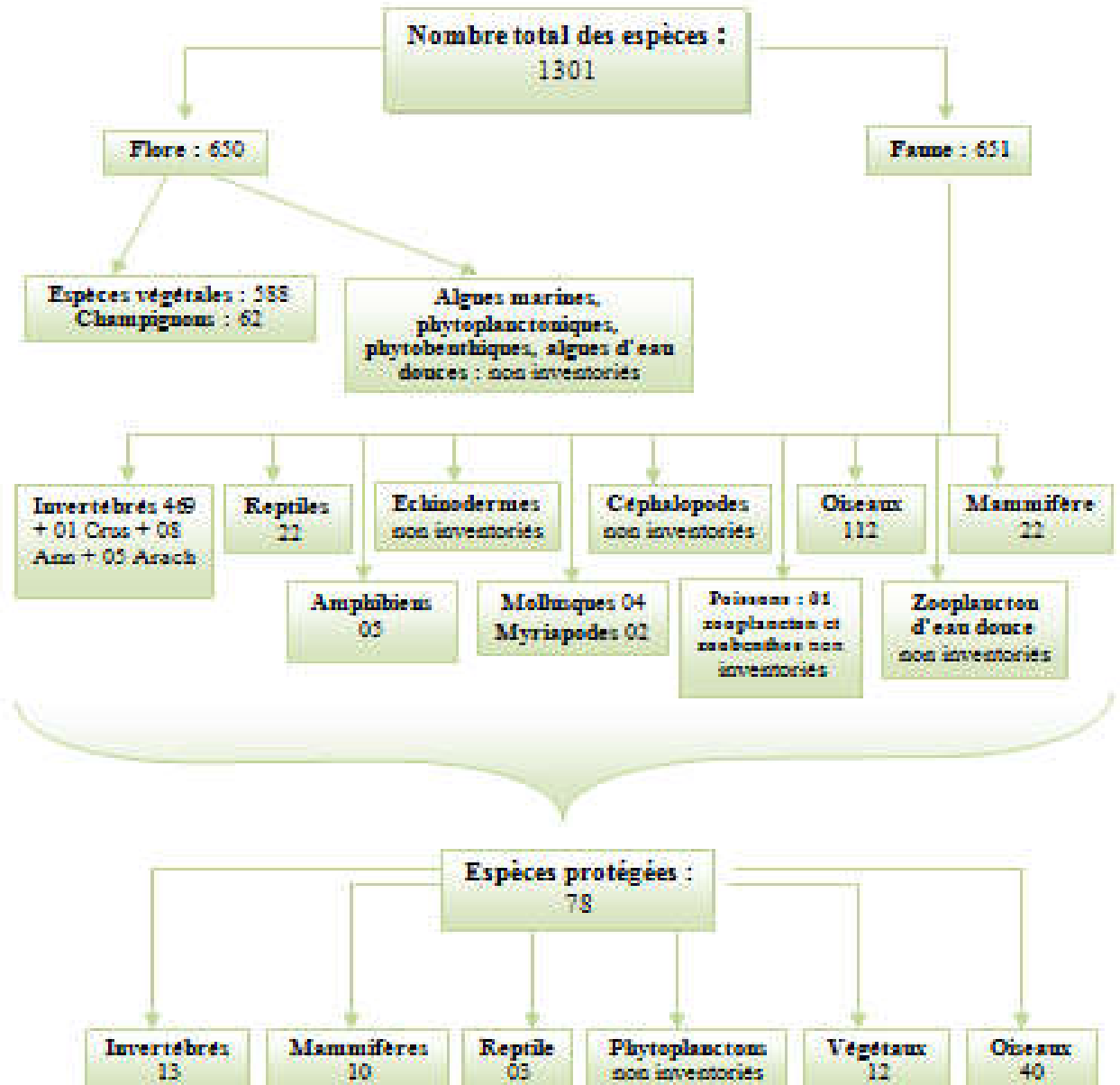
- ☐ Je le savais avant de venir
- ☐ Je l'ai su pendant mon séjour
- ☐ Non, je ne le savais pas

12- L'inscription de plusieurs sites de la wilaya au patrimoine mondial de l'Unesco a-t-elle influencé (ou motivé) votre décision de venir à Jijel ?

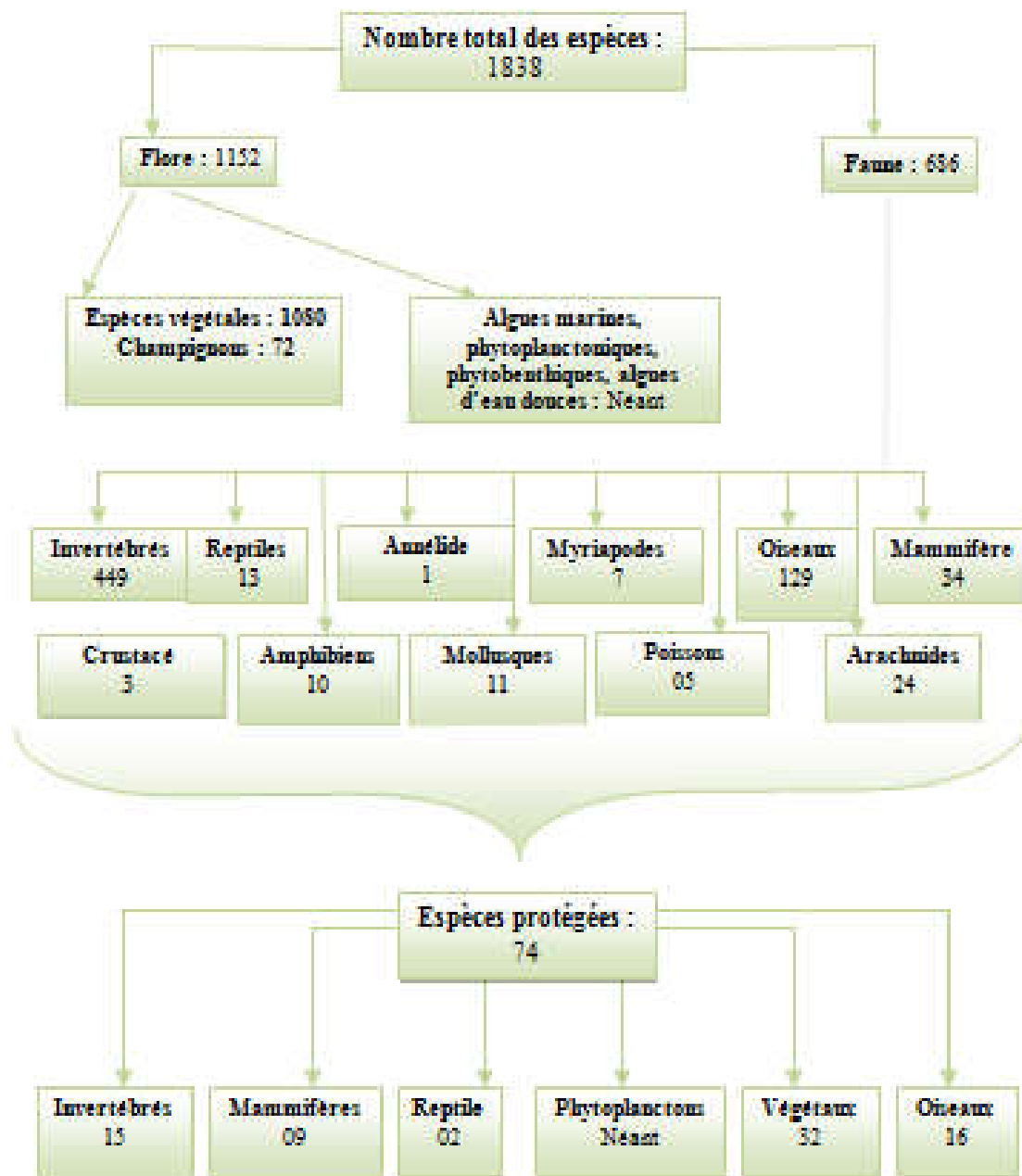
- ☐ Cela a été un critère déterminant
- ☐ Cela à jouer, mais je ne suis pas venu uniquement pour cela
- ☐ C'est un plus, mais cela n'a pas influencé mon choix
- ☐ Non, et cela ne m'intéresse pas

Annexe 3
Biodiversité des parcs nationaux

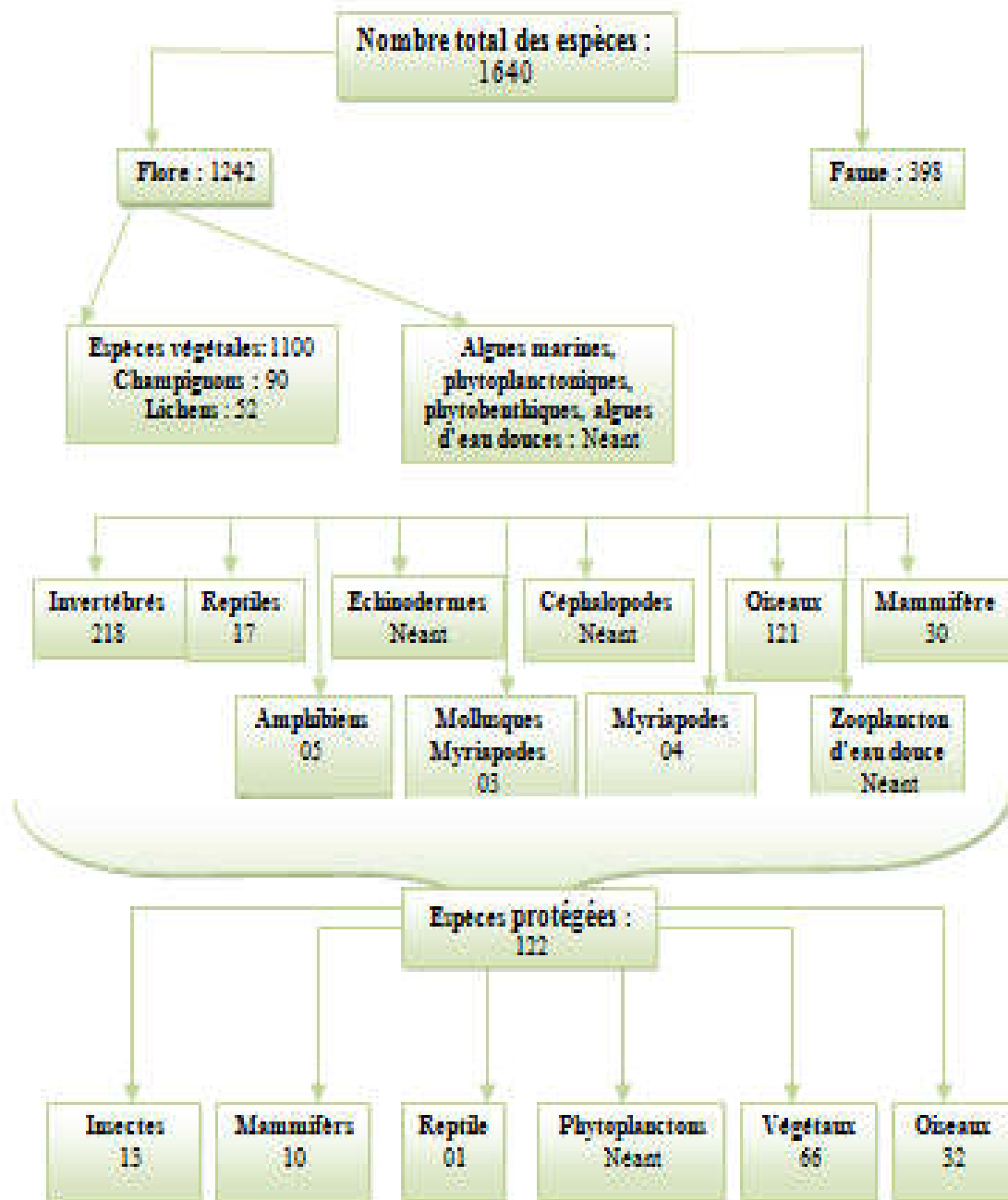
Biodiversité du parc national de Belezma



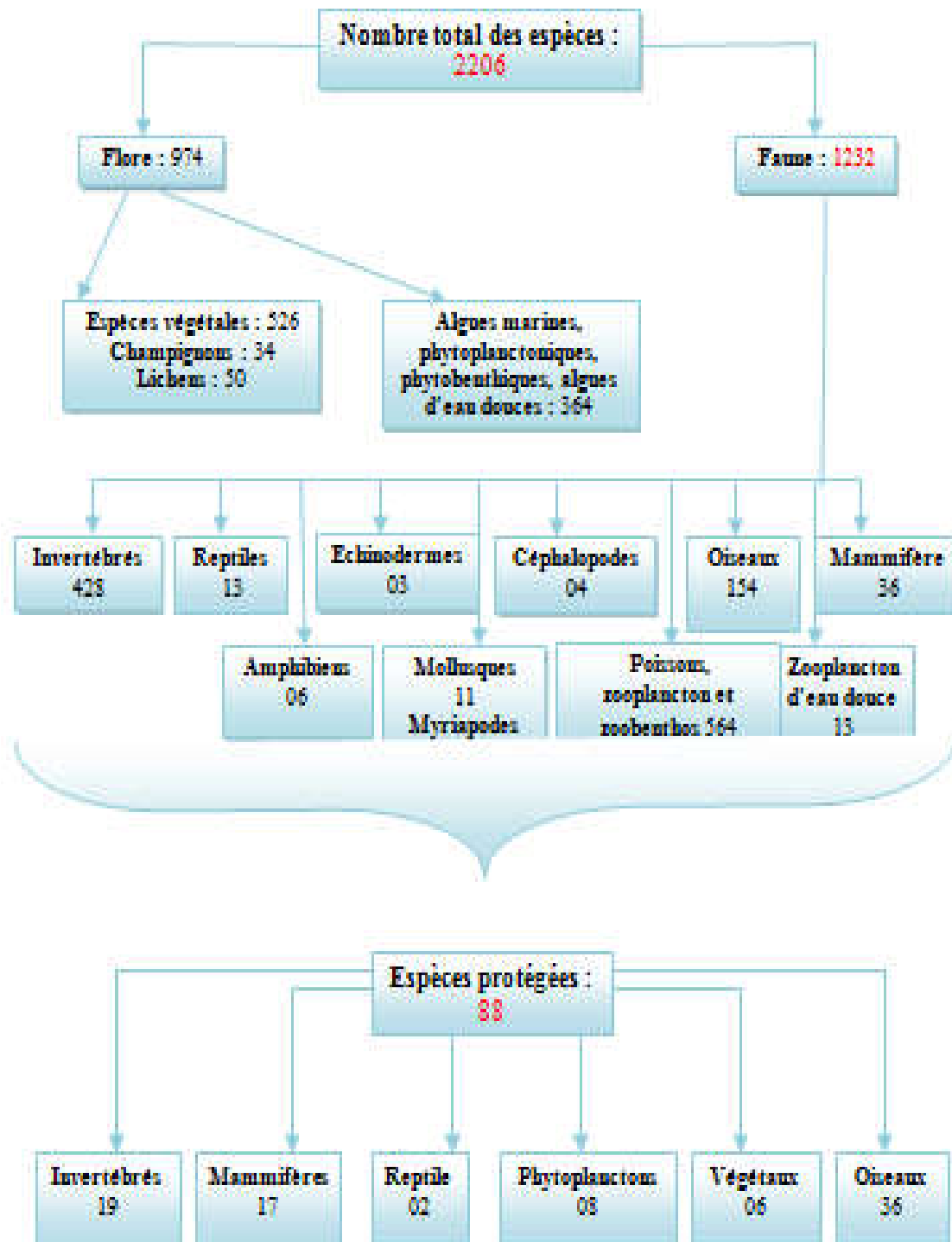
Biodiversité du parc national de Chr  a



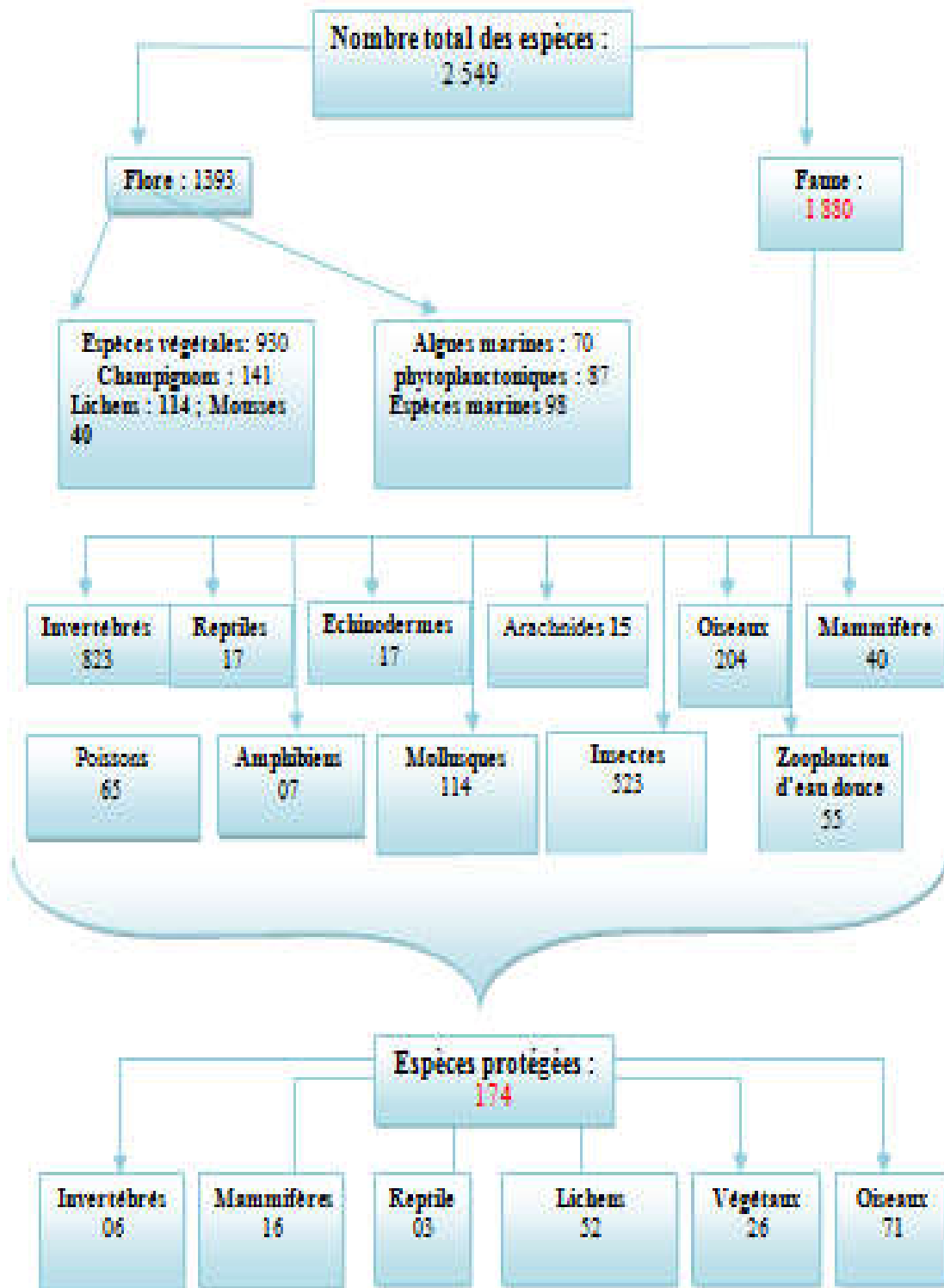
Biodiversité du parc national du Djurdjura



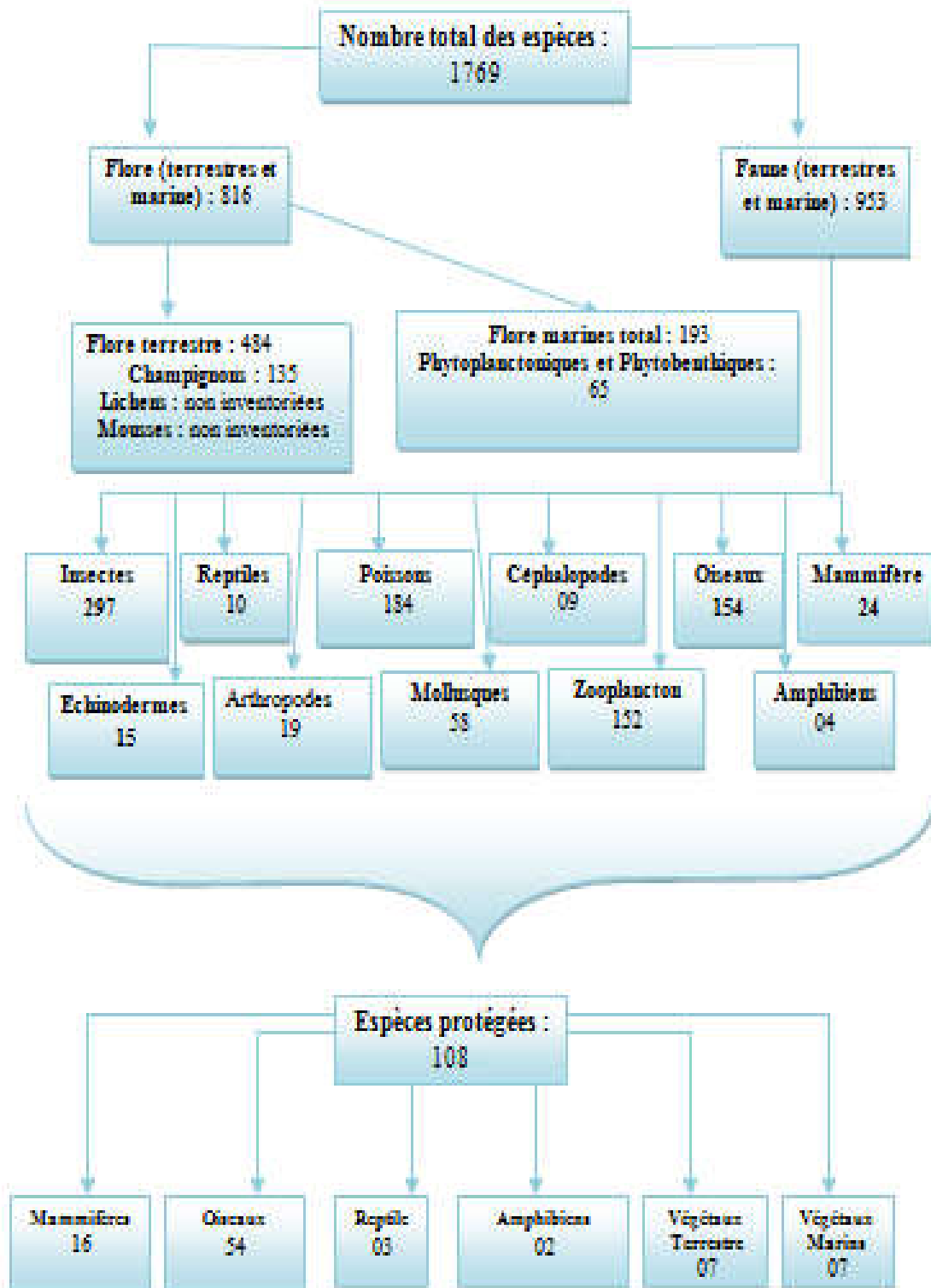
Biodiversité du parc national de Gouraya



Biodiversité du parc national d'El Kala



Biodiversité du parc national de Taza



Annexe 4
Liste des Sites RAMSAR

Liste des sites RAMSAR en Algérie

N°	Dénomination du site	Localisation	Date de classement	Superficie
1	Réserve intégrale du lac el mellah	El- Taref	12/12/2004	2,257 ha
2	Oglat Ed Daïra	Nâama	12-12-2004	23,430 ha
3	<i>Garaet El Taref</i>	Oum El Bouaghi	12-12-2004	33,460 ha
4	<i>Chott Tinsil</i>	Oum El Bouaghi	12-12-2004	2,154 ha
5	<i>Réserve Naturelle du Lac de Béni-Bélaïd</i>	Jijel	04-06-2003	600 ha
6	Chott Melghir	El Oued, de Biskra et de Khenchela	04-06-2003	551,500 ha
7	Sebkhet El Melah	Ghardaia	12-12-2004	18,947 ha
8	Réserve Intégrale du Lac Oubeïra	El Tarf	04-11-1983	3,160 ha
9	Marais de la Mekhada	El Tarf	06-04-2003	8,900 ha
10	Lac de Fetzara	Annaba	04-06-2003	20,680 ha
11	Marais de la Macta	Mascara	02-02-2001	44,500 ha
12	Ile de Rachgoun	Ain Témou	05-06-2011	66 ha
13	Chott Merrouane et Oued Khrouf	El-Oued	02-02-2001	337,700 ha
14	Site classé Sebkhet Ezzmoul	Oum El Bouaghi	18-12-2009	6,765 ha
15	Lac du barrage de Boughezoul	Médéa	05-06-2011	9,058 ha
16	Guelates Afilal	Tamanrasset	06-04-2003	20,900 ha
17	Garaet Timerganine	Oum El Bouaghi	18-12-2009	1,460 ha
18	Dayet El Ferd	Tlemcen	12-12-2004	3,323 ha
19	Chott de Zehrez Gharbi	Djelfa	04-06-2003	52,200 ha
20	Réserve Intégrale du Lac Tonga	El Tarf	11-04-1983	2,700 ha
21	La Vallée d'Iherir	Tassili n'Ajjer	02-02-2001	6,500 ha
22	Chott El Beïdha-Hammam Essoukhna	Sétif et de Batna	12-12-2004	12,223 ha
23	Oasis de Moghrar et de Tiout	Nâama	04-06-2003	195,500 ha
24	Oum Lâagareb	El Tarf	05-06-2011	729 ha
25	Garaet Guellif	Oum El Bouaghi	12-12-2004	24,000 ha
26	Sebkhet Bazer	Sétif	12-12-2004	4,379 ha

27	Sebkhet El Hamiet	Sétif	12-12-2004	2,509 ha
28	Site Ramsar du Lac Boulhilet	Oum El Bouaghi	18-12-2009	856 ha
29	Aulnaie de Aïn Khia	El Tarf	04-06-2003	180 ha
30	Chott Ech Chergui	Saïda	02-02-2001	855,500 ha
31	La Réserve Naturelle du Lac des Oiseaux	El Tarf	22-03-1999	120 ha
32	Réserve Naturelle du Lac de Réghaïa	Alger	06-04-2003	842 ha
33	Le Cirque de Aïn Ouarka	Nâama	06-04-2003	2,350 ha
34	Garaet Annk Djemel et El Merhsel	Oum El Bouaghi	12-12-2004	18,140 ha
35	Les Salines d'Arzew	Oran et Mascara	12-12-2004	5,778 ha
36	Lac de Télamine	Oran	12-12-2004	2,399 ha
37	Tourbière du Lac Noir	El Tarf	06-04-2003	5 ha
38	Sebkha d'Oran	Oran	02-02-2001	56,870 ha
39	Oasis de Tamantit et Sid Ahmed Timmi	Adrar	02-02-2001	95,700 ha
40	Chott de Zehrez Chergui	Djelfa	04-06-2003	50,985 ha
41	Chott El Hodna	M'Sila, et de Batna	02-02-2001	362,000 ha
42	Grotte karstique de Ghar Boumâaza	Tlemcen	06-04-2003	20,000 ha
43	Chott Sidi Slimane	Ouargla	12-12-2004	616 ha
44	Vallée de l'oued Soummam	Béjaïa	18-12-2009	12,453 ha
45	Oasis de Ouled Saïd	Adrar	02-02-2001	25,400 ha
46	Complexe de zones humides de la plaine de Guerbes-Sanhadja	Skikda, et d'El Tarf	02-02-2001	42,100 ha
47	Chott Oum El Raneb	Ouargla	12-12-2004	7,155 ha
48	Marais de Bourdim	El Tarf	18-12-2009	11.2 ha
49	Les Guelates d'Issakarassene	d'Ideles	02-02-2001	35,100 ha
50	Chott Aïn El Beïda	Ouargla	12-12-2004	6,853 ha

Résumé de la thèse

En dépit de toutes les tentatives mondiales en gestion du milieu côtier, la dégradation des territoires côtiers se poursuit à un rythme alarmant. Il ya donc urgence à appliquer une gouvernance afin de gérer les conflits d'usages.

La conservation des zones sensibles tels que les territoires côtiers s'impose et l'un des moyens privilégiés est la création des aires protégées, il s'agit en conséquence de rendre compatible les activités humaines avec les exigences de survie de la flore et de la faune, tenant compte à la fois de l'ensemble des réseaux écologiques mais également des dynamiques socio-économiques dans et autour de ces espaces.

Les AP peuvent être un outil de gestion durable des activités économiques avec une logique de résolution des conflits d'usages et la volonté d'assurer une compatibilité entre conservation et développement.

Et dans ce contexte que s'inscrit notre modeste recherche intitulée : « **Gouvernances des territoires côtiers, et Aires protégées en Algérie : de la conservation au développement intégré durable** »

Mots clés :

Gouvernance, Territoires Côtiers, Aires Protégées, Développement Durable Intégré.

الملخص:

بالرغم من كل المحاولات الدولية لتسيير الأقاليم الساحلية إلا أن تدهورها مستمر بوتيرة خطيرة وهذا ما يستدعي التدخل بتطبيق حوكمة لحل صراعات استعمال موارد هذه الأقاليم.

المحافظة على الأقاليم الشديدة الحساسية كالأقاليم الساحلية أصبح ضرورة ملحة خاصة مع رهانات التنمية المستدامة. ومن أجل ذلك لا بد من اعتماد عدة وسائل أهمها إنشاء محميات طبيعية، هذه الأخيرة تهدف إلى إيجاد التوافق بين الأنشطة البشرية (الاقتصادية) ومتطلبات الحفاظ على التنوع البيولوجي النباتي والحيواني مما يسمح باحترام الأنظمة الايكولوجية من جهة والديناميكية السوسيو-اقتصادية حول هذه المحميات من جهة أخرى.

فالمحميات تعتبر أداة للتسيير المستدام للأنشطة الاقتصادية مع توفير حلول للصراعات الناشئة بين الفاعلين حول استخدامات موارد الإقليم من أجل إيجاد التوازن والتوافق بين أهداف المحافظة على النظم الايكولوجية وأهداف التنمية الاقتصادية.

الكلمات المفتاحية:

الحوكمة، الأقاليم الساحلية، المحميات الطبيعية، التنمية المستدامة المندمج

Abstract :

Despite all global attempts at coastal management, the degradation of coastal areas continued at an alarming rate. It is therefore urgent to apply governance to manage conflicts of use.

The conservation of sensitive areas such as coastal territories is imperative, and the main preferred way is the creation of protected areas, it is accordingly a question of making compatible human activities with the survival's requirements of the flora and the fauna, taking into account not only all ecological networks but also socio-economic dynamics inside and around these areas. PAs can be a tool for sustainable management of economic activities with conflict resolution logic with the desire to ensure compatibility between conservation and development.

It is in this context that our modest research, entitled "**Governance of Coastal Territories and Protected Areas in Algeria: from Conservation to Sustainable Integrated Development**".

Keywords :

Governance, Coastal Territories, Protected Areas, Integrated Sustainable Development.